A L'OMBRE DU CLOCHER DE MILI

L'Economie : Canton, champion des « dragons »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15047 – 7 F

MARDI 15 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

BOURSE

Des « casques bleus » pour quoi faire ?

POUR la première fois dans l'histoire des Nations unies, des « casques bleus » ont cru devoir ouvrir le feu sur une foule de civils, faisant quatorze morts dimanche 13 juin dans les rues de Mogadiscio. L'émotion suscitée par cette sanglante « bavure » est tout aussi légitime que la colère ressentie par les soldats pakistanais, après la mort, une semaine plus tôt, de vingt-trois d'entre eux, tombés dans une embuscade tendue par les séides du chef de guerre local, le « général » Aïdid.

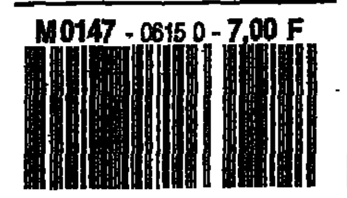
Le désir de vengeance – fût-il compréhensible – ne doit en aucun cas inspirer les actions des « casques bleus », envoyés en Somalie non pour exercer on ne sait quelles représailles mais pour sauver des hommes et des femmes de la famine – objectif largement atteint – et redonner vie à un Etat naufragé. Il importe donc que l'enquête en cours permette d'identifier d'éventuels coupables et, si besoin, de les sanctionner. Faut-il pour autant crier haro sur l'ONU ? Ce serait commettre une injustice de plus.

QUE n'a-t-on entendu brocarder, à juste titre, surtout depuis un an, de Belgrade à Mogadiscio, l'attentisme voire l'indifférence de l'ONU, son incapacité à empêcher des tueries ou à rétablir l'ordre ? On ne peut tout à la fois reprocher aux « casques bleus » leur impuissance et leur faire grief de riposter contre des attaques, surtout quand leur mandat leur en donne le droit, comme c'est le cas en Somalie.

Les rares « dérapages » des « casques bleus » sur le terrain tiennent avant tout à la complexité même de leurs missions, auxquelles ils ont déjà payé, en Somalie et ailleurs, un lourd tribut : quarante-six d'entre eux ont péri dans l'ex-Yougoslavie, et plus d'une dizaine au Cambodge. Dans ce dernier pays, l'impossibilité physique de désarmer les Khmers rouges n'a pas empêché l'ONU d'atteindre son principal objectif, la tenue d'élections libres consacrées par un enthousiasme populaire qui fut, pour tous, une divine surprise.

ACCABLER l'ONU – pour sa trop grande pugnacité en Somalie comme pour son impuissance en Bosnie – revient largement à se tromper de cible. Loin d'être un organisme autonome, une sorte de « gouvernement mondial » qui mènerait sa propre politique, les Nations unies sont le lieu où s'exprime – et souvent où ne s'exprime pas – la volonté collective de la communauté internationale, principalement au sein du Conseil de sécurité, où bat le nouveau cœur du monde. Les succès et les faiblesses de l'ONU sont d'abord ceux de ses mandants.

Il reste que sa riposte militaire à Mogadiscio soulève plusieurs questions. Est-ce l'annonce d'une doctrine plus « musclée » du maintien de la paix ? Ou bien les « casques bleus » se contenteront-ils d'intervenir là où l'adversaire potentiel est à leur mesure, renonçant là où ce serait trop risqué ? L'ONU, audacieuse mais pas téméraire ? Une chose est sûre : pour l'instant, elle ne peut se priver des soldats américains. Mais les événements de Mogadiscio renforceront la position de ceux qui souhaitent la création d'une véritable « armée de l'ONU » au service d'une diplomatie préventive plus hardie.



Mises en accusation par le chef de la principale faction somalienne

Les forces de l'ONU poursuivent leur offensive à Mogadiscio

Des bombardiers américains intervenant dans le cadre de l'opération de l'ONU en Somalie ONUSOM ont mené une troisième attaque aérienne, dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 juin, contre des positions du « général » Aïdid à Mogadiscio. Deux civils ont été tués au cours de ces attaques. Dimanche, les « casques bleus » pakistanais avaient ouvert le feu sur la foule qui manifestait contre les raids précédents, tuant au moins quatorze personnes, dont deux enfants. Le président américain avait auparavant salué l'opération de l'ONU en affirmant qu'il était « essentiel d'adresser un message aux gangs armés ».

La logique de guerre

par Jean-Pierre Langellier

« Logique de guerre. » La formule de M. Mitterrand, qui a tant servi pendant la crise du Golfe, revient à l'esprit à propos de la Somalie. Six semaines après avoir *pris la relève de l'opération* « Rendre l'espoir », les quelque 18 000 « casques bleus » de l'opération des Nations unies en Somalie, l'ONUSOM, courent le risque d'être happés dans une guérilla urbaine qui viendrait compliquer – et à terme pervertir – la nature politico-humanitaire de leur tâche.

L'escalade en cours était inéluctable et prévisible. Inéluctable parce que en quittant la Somalie cinq mois seulement après avoir débarqué sur ses plages, le corps expéditionnaire américain n'avait qu'à moitié accompli sa mission. Prévisible car les Nations unies, sauf à perdre tout crédit, ne pouvaient laisser impunie l'embuscade du 5 juin tendue par les hommes du « général » Mohamed Farah Aïdid où vingt-trois soldats pakistanais ont péri (le plus grand désastre subi par l'ONU depuis la mort de « casques bleus » ghanéens en 1961 dans l'ex-Congo belge).

A l'approche de Noël, dans un grand tapage médiatique, l'Amérique avait envoyé ses soldats, sur un « coup de cœur », dans un pays où elle n'avait aucun intérêt stratégique à préserver.

Lire la suite et nos informations page 3

Le GATT et la visite à Washington du premier ministre

La France se pose en défenseur des intérêts européens

Edouard Balladur poursuit sa « tournée des capitales » en se rendant, mardi 15 juin, à Washington pour présenter à Bill Clinton la position française sur les négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Il entend ainsi défendre les intérêts de l'Europe. Cette première rencontre intervient alors que s'accroissent les tensions commerciales entre pays industriels. Les Etats-Unis espèrent que la France évoluera jusqu'à accepter l'ensemble de l'accord agricole de Blair House, comme le déclare au « Monde » Ronald Brown, secrétaire américain au commerce.

Repenser le libre-échange

par Erik Izraelewicz

« Jobs, jobs, jobs ! » Bill Clinton a été élu, il y a six mois, président des Etats-Unis pour qu'il redonne à l'économie américaine sa capacité à produire des emplois. *« L'emploi, l'emploi, l'emploi ! »* Si la droite française a gagné, il y a deux mois et demi, les législatives, c'est que les électeurs attendent eux aussi de leur nouveau premier ministre, Edouard Balladur, les recettes pour stopper l'inquiétante montée du chômage.

Mobilisés ainsi l'un et l'autre dans une bataille nationale pour l'emploi, MM. Clinton et Balladur se retrouvent mardi 15 juin à Washington. Pour leur première rencontre officielle, le démocrate américain et le néo-pompidolien français vont débattre des conditions du commerce mondial : M. Balladur souhaite en effet présenter à M. Clinton la position de la France sur les négociations commerciales internationales de l'Uruguay Round. La guerre qui se déroule dans ce domaine n'est pas sans rapport avec l'emploi. Au contraire. Les discussions entre ces deux opposants affichés au protectionnisme seront sans doute courtoises. On peut cependant douter que se dégage mardi une réelle convergence entre les deux hommes. Le président américain sait qu'il peut compter sur les divisions entre Européens pour imposer sa loi. C'est là sans doute, et malheureusement, la principale faille de la stratégie d'Edouard Balladur dans ces négociations.

Lire la suite et nos informations pages 22 et 23

Gorazde assiégée par les Serbes



Lire nos informations et l'entretien avec le président bosniaque, Alija Izetbegovic pages 4 et 5

La voie étroite d'Edouard Balladur

Les attentes croissantes de l'opinion et l'impatience de la majorité compliquent l'action du chef du gouvernement

par Jean-Marie Colombani

Edouard Balladur a-t-il déjà perdu ? *A-t-il* encore une chance de réussir, alors qu'il est de bon ton, dans les allées du patronat, d'annoncer, moins de cent jours après son installation à la tête du gouvernement, son échec ? Même si les indicateurs – sondages et élections cantonales partielles – restent pour lui au beau fixe, en tout cas à un niveau exceptionnellement élevé, cette question mérite qu'on s'y arrête, car le premier ministre est entré dans une zone difficile ; mais rien n'est joué, et il garde une chance – même si c'est une voie étroite – de réussir.

Quatre éléments créent aujourd'hui une configuration contraire, de nature à entretenir le pessimisme ambiant. Au premier rang figure, paradoxalement, l'état de l'opinion. M. Balladur s'était, certes, gardé de tout promettre : il avait, pendant la campagne électorale, grossi le trait et évoqué une situation d'une gravité sans précédent, au risque d'ailleurs de déclencher une polémique malvenue ; mais cela lui avait permis de justifier, précisément, l'absence d'engagement précis (au moins de sa part, car d'autres ont été moins prudents).

Il avait même annoncé, en fin de campagne, que le chômage continuerait d'augmenter et qu'il lui faudrait déployer beaucoup d'efforts pour parvenir à le stabiliser, si possible à la fin de 1993. Mais l'ampleur de la victoire électorale de la droite a eu pour effet d'aiguiser les attentes d'une partie de l'opinion : puisque la nouvelle majorité a les coudées franches, il lui suffit de vouloir pour satisfaire ses mandants ! Telle est, du moins, la perception d'une partie des troupes victorieuses, qui invoque l'impatience de son électorat. Ce qu'Edouard Balladur avait réussi pendant la campagne – contenir les attentes – a donc été balayé par le caractère écrasant du succès du mois de mars. Lui-même a donc été contraint de corriger son discours et d'y introduire un peu de ce volontarisme, de ces certitudes qui plaisent tant à entendre.

Lire la suite page 12

Dans « le Monde des débats » de juin

Les 30/40 ans : une génération culturelle

Des écrivains, des musiciens, un peintre, un cinéaste, un metteur en scène, une photographe, nés entre 1953 et 1963, expliquent comment dans leur travail de créateurs ils se situent par rapport à la génération qui les a précédés et celle qui a suivi, racontent comment ils travaillent et réagissent face aux événements du monde. C'est une génération de solitaires.

Egalement dans ce numéro : quelle part faire, à l'intérieur du service national, au service militaire et au service civil ; faut-il blanchir le travail au noir ?

En vente dans les kiosques, 30 F.

Turquie : une femme premier ministre

Elue dimanche 13 juin à la tête du Parti de la juste voie, la principale formation de la coalition au pouvoir à Ankara, Tansu Ciller a été chargée, lundi, par le chef de l'Etat, Suleyman Demirel, de former le nouveau gouvernement turc.

Agée de quarante-sept ans, spécialiste de l'économie, elle avait démissionné la semaine dernière de son poste de ministre d'Etat pour briguer la présidence du parti. Cette femme que l'on dit moderne et ambitieuse est notamment favorable à une politique libérale de privatisations, seul remède à ses yeux à la crise que traverse actuellement le pays.

page 5

L'ÉCONOMIE

La France et ses entreprises : le désamour

Depuis dix ans, les entreprises françaises ont obtenu liberté des prix et des changes, facilité de licencier, baisse de la fiscalité, stabilisation des charges sociales, modération salariale... Au nom de l'emploi. Pour les Français, le résultat est-il à la hauteur ?

Lire aussi le dossier sur les traitements des fonctionnaires, les pages « Mode d'emploi », « Opinions » (la réforme de la Banque de France) et « Conjoncture » (la France).

pages 29 à 38

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec René Rémond

« La démocratie appelle une éducation »

« Tous les analystes se sont accordés à décrire la France comme le lieu « privilégié » d'une crise de la représentation. Et pourtant la séquence qui vient de se dérouler – législatives, majorité massive, passation du pouvoir en douceur, installation rapide d'un nouveau gouvernement – a été décrite, par exemple, en Italie, comme une séquence exemplaire. Comment jugez-vous ce paradoxe ?

– « Lieu privilégié », « séquence exemplaire », autant de présomptions que tout n'a pas disparu de ce qu'on appelait l'exceptionnalité française : seuls les éléments qui la configurent ont changé. De fait elle comporte deux traits qui sont peut-être moins contraires que complémentaires. Considérons-les de plus près. D'une part, d'alternance en alternance – nous en sommes à la quatrième en douze ans – la transition s'effectue de plus en plus vite et de façon de plus en plus « coulée » : si la sincérité de l'adhésion aux règles de la démocratie se mesure à l'assentiment donné par tous, vaincus compris, aux résultats d'une élection, nul doute que nous ne nous situions tout en haut d'une échelle démocratique.

» Qu'il paraît loin aujourd'hui le temps où était contestée la légitimité des vainqueurs ! De cette mutation le mérite revient assurément pour partie aux institutions qui démontrent un peu plus chaque fois leur capacité d'adaptation ; et en retour chaque circonstance renouvelle l'adhésion donnée le 28 septembre 1958 et les conforte un peu plus. Mais il serait injuste de ne pas attribuer une part de cet apaisement à une sagesse acquise au prix d'une longue expérience réfléchie qui a fini par convaincre les Français de l'importance des institutions, mais aussi qu'elles ne sont jamais qu'un mode d'organisation pour répartir les pouvoirs et fixer les règles de la décision : il n'y a donc pas matière à en faire l'enjeu d'une guerre de religion. D'où la *séquence exemplaire que vous dites.*

» Mais dans le même temps on insiste plus qu'on n'avait fait depuis longtemps sur le divorce entre les politiques et les citoyens, le corps social et la représentation politique, les Français et la politique. Le vocabulaire même en porte témoignage : ne parle-t-on pas de classe politique et de société civile comme de deux réalités affrontées ? Qu'un premier ministre ait eu en 1988 l'initiative d'introduire dans son gouvernement des *représentants de la société* civile, comme si les politiques ne représentaient pas par définition la société dans sa totalité, quel indice de leur dissociation et de l'existence d'une crise politique ! Mais aucune notion n'étant plus équivoque que celle de crise, tâchons d'en préciser le sens et d'en dessiner les contours.

» Il n'y a pas crise de la démocratie, à la différence de ce qu'on a connu jadis : personne ne conteste ses fondements ni ne dénonce ses postulats. Pas même les extrêmes ; ce serait plutôt au nom d'une démocratie plus authentique qu'ils critiqueraient les applications présentes. Il n'y a pas davantage crise de régime : les institutions sont respectées pour l'essentiel. Y a-t-il même désaffection des citoyens à l'égard de la politique ? Les arguments qu'on avance d'ordinaire pour l'affirmer ne me convainquent pas. Chaque fois que les électeurs ont le sentiment d'être consultés sur un enjeu véritable et dont l'issue dépend d'eux, les taux de participation sont honorables. Mais s'ils persistent ainsi à juger que la politique est chose importante et digne de leur attention, de leur intérêt et de leur participation, c'est un fait, indéniable, qu'ils n'aiment pas la politique telle qu'elle est faite ou telle qu'ils croient qu'elle l'est, ni les politiques qui la font ; ou, plus exactement, ils détestent l'idée qu'ils s'en font à travers l'image qui leur en est tendue, en particulier par les médias.

» Ce n'est pas instaurer le procès de la télévision que de constater que la crise du politique est pour partie l'effet d'une médiatisation croissante de la vie politique. La politique se fait de plus en plus à la télévision – désignation du premier ministre, présentation du nouveau gouvernement, annonce de décisions – mais aussi par la télévision la politique ordinaire pénètre quotidiennement dans tous les foyers : elle est le lieu où s'opère la rencontre entre elle et les citoyens ; comment pourraient-ils la connaître autrement ? Or par nature la télévision ne peut proposer de l'acte politique qu'une image incomplète et une vision mutilée. De surcroît le temps de l'information est l'instantanéité et celui de la décision politique le moyen ou le long terme. Comment cette discordance des rythmes n'engendrerait-elle pas malentendus et incompréhensions ?

– Dans le passage qui a été le nôtre d'une démocratie de représentation à une démocratie d'opinions, comment les hommes et surtout les partis politiques peuvent-ils s'adapter ? Comment peut-on définir les aspirations des citoyens par rapport à la politique ?

– De fait, ce qui est en crise, ce ne sont pas les fondements de la démocratie mais le fonctionnement de la représentation démocratique. Si on a pu longtemps se satisfaire de consultations espacées, l'exercice du suffrage n'épuise plus aux yeux de nos contemporains le contenu de la démocratie (et pourtant les citoyens n'ont jamais été aussi souvent consultés, puisque depuis les débuts de la V[e] République le nombre des types d'élections est passé de trois à sept). Ils aspirent à d'autres applications : d'où la faveur qu'ils attachent tant à l'élection du président de la République qu'au recours au référendum. On observera que la représentation politique n'est pas seule contestée : voyez les leaders syndicaux débordés par des meneurs qui surgissent occasionnellement à la tête de coordinations spontanées. Ce sont toutes les représentations qui sont en crise du fait d'une aspiration, peut-être passablement chimérique, à une sorte de démocratie directe où chacun serait mieux informé, davantage consulté et associé.

» Le déficit démocratique est en grande partie un déficit d'éducation à la citoyenneté. Il n'y a plus de lieux où celle-ci se fasse. Les partis ne groupent plus guère que ceux qui ont choisi de faire de la politique leur activité professionnelle. L'enseignement, à supposer qu'il ait bien joué ce rôle (on a peut-être tendance à idéaliser le passé), n'est plus guère en état de le faire : les enseignants doutent d'en avoir le

« Les Français n'aiment pas la politique telle qu'elle est faite »

droit et sur quelles valeurs prendre appui ? Ce sont donc les médias qui assurent cette information, du reste *plutôt mieux que mal.* Mais quelle idée de la politique peut se faire une génération d'adolescents qui n'en sait guère que ce que lui en présentent des émissions qui jouent principalement sur la dérision ? Or la démocratie appelle une éducation. On ne naît pas démocrate : on le devient. La démocratie ne va pas de soi, elle n'est pas naturelle : elle est même le contraire de l'état de nature. C'est le produit de l'histoire, une construction de la raison, maintenue par la volonté. Que la raison défaille, ou que la volonté se relâche, et la démocratie risque de succomber. Elle n'est pas inscrite dans le code génétique d'aucun peuple. Aussi est-elle fragile et ses réalisations précaires. Chaque génération doit la réinventer. Elle requiert donc une éducation qui comporte l'apprentissage de ce qu'est la politique, son pouvoir et ses limites.

– Quel jugement portez-vous sur nos institutions, que le président de la République avait souhaité amender et qui finalement ne seront que faiblement retouchées ? La loi de notre évolution constitutionnelle ne se situe-t-elle pas dans un mandat présidentiel de cinq ans ?

– Partons d'un constat que chacun peut faire : personne, ou presque, ne propose de changer de Constitution ni ne préconise de toucher à ses dispositions maîtresses : prééminence de la fonction présidentielle, désignation de son titulaire par le suffrage universel, choix du premier ministre par le président de la République, responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée, ni même l'acquis le plus récent, le contrôle de la constitutionnalité des lois. Quelle novation *dans notre histoire !* Aussi gardons-nous de rien entreprendre qui risquerait de remettre en question cet assentiment trop neuf pour ne pas être précieux. Au reste, une Constitution se juge à ses fruits et à sa capacité d'adaptation à des situations imprévues : celle-ci a surmonté toutes les épreuves, celles qui étaient prévues, les autres aussi qui ne l'étaient point.

» Il n'est pas interdit pour autant d'envisager des modifications, d'opérer des retouches. Au contraire : c'est le moyen le plus sûr de garantir sa longévité. Au reste, depuis un tiers de siècle nos institutions ont passablement évolué, soit par des révisions explicites, soit par une pratique qui s'est infléchie. Pour l'avenir je ferai miennes les propositions de la commission présidée par le doyen Vedel, fruit d'une concertation entre les meilleurs esprits et qui me semblent marquées au coin du bon sens. Deux préoccupations distinctes doivent inspirer toute révision : le désir d'assurer un bon équilibre entre les pouvoirs et corriger à cette fin les disparités qui ont pu altérer le dispositif initial, mais aussi le souci, dans le droit-fil de ce que nous venons de dire, de fonder la démocratie d'expression et de participation. C'est le motif, entre autres, pour lequel je souhaite l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel aux simples citoyens, ainsi que l'extension du champ d'application de la procédure législative par référendum.

» D'autres modifications, qui, elles, ne sont pas d'ordre constitutionnel, *ne me semblent pas moins* utiles à cet égard, concernant la formation des conseils qui gèrent les collectivités territoriales ; elles infuseraient à la décentralisation un sang nouveau : corriger l'aberration qui fait élire les conseillers régionaux dans le cadre du département. Pourquoi ne pas faire élire directement par tous les électeurs les présidents de conseil régional et de conseil général, plutôt que de s'en remettre aux tractations confidentielles entre élus ? On revigorerait les élections cantonales en substituant au scrutin uninominal un scrutin de liste dans les agglomérations urbaines. Autant d'initiatives qui, sans bousculer nos institutions, feraient progresser la démocratie.

» Quant à réduire la durée du mandat présidentiel, je suis résolument contre. Pour un ensemble de raisons dont chacune devrait suffire à écarter cette mesure. La durée de chaque pouvoir devrait être fixée en fonction des responsabilités qui lui sont imparties. Or quel est le propre de la fonction présidentielle ? Relisons l'article 5 de la Constitution : *« Le président de la République assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, ainsi que la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités. »*

» Toutes attributions qui s'inscrivent dans une moyenne durée. Il est donc logique que la durée d'une telle fonction soit supérieure à celle des pouvoirs entre lesquels elle arbitre. En outre, il n'est pas sans importance dans l'ordre des symboles de marquer la prééminence par une différence dans le temps. D'autre part, si je ne parviens pas à discerner les avantages de la réduction du mandat présidentiel, je ne perçois que trop bien les inconvénients qui en résulteraient. A aligner la durée de la présidence sur celle de la législature, qu'adviendrait-il en cas d'interruption du mandat présidentiel ? Ne faudrait-il pas retirer au chef de l'Etat le droit de dissolution ? Mais alors faut-il maintenir la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée au *risque de retomber dans le déséquilibre des précédentes Républiques ?* De proche en proche c'est tout l'édifice institutionnel qui se délite. Voilà pourquoi, à mon sens, la réduction de la durée du mandat présidentiel, de par ses conséquences, serait la seule modification qui nous ferait changer de régime, même s'il conservait l'appellation de V[e] République. Et si deux fois sept ans, c'est trop, prononçons-nous pour un septennat non renouvelable.

– Parmi les nombreuses consciences qui se sont opposées sur la remise en cause du code de la nationalité, figurent en bonne place les évêques. Ils ont aussitôt été dénoncés par Charles Pasqua. Avaient-ils le droit de s'exprimer sur ce terrain ou est-ce qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas ?

– S'il n'y avait pas des raisons de penser que la réaction de Charles Pasqua a été suscitée par le sentiment que les évêques avaient été mal informés, il y aurait lieu de s'inquiéter que le ministre qui a les cultes dans son département paraisse ignorer l'état réel des relations entre les Eglises et l'Etat au point de tenir à peu près le même langage que naguère l'amiral de Joybert ou Michel Charasse. Car a-t-il jamais été dit, même par les auteurs de la loi de séparation en 1905, que la rupture des relations privait les évêques du droit de parler ? Au contraire la suppression des liens qui assujettissaient l'Eglise catholique au contrôle des pouvoirs publics a rendu à ses responsables leur liberté de parole.

» Pourquoi les ecclésiastiques seraient-ils les seuls à ne pouvoir s'exprimer ? Au nom de quel principe les priver d'un droit reconnu à toutes les composantes de la société civile ? Curieuse conception de la démocratie qui instituerait un statut d'exception pour les seules communautés de croyants. D'autant que les Eglises restent, quoi qu'on dise, parmi les institutions qui s'adressent encore au grand nombre : interrogés sur leur identité, plus de quatre Français sur cinq se disent catholiques ou protestants et chaque dimanche les églises de France accueillent une assistance globale qui n'est pas loin d'être dix fois supérieure avec ses quelques millions à l'effectif de toutes les formations politiques additionnées. L'expérience a montré l'irréalisme de l'idée que les croyances religieuses étaient une affaire strictement privée : pour être effectivement ce qu'il y a de plus personnel, elles n'en ont pas moins une dimension sociale, parce que toute foi informe le reste des opinions et le comportement en société et parce que toute religion se vit collectivement et donne naissance à des communautés qui ont leur mot à dire sur les affaires de la cité.

» Les Eglises sont donc dans leur droit quand elles s'expriment sur les questions d'intérêt général, dès lors qu'elles n'exercent pas d'autres pressions sur la décision que celles admises par la pratique démocratique. Elles sont aussi dans leur rôle quand elles se prononcent sur la dimension éthique des problèmes politiques : leurs responsables manqueraient à leur devoir s'ils se taisaient : a-t-on déjà oublié les reproches qu'elles ont encourus pour ne pas s'être élevées autant qu'elles auraient dû contre les crimes du régime de Vichy ? Elles contribuent à l'éducation de la conscience publique.

– Sur le fond que pensez-vous de leur position ?

– Le droit d'intervenir dans le débat démocratique, le devoir de faire connaître leur position, n'autorise pas à dire n'importe quoi. Plus encore que toute autre institution, les Eglises connaissent la difficulté de concilier les deux éthiques, de conviction et de responsabilité. C'est leur spécificité de faire apparaître au grand jour les implications au regard de l'éthique des choix politiques et de rappeler, à temps et au besoin à contretemps, les principes essentiels. Mais ce sont aussi des institutions responsables qui doivent être conscientes de certaines nécessités et du possible. Certains s'étonnent de voir les Eglises apparemment plus attentives à l'accueil de l'étranger que soucieuses de préserver l'identité nationale. C'est que les Eglises de la Réforme gardent de leur passé de persécutées une vive sensibilité pour toute minorité. Quant à l'Eglise catholique, qui a été combattue au nom d'une conception contraignante de l'unité nationale et qui n'a retrouvé sa liberté que grâce à l'acceptation du pluralisme, elle paraît plus attentive au droit à la différence qu'à l'impératif de la cohésion nationale. On en a eu un soupçon lors de l'affaire Rushdie où certains ecclésiastiques ont pu paraître plus préoccupés du respect de toute croyance religieuse contre le blasphème que des menaces de mort contre un individu. Sur le thème de la nationalité le droit à la différence ne peut être illimité : il ne peut notamment conduire à ce que vivent sur le territoire de la République des populations sous des statuts personnels différents. La loi ne peut être que la même pour tous et elle ne doit pas faire acception des croyances religieuses.

« L'appartenance à l'Eglise rend plus réfractaire à la tentation du repli »



René Rémond, né en 1918, qui préside depuis 1981 aux destinées de la Fondation nationale des sciences politiques, tient une place éminente dans l'enseignement de l'histoire nationale. Politologue de renom, ancien président de l'université de Nanterre, figure influente des intellectuels catholiques, il est celui que l'on consulte lorsque surgit une question délicate mettant en cause la relation du pays avec son passé : sa plus récente intervention, en 1992, a ainsi porté sur certains aspects de l'affaire Touvier. La crise de la représentation que traverse la démocratie française, comme le retour au pouvoir d'une droite qu'il n'a cessé d'analyser justifie qu'à notre tour nous sollicitions ses avis.

– Le peuple catholique est-il en phase avec les positions que prennent les évêques en matière d'immigration ?

– Pas tous assurément : il n'y a qu'à parcourir le courrier des lecteurs du *Figaro* ou du *Figaro Magazine* pour en avoir quelque idée. Mais qu'est-ce que le peuple catholique ? Avouerai-je que je ne le sais guère ? Si on se réfère à des critères formels ou à ce que les intéressés disent eux-mêmes, ce sont les quatre cinquièmes du peuple français. A s'en tenir aux quelques millions qui entretiennent avec leur Eglise une relation vivante dont on peut penser qu'elle a quelque incidence sur leurs opinions et leur comportement politiques, on y trouve à peu près toutes les nuances d'opinion : seuls les extrêmes sont moins représentés. Néanmoins on peut saisir sur les grands nombres comme l'ombre portée de l'enseignement dispensé par l'Eglise ; ainsi le pourcentage de catholiques recensés comme réguliers qui votent Front national est inférieur à la moyenne nationale et la correspondance, lors du référendum sur Maastricht, entre la carte du « oui » et celle de la pratique religieuse a frappé tous les observateurs ; signe que l'appartenance à l'Eglise rend plus réfractaire à la tentation de repli et plus accessible à l'ouverture sur l'extérieur.

– Quelles peuvent être les incidences sur le fonctionnement démocratique dans notre pays de la montée des intégrismes ?

– Je les crois moins redoutables en France qu'ailleurs : le catholicisme, qui reste de loin la religion dominante, a aujourd'hui, à l'exception de la petite fraction intégriste qui persiste à refuser la démocratie – elle est précisément en dissidence, – accepté sans repentir ni retour le pluralisme et la distinction entre confessionnalité et citoyenneté. Je crois même que les catholiques sont un des piliers de la pratique de la démocratie en France. Je serais plus inquiet des progrès de l'irrationnel.

– L'un des domaines où l'opposition se promettait d'être la plus active est l'éducation. N'est-ce pas pourtant là, et je pense notamment aux universités, que l'héritage des socialistes est le plus positif ? Comment jugez-vous les premières esquisses de la réforme de François Bayrou ?

– Il est vrai que l'éducation reste un des domaines où s'affrontent des points de vue contraires qui puisent leur force dans des convictions philosophiques, alors que la différence entre droite et gauche devient de plus en plus difficile à percevoir ailleurs. Et pourtant, au risque de paraître cultiver le paradoxe, je suis en ce domaine plus frappé par la continuité que par les ruptures. Certes chaque alternance précédente a été marquée par une réforme qui prétendait effacer les effets présumés pernicieux de la majorité sortante ; le statut des universités partageant avec celui de l'audiovisuel le discutable privilège d'être le symbole de la prise du pouvoir. Cependant, si on ramène à leur importance passagère les malheureuses tentatives de retour en arrière de 1976 et 1986, avec quelques zigzags la continuité depuis un quart de siècle l'a emporté pour les axes essentiels.

» Le principe de l'autonomie est entré dans les mœurs ; la pratique contractuelle, amorcée par Joseph Fontanet, a été généralisée sous Lionel Jospin et Jack Lang : elle a modifié la nature du rapport entre *les établissements d'enseignement* supérieur et l'autorité de tutelle ; de services extérieurs de l'administration centrale ils sont devenus partenaires. Cette autonomie, prématurée en 1968 dans un système qui restait régi par une centralisation sans contrepartie, a trouvé dans la décentralisation de quoi être confortée. Fasse la conjoncture économique que le gouvernement puisse honorer ses engagements ! Faute de quoi la crédibilité de la contractualisation serait gravement compromise et avec elle tout l'effort pour responsabiliser les établissements. Quant aux réformes esquissées par François Bayrou, outre qu'il est encore trop tôt pour les juger, il faut prendre acte de son intention de n'engager aucune grande transformation : on ne saurait que l'en louer. C'est un argument de plus en faveur de la thèse de la continuité. Lionel Jospin avait introduit d'heureuses modifications qui concouraient à assouplir le système et à décentraliser les responsabilités : substitution dans le primaire de cycles brisant le cadre contraignant des barrières d'âge, introduction de modules, resserrement du nombre de filières ; autant d'innovations qui étaient en harmonie avec les orientations dessinées par la commission du X[e] Plan dont j'ai dirigé les travaux, et dont les conclusions ont été publiées sous le titre *Eduquer pour demain.*

» Deux dispositions entre autres nous ont paru essentielles pour permettre au système éducatif de relever les défis multiples que lui adresse l'évolution : le projet d'établissement, car il implique la constitution d'une véritable communauté d'enseignement, et une formation mieux conçue des enseignants. Pour que le premier produise les effets escomptés, encore faut-il que le projet ne se transforme pas en une formalité administrative de plus. Quant aux instituts universitaires de formation des maîtres, initiative fort discutée et dont une fraction de la majorité veut la mort, le principe m'en semble opportun : acquérir une compétence dans une discipline ne suffit plus pour bien transmettre aujourd'hui les connaissances ; enseigner est un métier qui, comme tout métier, appelle une certaine formation professionnelle. Mais je ne suis pas certain que le point d'équilibre ait été trouvé entre l'acquisition de la compétence et la préparation du métier.

» Peut-être le projet demande-t-il à être soulevé par une ambition plus haute qui puiserait son inspiration dans une réflexion sur la finalité de l'acte d'enseigner. Pareille réflexion va devenir plus urgente encore. La progression irréversible du chômage qui touche maintenant les cadres va remettre en question la nécessité de l'effort de la nation pour l'enseignement ; car si la qualification ne garantit plus le diplôme contre la perte de l'emploi, si la délocalisation des activités les plus sophistiquées vers d'autres régions du globe retire son principal argument au développement de l'enseignement, à quoi bon continuer de lui consacrer une part notable des ressources du pays ? Cette question, ni les politiques ni le corps social ne pourront longtemps l'éluder. »

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI

SOMALIE : après une journée marquée par la mort d'une quinzaine de manifestants

Des bombardiers américains ont à nouveau pilonné la capitale

Pour la troisième nuit consécutive, des bombardiers américains participant à l'opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM) ont pilonné plusieurs cibles avec des roquettes et des missiles, lundi 14 juin, à Mogadiscio. Selon des témoins, les tirs étaient principalement concentrés sur un secteur de la capitale contrôlé par le général Mohamed Farah Aïdid, dont les hommes sont accusés d'avoir tué vingt-trois « casques bleus » pakistanais le 5 juin. De source hospitalière, on a appris que deux civils somaliens, dont un enfant, ont été tués et deux autres blessés lors de ce troisième raid.

Cette attaque a eu lieu après une journée marquée par la mort d'au moins quatorze manifestants, hommes, femmes et enfants. Dans la matinée de dimanche, le contingent pakistanais de l'ONU avait tiré pendant environ cinq minutes sur quelques centaines de Somaliens qui manifestaient dans le centre-ville contre les raids. Certains témoins ont affirmé que les premiers tirs sont partis des rangs des manifestants, tandis que d'autres ont soutenu que les Pakistanais avaient ouvert le feu les premiers, sans sommation.

Le général Aïdid a déclaré, sur la chaîne de télévision américaine CNN, que les Somaliens *« veulent s'administrer eux-mêmes »* et rejettent toute *« tutelle »* sur leur pays. Il avait auparavant affirmé sa volonté de rester dans la capitale somalienne pour *« partager avec* [son] *peuple la souffrance et la mort »*. Interrogé, à Mogadiscio, par la chaîne de télévision CBS, le général a encore appelé au *« dialogue »*. Ces attaques ont également provoqué la distribution, dans les rues de la capitale somalienne, de tracts accusant l'ONU de ne plus être *« une force de maintien de la paix, mais une force de mort »*.

Des militaires de onze pays (Etats-Unis, France, Pakistan, Turquie, Norvège, Maroc, Egypte, Koweït, Italie, Emirats arabes unis et Inde) ont participé au premier raid, dans la nuit de vendredi à samedi, a indiqué le commandant en chef adjoint des forces de l'ONU, le général Thomas Montgomery. La Tunisie et la Suède ont également participé à l'opération en fournissant un soutien logistique, a-t-il précisé. Le général Cevik Bir, chef des forces de l'ONU, a démenti que les troupes américaines aient conduit l'attaque, affirmant qu'il s'agissait d'une opération multinationale. Les responsables militaires américains ont néanmoins fait remarquer que les premiers à intervenir au sol étaient les 1 200 soldats d'élite de la Force d'intervention rapide américaine. Près de 200 Somaliens, parmi lesquels le général Ali Keidye, un proche du général Aïdid, ont été arrêtés samedi par l'ONU. – *(AFP, Reuter.)*

La logique de guerre

Suite de la première page

L'Amérique allait en Somalie pour y conjurer la mort programmée de centaines de milliers d'adultes et d'enfants, fatalité qu'elle jugeait – en phase avec la communauté internationale – intolérable. Mais on sut d'emblée que cette opération resterait pour l'essentiel une croisade de *charité, faute de vouloir la mener* jusqu'à son terme logique : le désarmement des «chefs de guerre» responsables de l'anarchie et de la famine qui ont tué, depuis janvier 1991, trois cent mille Somaliens.

Hanté par le spectre d'un nouveau Vietnam dans une période où – qui plus est – la Maison Blanche changeait de locataire, Washington ne songea plus qu'à une chose : rapatrier les «boys» aussi vite que possible. Profitant du rapport de forces créé en sa faveur, l'armée américaine aurait pu neutraliser Aïdid et consorts. A condition d'agir tout de suite. Mais la consigne du commandement – «zéro tué» américain – excluait de prendre le moindre risque. Plutôt que de mater les vrais *pillards*, il était donc bien plus facile en confisquant les armes dont les Somaliens les plus démunis usaient pour leur autodéfense, ce qui contribua à les affaiblir un peu plus.

Si, après quelques semaines, les Somaliens mangèrent de nouveau à leur faim, le mal politique dont souffrait leur pays ne fut pas guéri, mais seulement anesthésié. Interprétant le *mandat de l'ONU a mimima*, le contingent américain ne créa pas les conditions de l'«environnement sûr» promis à la Somalie. De Mogadiscio à Baïdoa, l'intimidation et la violence pouvaient resurgir à tout moment. Les menaces de mort se *multipliaient* contre les travailleurs de l'humanitaire, parfois otages de leurs propres gardes. Deux d'entre eux furent assassinés.

Une «pax americana» inachevée

On négligea la région frontalière du Kenya, où les bandits locaux – les «shiftas» – écument le «bush» depuis toujours. Il est vrai que le mandat de l'ONU limitait la liberté de la force d'intervention, en la cantonnant sur 40 % du territoire somalien. Autre erreur : on laissa le «général Morgan», gendre de l'ancien président Syad Barre – et ennemi juré de Aïdid, – reprendre *Kisimayo, maladresse* dont ce dernier prit prétexte pour justifier ses colères. Les «casques bleus» héritèrent ainsi d'une «pax americana» inachevée, dont résulte la crise actuelle.

Le «général» Aïdid a beau jeu de chercher à saboter cette paix fragile. Comme à tout chef de guerre, une paix authentique lui serait, par définition, fatale. Ne manquant ni d'armes, ni d'argent, il s'efforce de garder le pouvoir que lui confère l'allégeance aveugle de son clan (Habr Gedir, tribu des Hawiye). *Le* surnom dont il fut affublé – «le boucher» – en dit aussi long que celui de l'ancien président Syaad Barre, «le tueur de Hargeisa», la grande ville du nord, aujourd'hui capitale du Somaliland. Face à la puissance américaine, *Aïdid* fit le dos rond, en attendant son heure. Mais dès le début de janvier, il *réserva* un accueil tumultueux à Boutros Boutros-Ghali, de passage à Mogadiscio.

En mars, il fit de son mieux pour torpiller la conférence de réconciliation ouverte à Addis-Abeba entre quinze factions somaliennes, avant de tenter, en vain, d'enfoncer un coin entre l'ONU et les Etats-Unis. Ces dernières semaines, sa radio – *détruite ce week-end* – attaquait au vitriol le «néo-impérialisme» de l'Amérique et des Nations unies. Sans doute peut-il compter sur le dévouement intéressé de centaines de jeunes déclassés pour qui violence et rapine sont devenues un mode de vie.

L'engrenage dans lequel le «général» Aïdid s'ingénie, par ses provocations, à entraîner l'ONU risque de remettre en *cause* les acquis précaires de l'opération «Rendre l'espoir». Les trente-cinq centres de nutrition de Mogadiscio, dont dépend la survie de 200 000 réfugiés, ont été clos à cause de l'insécurité. En dehors de la capitale, les stocks de vivres seront épuisés dans dix jours. Après plusieurs années anormales, les paysans somaliens ont *semé à la saison des pluies et* récolteront à l'automne. En attendant la « soudure», ils vivent de l'aide internationale. Le retour de la guerre civile replongerait rapidement le pays dans la famine.

La force de l'ONU a les moyens matériels – et surtout politiques – de relever le défi du «général» Aïdid. A la différence de ce qui se passe dans l'ex-Yougoslavie, le mandat des «casques bleus» leur permet – c'est une première – non seulement de se défendre dans des conditions satisfaisantes, mais aussi de passer à l'offensive en cas de besoin, notamment pour désarmer les fauteurs de troubles.

Un protectorat «de facto»

Pour la première fois aussi, plus de 3 600 Américains restés en *Somalie – et affectés en majorité au* soutien logistique – servent sous le drapeau de l'ONU et sous un commandement non américain (en dehors de la zone OTAN). S'y ajoutent environ 1 400 «marines», stationnés sur un navire de guerre. Sur le papier, cette « force de réaction rapide» fait partie du contingent de l'ONU, tout en dépendant directement du commandement central américain en Floride.

Que faire du « général » Aïdid ? L'ONUSOM a reçu mandat du Conseil de sécurité de l'arrêter et de le juger. En a-t-elle l'intention ? Pareille mesure risquerait, dans le climat explosif actuel, d'enflammer ses partisans. Flattant à peu de frais leur fierté nationale, Aïdid les mobi*liserait plus* aisément contre des «casques bleus» conduits à se comporter comme une «force d'occupation». Mais, faute de le traduire devant un tribunal militaire, l'ONU peut neutraliser et isoler son pire ennemi du moment. Après tout, la *plupart des Somaliens sont las de la* guerre et de ses seigneurs.

Ce nouvel épisode de la crise somalienne confirme qu'il est difficile de concilier les logiques humanitaire et militaire. Dans la région de Hoddur, les «casques bleus» français ont pourtant réussi à maintenir l'ordre en faisant œuvre utile : ils ont nourri la population, soigné les malades, déminé les routes, veillé aux travaux des champs. A Mogadiscio, c'est une autre affaire. Depuis la mort des soldats pakistanais, le militaire y a pris le pas sur l'humanitaire. En témoigne l'évacuation vers le Kenya de quelque cinq cent expatriés, les rares restés sur place étant regroupés sous haute protection.

Pour l'ONU, l'enjeu somalien est à la mesure de sa tâche dans ce pays – bien plus ambitieuse, par exemple, qu'au Cambodge. Sous l'impulsion de M. Boutros-Ghali, qui a pris ce dossier à cœur – au point, on s'en souvient, de soupçonner l'Occident d'attacher trop d'importance à la Bosnie et à sa «guerre de riches» (un reproche qui résonne cruellement aujourd'hui) – les Nations unies sont engagées en Somalie dans une entreprise de longue haleine qui vise, tout bonnement, à ressusciter un Etat. En attendant cette heureuse échéance, l'ONU sera contrainte d'exercer sur ce territoire un protectorat *de facto*. Nul ne prétend revenir au temps des colonies et des vice-rois. Et l'ONU hésitera à «formaliser» son «rôle impérial» par un lien juridique comparable à celui qui – ironie de l'Histoire – permit à son Conseil de tutelle de régenter les deux anciennes colonies anglaise et italienne ayant formé en 1960 la Somalie indépendante. Mais pour que ce pays renaisse, l'ONU devra d'abord combattre sans merci tous ceux qui – comme le « général » Aïdid et ses rivaux – mirent tant *d'ardeur à le ruiner.*

JEAN-PIERRE LANGELLIER



Washington craint une guérilla anti-ONU

WASHINGTON

de notre correspondant

Le scénario-cauchemar, celui que les Etats-Unis redoutaient par-dessus tout en Somalie, est peut-être en passe de se réaliser : la population civile, ou une partie de la population civile, se retournant contre l'ONU. Donc, aussi, contre les Américains.

En cédant la place au début du mois de mai à une force de l'ONU, essentiellement pakistanaise, les Etats-Unis espéraient bien pouvoir se retirer durablement de Somalie ; les forces américaines sur place sont passées de 26 000 à 4 000 hommes. Les responsables estiment que l'opération «Rendre l'espoir», a rempli ses objectifs. L'aide alimentaire est distribuée, les convois *qui l'acheminent sont défendus* et les centres d'assistance humanitaire sont protégés. Bref, les chefs de faction locaux ont été tenus en échec. Les «marines» pouvaient plier bagages et les responsables de l'administration tenir leur promesse : il n'y aurait pas, pour l'armée américaine, de «bourbier» somalien.

C'était sans doute compter sans la tenacité d'un de ces «seigneurs de la guerre», le général Mohamed Farah Aïdid. *« Visiblement, le général Aïdid a vu dans ce transfert du pouvoir* [entre l'armée américaine et la force onusienne de maintien de la paix], écrit le *New York Times, l'occasion de tester le pouvoir politique de l'ONU. »* Et le résultat a été de ramener les Etats-Unis sur le terrain.

Commentant les raids menés par l'armée américaine, avec les contingents français, marocain et pakistanais, le président Bill Clinton a fait valoir qu'il était *« essentiel d'adresser un message aux gangs armés »* (somaliens). Il s'agit de *«renforcer l'efficacité et la crédibilité des forces de maintien de la paix de l'ONU en Somalie et ailleurs dans le monde »*, a déclaré M. Clinton, avant d'ajouter : *« Si les forces de maintien de la paix de l'ONU doivent être des facteurs effectifs de pacification et de stabilisation en Somalie et ailleurs, elles doivent être en mesure d'utiliser la force quand c'est nécessaire, pour se défendre ou pour accomplir leur mission. »*

La plupart des grands journaux posent des questions que la fusillade de dimanche n'a rendues que plus actuelles. Elles se résument ainsi : compte tenu du défi lancé par le général Aïdid et du comportement des Pakistanais, les Etats-Unis vont-ils vraiment pouvoir se retirer de Somalie ? Le double raid du week-end *« semble indiquer que les Nations unies ne sont pas capables de mener une action de force décisive si ce ne sont pas les Etats-Unis qui font l'essentiel du travail »*, observe le *New York Times.*

ALAIN FRACHON

Manifestations sanglantes à Mogadiscio

Les mouvements de rue réprimés par les « casques bleus » pakistanais ont entraîné plus de pertes que l'opération elle-même

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

« Regardez le travail des soldats de la paix ! » hurle un adolescent hors de lui, en montrant le carrefour encore taché de sang. Au moins quatorze personnes viennent de mourir au rond-point *«K 4», sous les balles* des « casques bleus » pakistanais. Le fait que des femmes marchaient en tête de la manifestation n'a pas retenu leur geste : quatre d'entre elles ont été tuées. Il faut dire qu'ils ont appris que leurs frères d'armes se sont fait tuer, le 5 juin dernier, près de la fabrique de cigarettes, par des hommes armés qui étaient cachés derrière les manifestantes du premier rang.

Dimanche 13 juin, au lendemain *d'un raid aérien* de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM), les « casques bleus » ont vu arriver vers eux un millier de personnes descendant l'avenue Lénine. Retranchés derrière des sacs de sable sur le haut d'un immeuble, ils ont *lâché quelques rafales pour arrêter la* foule. Le bilan – provisoire, car plusieurs cadavres auraient été emportés par les familles – s'élève à plus de quatorze morts et une quarantaine de blessés.

La veille, une protestation similaire avait été dispersée de la même façon par les mêmes soldats. Bilan : un mort, deux blessés. Lors d'un point de presse, le général pakistanais Ikram Hassan a dû faire face à un feu roulant de questions. Des journalistes, qui avaient fait leur enquête, certifiaient que les Pakistanais, *protégés derrière leurs postes* de tir, ne pouvaient se sentir en danger, et n'avaient tiré aucun coup de semonce. Clivage Nord-Sud dans la conception du maintien de l'ordre ? Devant la presse occidentale, le général pakistanais avait du mal à *justifier la réaction* de ses *soldats*, autorisés à recourir à la force grâce au chapitre 7 de la charte de l'ONU.

Dans la zone contrôlée par le général Aïdid, les bombardements et les destructions de dépôts d'armes opérés par les soldats de l'ONUSOM ont déclenché, deux jours de suite, des manifestations qui se sont achevées dans le sang. Ces drames *n'ont fait qu'exacerber le ressentiment* des organisations non gouvernementales (ONG) envers l'ONU, qui *« ne peut plus prétendre reconstruire ce pays alors que ses propres soldats tuent des civils sans défense ».*

« Frappes chirurgicales »

Dès le début des préparatifs militaires contre les forces du général Aïdid, plusieurs ONG avaient estimé que la reprise du dialogue était préférable à une opération armée, qui aurait des conséquences néfastes sur l'aide humanitaire. On reconnaît toutefois que la crainte de voir cette action militaire, menée en pleine ville, provoquer un bain de sang ne s'était pas justifiée jusqu'à présent. Les raids aériens des AC 130 et leurs tirs extrêmement précis ont entraîné moins de pertes que les manifestations de rue. Lors de ces *« frappes chirurgicales »* à distance, les appareils tournoient à 3 000 mètres au-dessus de la capitale, ce qui permet aux Américains d'éviter les risques de pertes au combat.

Vus du sol, ces assauts aériens paraissent disproportionnés par rapport aux résultats. La destruction du garage d'Osman Ato (homme d'affaires lié au général Aïdid), bombardé dans la nuit du 12 au 13 juin, a réveillé toute la ville. Au matin, l'un des conteneurs remplis de pneus et de tuyaux dégageait encore une épaisse fumée noire, à côté d'un deuxième, éventré, et plein de pièces de rechange, et de trois camions calcinés. Mais rien qui ressemblait à un dépôt de munitions pulvérisé.

« Pourquoi s'entraînent-ils sur une cible civile ? », s'interrogeait le propriétaire, qui passe pour financer l'effort de guerre du général Aïdid. L'ONU a justifié son opération en rappelant que les mécaniciens d'Osman Ato fabriquaient, dans son garage, les fameux *« technicals »*, véhicules tout-terrain porteurs d'une pièce d'artillerie lourde.

Les deux visages de la capitale

S'il s'agit de guerre psychologique, l'ONUSOM n'a pas encore réussi à impressionner les habitants de Mogadiscio-Sud, qui n'ont pas manqué de dénoncer *« une atteinte à la liberté d'expression »*, après la destruction de Radio-Aïdid, sur laquelle le général diffusait depuis des mois *ses attaques contre le « colonialisme des Nations unies »*. Dans la fabrique de cigarettes, Hussein, un ancien employé qui garde les bâtiments avec des collègues depuis deux ans dans l'espoir que l'usine se remette un jour à tourner, se plaint de ce qu'*« ils ont détruit l'une des rares entreprises encore en état dans le pays parce qu'ils* [les] *soupçonnaient d'héberger des miliciens du général »*.

L'ancienne caserne de Hodweyne, 2 kilomètres plus loin, a également été frappée. Plusieurs chars ont été incendiés ; les bureaux désaffectés qui abritent quelques familles de déplacés ont aussi été touchés. Les hélicoptères de l'ONUSOM surveillent maintenant tous ces sites détruits. Mais le général Aïdid ne semble pas pour autant réellement désarmé, et sa popularité n'a pas l'air de s'en trouver affectée.

Ses partisans, surtout ceux de son clan des Habar-Guidir, font bloc autour de lui. Ils savent que si le général perd face à l'ONU, ils devront quitter Mogadiscio, qu'ils occupent depuis sa prise par les rebelles, en janvier 1991. D'autant que, parmi eux, aucune personnalité n'est capable de succéder au général. En revanche, ceux qui ne sont pas de son clan, même s'ils sont alliés, commencent à dénoncer les ambitions du général. *« Il est mis au ban de la communauté internationale, et son rêve de diriger le pays est définitivement brisé »*, assure Assan Ahmed, un intellectuel qui *« ne croit plus au général »*.

Secouée la nuit par les raids aériens et troublée le jour par des manifestations, la partie sud de la capitale vit en permanence sous tension, tandis que le nord, fief du *« président par intérim »* Ali *Mahdi*, paraît à cent lieues de là. Sur ses marchés bruissant d'activité, personne ne cache sa satisfaction de voir le général Aïdid, *« l'ennemi public numéro un »*, prendre des coups.

Dans les salons de l'Hôtel Lafweyne, quelques politiciens débonnaires représentant les onze factions opposées à l'Alliance nationale somalienne (ANS) du général Aïdid, discutent de la prochaine mise en *place des conseils de district qui* éliront le Conseil national de transition, conformément aux accords d'Addis-Abeba de mars dernier. Malgré la disparition progressive de sa ligne de démarcation depuis l'opération « Rendre l'espoir », Mogadiscio conserve ses deux visages.

JEAN HÉLÈNE

□ **NIGÉRIA : l'élection présidentielle s'est déroulée dans le calme.** – L'élection présidentielle s'est déroulée dans le calme, samedi 12 juin, selon la radio nationale. Les 120 000 policiers mobilisés pour la *circonstance n'ont pratiquement* pas eu à intervenir. A Lagos, on a signalé seulement *quelques bousculades* qui ont été rapidement calmées. La participation électorale – de l'ordre de 50 % – a *été* faible. Toujours selon la radio, les résultats du scrutin ne seront publiés qu'en milieu de semaine.

D'autre part, le *Nigéria* et les Etats-Unis ont réglé à l'amiable un incident diplomatique survenu à la veille de l'élection. Les autorités ont en effet décidé d'annuler la demande de rappel du directeur de l'information de l'ambassade américaine, annoncée *le 11 juin (le Monde* daté 13-14 juin).

Si Moshood Abiola, candidat du Parti social-démocrate, a voté dans la banlieue nord de Lagos, Bashir Tofa, son rival de la Convention nationale républicaine, s'est trouvé, lui, dans l'impossibilité de le faire, dans sa ville natale de Kano. Selon des *témoins*, il s'est *présenté* au bureau de vote avec une carte d'électeur périmée, a cherché vainement son nom *sur* les listes et les fonctionnaires lui ont signifié qu'il ne pouvait déposer son bulletin dans l'urne... – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

MALAWI : deux jours avant le référendum sur le multipartisme

Le chef de l'opposition Chakufwa Chihana a été libéré

Le chef de l'opposition, Chakufwa Chihana, dont la détention a dominé la campagne référendaire, a été libéré samedi 12 juin, deux jours avant la consultation sur le multipartisme qui doit décider de l'avenir du Malawi.

Paraissant détendu et en bonne santé, M. Chihana a franchi les grilles de la prison de haute sécurité de Mikuyu, un pénitencier pour condamnés à mort, à 70 kilomètres de Blantyre, en faisant le «V» de la victoire. *«Nous sommes sur le chemin de la démocratie»*, a-t-il déclaré en se disant confiant quant aux résultats positifs du référendum de lundi.

M. Chihana, cinquante-deux ans, qui avait déjà passé sept ans en prison dans les années 70, s'était attiré un large soutien local et international lors de son arrestation, le 6 avril 1992. Condamné à deux ans de prison en décembre pour incitation à la rébellion, il a vu sa peine réduite en mars à neuf mois de détention.

Le président à vie Kamuzu Banda, qui dirige le Malawi d'une main de fer depuis près de trente ans, s'est résolu à organiser un référendum sous la pression internationale. 4,2 millions de Malawites étaient appelés à voter lundi, lors de cette consultation qui placera ou non leur pays sur la voie du multipartisme. Les électeurs auront à choisir entre deux bulletins de vote, représentant l'un une lampe tempête – symbolisant le multipartisme, – l'autre un coq noir – symbolisant le Parti du congrès du Malawi, parti unique au pouvoir depuis l'indépendance, en 1964. – *(AFP.)*

CONGO : l'insécurité à Brazzaville

L'ambassadeur de Libye a été tué à un barrage des forces de l'ordre

En plein centre de Brazzaville, en proie à la violence depuis quelques jours, l'ambassadeur de Libye au Congo, Mahmoud Mohamed Saad, a été tué par balles aux premières heures de la matinée, dimanche 13 juin, par des policiers. *«Le diplomate libyen a forcé le barrage érigé par les forces de l'ordre qui, après une sommation, ont ouvert immédiatement le feu sur sa voiture»* de fonction, a déclaré Hilaire M'béa-M'béa, ambassadeur du Cameroun et doyen du corps diplomatique. L'ambassadeur libyen revenait de l'aéroport de Brazzaville où il avait accompagné un couple d'amis. Il est mort sur le coup.

Depuis jeudi, date à laquelle la coalition de l'opposition avait appelé ses militants à la *«désobéissance civile»* pour contester les résultats des élections législatives anticipées du début du mois, le haut-commandement de l'armée a posté des soldats aux points stratégiques de Brazzaville, pour tenter de réduire l'insécurité grandissante.

Plusieurs fusillades

Quelques heures après la mort du diplomate libyen, une fusillade a éclaté au domicile de l'ancien premier ministre de la transition, André Milongo, au cours de laquelle un membre de sa sécurité personnelle a été grièvement blessé par balles.

Dans ce climat d'insécurité, et sous l'égide du commandement de l'armée, trois délégués de la mouvance présidentielle et trois de la coalition de l'opposition se sont réunis pour tenter de fixer l'ordre du jour, les modalités et le calendrier de négociations entre les deux grandes familles politiques du pays. L'annonce de cette rencontre a été accueillie avec enthousiasme par l'opposition ; la mouvance présidentielle s'est bornée à rappeler que seule la Cour suprême était habilitée à examiner les contentieux issus des législatives.

Un communiqué du commandement militaire rendu public dans la soirée a indiqué que les deux parties étaient tombées d'accord sur *«certains points de l'ordre du jour»*, et qu'elles s'étaient engagées *«à assurer une accalmie dès dimanche soir et à inviter leurs partisans à cesser de faire usage d'armes de guerre»*. Toutefois, des coups de feu très nourris ont encore été entendus dimanche soir dans la plupart des quartiers de Brazzaville, où les barricades rendaient la circulation difficile. – *(AFP.)*

Vingt ans après l'annexion de la bande d'Aozou par Tripoli

Le contentieux tchado-libyen devant la Cour internationale de justice de La Haye

La Cour internationale de justice de La Haye, saisie du différend frontalier entre le Tchad et la Libye sur la bande d'Aozou en août et septembre 1990, devait ouvrir ses audiences, lundi 14 juin. L'arrêt de la Cour, attendu dans environ six mois, devrait mettre un terme à un contentieux vieux de vingt ans.

La bande d'Aozou, annexée par la Libye en 1973, reviendra-t-elle au Tchad? *«Nous avons beaucoup d'espoir»*, affirmait le président Idriss Déby au cours de sa visite en France, la semaine dernière. Les Tchadiens estiment en effet que la stratégie adoptée par la partie adverse pour garder la bande d'Aozou (114 000 kilomètres carrés) a peu de chances d'être payante : Tripoli revendique un territoire démesuré, allant jusqu'au 15e parallèle, soit plus de 600 000 kilomètres carrés, couvrant 48 % du territoire tchadien!

Dans sa procédure écrite, qui devait être rendue publique lundi – longue de 1 200 pages, comme celle des avocats tchadiens! – la Libye se pose en héritière de l'Empire ottoman. Elle estime qu'aucune frontière n'a été définitivement fixée entre les deux pays. les accords de 1898 (convention franco-britannique), de 1899 (déclaration additionnelle de Londres) et de 1919 (confirmation de la frontière par la France et la Grande-Bretagne) n'ayant délimité que des zones d'influence.

Cette thèse oblige Tripoli à récuser les accords Laval-Mussolini du 7 janvier 1935, auxquels il faisait auparavant référence pour justifier l'occupation de la bande d'Aozou.

De même, le traité de bon voisinage du 10 août 1955 entre la France et la Libye est considéré comme inexistant. Quant à la lettre du président tchadien François Tombalbaye qui prouverait que le Tchad a vendu en secret la bande d'Aozou à Tripoli en 1973, «[Tripoli] *dit avoir perdu l'original»*, affirme l'un des avocats français représentant N'Djamena, Me Alain Pellet. *«Leur mémoire est très intéressant*, note le juriste. *Kadhafi se pose en successeur de la Senoussia* (confrérie religieuse et commerciale), *il s'en fait l'héritier alors qu'il l'a chassée!»*

Peuplée de trois mille à quatre mille habitants, selon N'Djamena, de dix mille âmes selon Tripoli, la bande d'Aozou – 1 040 kilomètres dans sa plus grande longueur, 140 dans sa plus grande largeur – est susceptible de renfermer de l'uranium et du pétrole, bien que des recherches pétrolières se soient révélées infructueuses, au début des années 60. Mais, *«qu'il y ait du pétrole ou non, pour le moment ce n'est pas la question»*, affirme le président Déby, qui s'arrête aux principes.

La saisine de la Cour, qui découle de l'accord de paix d'Alger du 31 août 1989, remonte à l'époque où Hissène Habré était encore au pouvoir et Idriss Déby dans le maquis. *«Depuis décembre 1990*, note le colonel Déby en référence à sa victoire sur M. Habré, *les rapports entre le Tchad et la Libye sont des rapports de bon voisinage.»* Le président tchadien s'interroge néanmoins : *«Est-ce que la partie libyenne se soumettra à l'arrêt de la Cour? En tout cas, nous, nous nous y soumettrons.»*

MARIE-PIERRE SUBTIL

EUROPE

Recrudescence généralisée

L'enclave musulmane de Gorazde serait sur le point de tomber aux mains des forces

Les combats se sont intensifiés pendant le week-end dans différentes régions de Bosnie, notamment autour de Gorazde (Bosnie orientale), où les forces serbes auraient franchi, dimanche 13 juin, les lignes de défense musulmanes.

Le gouvernement bosniaque d'Alija Izetbegovic a accusé les assaillants serbes de perpétrer à Gorazde *«des crimes horribles contre les civils»*, et il a appelé les Nations unies à porter secours aux milliers de Musulmans réfugiés dans l'enclave *«avant qu'il ne soit trop tard»*.

Les forces serbes ont détruit à la roquette un hôpital de fortune, faisant 57 morts selon Radio-Sarajevo, qui citait les informations diffusées par des radioamateurs. *«Tout ce qu'il reste de l'hôpital, ce sont des morceaux de corps au milieu de plaques de ciment, de bouts de bois et de briques»*, a rapporté la radio, ajoutant que depuis le début de l'offensive serbe, il y a dix-sept jours, 600 des 60 000 personnes qui sont réfugiées dans la ville ont été tuées.

Les forces serbes ont adressé un ultimatum aux assiégés pour qu'ils quittent l'enclave. *«Quittez ceux qui vous poussent vers la mort depuis des mois par la dernière route encore utilisable»*, ont lancé aux Musulmans les assaillants serbes, rapporte cette fois Radio-Belgrade. Le message prévient les habitants de Gorazde que les soldats serbo-bosniaques ont perdu patience et qu'ils seront *«sans pitié»* avec les *«intégristes musulmans»*.

Gorazde est pourtant l'une des enclaves musulmanes qui ont été proclamées *«zones de sécurité»* par les Nations unies, mais aucun observateur de l'ONU n'a encore pu y accéder. De passage à Paris où il s'est entretenu notamment avec MM. Mitterrand, Balladur et Juppé, le président Izetbegovic a réclamé la protection des «casques bleus» pour cette enclave, tandis que son gouvernement effectuait la même démarche auprès des Nations unies.

Alain Juppé a indiqué que la France avait *«entrepris les démarches nécessaires pour que cette zone de sécurité puisse bénéficier d'un redéploiement de la FORPRONU»*. *«M. Izetbegovic nous a dit que même l'arrivée d'un petit nombre de «casques bleus» pourrait arrêter le massacre. C'est en quelque sorte la justification de notre politique de zones de sécurité»*, a ajouté le ministre.

Samedi, le commandant des forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, le général Wahlgren, avait rencontré à Belgrade le chef des forces serbes en Bosnie, Ratko Mladic, qui lui avait donné un accord de principe, mais conditionnel, au simple envoi d'observateurs sur place que l'ONU réclame en vain depuis plusieurs semaines.

Accès de violence à Sarajevo

Des incidents ont également eu lieu, dimanche, à Srebrenica, autre zone de sécurité dans laquelle, en revanche, sont déjà déployés des «casques bleus». Les membres de la FORPRONU, pris sous le feu, ont riposté, a indiqué sans autre précision un porte-parole de l'ONU. Le général Wahlgren a toutefois obtenu du chef des forces serbes un accord pour le rétablissement de l'approvisionnement en eau de l'enclave.

Dans Sarajevo, de nouveau privée d'eau et d'électricité et soumise, durant le week-end, à des bombardements sans équivalent depuis des semaines, l'ONU a fermé dimanche pendant plusieurs heures l'aéroport, dont dépend le ravitaillement de 380 000 personnes assiégées.

Assiégeants serbes et défenseurs musulmans de Sarajevo ont fait pleuvoir les obus samedi soir et dimanche. Quatre d'entre eux sont mêmes tombés près du QG du général français Morillon. Ces pilonnages ont éclaté aussitôt après que le général eut déclaré, samedi, qu'un glissement vers un *«état d'anarchie totale»* pourrait obliger la FORPRONU à se retirer du pays. Samedi matin, huit personnes avaient été tuées alors qu'elles assistaient à un enterrement à Budakovici, un vieux quartier de l'est de la capitale.

Autre zone d'embrasement, où les «casques bleus» se sont vus contraints, la semaine dernière, de riposter par la force à plusieurs attaques : la Bosnie centrale, où de graves affrontements croato-musulmans ont de nouveau eu lieu. Samedi soir, des sources proches de l'ONU faisaient état d'une avancée des forces musulmanes

«La partition conduirait à une libanisation de la Bosnie-Herzégovine»

nous déclare le président bosniaque, Alija Izetbegovic

Lors de sa visite privée, samedi 12 juin à Paris, le président bosniaque, Alija Izetbegovic, a plaidé notamment pour une levée partielle de l'embargo sur les armes à destination des Musulmans. Dans un entretien au Monde, il déclare que la partition de la Bosnie-Herzégovine conduira inévitablement à une libanisation de la Bosnie.

«Quelle est la situation à Gorazde, cette enclave musulmane à l'est de Sarajevo, assiégée depuis un an par les Serbes et où les combats ont encore fait des dizaines de morts ces deux dernières semaines?

– La situation très grave de la ville a été justement l'une des raisons de ma visite à Paris. J'avais prévu cette évolution dramatique et j'ai tenu à l'expliquer à mes interlocuteurs. D'importants mouvements de troupes avaient eu lieu ces derniers jours et donnaient à penser que les Serbes avaient l'intention de s'emparer de la ville. Nous ne disposons pas de suffisamment de forces pour défendre Gorazde, et c'est la conséquence de l'embargo sur les armes qui nous est imposé et par lequel la communauté internationale nous a privés du droit de défense. Nous nous battons depuis quatorze mois dans ces conditions et nous continuons à nous battre, en dépit de cet embargo et des règles de la guerre qui nous sont ainsi dictées.

» Contrairement à ce qu'elle dit, j'estime que la communauté internationale s'est *de facto* immiscée dans cette guerre en décrétant l'embargo sur les armes. Beaucoup l'ignorent. Sans cet embargo, nous pourrions défendre la Bosnie-Herzégovine et la survie de notre peuple. Les responsables des développements actuels sont donc ceux qui restent partisans de cette politique d'embargo.

» Le mois dernier, à Washington, cinq pays, dont la France, ont décidé de créer des «zones de sécurité». Et le drame de Gorazde se déroule aujourd'hui devant les yeux de ceux qui ont pris la décision d'établir ces «zones», qui ne bénéficient d'aucune protection, Aucune! Ces pays n'ont pas réussi à envoyer de soldats sur place. Même pas des observateurs!

– Les forces musulmanes ont mené ces dernières semaines une offensive en Bosnie centrale, notamment à Travnik. Quel est l'objectif de cette offensive?

– Il ne s'agit pas d'une offensive, mais d'une opération de défense du territoire bosniaque. Des unités du HVO [Conseil de défense croate de Bosnie-Herzégovine, NDLR], qui échappent dans une large mesure au contrôle du commandement, ne respectaient pas les accords de cessez-le-feu. Elles arrêtaient des convois humanitaires, et notre armée régulière a naturellement riposté. Le HVO a créé un climat d'insécurité au sein de la population croate qui, victime de la propagande médiatique, s'est enfuie.

– Qu'attendez-vous des nouvelles négociations qui vont se dérouler cette semaine à Genève entre MM. Milosevic, Tudjman et vous-même ainsi qu'avec MM. Boban et Karadzic, les chefs des communautés croate et serbe de Bosnie?

– Pas grand-chose. Comme de toutes les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent. L'expérience montre que ces discussions, si elles ne sont pas accompagnées des mécanismes nécessaires à leur application, sont inutiles. Nous acceptons d'y participer, non pas parce que nous en attendons beaucoup de résultats, mais parce que nous croyons qu'il serait dommage de refuser l'invitation. Ne serait-ce que pour des raisons politiques.

«Rétablir un équilibre en matière d'armement»

– Vous avez finalement accepté, au début de l'année, le découpage en dix provinces autonomes de la Bosnie-Herzégovine, mais les combats se sont poursuivis depuis et les Serbes ont conquis de nouveaux territoires. Pensez-vous aujourd'hui que la fameuse «carte» du plan Vance-Owen est complètement périmée et qu'il faut envisager un nouveau découpage?

– Ce sont nos adversaires qui raisonnent de cette façon, pas nous! Nous pensons qu'il faut s'en tenir à cette carte initiale que toutes les parties ont approuvée et signée. Mais, à notre avis, la communauté internationale doit exercer des pressions efficaces sur la partie adverse – sur les Serbes – pour qu'elle accepte ce plan, le seul en fait qui existe.

– La conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie a-t-elle échoué définitivement ou non, et l'heure n'est-elle pas venue de convoquer une nouvelle conférence internationale?

– A mon avis, les conférences n'apportent rien en ce moment. C'est sur le terrain qu'il faut faire quelque chose et rétablir un équilibre en matière d'armement entre les belligérants, entre l'armée bosniaque et l'agresseur. Sans cet équilibre, il ne peut y avoir de négociations fructueuses, hormis une capitulation qui serait masquée par un semblant de négociation et de compromis. L'équilibre est essentiel : c'est justement le seul moyen de faire comprendre à l'agresseur qu'il doit négocier. Si les Serbes sont convaincus qu'ils peuvent gagner militairement, pourquoi voudriez-vous qu'ils acceptent un compromis? Pourquoi? Ils ne consentiront à discuter sérieusement que le jour où les forces militaires sur le terrain seront équilibrées, et cela suppose la levée de l'embargo sur les armes qui nous est imposé. Non pas pour aggraver la guerre, mais pour arriver à la paix.

– Les récents combats en Bosnie centrale ont opposé les forces musulmanes aux forces croates, qui étaient jadis alliées. Qui est responsable de la rupture de cette alliance?

– Il ne s'agit pas de combats entre Musulmans et Croates. Il s'agit, je le répète, d'affrontements entre l'armée bosniaque et le HVO, qui résultent, dans une large mesure, de conflits personnels et subjectifs. Mate Boban, le chef des Croates de Bosnie-Herzégovine, n'accepte pas le plan Vance-Owen. Il l'a signé mais pas sincèrement, car ce qu'il veut, c'est une République croate au sein de la Bosnie – la Herceg Bosna, – parce que là il pourrait exercer un pouvoir absolu. Pourquoi a-t-il déclenché les combats à Mostar et en Bosnie centrale? Parce qu'il ne veut pas d'une Bosnie unitaire, qui est pourtant prévue dans le plan Vance-Owen! Il ne peut pas avoir les deux à la fois... Son idée était peut-être de rattacher la Herceg Bosna à la Croatie voisine. C'est une politique qui est menée par Boban et son entourage, ce que nous appelons le «Bobanistan», mais qui, je crois, n'est pas approuvée à Zagreb. En fait, il a provoqué ces conflits pour démontrer que la Bosnie-Herzégovine n'est pas un Etat viable.

– Alors, que répondez-vous à ceux qui estiment, aujourd'hui, que la partition est peut-être inévitable?

– Ce serait une erreur. Une de plus! Ce serait d'abord abandonner le plus faible. Ce serait un aveu d'impuissance politique : comme on ne peut rien faire, on continue à ne rien faire! Toujours, toujours! Et nous alors, nous ne devons rien faire non plus?

» Non, la division n'est en aucun cas la solution du problème, cela conduira à la libanisation de la Bosnie, ce qui veut dire qu'il n'y aura jamais de paix. Pourquoi est-ce impossible? D'accord, s'il existait des entités ethniques compactes, homogènes – musulmanes, croates ou serbes, – géographiquement bien définies, on pourrait envisager un partage. Mais ce n'est pas le cas : en Bosnie, toutes les populations sont mélangées, partout dans le pays, sauf peut-être dans l'ouest. Comment voulez-vous dans ces conditions créer trois Etats dans lesquels il y aurait de toute façon des minorités?

» C'est absolument impossible, à moins bien sûr de pratiquer la purification ethnique. C'est ce que font les Serbes et ce que les Européens tolèrent. Ils tolèrent quelque chose qui est complètement intolérable. C'est la seule façon d'arriver éventuellement à la partition. Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, a compris cela et mis en œuvre le nettoyage ethnique. Et à l'heure actuelle, les Croates font la même chose.»

Propos recueillis par
ALAIN DEBOVE

□ **Nouvel appel en faveur de l'opposant serbe Vuk Draskovic.** – Le Collectif de Paris contre la purification ethnique dans l'ex-Yougoslavie a adressé, samedi 12 juin, une lettre à Simone Veil et Jacques Toubon. Il demande au ministre de la santé et à celui de la culture d'intervenir personnellement auprès du président serbe, Slobodan Milosevic, pour qu'une équipe de médecins et d'avocats français assurent à l'opposant Vuk Draskovic et à son épouse, Danica, tous deux emprisonnés, *«un traitement dans le respect des droits élémentaires de la personne européenne»*. Cette lettre a été signée notamment par Jorge Semprun, Edgar Morin, Ivan Djuric, Alain Finkielkraut, Pascal Bruckner, Daniel Rondeau, Olivier Rolin et André Glucksmann.

des combats en Bosnie

le point serbes

vers la ville croate de Vitez. Les Musulmans, qui se sont emparés la semaine dernière de Travnik, dont ils ont chassé la population croate, se rapprochent d'un croisement routier crucial pour le passage des convois humanitaires à proximité de Vitez. Le calme semblait, en revanche, revenu à Mostar (en zone croate, au sud de la Bosnie-Herzégovine).

Le commandant des forces gouvernementales musulmanes en lutte contre les Croates en Bosnie centrale a ordonné à ses troupes, dimanche soir, d'appliquer un cessez-le-feu, décidé à Genève par les dirigeants politiques du pays, rapportait, lundi matin, Radio-Sarajevo. Dans l'entourage des médiateurs, David Owen et Thorvald Stoltenberg, on se montrait toutefois sceptique quant aux chances de voir une trêve se concrétiser.

On attendait la réaction des Croates du HVO (forces croates de Bosnie), à qui l'on prête des desseins de vengeance après l'éviction, la semaine dernière, par les Musulmans de centaines de combattants et de milliers de civils croates de Travnik. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Lord Owen maintient son hostilité à la levée de l'embargo sur les armes

Les coprésidents de la conférence sur l'ex-Yougoslavie, lord Owen et Thorvald Stoltenberg, qui cherchent à réactiver leur plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine ont réussi à organiser, dimanche 13 juin à Genève, la première réunion depuis plus d'un an de la présidence collégiale bosniaque où siègent les représentants des trois communautés. Ces efforts de relance constituent un prélude au sommet qui réunira, mercredi et jeudi à Genève, les présidents Slobodan Milosevic (Serbie), Franjo Tudjman (Croatie) et Alija Izetbegovic (Bosnie) ainsi que les leaders serbe et croate de Bosnie, Radovan Karadzic et Mate Boban.

M. Izetbegovic contesté

Le président Izetbegovic a dirigé les délibérations collégiales consacrées surtout, selon le porte-parole de la conférence, Fred Eckhard, à *« recoller les morceaux entre Croates et Musulmans »* et à examiner les mécanismes à mettre en place dans le cadre d'une application progressive du plan de paix. Ont participé – outre M. Izetbegovic – à la réunion, qui a duré plus de six heures : Ejup Ganic (vice-président, Yougoslave), Fikret Abdic (Musulman), Miro Lasic (Croate), Franjo Boras (Croate), Tatjana Ljujic-Mijatovic (Serbe) et Mirko Pejanovic (Serbe). Depuis le début de l'année, les Croates de Bosnie contestent vivement le maintien de M. Izetbegovic à la tête de la présidence, alors que constitutionnellement il aurait dû céder sa place en janvier à l'un des Croates de cette direction collégiale.

Dans la matinée, lord Owen avait souligné que l'aggravation des combats rendait encore plus impensable une levée de l'embargo sur les armes réclamée par M. Izetbegovic : *« Je ne pense pas,* a-t-il dit, *que quiconque examinant la situation en Bosnie centrale puisse croire honnêtement que l'on puisse procéder à une levée de l'embargo sur les armes alors que l'on assiste à la poursuite des combats : Croates contre Musulmans, Musulmans contre Serbes, Serbes contre Musulmans et même parfois Serbes contre Croates. »*

MM. Owen et Stoltenberg étaient attendus lundi à Bonn, pour des entretiens avec le chancelier Helmut Kohl et le chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel. – *(AFP.)*

TURQUIE : élue à la tête du parti conservateur au pouvoir

Mme Ciller a été nommée premier ministre

Mme Ciller, quarante-sept ans, a été chargée, lundi 14 juin, de former le prochain gouvernement turc après son élection, dimanche 13 juin, à la tête du Parti de la juste voie, en remplacement de Suleyman Demirel, devenu président de la République.

ANKARA

de notre envoyée spéciale

Tournant historique, dimanche 13 juin, pour la politique turque : déjouant tous les pronostics, Tansu Ciller a été élue à la tête du Parti de la juste voie (DYP) pour remplacer le président Suleyman Demirel. Mme Ciller a remporté une victoire éclatante sur ses concurrents, le ministre de l'intérieur Ismet Sezgin et le ministre de l'éducation Koksal Toptan, qui ont retiré leur candidature après le premier tour de scrutin, au cours duquel Mme Ciller avait remporté 574 voix contre 320 à M. Sezgin et 212 à M. Toptan. Le second tour n'était dès lors qu'une formalité, qui a confirmé le succès de Mme Ciller. M. Demirel l'a invitée, à se présenter, lundi 14 juin, au palais présidentiel de Cankaya pour lui demander de former un nouveau gouvernement.

L'accession d'une femme à la tête du gouvernement turc est un événement. Mais peut-être plus remarquable encore est le fait que cette petite blonde énergique et ambitieuse, cette citadine au visage rond et souriant ait obtenu la direction du parti le plus conservateur de Turquie, un parti qui prend ses racines au fin fond de l'Anatolie rurale. Le désir de modernisation ressenti par ses membres avait été longtemps dissimulé par la loyauté indestructible à M. Demirel, dirigeant incontesté pendant trente ans. Celui-ci avait probablement pressenti la nécessité d'un changement d'image puisqu'il avait introduit Mme Ciller sur la scène politique durant sa campagne électorale en automne 1991. Mais ce sentiment, sous-estimé par les commentateurs politiques, a éclaté au grand jour au cours de ce congrès extraordinaire.

La fin d'une époque

L'atmosphère était électrique lorsque Mme Ciller est apparue, radieuse dans son traditionnel tailleur blanc, dans la salle des sports surchauffée où près de 1 200 délégués du parti s'étaient réunis pour voter, accompagnés de plusieurs milliers de supporters. En bonne tacticienne – elle semble avoir adopté le style populiste de son maître politique, Suleyman Demirel, – Mme Ciller avait composé son discours avec soin, faisant référence aussi bien à son amour pour la patrie qu'à son respect pour l'islam, sans oublier, au passage, de saluer le président.

L'élève semble cependant avoir échappé au contrôle du maître. Bien que M. Demirel ait officiellement maintenu sa neutralité constitutionnelle, la candidature du ministre de l'intérieur, son vieux compagnon de route, qui semblait devoir faire échouer celle de Mme Ciller, avait été interprétée comme une tentative de la part du président de freiner l'ascension de son ancienne protégée. Idéologiquement, Mme Ciller ne se distingue pas radicalement des politiciens de la vieille école. Profondément conservatrice et traditionaliste, elle a cependant des vues très libérales sur l'économie.

Son accession à la tête du DYP, qui, jusqu'à présent, représentait la droite rurale, marque la fin d'une époque. La droite urbaine de l'ANAP (Parti de la mère patrie de l'ex-président Turgut Ozal) avait déjà élu à sa tête un jeune dirigeant en la personne de Mesut Yilmaz. Erdal Inonu, du Parti populaire social-démocrate (SHP), a annoncé qu'il entendait quitter la direction de son parti à l'automne. Il pourrait être remplacé par le maire d'Ankara, Murat Karayalçin, qui, lui aussi, représente une nouvelle génération de jeunes politiciens.

Tansu Ciller a été choisie parce qu'elle symbolise l'avenir et le modernisme davantage sans doute que pour ses capacités personnelles. En fait, les milieux d'affaires jugent plutôt médiocre sa performance à la tête de l'économie ces vingt derniers mois, et les conflits ont été nombreux avec la bureaucratie et la banque centrale. Sa tâche sera donc difficile, d'autant plus qu'elle devra tenir compte de deux échéances importantes dans l'année à venir : en novembre, le DYP devrait se réunir à nouveau en congrès ordinaire... et pourrait élire un autre dirigeant, s'il l'estime nécessaire, pour faire face à l'autre obstacle, les élections municipales du printemps prochain, qui redessineront la carte politique de la Turquie.

NICOLE POPE

Moderne et ambitieuse

ANKARA

de notre envoyée spéciale

Après trois ans seulement de vie politique, dont vingt mois au poste de ministre d'Etat chargé de l'économie, Tansu Ciller a atteint son but : diriger le gouvernement. Une trajectoire foudroyante pour cette jeune politicienne que certains détracteurs accusent d'être plus ambitieuse que compétente.

Née en 1946 dans une famille bourgeoise d'Istanbul, Tansu Ciller a toujours aimé les défis. Après un diplôme à l'université du Bosphore, elle s'est installée aux Etats-Unis, où elle a poursuivi ses études dans diverses universités, dont Yale, et où elle possède aujourd'hui deux maisons. De retour en Turquie, elle est devenue le plus jeune professeur d'université de sa génération, à la faculté d'économie de l'université du Bosphore, à trente-sept ans.

Mariée très tôt, mère de deux fils, député d'Istanbul, Mme Ciller a aussi été la première femme turque à transmettre son patronyme à son mari, économiste lui aussi. Les Ciller disposent d'une fortune considérable acquise en partie au cours de transactions immobilières, dont certaines font l'objet de procédures pénales.

Dans les milieux d'affaires, Mme Ciller est parfois accusée d'être une théoricienne peu en contact avec les réalités de l'économie. Sa détermination lui a valu beaucoup d'ennemis, mais son charme a conquis les foules. Ses séjours aux Etats-Unis et sa bonne connaissance des milieux internationaux – elle était, récemment, l'invitée du président Mitterrand à l'Elysée et entretient des contacts réguliers avec Mme Thatcher – devraient lui permettre de cultiver de bonnes relations avec le monde occidental.

N. P.

AZERBAÏDJAN

Des forces rebelles s'approchent de Bakou

Un millier de soldats dotés de blindés et de lance-roquettes, partis de la cité rebelle de Gandja, se dirigeaient, lundi 14 juin, vers la capitale, Bakou, afin d'obtenir, *« par la force s'il le faut »*, a dit un de leurs chefs à l'AFP, la démission du président azerbaïdjanais Aboulfaz Eltchibey, élu à ce poste il y a un an. Des partisans de ce dernier, membres du Front populaire, s'étaient groupés dans la matinée autour du palais présidentiel, à Bakou, alors que les rebelles étaient à 120 km de la capitale.

Les négociations engagées il y a une semaine entre le président Eltchibey et son rival, Gueidar Aliev, n'avaient toujours pas abouti lundi, car l'ex-numéro un de l'Azerbaïdjan communiste, devenu l'homme le plus populaire du pays, exige, pour reprendre du service à Bakou, d'avoir la haute main sur les ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité. Il s'était rendu, dimanche, à Gandja, et y a rencontré le chef de guerre rebelle Souret Gousseinov, ce qui n'a pas dissuadé ce dernier d'envoyer ses hommes vers Bakou. La démission dimanche de l'influent président de l'Assemblée nationale, Issa Gambar, exigée par le chef rebelle, n'a apparemment pas, non plus, été jugée suffisante.

Offensive arménienne

Alors que la rébellion militaire de Gandja s'étendait dans le pays, notamment aux abords du Haut-Karabakh, tenu par les Arméniens, ces derniers ont lancé, samedi à l'aube, une offensive en direction d'Aqdam – première ville azerbaïdjanaise à l'est de Stepanakert, – brisant la trêve qui s'était installée depuis début mai et la prise par les Arméniens de la région de Kelbadjar, liant le Haut-Karabakh à l'Arménie.

Un de leurs principaux commandants, l'ancien militant de l'ASALA Monte Melkonian, qui avait passé trois ans en prison en France, puis avait rejoint les rebelles afghans avant de diriger un des fronts du Haut-Karabakh, a été tué, avec douze autres combattants arméniens, lors de cette offensive qui a été en partie repoussée dimanche.

□ **GRANDE-BRETAGNE : nouveau record d'impopularité pour M. Major.** – La popularité de John Major est au plus bas, selon deux sondages d'opinion publié, dimanche 13 juin. Selon le *Sunday Times*, seulement 16 % des Britanniques sont satisfaits de leur premier ministre, et 18 % pour *The Independent on Sunday*. D'après le *Times*, 46 % des personnes interrogées souhaitent sa démission immédiate. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

BDDP

Et si les camions prenaient le train ?

Le transport combiné
entre le rail et la route
est la solution
qu'il faut aujourd'hui
développer pour transporter
les marchandises.
Ça tombe sous le sens.
C'est mieux
pour le train, c'est mieux
pour les camions.
C'est mieux pour chacun
d'entre nous.



SNCF, le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous.

PROCHE-ORIENT

ÉGYPTE : premières exécutions politiques depuis douze ans

Un extrémiste musulman et un espion ont été pendus

LE CAIRE

de notre correspondant

Un extrémiste musulman, Chérif Ahmad Hassan, condamné à mort le 3 décembre 1992 par la Haute Cour militaire d'Alexandrie, a été pendu, dimanche 13 juin, au Caire. Il avait été convaincu de *« participation à une organisation terroriste dont l'objectif est de renverser le régime et d'assassiner des personnalités »*. Treize autres islamistes, détenus dans les prisons égyptiennes, ont été condamnés à la peine capitale.

Un point de non-retour vient ainsi d'être franchi par le gouvernement dans sa lutte contre les extrémistes musulmans. Depuis l'accession du président Moubarak au pouvoir en 1981, nul en effet n'avait été exécuté pour crime politique, à l'exception des cinq assassins d'Anouar El Sadate. Aucune peine capitale n'avait d'ailleurs été prononcée jusqu'en décembre, malgré la multiplication des actes de violence, quatre-vingt-dix-huit en un an selon un rapport du Conseil consultatif (Sénat). Les attentats contre les touristes, qui ont fait trois tués, ont été l'élément déterminant dans le changement de politique du régime.

Depuis un attentat contre un car de touristes allemands le 12 novembre 1992 en Haute-Egypte, vingt et une peines capitales, dont huit par contumace, ont été prononcées. Les critiques de la population contre l'incurie du gouvernement ont elles aussi pesé dans la décision des autorités. Reste à savoir quelle sera la réaction des extrémistes, qui ont toujours menacé de multiplier les actes de violence si la répression s'accentuait.

Par ailleurs, Mohamed Ali El Chabed, un Egyptien condamné le 3 mai 1992 pour *« espionnage au profit d'une puissance étrangère »* (Israël, selon des sources judiciaires), a lui aussi été pendu dimanche. Le ministère israélien de la défense a affirmé tout ignorer de l'affaire.

ALEXANDRE BUCCIANTI

IRAN : le *scrutin présidentiel*

M. Rafsandjani a été réélu mais sa popularité est ébranlée

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

Le président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani a été réélu, avec 63 % des voix selon les résultats officiels de l'élection présidentielle rendus publics, dimanche 13 juin, à Téhéran. Mais il a reçu un camouflet, 56 % seulement des vingt-neuf millions d'électeurs ayant participé à la consultation. Le taux d'abstentions est indicatif du mécontentement d'une population dont 70 % l'avaient porté une première fois à la magistrature suprême il y a quatre ans, avec, alors, 94,5 % des suffrages.

Ce « ras-le-bol » a été provoqué essentiellement par une inflation galopante et par des problèmes économiques et financiers énormes (*le Monde* du 11 juin). *« Honte à un gouvernement dont la politique fait qu'un sous-officier soit obligé de se faire aussi chauffeur de taxi pour pouvoir joindre les deux bouts »*, nous déclarait, parlant de lui-même, le jour du vote, un major de l'armée de l'air.

Si la réélection de M. Rafsandjani ne faisait pas de doute, en revanche, les 24 % des suffrages exprimés obtenus par un autre candidat, Ahmad Tavakkoli, ont constitué une surprise. Beaucoup plus qu'une adhésion à un programme d'action présidentiel – puisque M. Tavakkoli n'en avait pas, – *ce vote est un acte de protestation contre la corruption et le népotisme généralisés, que le candidat Tavakkoli, à la réputation de rigoriste pur et dur, a vivement critiqués lors de sa campagne.*

Chacun se consolant comme il peut, le ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, s'est félicité du résultat, estimant que le faible taux de participation signifiait *« simplement que la population est confiante dans l'avenir de la République islamique »*. Ce n'est pas l'avis de tout le monde. *« Pour dire : « Le roi est mort », il faut pouvoir également dire « Vive le roi »*, commentait la semaine dernière un riche commerçant.

MOUNA NAÏM

□ **IRAK : un Britannique et un Allemand condamnés à huit ans de prison.** – Arrêtés le 28 mai dernier à la frontière irako-koweïtienne, un Britannique et un Allemand ont été condamnés par Bagdad à huit ans de prison pour *« entrée illégale en Irak »*, a annoncé, samedi 12 juin, le Foreign Office. *« Les peines sont excessives et sans commune mesure avec les faits reprochés »*, a commenté un porte-parole officiel. Deux autres Britanniques sont détenus depuis l'été dernier en Irak sous le même chef d'accusation. – *(AFP.)*

□ **KOWEIT : dix Palestiniens condamnés à mort.** – La Cour de sûreté de l'Etat koweïtienne a *condamné à mort*, samedi 12 juin, dix membres d'un mouvement palestinien pro-irakien, le Front de libération arabe, pour collaboration avec l'Irak lors de l'occupation du Koweït. Ces condamnations portent à seize le nombre de peines capitales prononcées en dix jours pour le même motif. Ces verdicts traduisent un durcissement de l'autorité judiciaire envers les anciens collaborateurs de Bagdad. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CANADA : élue par les délégués du Parti conservateur

Kim Campbell sera la première femme à diriger le gouvernement fédéral

Réunis en congrès à Ottawa pour élire leur nouveau chef, les 3 500 délégués du Parti conservateur (au pouvoir) ont donné, dimanche 13 juin, la victoire à Kim Campbell, ministre de la défense, qui deviendra ainsi, à quarante-six ans, la première femme à diriger un gouvernement canadien. Malgré sa spectaculaire remontée dans les sondages d'opinion, le ministre de l'environnement, Jean Charest, n'a pas réussi à convaincre suffisamment de délégués, très nombreux à s'être engagés envers Mme Campbell dès le début de la campagne, de changer d'allégeance. Il a recueilli 39,5 % des votes au premier tour et 47,4 % au second, tandis que Mme Campbell en obtenait 53 %. Mme Campbell prendra ses fonctions d'ici deux semaines. Elle remplacera Brian Mulroney, qui avait annoncé en février son intention de démissionner, après avoir dirigé le pays depuis plus de huit ans. Elle devra aussi fixer la date des prochaines élections générales, prévues pour cet automne.

Une personnalité forte et impulsive

MONTRÉAL

de notre envoyée spéciale

Originaire de Colombie-Britannique, Mme Campbell *sera la première femme à diriger le gouvernement canadien.* Couronnement d'une ascension fulgurante pour une femme qui n'était encore que présidente du conseil scolaire de Vancouver quand les conservateurs, sous la houlette de son prédécesseur, Brian Mulroney, sont arrivés au pouvoir en 1984.

Cette forte personnalité a l'habitude d'aller vite en besogne, *sans trop se soucier des susceptibilités* que son franc-parler – caractéristique, dit-elle sans s'en *excuser, des gens de l'Ouest* – peut froisser au passage. Si elle a fait beaucoup de choses en quarante-six ans d'existence, elle ne les a pas faites longtemps. Et son image d'intellectuelle brillante et curieuse de tout – mais impulsive, voire imprévisible – a failli lui coûter la victoire. D'autant que sa vivacité d'esprit et son humour caustique l'amènent à des reparties cinglantes qui alimentent une réputation d'« arrogance » un brin élitiste, un peu à la façon de Pierre Elliott Trudeau, autre jeune ministre (libéral, celui-là) porté au pouvoir au début des années 60 grâce au « coup de foudre » populaire qu'il avait suscité.

Première d'une série de métamorphose, à l'âge de douze ans, Avril Phaedra Campbell, dont le père est avocat et dont la mère vient de quitter le foyer pour bourlinguer autour du monde comme membre d'équipage de bateaux de *plaisance, se rebaptise elle-même* Kim. En 1970, après une licence en sciences politiques à l'université *de Colombie-Britannique* (UBC), elle entreprend à la London School of Economics une maîtrise *en soviétologie qui la conduit en* URSS pour trois mois, en 1972.

La même année, elle épouse un homme de vingt ans son aîné, Nathan Divinski, brillant professeur de mathématiques à UBC, où elle retourne enseigner en sciences politiques, sans terminer sa maîtrise. En 1980, elle vient d'entreprendre des études de droit quand elle se fait élire, à la suite de son mari, au conseil scolaire de Vancouver : première incursion en politique, dans une coalition qui rassemble des conservateurs fédéraux et leurs homologues locaux du Parti créditiste local.

Elle divorce en 1982, est élue présidente du conseil scolaire en 1983, année où elle entre au barreau et dans un des plus prestigieux cabinets d'avocats de Vancouver. Elle n'y reste qu'un an, puis devient conseiller du premier ministre provincial. Quand ce dernier démissionne en 1986, elle se lance dans la course à sa succession à la direction du Parti créditiste. Elle termine bonne dernière, se fait ensuite élire députée provinciale, puis quitte le parti créditiste quand le nouveau premier ministre cesse de financer les cliniques d'avortement : *« Il est inacceptable d'imposer ses croyances religieuses à toute la population »*, dit-elle.

En 1988, elle est élue de justesse député fédéral de Vancouver sous la bannière conservatrice, pour défendre, dit-elle, l'accord de libre-échange que le gouvernement Mulroney vient de négocier avec les Etats-Unis. Elle le fera avec passion, ce qui lui vaudra immédiatement un strapontin au gouvernement comme ministre d'Etat aux affaires indiennes. Un an plus tard, elle est ministre de la justice. Elle le reste trois ans et doit y faire de nombreux compromis avec l'aile droite du parti sur deux grands dossiers, le contrôle des armes à feu et la recriminalisation de l'avortement, qui lui valent de solides inimitiés dans les groupes de femmes. Sa vie à Ottawa précipite l'échec de son deuxième mariage, avec un avocat de Vancouver.

Début 1993, M. Mulroney lui donne un nouveau coup de pouce en lui confiant le portefeuille de la défense, très en vue au moment où les « casques bleus » canadiens multiplient les missions périlleuses. Entre-temps, elle a poursuivi son apprentissage des langues : son français est approximatif mais compréhensible, elle se débrouille en russe et a des notions d'allemand et même de yiddish. Avant même qu'elle annonce officiellement sa candidature à la succession, elle est favorite dans les sondages, ce qui dissuade bien des rivaux potentiels. Dès son entrée en piste, elle reçoit l'appui de « gros canons » du gouvernement Mulroney, et en *particulier de ses principaux ministres québécois*, car paradoxalement Mme Campbell semble plus *respectueuse des champs* de compétence provinciaux que son rival québécois, le ministre de l'environnement Jean Charest.

Sur le fond, les deux principaux candidats étaient peu différents : *ils affichaient les mêmes préoccupations sociales*, en matière d'éducation et de formation de la *main-d'œuvre surtout, et prônaient* un conservatisme de bon aloi en matière économique. Leur pro*messe de ramener le déficit bud*gétaire à zéro en quatre ou cinq ans ne paraissait guère crédible, *compte tenu de la piètre perfor*mance des conservateurs dans ce domaine depuis près de neuf ans.

Pour gagner la bataille contre le chef du Parti libéral, le Québécois Jean Chrétien, aux élections générales prévues pour novembre au plus tard, Mme Campbell devra préciser en quoi sa politique différera de celle menée par M. Mulroney, haï par une large partie de la population. Elle aura fort à faire : un sondage Gallup publié à deux jours de son élection prédisait une défaite des conservateurs s'ils choisissaient *Mme Campbell*. Ce qui, dimanche soir, faisait dire à bien des partisans déçus de *M. Charest que le parti venait de* désigner, en la personne de Mme Campbell, le prochain chef de *l'opposition*.

CATHERINE LECONTE

هكذا من الإعمل

(Publicité)

ON NE PASSE PAS DE VERNIS SUR LA POUSSIERE

Comment dire autrement, différemment, ce que d'autres marques pourraient dire ? Voici la question qui résume souvent le rôle de la création publicitaire. Si vous n'avez rien de plus à dire, alors chantez-le, a-t-on maintes fois entendu. A cette question, nous en préférons une autre : comment dire autre chose ? Lorsqu'un même discours a été rabâché par des concurrents ou lorsque tout simplement il n'intéresse pas ou plus le consommateur, alors rien ne sert de le chanter. Nous croyons que le rôle d'une agence de publicité aujourd'hui ne consiste plus à appliquer des schémas marketing préconçus mais à apporter de la création dans le produit-même, de la matière créative dans la proposition consommateur, pour que le produit ne devienne pas le plus connu des produits qui n'ont rien à dire. Pour aider les annonceurs à dire autre chose et que cet autre chose soit créatif, nous avons mis au point une méthode : le Planning Créatif Produit, le PCP. Son principe est simple : des idées avant la publicité, c'est à dire avant la formulation et la mise en scène du message. De la matière, de la réalité créative, pour ne plus se contenter de remplir, même avec talent, des espaces vides. A la valeur imaginaire ajoutée, chère aux publicitaires des années 80, nous préférons la valeur réelle ajoutée dans le message et dans le produit-même.

Antoine Riboud disait, il y a déjà quelques années, "La moitié des produits que nous consommerons en l'an 2000 ne sont pas encore inventés !" Cette réflexion a pris toute son importance aujourd'hui. Seule l'innovation est à même de réveiller l'envie de consommer et de recréer une distance avec les produits de distributeurs que les marques, malgré leur pouvoir, ne peuvent suffire à maintenir. Mais les schémas traditionnels de développement de produits sont dépassés. Le marketing suffisait quand il n'était question que de mettre en relation une technologie et un marché. Or, aujourd'hui, la technologie peut tout faire et la notion de marché -un segment, une attente, un groupe cible, une fonction- est dans bien des cas largement insuffisante. Le PCP consiste simplement à mettre en relation des idées et des gens. Arrêtons de raisonner sur des notions telles que le marketing de la demande ou marketing de l'offre. Il n'y a pas de nouveaux besoins à découvrir ou à satisfaire. Préférons un marketing de propositions créatives. Notre société de consommation avancée se comporte parfois comme certaines familles aisées et blasées, quand il s'agit de penser aux cadeaux de Noël. Si vous demandez à ces enfants, "Qu'est-ce que vous voulez pour Noël ?" Ils vous répondront "Rien", "Je ne sais pas" ou alors "Mon walkman est cassé". La meilleure réaction pour un parent consiste alors à se creuser la tête, trouver une idée de cadeau à laquelle leur enfant n'aurait pas pensé. C'est leur meilleure chance de faire vraiment plaisir.

Le PCP n'a pas pour seule ambition de se limiter exclusivement aux nouveaux produits mais aussi d'apporter de la matière créative aux produits existants sur l'ensemble de l'interface consommateur : packaging, design produit, distribution, promotion, etc... Danone n'a pas cherché à réinventer le Danone Nature mais en créant l'Institut Danone, la marque s'est dotée d'une matière créative qui a rendu possible un discours nouveau sur la santé et l'alimentation. Le PCP n'est pas un manifeste idéologique mais bien une méthode, basée sur un processus de recherche et de ressources humaines propres. Le PCP est né de la collaboration entre OPERA/RLC et FITCH, 3ème groupe mondial de design, spécialisé dans le product development. Le PCP est bati autour d'un processus en 3 temps : Discovery, Development, Delivery. Ces étapes comprennent à la fois des méthodes de recherche et d'études basées sur l'observation des gens, de leur mode de vie, et un processus créatif réunissant des designers, des publicitaires, des sociologues.

Avec le PCP, nous ne prétendons pas faire la révolution. Darty et son contrat de confiance, Perrier et sa petite bouteille, Carte Noire et son café parfum sont autant d'exemples de Planning Créatif Produit. Ce n'est pas un hasard si ces exemples sont aussi de grandes campagnes et d'énormes succès. Notre ambition consiste simplement à se poser des questions que d'autres ne se posent pas toujours, afin, pour paraphraser Jacques Prévert, que ces heureux hasards ne viennent plus seulement par hasard.

OPERA RLC

Agence de Publicité, 28, Avenue de New-York. Paris. 47 23 46 05

ASIE

CAMBODGE : présidant la première réunion de l'Assemblée constituante

Le prince Sihanouk lance un « appel solennel » pour « mettre fin sans délai à la partition »

Réunie en séance inaugurale, lundi 14 juin, sous la présidence du prince Sihanouk, l'Assemblée constituante a rétabli l'ancien souverain dans son titre de chef de l'Etat et lui a attribué des *« pleins pouvoirs spéciaux »*, non spécifiés, pour restaurer la stabilité du Cambodge. Le prince a profité de l'occasion pour lancer *« un appel solennel aux factions responsables »* pour *« mettre fin sans délai à la partition du Cambodge »*. L'APRONUC, l'Autorité provisoire des Nations unies, en a fait autant, jugeant en outre que la *« dissidence »* de l'est du pays est *« une violation de la loi internationale, de l'intégrité territoriale du Cambodge et des accords de paix de Paris »*.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Dans un pays en guerre depuis vingt-trois ans, la première réunion d'une Assemblée élue au suffrage universel sous contrôle international aurait dû être une journée de réjouissance. Ce fut loin d'être le cas. Près du palais royal, dans la salle qui a abrité les débats des Assemblées de presque tous les régimes précédents, les députés se sont contentés de participer à une séance très formelle présidée par le prince Sihanouk entouré par le doyen d'âge, Son Sann, et le patron de l'APRONUC, M. Akashi. A l'extérieur du bâtiment, des délégations de bonzes et d'étudiants étaient venues, dans l'ordre, saluer l'ancien roi et peut-être aussi l'événement. L'ensemble avait été organisé par le régime en place avec l'accord du palais.

Il est vrai qu'il n'y a pas grand-chose à fêter pour le moment. Samedi, les dirigeants de la *« dissidence »* ont annoncé la création d'une *« zone autonome Samdech Ev »* (« Monseigneur Papa », titre affectueux du prince Sihanouk) qui rassemble les sept provinces orientales du pays. Ces dirigeants sont le prince Norodom Chakrapong, l'un des fils du prince Sihanouk et vice-premier ministre du gouvernement Hun Sen, et les généraux Bou Thang et Sin Song, deux personnalités influentes du régime de Phnom-Penh.

Autant dire que beaucoup pensent que cette *« dissidence »* est orchestrée par le PPC, le Parti du peuple au pouvoir. Le régime de Phnom-Penh entendrait ainsi faire la démonstration que sa défaite électorale – il ne compte que 51 sièges sur 120 au sein de l'Assemblée, contre 58 au FUNCINPEC, le mouvement royaliste – ne remet pas entièrement en cause sa liberté d'action.

Ne pas couper les ponts

Des incidents ayant eu lieu dans trois des provinces de la « zone autonome » – Kompong-Cham, Prey-Veng et Svay-Rieng, – le prince Sihanouk a demandé à l'APRONUC de s'en retirer afin d'éviter que le *« sang coule »*. Devant les *« menaces »* dont elle est l'objet, l'ONU a décidé, dans la foulée, de retirer certains éléments civils. Les « bérets bleus » demeureront sur place jusqu'à nouvel ordre.

Quant au FUNCINPEC, dont les locaux ont été fermés ou saccagés, il a annoncé le repli de son personnel sur Phnom-Penh ou, dans le cas de Kompong-Cham, sur une zone tenue par les Khmers rouges. Le prince Ranariddh, autre fils du prince Sihanouk et chef du FUNCINPEC, a même affirmé dimanche que les derniers éléments en armes de sa faction étaient prêts à se battre pour libérer la « zone autonome ».

Si l'atmosphère est *« tendue mais calme »* – selon la formule d'un porte-parole de l'ONU, – la déception est vive. Le vote très populaire de mai a débouché sur la confusion, et les gens ont du mal à se retrouver dans les manœuvres pour la redistribution du pouvoir. Mais des portes demeurent encore entrouvertes. Tout en dénonçant le *« chantage »* du régime de Phnom-Penh, le prince Ranariddh s'est de nouveau prononcé dimanche pour la formation d'une *« administration intérimaire conjointe »* et s'est dit prêt à *« travailler »* avec Chea Sim, président du PPC, qui passe pour l'homme fort du régime de Phnom-Penh.

De son côté, le gouvernement de Hun Sen se garde de se couper du prince Sihanouk, auquel il est prêt à remettre les *« pleins pouvoirs »*. Hun Sen devait même se rendre, lundi après-midi, à Kompong-Cham pour prendre contact avec les *« dissidents »*. Quant à l'ancien roi, seul arbitre de la situation, il semble laisser mûrir la situation avant de tenter d'imposer un nouveau compromis. Mais, au fil des jours, dans ce climat délétère, le vote populaire perd un peu plus de son poids.

JEAN-CLAUDE POMONTI

CHINE : après deux mois d'absence

Le premier ministre Li Peng a fait sa réapparition publique à Pékin

Après presque deux mois de convalescence, le premier ministre Li Peng a fait, lundi 14 juin, sa réapparition sur la scène publique en recevant son homologue malaisien Mahathir Mohamad, en visite officielle à Pékin.

PÉKIN

de notre correspondant

Légèrement aminci, le visage sensiblement plus pâle qu'à l'ordinaire mais capable de marcher normalement, souriant : tel est apparu M. Li aux quelques journalistes autorisés à assister, au Palais du peuple, à la cérémonie de bienvenue. Le ministère des affaires étrangères avait par avance prévenu que le premier ministre y effectuerait son retour. Les deux hommes ont devisé quelques minutes avant que la presse ne soit priée de se retirer. M. Li n'a pas fait allusion à son état de santé. Officiellement donc, après ce *« gros rhume »* dont on ne veut pas dire plus, tout est revenu à la normale. Face aux étrangers, tout au moins. Deux jours plus tôt, on avait jugé préférable d'éviter au premier ministre de présider une réunion régulière du gouvernement. Reste donc à voir s'il va, dans les jours qui viennent, reprendre ses activités à un rythme compatible avec la lourdeur de la tâche. Outre les visites à l'étranger qu'il est censé reprendre dès que possible, la situation intérieure appelle tout particulièrement l'attention du chef du gouvernement.

L'emballement général de l'économie, qui se confirme, conduit à une inflation qui recommence à prendre une tournure inquiétante. C'est au point que le bureau politique du Parti communiste a convoqué pour la fin du mois de juin ou le début de juillet un plénum du comité central qui doit donner lieu à des mesures de reprise en main de la transition vers l'économie de marché.

FRANCIS DERON

□ **CORÉE DU SUD : un policier battu à mort lors d'une manifestation d'étudiants.** – Un policier sud-coréen a été battu à mort, samedi 12 juin, par des étudiants alors qu'il tentait d'empêcher deux mille manifestants de se rendre vers la zone démilitarisée, où ils espéraient rencontrer leurs homologues nord-coréens pour discuter de la réunification de la péninsule. Le policier est la première victime d'incidents entre étudiants et forces de l'ordre depuis septembre 1991. – *(AFP.)*

□ **JAPON : la fortune personnelle des parlementaires.** – La fortune des 749 parlementaires japonais s'élevait en moyenne à 840 000 dollars (4,6 millions de francs) au 1er janvier dernier, le record allant au porte-parole du gouvernement, Yohei Kono, avec officiellement 11 millions de dollars (environ 60 millions de francs), selon un rapport rendu public, lundi 14 juin, par la Diète. Ces chiffres se fondent sur les déclarations des élus, conformément à une loi entrée en vigueur l'an dernier, mais n'incluent pas certains biens possédés par leur famille, tels que les bijoux ou l'or. Les élus du Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir sont généralement plus à l'aise que leurs collègues des autres partis. – *(AFP.)*

□ **TAÏWAN : découverte des tombes de 163 dissidents exécutés entre 1950 et 1952.** – Les tombes de 163 dissidents exécutés et enterrés secrètement par le régime nationaliste de Tchiang Kaï-chek entre 1950 et 1952 ont été découvertes dans un cimetière de Taïpeh a indiqué, samedi 12 juin, le député indépendant Lin Cheng-chieh. Ces tombes ont été retrouvées le mois dernier par le frère de l'une des victimes. M. Lin a demandé aux autorités de rendre publics les documents sur les procès de dissidents accusés de complot pendant cette période de *« terreur blanche »*. – *(AFP, AP.)*

DIPLOMATIE

Réunie à Vienne jusqu'au 26 juin

La Conférence mondiale de l'ONU sur les droits de l'homme a connu un prélude agité

La Conférence mondiale des droits de l'homme, qui s'est ouverte lundi 14 juin à l'Austria Center de Vienne, sous l'égide du Centre des droits de l'homme de l'ONU, à Genève (*le Monde* du 12 mai), a été précédée pendant deux jours par un forum des organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit d'une tradition selon laquelle des réunions dites « parallèles », avec une tendance à se transformer en contre-conférences, se tiennent en marge de grands débats qui réunissent des délégations d'Etats, et font entendre des opinions indépendantes.

VIENNE

de notre envoyée spéciale

Les ONG avaient décidé, en accord avec le Centre des droits de l'homme, que leurs travaux se dérouleraient dans le même bâtiment que la conférence (mais à l'étage au-dessous), devenu, pour la durée de celle-ci, territoire international placé sous l'autorité du secrétaire général des Nations unies. Les organisations non gouvernementales devaient ainsi se soumettre à l'autorité de M. Boutros-Ghali, ce à quoi les plus importantes d'entre elles ne voyaient guère d'inconvénients. Environ neuf cents ONG, dont les plus connues sont la Fédération internationale des droits de l'homme, la Commission internationale de juristes ou Amnesty International, ayant statut consultatif auprès de l'ONU, sont en effet habituées à ce type de procédures restrictives.

Seulement, avaient été cette fois-ci invitées plus de mille autres ONG qui ne bénéficiaient pas de ce statut, et n'ont pas par conséquent la même formation et la même discipline que leurs aînées, mais dont beaucoup avaient activement participé aux réunions régionales préparatoires à la Conférence de Vienne. Ce sont précisément des problèmes régionaux qu'elles ont tenu à évoquer. Ce qui n'a pas manqué de créer un désordre que la présidente du forum – la militante sud-africaine Albertina Sisulu, qui se bat depuis des décennies contre l'apartheid – n'a pas réussi à juguler.

Les revendications émises, dont la plupart énoncées par des représentants de minorités opprimées, étaient au demeurant parfaitement estimables, mais n'avaient pas leur place dans une enceinte où il avait justement été prévu que, pour des raisons d'efficacité, on ne parlerait pas de cas d'espèce.

Le maximum d'agitation s'est produit au cours de l'intervention de l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter, qui s'exprimait au nom de sa propre fondation, mais que nul ne put entendre, tant il fut couvert par les huées des participants, entraînés à ce jeu par les ONG latino-américaines. Beau joueur, l'ex-président a déclaré ensuite lors d'une conférence de presse impromptue qu'il ne se sentait pas *« tout à fait le bienvenu »*, mais avait l'intention de récidiver en séance plénière de la conférence.

Le dalaï-lama indésirable

Un incident, considéré par tous comme nettement plus grave, est venu troubler l'Austria Center. Ayant appris que l'ONU, cédant vraisemblablement à des pressions de Pékin, avait décidé de ne pas admettre le dalaï-lama sur son « territoire », une forte majorité de représentants des ONG, appuyés par des hommes politiques autrichiens, ont violemment protesté contre cette interdiction. Invité par le ministre autrichien des affaires étrangères Aloïs Mock, en même temps que onze autres lauréats du prix Nobel de la paix, à une table ronde qui doit se tenir le 15 juin, le chef spirituel tibétain a déclaré en substance, lors d'une conférence de presse organisée dans un grand hôtel viennois dimanche après-midi, être quelque peu gêné par cette agitation autour de sa personne, mais satisfait que cela appelle l'attention du monde sur la tragique situation du Tibet.

Le ministre autrichien des affaires étrangères, Aloïs Mock, qui sera, comme le veut la coutume, désigné à la présidence de la conférence en sa qualité de représentant du pays hôte, a déclaré qu'il prendrait, s'il y a lieu, es qualité, *« la décision voulue »* en ce qui concerne le dalaï-lama, personne pour qui il éprouve un grand respect. Le chef spirituel tibétain devrait donc pouvoir s'exprimer, au moins devant les ONG, dans le bâtiment de l'Austria Center.

Quant à la conférence proprement dite, qui se réunira jusqu'au 26 juin en présence de cinq mille participants, elle n'encourt pas le danger de se transformer en tribune internationale, du fait qu'aucune situation spécifique ne devra y être examinée ni aucun pays nommément cité. Son ordre du jour se veut thématique. On peut espérer que si ses travaux ne sont pas entravés par des motifs strictement politiques de la part notamment de certaines délégations asiatiques, les droits de l'homme seront mieux connus, mieux revendiqué, et mieux défendus.

Mais c'est aux gouvernements qu'il incombe en premier lieu de respecter et faire respecter les droits fondamentaux de la personne humaine. La tâche des Nations unies demeure immense, étant donné que plus de la moitié des habitants de la planète ne jouissent pas des droits les plus élémentaires. Mais le budget du Centre des droits de l'homme de l'ONU ne représente que 1 % du budget onusien.

ISABELLE VICHNIAC

Nommé ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo

M. Mondale aura pour mission de détendre les relations nippo-américaines

WASHINGTON

de notre correspondant

Au moment où les Etats-Unis entament de difficiles négociations commerciales avec le Japon, le président Bill Clinton a voulu marquer l'importance qu'il accorde aux relations nippo-américaines en nommant, vendredi 11 juin, l'ancien vice-président de Jimmy Carter, Walter Mondale, au poste d'ambassadeur à Tokyo.

Le geste est destiné à adresser un message de bonne volonté aux Japonais en une période de tension relative entre les Etats-Unis et leur principal allié en Asie. M. Mondale, qui doit encore être confirmé par le Sénat, ne sera pas à son poste pour le sommet des sept pays les plus industrialisés (G-7) devant se réunir à Tokyo début juillet. Les Japonais ont fait savoir qu'ils appréciaient que le président Clinton ait confié à une personnalité de haute stature politique le soin de représenter les Etats-Unis à Tokyo. Annonçant la nomination de M. Mondale, le président a redit sa conviction qu'il n'y avait pas pour l'Amérique *« de relation bilatérale plus importante que celle qu'elle entretient avec le Japon »*.

Agé de soixante-cinq ans, membre d'un important cabinet d'avocats d'affaires de Chicago, Walter Mondale fut le vice-président du président Jimmy Carter (1977-1981), après avoir représenté le Minnesota au Sénat (1964-1976). En 1984, il avait tenté, en vain, sa chance dans la course à la présidence, pour être battu par un Ronald Reagan qui entamait un deuxième mandat.

En principe, les Etats-Unis voudraient pouvoir annoncer au sommet du G-7, les 7 et 8 juillet, qu'ils ont défini les grandes lignes d'un accord commercial avec les Japonais. Tel est l'objet des négociations entre hauts fonctionnaires qui se sont ouvertes vendredi, à Washington ; elles doivent durer quarante-huit heures et reprendre les 27 et 28 juin à Tokyo. Au menu, il y a, bien sûr, l'éternel déficit que les Etats-Unis enregistrent dans leurs relations commerciales avec le Japon : 49 milliards de dollars en 1992. Les Japonais ont beau dire que ce gouffre est d'abord dû à une chute brutale des importations entraînée par la baisse de l'activité chez eux et qu'ils entendent y remédier avec un programme de relance de près de *100 milliards de dollars*, rien n'y fait : les Etats-Unis ne veulent y voir que le résultat d'une relation commerciale déséquilibrée du fait de l'opacité du marché japonais.

Ils proposent de négocier dans cinq secteurs – des marchés publics à l'automobile, en passant par les services financiers – et de fixer des résultats quantifiés à atteindre avec un objectif final : réduire le déficit de moitié en trois ans. Les Japonais sont méfiants. Récemment en visite à Washington, le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, a dénoncé une tentative pour imposer ainsi une forme de *« commerce dirigé »* au lieux et place de la liberté des échanges. Le placide, patient et distingué Walter Mondale aura un rôle crucial à jouer pour définir les relations entre les Etats-Unis et la deuxième puissance économique de la planète.

ALAIN FRACHON

POLITIQUE

Devançant la liste conduite par Claude Barate (RPR)

Jean-Paul Alduy (UDF-CDS) remporte l'élection municipale de Perpignan

PERPIGNAN

de notre correspondant

Claude Barate pensait prendre la mairie, les Perpignanais l'ont donnée à Jean-Paul Alduy. En confirmant au second tour le score réalisé le 6 juin, la liste « Perpignan Oxygène », conduite par Jean-Paul Alduy (UDF-CDS), remporte les élections municipales anticipées, avec 40,01 % des voix contre 32,69 % à la liste « Perpignan réveille-toi », conduite par le député RPR Claude Barate.

Une atmosphère lourde pesait dès le matin sur la ville. Perpignan vivait dimanche une journée d'élection, mais aussi une journée consacrée au recueillement au carré juif du cimetière du Haut-Vernet, où 94 tombes avaient été profanées dans la nuit de jeudi à vendredi. Les électeurs étaient venus plus nombreux qu'au premier tour : l'abstention a reculé, en effet, de 6,33 points. *« Je crois qu'aujourd'hui la tramontane a soufflé »*, déclarait Jean-Paul Alduy, dimanche soir, sur la place de la mairie, devant la foule qui venait de l'élire. La liste de socioprofessionnels, de régionalistes et d'écologistes (neuf membres de Génération Écologie feront partie du nouveau conseil municipal) a mobilisé une part des abstentionnistes du premier tour.

« Un vent nouveau apparaît, a souligné M. Alduy. *Nous avions auparavant deux votes, un pour le parti de gouvernement et un pour le ras-le-bol, voilà qu'un troisième vote apparaît, celui des socioprofessionnels »*. Agé de cinquante ans, Jean-Paul Alduy devrait s'asseoir mercredi dans le fauteuil de maire occupé pendant trente-quatre ans par son père, Paul Alduy (UDF-PSD), qui ne se représentait pas. Sa liste emporte 39 des 55 sièges du conseil municipal.

La liste conduite par le député RPR Claude Barate n'aura, elle, que 9 représentants et siégera désormais dans l'opposition. L'ancien premier adjoint, qui avait entraîné sur sa liste RPR-UDF une très grande partie de l'ancien conseil municipal, jusqu'à des socialistes dissidents, est le grand perdant du second tour. Malgré le soutien de personnalités RPR de premier plan, comme le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin ou le ministre de la culture Jacques Toubon, Claude Barate, membre du bureau national du RPR, n'a pu transformer l'essai du premier tour qui l'avait placé en tête du ballottage. Alors qu'il avait 957 voix de plus que Jean-Paul Alduy, il doit lui en concéder plus de 2 700 au second tour. Son second sur la liste, François Calvet, député UDF-PR, ancien directeur de cabinet de Jacques Farran, essuie lui aussi un échec personnel. Certains conseillers municipaux, et parmi eux des conseillers généraux, doivent abandonner leur siège après parfois plus de vingt ans de mandat.

Recul du Front national

La liste FN, conduite par le député européen Jean-Claude Martinez, perd plus de mille voix par rapport au premier tour et tombe de 22,35 % à 17,08 % des suffrages. Il semble qu'une partie de l'électorat qui votait pour cette formation politique ait trouvé cette fois-ci dans la liste d'ouverture de « Perpignan Oxygène » une autre manière de dire non. Le Front national, qui avait obtenu 8 élus en 1989, n'aura plus que 5 représentants dans la prochaine assemblée communale. Avec 10,20 % des voix au second tour, la liste « Perpignan, changer tout », conduite par le socialiste Christian Bourquin, recule de 1,53 point, tout en maintenant à une centaine près son nombre de voix. Elle sera cependant représentée au conseil municipal par Christian Bourquin lui-même et par Jacqueline Amiel-Donat (sans étiquette), ancienne élue du conseil municipal sortant, dont la venue sur cette liste avait fait capoter une possible liste d'union de la gauche avec les communistes.

Ces derniers ne seront plus représentés au conseil municipal, alors qu'ils détenaient auparavant 5 sièges.

Au-delà de cette élection municipale anticipée, de profondes recompositions locales sont à attendre aussi bien dans la majorité actuelle du conseil général qu'à l'intérieur des formations politiques. Perpignan a montré que des listes d'hommes et de femmes voulant participer à la vie de leur cité pouvaient accéder à la gestion d'une commune de plus de cent mille habitants hors du soutien des partis politiques.

JEAN-CLAUDE MARRE



I., 68 557; V., 38 312; A., 44,12 %; E. 37 140.

Liste centriste conduite par Jean-Paul Alduy, UDF-CDS, 14 862 (40,01 %), 39 ÉLUS; liste RPR-UDF conduite par Claude Barate, RPR, 12 144 voix (32,69 %), 9 ÉLUS; liste FN conduite par Jean-Claude Martinez, 6 344 voix (17,08 %), 5 ELUS; liste du PS conduite par Christian Bourquin, 3 790 voix (10,20 %), 2 ÉLUS.

Les résultats du premier tour :

I., 68 557; V., 33 964; A., 50,45 %; E., 33 055.

Liste Barate, 9 723 (29,41 %); liste Alduy, 8 766 (26,51 %); liste Martinez, 7 388 (22,35 %); liste PS, 3 812 (11,53 %); liste PC, conduite par Colette Tignères, 2 500 (7,56 %); liste Verts-div. g., conduite par Patrick Llenas, 866 (2,61 %).

Les résultats du second tour de 1989 :

I., 70 171; V., 44 718; A., 25,45 %; E., 43 136.

Liste Paul Alduy (UDF), m. s., 17 189 (39,84 %), 39 élus; liste Robert Marty (PS), 13 329 (30,89 %), 8 élus; liste Pierre Sergent (FN), 12 618 (29,25 %), 8 élus.

□ **Pierre Méhaignerie souligne *« l'effort de renouvellement politique »*.** – Pierre Méhaignerie, président du CDS, ministre de la justice, s'est déclaré, dimanche soir, *« heureux de la victoire de Jean-Paul Alduy »*, victoire qui récompense, selon lui, *« l'homme, ses convictions, ses qualités humaines et aussi l'effort de renouvellement politique entrepris »*.

□ **Brice Lalonde salue *« la perspective d'une nouvelle alternance »*.** – Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, s'est réjoui, dimanche soir, de la victoire de Jean-Paul Alduy *« au grand dam des partis et des spécialistes de la politique »*. *« Puisse l'élection de Perpignan ouvrir la perspective d'une nouvelle alternance dans la société politique française »*, a-t-il conclu. De son côté, Noël Mamère, porte-parole de GE, a souligné qu'*« en choisissant de faire confiance à des hommes et des femmes neufs les électeurs de Perpignan viennent de donner un sérieux coup de vieux aux professionnels de la politique et de donner raison à l'écologie réaliste qui compte désormais sept élus dans la majorité municipale »*.

L'examen du projet de loi de privatisation

Le Sénat renforce le dispositif de l'action spécifique

Le Sénat devait reprendre lundi 14 juin l'examen du projet de loi de privatisation, le gouvernement ayant retiré de l'ordre du jour les quatre textes qui y étaient précédemment inscrits. La profusion des amendements déposés par l'opposition ralentit en effet la discussion qui aurait dû s'achever pendant le week-end.

Pour accélérer la procédure, dès l'ouverture de la séance, samedi 12 juin après-midi, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, a demandé au Sénat de se prononcer par un vote unique sur les articles 2 à 20 du projet et sur les seuls amendements acceptés par le gouvernement. Malgré cela, la discussion, qui s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin dans la nuit de samedi à dimanche, n'a permis d'arriver qu'au milieu de l'article 6. Il restait quatorze articles et près de 141 amendements (soit près de la moitié) à étudier. Comme il l'avait laissé prévoir (*le Monde* daté 13-14 juin), le gouvernement a repris à son compte un amendement qui, comme l'a indiqué Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, lui *« a été soufflé par la commission des finances »* et qui prévoit que le décret instituant l'action spécifique devra intervenir, pour chaque entreprise, avant la saisine de la commission de privatisation.

L'action spécifique donne au gouvernement un certain nombre de droits (agrément préalable pour le franchissement de certains seuils de participation, nomination de représentants de l'Etat au conseil d'administration, pouvoir de veto) si la *« protection des intérêts nationaux »* l'exige.

C. B.

□ **L'Assemblée nationale et le Sénat ont définitivement adopté le projet de loi de finances rectificative pour 1993.** – L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, vendredi 11 juin, le texte de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de finances rectificative pour 1993 (collectif budgétaire). Ce texte avait été assorti d'un amendement gouvernemental supprimant le gage sur une hausse des tabacs que les sénateurs avaient prévue pour financer l'extension d'un allègement fiscal sur le foncier.

□ **L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur les pupilles de la nation.** – L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, vendredi 11 juin, le projet de loi sur les pupilles de la nation, présenté par Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et des victimes de guerre. Ce projet de loi vise à étendre la qualité de pupille de la nation aux enfants de certains fonctionnaires tués en assurant des missions de sécurité publique. Les députés ont entériné un amendement du gouvernement, inspiré par la récente prise d'otages de l'école de Neuilly, reconnaissant également la qualité de pupille de la nation aux enfants de fonctionnaires qui *« n'ont pourtant pas pour mission d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité »*.

□ **L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi créant la société par actions simplifiée.** – L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 11 juin, le projet de loi créant la société par actions simplifiée, présenté par Pierre Méhaignerie, garde des Sceaux. Ce projet vise à créer une troisième forme de société par actions à côté de la société anonyme et de la commandite par actions. Seuls les députés UDF et RPR ont voté pour le texte, les députés socialistes et communistes n'ayant pas participé au scrutin.

Vingt-cinq élections cantonales partielles

Sur fond de stabilité générale le PS gagne un canton

Au terme des vingt seconds tours de cantonales partielles, organisés dimanche 13 juin, le seul changement réside dans la conquête du canton de Montélimar-II par le Parti socialiste aux dépens de l'UDF. Ailleurs, les « héritiers » ont récupéré les sièges de conseillers généraux, pour la plupart vacants depuis la démission de leurs titulaires atteints par la législation limitant le cumul des mandats. Quant aux cinq premiers tours, qui ont également eu lieu dimanche 13 juin, ils se sont tous soldés par des ballottages.

Comme le 6 juin, la mobilisation des électeurs est restée très faible. Seuls ceux du canton de Pont-à-Marcq (Nord) ont fait preuve d'un sursaut de civisme avec un taux de participation de 52,64 %. Pour les vingt-quatre autres scrutins, plus de la moitié des inscrits ont boudé les urnes, avec des taux record, d'abstention à Echirolles-Ouest, dans l'Isère (82,11 %) et à Sarcelles, dans le Val-d'Oise (80,26 %). La plus forte mobilisation semble, dans les cantons où elle s'est produite, avoir plutôt profité à la gauche. Dans les vingt cantons pourvus au second tour, le RPR conserve ses neuf sièges et le PC ses cinq sièges. L'UDF en perd un sur trois au profit du PS, qui garde, par ailleurs, les trois sièges qu'il détenait. Le candidat socialiste réalise également un bon score à Dax (Landes) où son adversaire UDF ne l'emporte que de cinquante voix.

Dans les cinq cantons soumis à un premier tour, le RPR, qui en détenait trois, a déjà perdu celui de Luynes en Indre-et-Loire en n'étant plus présent au second tour. A Sarcelles, le candidat RPR aura affaire à forte partie face à la candidate communiste qui, arrivée en deuxième position, a réalisé un beau score. A Aix-les-Bains (Savoie), le candidat de l'UDF défend un siège conquis sur un ancien conseiller général RPR, qui se retrouve derrière lui à l'issue du premier tour. Enfin, dans la Nièvre, le PS conserve le siège de Pierre Bérégovoy puisque son représentant sera seul en lice au second tour.

AUDE : canton de Carcassonne-III (2e tour).

I., 7 988; V., 3 384; A., 57,63 %; E., 3 121.

Pierre Sarcos, RPR, adj. m. de Carcassonne, 2 027 (64,94 %), ELU.

Christine Pujol, PS, 1 094 (35,05 %).

[Le siège laissé vacant, pour cause de cumul de mandats, par Raymond Chésa, RPR, maire de Carcassonne, devenu député européen, après des démissions consécutives aux dernières législatives, revient à son dauphin, Pierre Sarcos, en ballottage très favorable dès le premier tour. Celui-ci ne réunit pas sur son nom toutes les voix qui s'étaient éparpillées sur cinq candidats de droite au premier tour et réalise une moins bonne performance que son prédécesseur élu dès le premier tour en 1988. L'électorat du Front national semble avoir préféré l'abstention, tandis que la candidate socialiste a bénéficié d'une meilleure mobilisation dans son camp.

6 juin 1993 : I., 7 952; V., 3 441; A., 56,73 %; E., 3 350; Pierre Sarcos, 1 160 (34,63 %); Christine Pujol, 511 (15,25 %); Nicole Bertron, UDF-CDS, c. m. de Carcassonne, 411 (12,27 %); Joseph Dovetto, PC, 372 (11,10 %); Roland Alvaro, div. d., 339 (10,12 %); Henri Escortell, FN, 232 (6,92 %); Michel Sampietro, div. d., 156 (4,66 %); Jean-François Daraud, div. d., 75 (2,24 %); Jean-Pierre Cordier, Verts, 69 (2,05 %); Jean-François Saisset, parti occitan, 25 (0,66 %).

25 septembre 1988 : I., 8 198; V., 4 550; A., 44,49 %; E., 4 480; Raymond Chésa, RPR, m. de Carcassonne, 2 533 (56,54 %); Pierre Moffre, PC, 849 (18,95 %); Pierre Berlan, PS, 766 (17,09 %); Henri Escortell, FN, 203 (4,53 %); Charles Feurich, écol., 129 (2,87 %).]

BOUCHES-DU-RHÔNE : canton de Marseille-V (2e tour).

I., 17 315; V., 4 584; A., 73,52 %; E., 4 447.

Jean Dufour, PC, 2 518 (56,62 %), ELU.

Marie-Claude Roussel, FN, 1 929 (43,37 %).

[L'élection, rendue nécessaire par le décès de Roger Donadio, PC, conseiller général depuis 1964, voit le succès du candidat communiste grâce à la mobilisation des voix de gauche du premier tour. Toutefois, avec un taux d'abstention équivalent, Jean Dufour réalise, en voix, un score inférieur presque de moitié à celui de Roger Donadio en 1988, qui était alors seul en lice.

6 juin 1993 : I., 17 315; V., 4 255; A., 75,43 %; E., 4 216.

Jean Dufour, 1 289 (30,57 %); Marie-Claude Roussel, 1 206 (28,60 %); Jean-Jacques Léonetti, div. g., 643 (15,25 %); Eugène Caselli, PS, 431 (10,22 %); Constant Niforos, RPR, 405 (9,61 %); Renée Camu, div. d., 102 (2,42 %); Jean-Louis Ayoun, GE, 55 (1,30 %); Alain Geledan, div. d., 43 (1,02 %); Christian Tron, div. g., 42 (1 %).

2 octobre 1988 : I., 20 158; V., 5 385; A., 73,28 %; E., 4 822; Roger Donadio, PC, 4 822 (100 %).]

DOUBS : canton de Hérimoncourt (2e tour).

I., 10 674; V., 5 116; A., 52,07 %; E., 4 958.

Jean-Marie Bart, PS, c. m. de Seloncourt, 2 965 (59,80 %), ELU.

Pierre Pracht, UDF-PR, adj. m. de Montbéliard, 1 993 (40,19 %).

[Dans ce canton du nord industriel du Doubs, Jean-Marie Bart remplace Jean-Pierre Maillard-Salin, PS, décédé le 18 mars 1993, qui détenait ce siège depuis 1976. Il aura fallu deux tours au candidat socialiste pour réaliser le score atteint par son prédécesseur dès le premier tour en 1988, en raison de la présence de trois autres candidats de gauche et d'un écologiste au premier tour. Si Jean-Marie Bart a bénéficié d'un bon report de voix, son adversaire, Pierre Pracht, candidat unique de la majorité, a profité de la plus forte participation du second tour.

6 juin 1993 : I., 10 674; V., 4 453; A., 58,28 %; E., 4 373. Jean-Marie Bart, 1 470 (33,62 %); Pierre Pracht, 1 315 (30,07 %); Jean-Louis Desroches, MDC, m. d'Hérimoncourt, 641 (14,66 %); Annie Nageleisen, div. g., 549 (12,55 %); Christophe Canchon, FN, 228 (5,21 %); Yves Vola, GE, 97 (2,22 %); Albert Lecigne, PC, 73 (1,67 %).

25 septembre 1988 : I., 10 067; V., 4 445; A., 55,84 %; E., 4 361; Jean-Pierre Maillard-Salin, PS, 2 614 (59,94 %); Pierre Pracht, UDF, 921 (21,11 %); Dominique Crelier, PC, 479 (10,98 %); Robert Berbett, FN, 189 (4,33 %); Gérard Scagnetti, div. d., 158 (3,62 %).]

DRÔME : canton de Montélimar-II (2e tour).

I., 14 195; V., 6 625; A., 53,32 %; E., 6 299.

Alain Fort, PS, c. m. de Montélimar, a. d., 3 198 (50,77 %), ELU.

Bernard Vial, UDF, m. d'Espeluche, 3 101 (49,23 %).

[Avec 97 voix d'avance sur son adversaire Bernard Vial, Alain Fort donne au PS un canton détenu jusque-là par l'UDF, puisqu'il s'agissait du remplacement de Thierry Cornillet, UDF-rad., maire de Montélimar, élu député en mars dernier, qui a quitté le conseil général où il siégeait depuis mars 1985. Alain Fort a bénéficié du soutien d'une gauche réconciliée pour la première fois depuis les municipales de 1989. Et ce, grâce à l'accord conclu avec Firmin Chaleil, div. g., arrivé en troisième position au premier tour, pour la constitution d'une liste commune aux prochaines municipales. L'augmentation de la participation a [illegible] profité au candidat UDF : sur 758 suffrages exprimés supplémentaires, il lui en est revenu 483 de plus que le total droite et extrême droite, tandis que M. Fort en a recueilli 275 de plus que le total de la gauche.

6 juin 1993 : I., 14 195; V., 5 710; A., 54,77 %; E., 5 541.

Alain Fort, 1 576 (28,44 %); Bernard Vial, 1 408 (25,41 %); Firmin Chaleil, div. g., 883 (15,94 %); Jean-Claude Humbert, RPR, c. m. de Montélimar, 747 (13,48 %); Annick Ferrier, FN, 463 (8,36 %); Marcel Magnon, PC, 289 (5,22 %); Jean-Claude Blanc, MDC, 175 (3,16 %).

29 mars 1992 : I., 13 800; V., 9 523; A., 30,99 %; E., 8 925; Thierry Cornillet, UDF-rad., 4 056 (45,44 %); Firmin Chaleil, div. g., 3 725 (41,71 %); Pierre Sanzet, FN, 1 146 (12,84 %).]

EURE : canton de Vernon-Sud (2e tour).

I., 10 354; V., 3 091; A., 70,14 %; E., 2 760.

Claude Lacout, RPR, adj. m. de Vernon, 1 790 (64,85 %), ELU.

Guy Dugrès, FN, c. r., c. m. de Vernon, 970 (35,14 %).

[Le siège laissé vacant par Jean-Claude Asphe, RPR, député depuis mars dernier, maire de Vernon, qui s'est démis, pour cause de cumul, du mandat de conseiller général qu'il détenait depuis 1982, revient à son « héritier » Claude Lacout, qui devance largement le candidat du FN, Guy Dugrès. L'élimination des candidats de gauche et écologiste conduisant à un duel RPR-FN explique le fort taux d'abstention supérieur de près de cinq points à celui du dimanche précédent.

6 juin 1993 : I., 10 354; V., 3 581; A., 65,41 %; E., 3 505.

Claude Lacout, 1 544 (44,05 %); Guy Dugrès, 930 (26,53 %); Jean Jouault, PS, 574 (16,37 %); Jean-Claude Mary, Verts, 303 (8,64 %); Pierre Grosseuvy, PC, 154 (4,39 %).

25 septembre 1988 : I., 10 203; V., 4 534; A., 55,56 %; E., 4 393; Jean-Claude Asphe, RPR, 2 748 (62,55 %); Claire Larzillière, PS, 1 250 (28,45 %); Denise Le Bihan, PC, 395 (8,99 %).]

INDRE-ET-LOIRE : canton de Luynes (1er tour).

I., 12 391; V., 5 113; A., 58,73 %; E., 5 025.

Jean-Paul Leduc, UDF, m. de Fondettes, 1 804 (35,90 %); Joseph Masbernat, PS, c. m. de Fondettes, 995 (19,80 %); Jean Pagès, div. d., 993 (18,56 %); Jacques Mérel, RPR, 705 (14,02 %); Pierre Le Goux, FN, 220 (4,37 %); Michel Ries, Verts sout. GE, 162 (3,22 %); Pierre Lambert, PC, 146 (2,90 %).

IL Y A BALLOTTAGE.

[Jean-Paul Leduc, UDF-CDS, arrive largement en tête du premier tour de ce scrutin, provoqué par le suicide de Jean Roux, RPR, survenu le 3 mai. Jean-Paul Leduc est le seul à atteindre 10 % des inscrits, mais il retrouvera son suivant immédiat, le socialiste Joseph Masbernat, au second tour. Successeur de Jean Roux comme maire de Fondettes, Jean-Paul Leduc s'est imposé malgré la présence de deux autres candidats de droite, le maire de Luynes, Jean Pagès, soutenu par le PR et Jacques Mérel, qui a adhéré récemment au RPR. M. Masbernat qui améliore le score du PS de six points par rapport à 1992 profite de la dégringolade du candidat écologiste.

29 mars 1992 : I., 11 877; V., 8 347; A., 29,72 %; E., 7 925; Jean Roux, RPR, 3 084 (38,91 %); Jacques Mérel, div. d., 1 527 (19,26 %); Marie-Thérèse Audin, PS, 1 056 (13,32 %); Michel Ries, Verts, 1 054 (13,29 %); Maxime Chouteau, FN, 879 (11,09 %); Pierre Lambert, PC, 325 (4,10 %).]

ISÈRE : canton d'Échirolles-Ouest (2e tour).

I., 11 218; V., 2 006; A., 82,11 %; E., 1 655.

Renzo Sulli, PC, adj. m. d'Échirolles, 1 655 (100 %), ELU.

[Le candidat socialiste s'étant désisté en sa faveur après le premier tour, Renzo Sulli, PC, était seul en lice au second tour. Il succède à Gilbert Biessy, maire communiste d'Échirolles et député depuis mars dernier, qui s'est démis du mandat de conseiller général qu'il détenait depuis 1982. Premier adjoint de M. Biessy, Renzo Sulli pratique comme lui un « communisme critique ».

6 juin 1993 : I., 11 218; V., 3 173; A., 71,71 %; E., 3 109.

Renzo Sulli, 1 275 (41,01 %); Bernard Montergnole, PS, adj. m. d'Échirolles, 515 ([illegible]); René Achard, UDF, 446 (14,35 %); [illegible], FN, 293 (9,43 %); Alain Arvin-Bérod, FU, 290 (9,33 %); Jean Pic, CNI, c. m. d'Échirolles, 244 ([illegible]); Zohra Piccarreta, Alliance pour la démocratie et l'écologie, 46 (1,48 %).

2 octobre 1988 : I., 11 262; V., 4 077; A., 63,79 %; E., 3 415; Gilbert Biessy, PC, 3 415 (100 %).]

LANDES : canton de Dax-Sud (2e tour).

I., 19 433; V., 7 944; A., 59,12 %; E., 7 414.

Yves Goussebaire-Dupin, UDF-PR, m. de Dax, a. s., 3 732 (50,33 %), ELU.

Jacques Pène, PS, c. m. de Dax, 3 682 (49,66 %).

[Yves Goussebaire-Dupin, maire UDF de Dax depuis 1976, qui tentait de retrouver son ancien siège de conseiller général abandonné par le docteur Henri Lalanne, UDF, député depuis mars, n'a dû sa victoire qu'à cinquante voix d'avance sur son concurrent. Le candidat du PS, Jacques Pène, arrivé en tête au premier tour, a profité de la meilleure participation, tandis que les divisions locales entre le RPR et l'UDF ont affecté le score d'Yves Goussebaire-Dupin. Demeurant majoritaire sur la ville de Dax (avec 400 voix d'avance sur Jacques Pène), il a été dominé dans neuf des onze communes rurales du canton.

6 juin 1993 : I., 19 440; V., 7 160; A., 63,17 %; E., 6 946.

Jacques Pène, 1 936 (27,87 %); Yves Goussebaire-Dupin, 1 856 (26,72 %); Pierre-Henri Bonnet, RPR, c. m. de Dax, 1 739 (25,04 %); Patrick Pinaud, PC, c. m. de Dax, 491 (7,07 %); Anne-Marie Wattia, FN, 389 (5,60 %); Bernard Langa, Verts, 319 (4,59 %); Maurice Lescastreyres, div. g., 216 (3,11 %).

2 octobre 1988 : I., 18 515; V., 9 883 %; A., 46,62 %; E., 9 597 (51,83 %); Henri Lalanne, UDF-PR, 4 959 (51,67 %); Jacques Pène, PS, 4 638 (48,32 %).]

LOIR-ET-CHER : canton de Blois-IV (2e tour).

I., 5 495; V., 1 339; A., 75,63 %; E., 1 289.

Jean-Pierre Copois, PS, c. m. de Blois, 839 (65,08 %), ELU.

Danièle Alleaume, UDF-CDS, 450 (34,91 %).

[Jean-Pierre Copois succède, avec une large majorité, à Jack Lang, PS, maire de Blois, élu député en mars dernier et qui a dû abandonner son siège de conseiller général. Le succès de Jean-Pierre Copois sur Danièle Alleaume, ancienne conseillère du canton à laquelle Jack Lang avait ravi son siège en 1992, conforte l'implantation du PS.

6 juin 1993 : I., 5 495; V., 1 397; A., 74,58 %; E., 1 367.

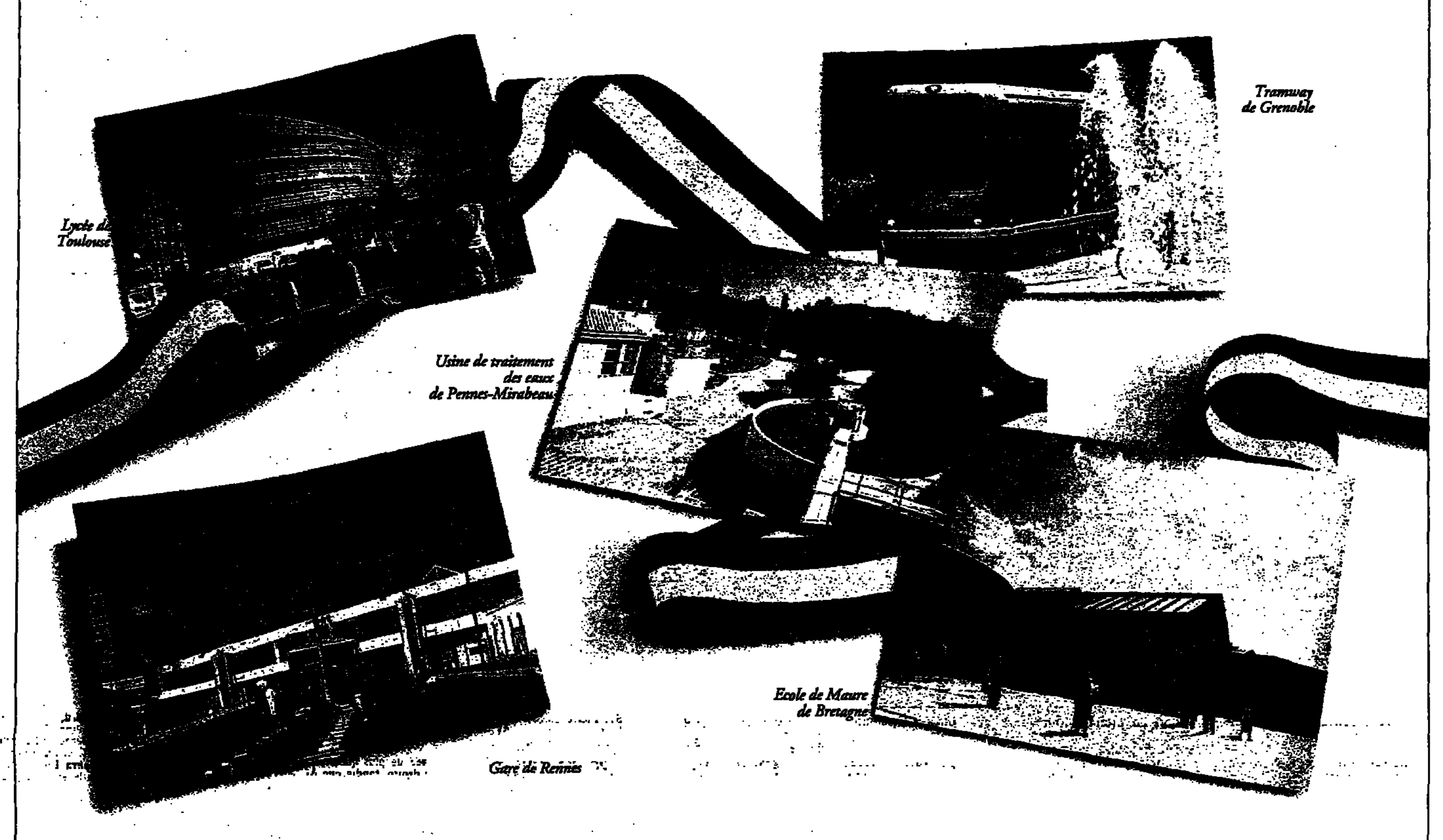
Jean-Pierre Copois, 571 (41,77 %); Danièle Alleaume, 281 (20,56 %); Paul Pelletier, FN, 180 (13,17 %); Louis Buteau, PS diss., c. m. de Blois, 116 (8,49 %); Jean-Luc Ferré, RPR, 90 (6,58 %); Jean-Benoît Delaporte, PC, 86 (6,29 %); Nicole Combredet, Verts, (3,15 %).

22 mars 1992 : I., 5 300; V., 3 459; A., 34,73 %; E., 3 349; Jack Lang, PS, 1 736 (51,83 %); Danièle Alleaume, c. s., UDF-CDS, 771 (23,02 %); Paul Pelletier, FN, 417 (12,45 %); Nicole Combredet, Verts, 245 (7,31 %); Jean-Benoît Delaporte, PC, 180 (5,37 %).]

Lire la suite page 12

Première privatisation

Participez au capital du Crédit local de France : un capital de réussite



Le Crédit local de France est en plein développement, devenez actionnaire d'une entreprise performante.
Sa solidité financière (15,9 milliards de francs de fonds propres consolidés), son bénéfice net consolidé de 1 193 millions de francs, en augmentation de 12 % en moyenne par an depuis cinq ans, son développement international (en progression de 30 % par rapport à 1991), lui ouvrent des perspectives qui lui permettent d'être confiant dans l'avenir. En 1992, avec 68 % de hausse, le titre Crédit local de France est devenu une valeur de référence à la Bourse de Paris. Sa capitalisation boursière de l'ordre de 14 milliards de francs le classe parmi les 40 premières sociétés françaises cotées.

Le Crédit local de France aide à bâtir votre cadre de vie, devenez actionnaire d'une entreprise utile.
En 1992, le Crédit local de France a prêté 42 milliards de francs aux communes, départements et régions pour financer des écoles, des lycées, des hôpitaux, des routes, des équipements sportifs, des tramways, des bus... Partenaire financier des collectivités locales, le Crédit local de France finance aujourd'hui près d'un équipement sur deux.

Bientôt, vous aussi vous pourrez participer au capital du Crédit local de France.



CRÉDIT LOCAL de FRANCE

Le financier du cadre de vie

Rejoignez les actionnaires du Crédit local de France

Aucune réservation d'achat ne peut être faite avant publication de la note d'opération visée par la COB. Un document de référence enregistré (visa COB nº R 93-016 du 4 juin 1993) est disponible sans frais chez votre intermédiaire financier ou au Crédit local de France.

Nº Vert 05 19 93 05

POLITIQUE

Vingt-cinq élections cantonales partielles

Suite de la page 10

LOIRET : canton d'Orléans-Carmes (2e tour).

I., 9 919; V., 2 565; A., 74,14 %; E., 2 456.

Serge Bodard, RPR, 1 565 (63,72 %), ELU.

François Lebon, PS, adj. m. d'Orléans, 891 (36,27 %).

[Ancien secrétaire général de la ville d'Orléans et ancien conseiller municipal, Serge Bodart succède sans difficulté à Jean Minier, RPR, décédé. En pourcentage, son résultat est légèrement inférieur à celui réalisé (65,26 %) par Eric Doligé, élu député RPR en mars dernier dans ce même canton, traditionnellement favorable à la droite, toutefois, il est un peu meilleur que celui obtenu par son prédécesseur en 1988.

6 juin 1993 : I., 9 919; V., 2 578; A., 74,01 %; E., 2 532; Serge Bodard, 1 191 (47,04 %); François Lebon, 672 (26,54 %); Jean-Louis Latour, FN, 296 (11,69 %); Pierre Hanous, div. d., 235 (9,28 %); Christian Fromentin, PC, 138 (5,45 %).

2 octobre 1988 : I., 9 506; V., 3 959; A., 58,56 %; E., 3 842; Jean Minier, RPR, 2 401 (62,49 %); François Lebon, PS, 1 441 (37,50 %).]

LOIRET : canton de Orléans-Saint-Marceau (2e tour).

I., 9 613; V., 2 486; A., 74,13 %; E., 2 401.

Gérard Gainier, UDF-PR, 1 303 (54,27 %), ELU.

Michel Brard, sout. PS, 1 098 (45,73 %).

[Il manque 162 suffrages à Gérard Garnier par rapport au total des voix recueillies au premier tour par les candidats de droite. En revanche, le représentant du PS recueille 200 suffrages de plus que le total des voix de gauche du 6 juin. M. Granier l'emporte toutefois beaucoup plus largement que son prédécesseur, Robert Rolando, UDF-PR, démis de son mandat à la suite d'une condamnation pour délit d'ingérence.

6 juin 1993 : I., 9 613; V., 2 645; A., 72,49 %; E., 2 593; Gérard Gainier, 831 (32,05 %); Michel Brard, 602 (23,22 %); Claude Le Forestier, div. d., 413 (15,93 %); Philippe Lecoq, FN, 230 (8,87 %); Christine Deville, div. d., 221 (8,52 %); Nicole Fortin, PC, 185 (7,13 %); Michel Tissier, ext. g., 111 (4,28 %).

2 octobre 1988 : I., 8 647; V., 4 886; A., 43,49 %; E., 3 677; Roland Rolando, UDF-PR, 1 855 (50,44 %); Michel Royer, PS, 1 822 (49,55 %).]

NIÈVRE : canton de Nevers-Est (1er tour).

I., 6 226; V., 2 382; A., 61,74 %; E., 2 321.

Marcel Charmant, PS, sén., c. r., adj. m. de Nevers, 1 071 (46,14 %); Maurice Devillechaise, div. g., m. de Saint-Eloi, 470 (20,24 %); Philippe Morel, UDF-CDS, 406 (17,49 %); Louis Sopizet, PC, adj. m. de Nevers, 249 (10,72 %); Jean-Marc Bily, FN, 88 (3,79 %); Thierry Valignat, NE, 37 (1,59 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Ce siège était vacant depuis le 15 avril, date de la démission de Pierre Bérégovoy, qui, maire de Nevers et redevenu député, était touché par le cumul des mandats. L'ancien premier ministre, qui s'est donné la mort le 1er mai dernier, avait été le premier élu de ce canton, créé en 1985. La forte abstention, sensible surtout dans l'électorat de droite, a bénéficié à Marcel Charmant, qui, frôlant le score obtenu en mars 1992 par Pierre Bérégovoy, obtient des résultats flatteurs dans tous les bureaux de Nevers, où il dépasse la majorité absolue.

Il sera seul en lice au second tour puisque Maurice Devillechaise, qui aurait pu se maintenir, a décidé de se retirer et que les quatre autres candidats sont éliminés. Parmi eux, Philippe Morel, malgré une campagne très active, perd plus de six points de pourcentage par rapport au scrutin de l'an dernier. Le PC recule de 4,08 points tandis que le FN subit une érosion de 8,83 points.

22 mars 1992 : I., 6 112; V., 3 841; A., 37,15 %; E., 3 500; Pierre Bérégovoy, 1 683 (47,22 %); Philippe Morel, UDF-CDS, 887 (23,54 %); Louis Sopizet, PC, 518 (14,80 %); Jean-Marc Bily, FN, 442 (12,62 %).]

NORD : canton de Pont-à-Marcq (2e tour).

I., 25 065; V., 13 193; A., 47,36 %; E., 12,710.

Thierry Lazaro, RPR, 6 825 (53,69 %), ELU.

Robert Anselin, PS, 5 885 (46,30 %).

[Thierry Lazaro, député RPR depuis mars dernier, avait vu son élection à l'assemblée départementale acquise en mars 1992 invalidée par le Conseil d'Etat, qui l'avait déclaré inéligible en raison de sa qualité d'inspecteur des impôts, incompatible avec un mandat de conseiller général. Ayant abandonné depuis cette fonction, il sollicitait à nouveau les suffrages des électeurs, qui l'ont confirmé dans ce mandat à une nette majorité face à Robert Anselin, PS, ancien député, régulièrement élu dans ce canton depuis 1977, qui avait été battu en mars 1992.

Au second tour du scrutin de 1992, M. Anselin avait obtenu 40,81 % des voix, contre 45,51 % à M. Lazaro. Mais il pouvait alors attribué sa défaite au maintien du candidat des Verts, Camille Lemaire. Au premier tour de ce scrutin partiel, les votes écologistes s'étaient effondrés (2,45 % pour le candidat de GE et 1,83 % pour la représentante du Parti pour la défense des animaux) et ne pouvaient guère arbitrer le duel du second tour. M. Lazaro a bénéficié du report des voix du FN et d'une bonne part des écologistes (Mme Colin avait appelé à voter pour lui). Le candidat socialiste peut se féliciter d'un bon report des voix communistes et d'une mobilisation accrue de son électorat. L'un et l'autre recueillent plus de deux cents voix de mieux que leur potentiel du premier tour.

6 juin 1993 : I., 25 066; V., 12 505; A., 50,11 %; E., 12 217.

Thierry Lazaro, 5 567 (45,57 %); Robert Anselin, 4 592 (34,59 %); Christian Grenier, FN, 803 (6,57 %); Maxime Carlier, PC, 733 (5,99 %); Philippe Armand, GE, 299 (2,45 %); Brigitte Colin, NE, 233 (1,83 %).

29 mars 1992 : I., 24 827; V., 18 106; A., 27,07 %; E., 17 483; Thierry Lazaro, RPR, 7 958 (45,51 %); Robert Anselin, PS, 7 135 (40,81 %); Camille Lemaire, Verts, 2 386 (13,64 %); Christian Grenier, FN, 4 (0,02 %).]

RHÔNE : canton de Vénissieux-Nord (2e tour).

I., 15 859; V., 3 793; A., 76,08 %; E., 3 623.

Christian Falconnet, PC, adj. m. de Vénissieux, 2 175 (60,03 %), ELU.

Gérard Demont, RPR, 1 448 (39,96 %).

[Le rapport gauche-droite dans ce canton détenu par le PC n'a guère évolué et, en raison d'une participation encore plus faible au second tour, les deux candidats restant en lice n'ont pas recueilli le potentiel de voix de leur camp respectif. Christian Falconnet, PC, succède à André Gerin, maire de Vénissieux, qui, élu député en mars dernier, a abandonné, pour cause de cumul, son siège de conseiller général, qu'il occupait depuis 1985. Son adversaire, Gérard Demont, RPR, confirme, après son bon score aux législatives, qu'il est le seul opposant crédible au PC. André Gerin, maire de Vénissieux, élu député en mars dernier, abandonne, pour cause de cumul, son mandat de conseiller général, qu'il détenait depuis 1985.

6 juin 1993 : I., 15 859; V., 4 082; A., 74,26 %; E., 4 027.

Christian Falconnet, 1 617 (40,15 %); Gérard Demont, 843 (20,93 %); Pierre Bonnard, PS, adj. m. de Vénissieux, 589 (14,62 %); Sylvain Antoine, FN, 585 (14,52 %); Jean-Pierre Chapuis, Verts, 186 (4,61 %); Joseph Ferrari, div. d., c. m. de Vénissieux, 121 (3 %); David Di Fazio, MRG, 86 (2,13 %).

2 octobre 1988 : I., 17 464; V., 3 841; A., 78 %; E., 3 207; André Gerin, PC, 3 207 (100 %).]

SAVOIE : canton d'Aix-les-Bains-Centre (1er tour).

I., 9 489; V., 2 967; A., 68,73 %; E., 2 869.

Jacques Moucot, UDF, 1 172 (40,85 %); Jean Murquet, RPR, 711 (24,78 %); Guy Costaz, FN, 473 (16,48 %); Denise Lavorel, PC, 275 (9,58 %); Henri Lapierre, div., 141 (4,91 %); Maurice Martinet, rég., 68 (2,37 %); Georges Lasserre, div. d., 29 (1,01 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Un second tour sera nécessaire pour pourvoir le siège laissé vacant pour cause de cumul des mandats par le maire d'Aix-les-Bains, Gratien Ferrari, UDF-PR, élu député en mars dernier. Il opposera son premier adjoint UDF, Jacques Moucot, à Jean Murguet, RPR, ancien conseiller général du canton, qui siège depuis les municipales de 1989 sur les bancs de la minorité de droite du conseil municipal. Dans ce canton conservateur, où le taux d'abstention dépasse les 68 %, le PS et les écologistes n'avaient pas présenté de candidats.

22 mars 1993 : I., 9 383; V., 6 127; A., 34,70 %; E., 5 813; Gratien Ferrari, UDF-PR, 3 212 (55,25 %); Guy Costaz, FN, 1 278 (21,98 %); Georges Daviet, PS, 872 (15 %); Georges Lasserre, ext. d., 236 (4,05 %); Denise Lavorel, PC, 215 (3,69 %).]

SEINE-MARITIME : canton de Sotteville-Est (2e tour).

I., 16 096; V., 4 308; A., 73,23 %; E., 3 882.

Claude Collin, PC, 1er adj. m. de Saint-Étienne du Rouvray, 2 547 (65,61 %), ELU.

Bruno Kern, PS, adj. m. de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1 335 (34,38 %).

[Claude Collin garde au PC un siège que détenait depuis 1982 Michel Grandpierre, élu député en mars dernier et touché par la loi anti-cumul. Il distance largement Bernard Kern, qui s'est maintenu au second tour sans avoir l'investiture de la fédération départementale du PS. M. Kern obtient en voix un résultat proche de celui du premier tour, alors que M. Collin, malgré une très faible participation (26,76 %), gagne 651 voix. Il semble que les électeurs socialistes ont en grande partie suivi la consigne du maire socialiste de Sotteville-lès-Rouen, Pierre Bourguignon, de reporter leurs suffrages sur M. Collin.

6 juin 1993 : I., 16 096; V., 5 049; A., 68,63 %; E., 4 929.

Claude Collin, 1 896 (38,47 %); Bruno Kern, PS, adj. m. de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1 348 (27,35 %); Claude Dudouit, RPR, 920 (18,67 %); Gilles Pennelle, FN, c. r., 544 (11,04 %); Patrick Martin, Verts, 221 (4,48 %).

2 octobre 1988 : I., 17 054; V., 4 543; A., 73,36 %; E., 3 567; Michel Grandpierre, PC, 3 567 (100 %).]

SEINE-ET-MARNE : canton de Chelles (1er tour).

I., 18 882; V., 4 402; A., 76,68 %; E., 4 329.

Louis Lechanoine, RPR, c. m. de Chelles, 1 269 (29,34 %); Bernard Garnier, PS, 820 (18,96 %); Pierre-Jean Prillard, FN, c. r., c. m. de Vayres-sur-Marne, 808 (18,68 %); Marie-Claude Mathieu, UDF-PR, adj. m. de Chelles, 758 (17,53 %); Serge Goutmann, PC, c. m. de Chelles, 440 (10,17 %); Auguste Victoria, GE, 229 (5,29 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Touché par le cumul des mandats, Charles Cova, RPR, maire de Chelles, député depuis mars dernier, s'est démis de son mandat de conseiller général, qu'il détenait depuis 1982. Malgré le score médiocre de Mme Mathieu, qui n'arrive qu'en quatrième position, le total des voix de droite représente un pourcentage très légèrement supérieur à celui réalisé par M. Cova en 1988. Les deux représentants de gauche perdent chacun plus de 7,5 points de pourcentage par rapport au dernier scrutin, tandis que le FN en gagne près de 10.

25 septembre 1988 : I., 19 510; V., 8 081; A., 58,58 %; E., 7 981; Charles Cova, RPR, 3 727 (46,69 %); Pierrette Bègue, PS, 2 116 (26,51 %); Gérard Bordu, PC, 1 441 (18,05 %); Pierre-Jean Prillard, FN, 697 (8,73 %).]

HAUTS-DE-SEINE : canton de Bagneux (2e tour).

I., 21 120; V., 7 383; A., 65,04 %; E., 7 114.

Christian Fischer, PC, 1er adj. m. de Bagneux, 3 839 (53,96 %), ELU.

Alain Robert, RPR, c. r., 3 275 (46,03 %).

[Christian Fischer, PC, succède à Janine Jambu, PC, qui, maire de Bagneux et élue en mars dernier à l'Assemblée nationale, avait renoncé à son siège de conseiller général, qu'elle détenait depuis 1982. Contrairement à l'élection du 2 octobre 1988, où la candidate communiste était seule présente au second tour, Christian Fischer avait, face à lui, le RPR Alain Robert, qui a confirmé son *bon score du premier tour. Ce canton est* renouvelable en 1994.

6 juin 1993 : I., 21 120; V., 7 096; A., 66,11 %; E., 6 981; Christian Fischer, 2 867 (41,07 %); Alain Robert, 2 406 (34,46 %); Hélène Corouge, PS, adj. m. de Bagneux, 588 (8,42 %); Raoul Raketitch, FN, 460 (6,59 %); Monique Macherey, sout. GE, c. m. de Bagneux, 397 (5,69 %); Edouard Mandelkern, MDC, 157 (2,25 %); Marie-José Bertinelli, écol., 106 (1,52 %).

2 octobre 1988 : I., 23 177; V., 6 683; A., 71,16 %; E., 5 062; Janine Jambu, PC, 5 062 (100 %).]

HAUTS-DE-SEINE : canton de Châtillon (2e tour).

I., 15 650; V., 5 819; A., 62,81 %; E., 5 519.

Michèle Schosteck, RPR, 3 035 (54,99 %), ELUE.

Thierry Wahl, PS, c. m. de Châtillon, 2 484 (45 %).

[Si elle succède à son mari, Jean-Pierre Schosteck, RPR, maire de Châtillon, démissionnaire d'un mandat qu'il détenait depuis 1985 après être entré au Sénat pour remplacer Charles Pasqua, RPR, devenu ministre de l'intérieur, Michèle Schosteck ne fait pas le plein des voix de droite du premier tour : le manque est de 677 suffrages. En revanche, son adversaire socialiste obtient un score supérieur de 626 suffrages au total des voix de gauche du 6 juin.

6 juin 1993 : I., 15 650; V., 6 199; A., 60,39 %; E., 6 105; Michèle Schosteck, 1 955 (32,02 %); Thierry Wahl, 1 300 (21,29 %); Jean-Paul Boulet, UDF-PR, adj. m. de Châtillon, 1 172 (19,20 %); Michèle Morat, UDF-CDS, adj. m. de Châtillon, 585 (9,58 %); Gérard Abnaf, PC, c. m. de Châtillon, 558 (9,14 %); Monique Lefort, FN, 535 (8,76 %).

29 mars 1992 : I., 15 780; V., 9 683; A., 38,63 %; E., 9 030; Jean-Pierre Schosteck, RPR, 6 045 (66,94 %); Bernard Sandaran, PS, 2 985 (33,05 %).]

HAUTS-DE-SEINE : canton de Suresnes (2e tour).

I., 21 223; V., 6 255; A., 70,52 %; E., 5 930.

Jean-Luc Delin, RPR, adj. m. de Suresnes, 3 543 (59,74 %), ELU.

Michel Thauvin, PS, c. m. de Suresnes, a. d., 2 387 (40,25 %).

[En application de la législation anti-cumul, Christian Dupuy, RPR, maire de Suresnes, élu député en mars dernier, a renoncé à son mandat de conseiller général, qu'il détenait depuis 1988. Jean-Luc Delin, RPR, améliore de près de trois points et demi le score réalisé par Christian Dupuy lors du second tour de 1988, au détriment du socialiste Michel Thauvin.

6 juin 1993 : I., 21 223; V., 6 652; A., 68,66 %; E., 6 505; Jean-Luc Delin, 3 021 (46,44 %); Michel Thauvin, 1 391 (21,38 %); Gisèle Cailleux, PC, c. m. de Suresnes, 722 (11,10 %); Michel Bœuf, FN, 565 (8,69 %); Pascal Sternberg, Verts, 370 (5,69 %); Cyril Moreau, div. d., c. m. de Suresnes, 247 (3,80 %); Patrick Lafayette, MDC, 189 (2,91 %).

2 octobre 1988 : I., 21 012; V., 10 247; A., 51,23 %; E., 9 995; Christian Dupuy, RPR, 5 624 (56,26 %); Michel Thauvin, PS, 4 371 (43,73 %).]

SEINE-SAINT-DENIS : canton d'Aulnay-sous-Bois-Sud (2e tour).

I., 15 484; V., 4 650; A., 69,96 %; E., 4 461.

Michel Lacroix, RPR, adj. m. d'Aulnay-sous-Bois, 2 684 (60,16 %), ELU.

Bernard Labbé, PC, c. m. d'Aulnay-sous-Bois, 1 777 (39,83 %).

[Arrivé largement en tête au premier tour, Michel Lacroix, RPR, l'emporte sans difficulté au second. Né le 6 août 1946 à Charenton (Val-de-Marne), directeur de secteur commercial à la Caisse d'épargne, il succède au conseiller général démissionnaire Jean-Claude Abrioux, maire RPR d'Aulnay-sous-Bois, frappé par la loi limitant le cumul des mandats à la suite de son élection à l'Assemblée nationale, en mars dernier.

6 juin 1993 : I., 15 490; V., 4 643; A., 70,02 %; E., 4 577; Michel Lacroix, 1 853 (40,49 %); Bernard Labbé, 784 (17,13 %); Franck Landouch, FN, 725 (15,84 %); Claude Michel, PS, c. m. d'Aulnay-sous-Bois, 657 (14,35 %); Charles Astruc, EE, 276 (6,03 %); Jean-Jacques Fanchtein, AP, 129 (2,82 %); André Canovas, MDC, c. m. d'Aulnay-sous-Bois, 108 (2,36 %); Michel Bellanger, écol., 45 (1 %).

2 octobre 1988 : I., 16 007; V., 8 143; A., 49,12 %; E., 7 852; Jean-Claude Abrioux, RPR, 4 650 (59,22 %); Pierre Thomas, PC, 3 202 (40,77 %).]

VAL-DE-MARNE : canton de Créteil-Sud (2e tour).

I., 17 258; V., 3 806; A., 77,94 %; E., 3 632.

Bernard Boutboul, PS, adj. m. de Créteil, 2 385 (65,66 %), ELU.

Danièle Chartier, UDF-PR, 1 247 (34,33 %).

[Bernard Boutboul, qui garde ce siège au PS, a bénéficié d'un bon report des voix communistes puisque, au premier tour, la gauche totalisait 2 346 suffrages. Son adversaire a, quant à lui, récupéré les suffrages qui étaient allés au premier tour sur le représentant du FN. Ce scrutin était destiné à pourvoir le siège laissé vacant par Laurent Cathala, PS, maire de Créteil et ancien ministre, touché par la loi sur le cumul des mandats en raison de son élection comme député en mars dernier.

6 juin 1993 : I., 17 258; V., 4 048; A., 76,54 %; E., 3 961; Bernard Boutboul, 1 841 (46,47 %); Danièle Chartier, 833 (21,03 %); Jean-Jacques Porcheron, PC, c. m. de Créteil, 505 (12,74 %); Bruno Sérignat, FN, c. m. de Créteil, 352 (8,88 %); André Fagès, Union européenne des retraités, 162 (4,08 %); Catherine Calmet, Verts, 151 (3,81 %); Michaël Justamne, GE, c. m. de Créteil, 117 (2,95 %).

29 mars 1992 : I., 16 553; V., 8 436; A., 49,03 %; E., 7 903; Laurent Cathala, PS, 4 752 (60,12 %); Marie-Michelle Bataille, RPR, 3 151 (39,87 %).]

VAL-DE-MARNE : canton du Perreux-sur-Marne (2e tour)

I., 18 510; V., 4 907; A., 73,49 %; E., 4 715.

Jacques Loison, RPR, adj. m. du Perreux, 3 461 (73,40 %), ELU.

Jacques Aubert, PS, c. m. du Perreux, 1 254 (26,59 %).

[Ce scrutin avait été rendu nécessaire par le retrait, pour cause de cumul des mandats, de Gilles Carrez, RPR, maire du Perreux, qui a récupéré, en tant que suppléant, le siège de député de Michel Giraud, devenu ministre du travail. Jacques Loison, RPR, qui n'avait pas été élu au premier tour avec 60,68 % des voix pour n'avoir pas franchi la barre des 25 % des électeurs inscrits, a, avec 73,40 %, obtenu le meilleur score des trois cantonales du Val-de-Marne. Le candidat socialiste, avec 1 254 voix, a fait mieux que le total de la gauche au premier tour, puisque, avec le candidat communiste, il ne totalisait que 1 011 voix. Il semble que les écologistes lui aient prêté main forte, à moins que certains abstentionnistes du premier tour se soient décidés à se rendre aux urnes, au second.

6 juin 1993 : I., 18 510; V., 5 490; A., 70,34 %; E., 5 390; Jacques Loison, 3 271 (60,68 %); Jacques Aubert, 625 (11,59 %); Marie-Thérèse Anceau, FN, 609 (11,29 %); Francis Baffet, PC, 386 (7,16 %); Jean-Jacques Guillet, EE, 369 (6,84 %); Thierry Rabin, MDC, 130 (2,41 %).

22 mars 1992 : I., 18 224; V., 11 944; A., 34,46 %; E., 11 691; Gilles Carrez, RPR, 6 159 (52,68 %); Marie-Thérèse Anceau, FN, 1 691 (14,46 %); Jacques Aubert, PS, 1 357 (11,60 %); Chantal Thénault, GE, 804 (6,87 %); Valérie Suder, app. Verts, 611 (5,22 %); Gérard Massip, Verts, 479 (4,09 %).]

VAL-DE-MARNE : canton de Thiais (2e tour).

I., 14 675; V., 4 216; A., 71,27 %; E., 4 025.

Bruno Tran, RPR, adj. m. de Thiais, 2 783 (69,14 %) ...... ELU.

Daniel Picq, PC, c. m. de Thiais, 1 242 (30,85 %).

[Richard Dell'Agnola, RPR, maire de Thiais, élu député en mars dernier, s'est démis de son mandat de conseiller général en vertu de la législation anticumul. Son dauphin, bien qu'ayant recueilli plus de 50 % des exprimés, n'avait pas pu être déclaré élu au premier tour, car son nombre de voix était inférieur au quart des inscrits. Son score correspond à celui qu'il a réalisé au premier tour, additionné des voix du FN. De son côté, Daniel Picq, PC, a bénéficié d'un bon report des voix socialistes, puisque la gauche ne totalisait que 1 210 voix au premier tour.

6 juin 1993 : I., 14 660; V., 4 344; A., 70,36 %; E., 4 259; Bruno Tran, 2 308 (54,19 %); Daniel Picq, 649 (15,23 %); Marc Belzunces, PS, c. m. de Thiais, 561 (13,17 %); Jean-Yves Robert, FN, c. m. de Thiais, 420 (9,86 %); Patrice Boursier, GE, 321 (7,53 %).

2 octobre 1988 : I., 14 066; V., 6 373; A., 54,69 %; E., 6 179; Richard Dell'Agnola, RPR, 3 685 (59,63 %); Bernard Cornette, PS, 2 494 (40,36 %).]

VAL-D'OISE : canton de Sarcelles-Sud-Ouest (1er tour).

I., 13 408; V., 2 646; A., 80,26 %; E., 2 598.

Maurice Allain, RPR, adj. m. de Sarcelles, 820 (31,56 %); Marie-Claude Beaudeau, PC, sén., 632 (24,32 %); Antoine Espiasse, PS, 545 (20,97 %); Jean-Pierre Girod, FN, 374 (14,39 %); Gérard Pringot, sout. GE et Verts, 130 (5 %); Sylvain Ramsamy, div. g., 63 (2,42 %); Pascale Boisnard, NE, 34 (1,30 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Raymond Lamontagne, RPR, élu député en mars dernier, atteint par la loi sur le cumul des mandats, a abandonné le *siège de conseiller général qu'il détenait* depuis 1976. Son dauphin accuse un recul de 9,35 points de pourcentage par rapport au score réalisé par Raymond Lamontagne en 1992. Si le PS et le FN se maintiennent avec un léger mieux respectivement de + 0,75 et + 0,29 point, Marie-Claude Beaudeau, qui avait perdu son siège de Sarcelles-Nord-Est en 1992 au profit d'un RPR, réalise une belle performance en améliorant de 16,65 points les positions de son parti par rapport à 1992.

22 mars 1992 : I., 13 375; V., 7 893; A., 5 482; E., 7 690; Raymond Lamontagne, RPR, 3 146 (40,91 %); Antoine Espiasse, PS, 1 555 (20,22 %); Jean-Pierre Girod, FN, 1 085 (14,10 %); François Boula, PC, 590 (7,67 %); Fanny Mergui, GE, 472 (6,13 %); Louis Perrier, Verts, 3132 (4,07 %); Gérard Pringot, div. g., 278 (3,61 %); Louis Girard, ext. d., 251 (3,26 %).]

La voie étroite d'Edouard Balladur

Suite de la première page

Le deuxième élément qui est venu obscurcir l'horizon du premier ministre tient à la situation économique elle-même, beaucoup plus rude que prévu. Manifestement, les prévisions officielles ont été très en-deçà de la réalité de la récession, si bien qu'il est devenu difficile de prolonger, de bonne foi, le procès fait aux socialistes, tant il est clair que ces derniers ont été victimes d'une erreur de perspective largement partagée.

Comme toujours, les difficultés économiques provoquent des tensions politiques et alimentent un débat qui ressemble furieusement à celui qui avait divisé les socialistes au mois de mars 1983. Celui qui est engagé risque même de prendre une tournure spectaculaire, si l'on en juge par les intentions de Philippe Séguin qui veut relancer le thème d'une «autre politique» pour lutter contre le chômage. Qu'une partie de la majorité spécule désormais sur l'échec du premier ministre n'est donc guère surprenant; c'est, en outre, une difficulté qu'Edouard Balladur devait se préparer à affronter tant elle est dans l'ordre des choses. Plus grave est l'attitude d'une partie du patronat. Le dialogue de sourds qui semble s'être engagé – la liste des «cadeaux» est déjà assez longue, il est temps d'embaucher, dit le gouvernement; encouragez d'abord les consommateurs à consommer par une politique de la demande, répondent les patrons – est de nature à entretenir dans le pays un climat et des anticipations négatifs.

La combinaison de ces deux premiers éléments (des attentes plus fortes que prévu, une récession qui alimente les spéculations sur l'échec) donne naissance à un troisième facteur de difficultés : le risque d'un dérapage de l'opinion. Celle-ci peut en effet cesser de donner du temps au premier ministre, elle peut lui demander des résultats immédiats et, finalement, le récuser au vu des chiffres mensuels du chômage. Le risque existe pour Edouard Balladur de voir sa popularité indexée sur le niveau de l'emploi, et donc de se voir condamner avant même d'avoir eu le temps d'entreprendre un véritable travail de fond.

Si tel devait être l'esprit public, nul doute qu'Edouard Balladur deviendrait alors l'homme politique à abattre. Déjà sa situation plus qu'enviable ne peut lui valoir que la montée des inimitiés. N'est-il pas le chef de file, *de facto*, de l'électorat UDF (au baromètre mensuel de la SOFRES, il totalise 95 % des souhaits d'avenir parmi les sympathisants de la famille libérale, tandis que le président de celle-ci, Valéry Giscard d'Estaing, n'en recueille que 51 %)? N'est-il pas aussi un rival potentiel pour Jacques Chirac dans l'électorat RPR (il obtient 93 % des souhaits d'avenir contre 80 % au candidat «naturel» de ce mouvement)?

Ces chiffres exceptionnels traduisent en fait l'adéquation qui existe, aux yeux de l'opinion, entre un homme et une fonction, celle de chef de gouvernement; ils expriment on ne peut plus clairement le soulagement ressenti par l'électorat de la droite dès lors qu'il dispose d'une personnalité lui permettant de sortir – fût-ce momentanément – du duo et du duel infernal Giscard-Chirac. Mais, avant d'être l'homme à écarter de la route présidentielle, Edouard Balladur est, pour les états-majors des partis de la majorité, un citron que l'on presse, une valeur dont on cherche à tirer un avantage maximal, par exemple en tentant de la propulser à la tête d'une liste unique de la majorité pour les élections européennes.

C'est dire que, pour le premier ministre, la voie qui mène au succès est d'ores et déjà devenue une voie étroite. Pour se donner un maximum de chances de parcourir celle-ci, le premier ministre doit d'abord tenter d'échapper à l'obligation d'un résultat immédiat, et obtenir d'être jugé, en un temps somme toute assez court (dix-huit mois), sur sa capacité à bien gouverner le pays.

Cohérence et adaptation

Il lui faut donc être capable de redonner de la durée à son action, en insistant sur ses objectifs à long terme, et en combinant, aussi harmonieusement que possible, plus harmonieusement que ce n'est le cas aujourd'hui, cohérence et adaptation : la première a été, en effet, quelque peu éclipsée par la seconde, le volet «assainissement» du plan Balladur ayant été promptement corrigé par un volet «relance»; au point que Michel Rocard a pu lancer : *«Si j'avais commencé comme ça à Matignon, qu'est-ce que j'aurais pris!»*

Le premier ministre doit aussi éviter d'être identifié au patronat. De ce point de vue, il n'est pas inutile qu'il ait pris ses distances, et qu'il tienne le cap de la fermeté, car l'opinion vit dans l'idée d'un lien consubstantiel entre la droite et les patrons. Si bien que l'incapacité de ces derniers à relancer l'emploi – quels qu'en soient les fondements économiques – pourrait être, si M. Balladur n'y prend garde, transférée au débit du gouvernement.

Il lui faut aussi empêcher que naisse, au sein même de son gouvernement, une alternative à sa propre politique, et bien voir que déjà M. Pasqua peut capitaliser sur son seul nom le changement (en l'espèce l'aspect sécuritaire), tandis que M. Balladur incarne davantage, aux yeux des partisans d'une vision plus protectionniste, une continuité. Il est donc urgent qu'il fasse apparaître une cohérence sociale qui fait encore défaut.

Enfin Edouard Balladur doit continuer de se tenir éloigné de la politique partisane. L'un des ressorts profonds de sa popularité est en effet qu'il apparaît comme un homme libre de toute ambition électorale; ce qu'il fait n'est donc pas immédiatement entaché du soupçon d'électoralisme. Il n'a donc aucun intérêt à prendre la tête d'une liste, fût-elle une liste d'union de la majorité, car il prendrait le risque de brouiller les cartes et pourrait être perçu comme renonçant à ce qui a fait son caractère incontestable au poste de premier ministre, à savoir sa distance avec les partis et leurs échéances. Si bien qu'il est aujourd'hui condamné à demeurer dans cette posture de celui qui se dévoue au bien public, sans esprit de candidature. C'est à ce prix qu'il s'imposera, peut-être, comme le meilleur candidat possible de son camp.

JEAN-MARIE COLOMBANI

La gauche anticapitaliste européenne cherche à se rassembler

«Nous venons tous de la famille révolutionnaire. Nous avons une plus grande légitimité internationaliste que les commissaires européens», a affirmé le député socialiste suisse Jean Ziegler, samedi 12 juin à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), lors de la *«première assemblée pour une autre Europe»* à laquelle ont participé une trentaine d'organisations de gauche, d'extrême-gauche et écologistes, venues de quinze pays. Parmi celles-ci, du côté français : la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), l'Alternative rouge et verte (AREV), Alternative démocratie socialisme (ADS), le Mouvement des citoyens (MDC), les refondateurs communistes. Il s'agissait de retrouvailles, contre l'Europe de Maastricht, mais aussi de premiers pas, dans la perspective des élections européennes de 1994.

Il y a *«urgence à surmonter nos différences»*, a déclaré Patrick Braouezec, député (PC) et maire refondateur de Saint-Denis. *«Nous souhaitons vous retrouver lors des prochaines élections européennes»*, a affirmé Catherine Coutard, vice-président du MDC. *«Si le mouvement ouvrier ne veut pas se figer dans un corporatisme conservateur, il doit faire sa jonction avec les mouvements écologistes»*, a précisé Martine Bultot, adjoint au maire de Besançon et membre du bureau exécutif de l'AREV. Pour Alain Krivine, porte-parole de la LCR, principal organisateur de la réunion, *«ce n'est pas une petite affaire de faire converger les forces anti-capitalistes»*, mais lui non plus ne désespère pas, *«avec la souplesse nécessaire»*, de voir se rassembler *«tous les «non» anti-capitalistes»*. Car, comme l'a rappelé avec humour un invité étranger, le député allemand du Parti de la démocratie socialiste Gregor Gysi, *«s'il est vrai que Rosa Luxembourg a dit que le socialisme avance à coups de défaites, alors, nous devrions avancer plus que jamais»*.

J.-L. S.

La voie étroite d'Edouard Balladur

JUSTICE

Sang contaminé : les silences du second procès

Six semaines d'audience à la cour d'appel de Paris ont apporté quelques éclairages nouveaux à défaut de révélations, avant l'arrêt qui sera rendu le 13 juillet

Six semaines de procès correctionnel en 1992, six autres semaines de procès devant la cour d'appel de Paris en 1993, une foule de documents, de témoignages, un fleuve de mots déversés par l'accusation, la défense et les conseils des familles des victimes : une abondance dont tous les spectateurs sont sortis étourdis. Et quand enfin se seront dissipées les brumes laissées par tant d'informations et tant de discours, c'est la douleur des victimes qui s'imposera comme seule évidence d'un procès où l'unique instant de pure vérité aura peut-être été celui où tous les participants ont observé une minute de silence en hommage aux enfants morts du sida.



Une petite minute, un blanc intense sur l'une des centaines de bandes magnétiques qui reposent désormais aux Archives nationales, protégées par un cachet de cire rouge que l'on pourra briser dans vingt ans. Chacun, alors, tirera d'autres conclusions, mais déjà la défense et les victimes n'ont que ce sentiment en commun : tout n'a pas été dit.

Circonstances atténuantes

Certes, le procès en appel – dont *l'arrêt a été mis en délibéré pour* être rendu le 13 juillet – a apporté des éléments nouveaux. Mais il ne s'agit pas de révélations et, globalement, ces éléments se partagent en deux catégories. Dans la première figurent trois documents qui étaient extérieurs au dossier. Il s'agit d'abord de l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 avril 1993 qui a décidé que la responsabilité de l'administration était engagée depuis le 22 novembre 1984. Cette pièce, comme bien d'autres, a été utilisée à charge et à décharge.

A charge par les conseils des victimes qui veulent faire la démonstration que la contamination des produits sanguins par le virus du sida était bien connue des prévenus, bien avant le mois de mars 1985, date retenue pour le début des poursuites judiciaires, une date qui résulte du simple mécanisme juridique ne permettant de poursuivre pour le délit que les faits commis dans les trois ans qui précèdent la plainte. A décharge par la défense, et surtout par celle du professeur Robert Netter, car si l'administration était informée en novembre 1984, c'est que les prévenus avaient fait remonter l'information, ce qui les abriterait des accusations de *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »* pour les docteurs Michel Garretta et Jean-Pierre Allain, et de *« non-assistance à personne en danger »* pour les professeurs Robert Netter et Jacques Roux.

Le deuxième document est une lettre ouverte, adressée le *18 février* 1993 aux plus hautes autorités de l'Etat par treize responsables de la transfusion sanguine. Le texte insiste sur les *« incertitudes scientifiques et techniques de l'époque »* pour expliquer, sinon justifier, la distribution des produits sanguins contaminés. Un argument qui nous rapproche de la troisième pièce, qui est une décision de la section disciplinaire du conseil national de l'ordre des médecins, ramenant à deux ans d'interdiction d'exercice de la médecine la radiation à vie prononcée contre le docteur Garretta par le conseil régional de l'ordre d'Ile-de-France.

Dans cette décision, dont la publication est survenue en plein procès, alors qu'elle est datée du 28 avril 1993, les membres de la section disciplinaire accordent des circonstances atténuantes au docteur Garretta en soulignant *« les incertitudes »*, tant sur le sida en 1985 que sur l'efficacité du chauffage des dérivés sanguins. Mais la juridiction ordinale ajoutait : *« Il était, à cette date, clairement établi que les produits non chauffés délivrés par le CNTS étaient largement contaminés par un virus générateur d'une affection mortelle. »* Une affirmation accablante, aussitôt compensée par la constatation que l'attitude du docteur Garretta a été la même que celle *« d'un très grand nombre d'autres médecins »*. Là encore défense et accusation ont puisé dans cette décision les éléments qui renforçaient leurs thèses.

La seconde catégorie d'éléments est plus difficile à apprécier. Ainsi, l'examen de certains documents et les explications du professeur Roux ont permis d'établir que la date éminemment tardive du 1er octobre 1985, retenue comme étant la limite du remboursement des produits non chauffés, semble bien avoir été choisie par la Sécurité sociale. De la même manière, une lettre du professeur Jacques Ruffié au docteur Garretta donne un éclairage différent sur la réunion du CNTS du 25 février 1985. Ce n'est pas, semble-t-il, pour l'empêcher de faire réaliser une enquête sur la qualité des produits que le professeur Ruffié aurait été écarté de la direction du CNTS et le compte rendu intégral *de la réunion ne mentionne aucune* intervention relative à une contamination des produits par le virus du sida.

La sérénité des débats

Au-delà de ces éléments de fait, c'est le climat général de l'audience qui apparaît dans l'ensemble favorable à une défense plaidant l'« erreur ». Ce climat résulte tout d'abord de la sérénité des débats, *dont le mérite revient au président* André Cerdini. Ancien président de cours d'assises, ce magistrat, qui a notamment présidé le procès de Klaus Barbie devant la juridiction criminelle de Lyon, favorise l'expression de toutes les parties, relançant le débat au lieu de le fermer, comme on peut parfois l'observer dans quelques chambres correctionnelles.

La nouvelle salle construite pour l'occasion a largement contribué à conserver aux débats la dignité que la gravité de l'affaire exigeait. Dans ce contexte, les explications des prévenus, les dépositions des témoins et les interventions des avocats semblaient plus riches, plus denses, plus complètes, plus convaincantes que lors du premier procès. Certains mots pourtant, déjà prononcés en première instance, semblaient mieux compris, mieux acceptés et il fut même possible d'en prononcer d'autres.

Certes, le temps avait fait son œuvre, gommant les aspérités d'un dossier passionné, mais l'atmosphère avait largement changé, faisant dire à un avocat dans un couloir : *« Si l'on avait dit la même chose en 1992, les gens auraient jeté des pierres. »* A l'inverse, les avocats des parties civiles, divisés dans la forme *de leur action, ont semblé moins à* l'aise dans le débat que dans leurs plaidoiries. Une attitude qui s'explique sans doute par une audience où les habitués des tribunaux avaient perdu leurs repères habituels.

La nature des actes reprochés, leur multitude, leur étalement dans le temps troublaient la raison. L'écoute de plusieurs heures d'audience conduisait à se sentir perdre pied si l'on refusait la facilité de se raccrocher à une seule pièce, à une seule déclaration isolée du contexte de l'époque. Souvent, chaque affirmation était immédiatement contredite. *Par exemple, sur la surcontamination* par les injections répétées de produits contaminés, la cour a tout entendu. Selon le spécialiste interrogé, elles seraient dangereuses ou... utiles.

Au milieu des constatations *contradictoires surnage une seule* certitude, qui d'ailleurs a été relevée par la défense comme par les conseils des victimes : l'instruction a été tronquée. Elle s'est arrêtée à quatre personnes, alors que les débats ont largement mis en cause le rôle de beaucoup de médecins, de fonctionnaires et d'hommes politiques. Cette circonstance vient encore renforcer le trouble né de ce procès étrange. Dans une affaire *ordinaire*, le juge d'instruction tire le fil pour amener à lui l'auteur, les complices et parfois le commanditaire qui tient l'extrémité. Dans ce procès, après quelques tractions, c'est un nombre considérable de participants qui ont été ébranlés et la corde a été coupée. Sans excuser « la faute » du docteur Garretta, le professeur Luc Montagnier a évoqué devant la cour *« la faute de la société, la faute de l'Etat »*.

Si l'avocat général a laissé la porte ouverte à d'autres procès, la 13e chambre de la cour d'appel de Paris devra faire le partage entre les vérités scientifiques, médicales, économiques, administratives et politiques pour en tirer une vérité judiciaire. Une lourde tâche après des débats où l'on a évoqué pêle-mêle le crime, le délit, la faute et l'erreur.

Ce procès aura cependant permis de révéler les attitudes parfois méprisantes d'un monde médical cultivant le secret sans en mesurer tous les dangers. Il a aussi souligné les insuffisances des scientifiques isolés dans leur tour d'ivoire, la lourdeur de l'administration et la *carence des responsables politiques*. Beaucoup de témoins l'ont dit et toutes les victimes l'ont crié : *« Au moindre doute ils auraient dû agir. »*

MAURICE PEYROT

Onze ans après un accident de réanimation

Les Hospices civils de Lyon condamnés à verser plus de 7 millions de francs d'indemnités

LYON

de notre bureau régional

Onze ans après un accident d'anesthésie lors d'une intervention à l'hôpital Edouard-Herriot, qui a laissé l'ancien joueur de football Jean-Pierre Adams, actuellement âgé de quarante-cinq ans, dans un coma végétatif, les Hospices civils de Lyon ont été condamnés, vendredi 11 juin, par le tribunal administratif, à verser *une somme de* 6 951 000 francs.

Outre les caisses primaires d'assurance-maladie du Gard et de Saône-et-Loire, qui perçoivent près de 2,5 millions pour la prise en charge des soins, Bernadette Adams, en qualité de tutrice légale de son mari, sera indemnisée à hauteur de 4,5 millions de francs, auxquels s'ajoutent deux rentes viagères annuelle de *250 000 francs* pour l'aide d'une tierce personne et de 200 000 francs pour les pertes de revenus. De surcroît, une somme de 748 000 francs lui a été allouée pour l'installation d'une chambre spéciale, tandis que ses deux enfants recevront chacun 120 000 francs.

Lors de l'audience du 5 mai (*le Monde* du 7 mai), *le commissaire* du gouvernement avait proposé une indemnisation légèrement inférieure à 9 millions de francs, alors que les avocats des HCL avaient chiffré l'ensemble du préjudice à 5 600 000 francs.

M. D.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Quinze ans après la catastrophe

Les communes polluées par l'« Amoco-Cadiz » s'opposent à leurs avocats

Les élus du syndicat mixte des communes bretonnes sinistrées après le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, réunis samedi 12 juin en assemblée générale à Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), ont décidé de se pourvoir en cassation contre leur avocat Me Huglo, avec lequel ils sont en procès à propos d'honoraires de résultat. Ce dernier s'est vu octroyer, le 28 avril 1992, une somme de 3,7 millions de francs par la cour d'appel de Paris. Le syndicat mixte ne proposait qu'un « complément » de 700 000 F.

BREST

de notre correspondant

Me Christian Huglo était-il autorisé à demander des dividendes sur les 225 millions de francs obtenus le 5 mai 1992 par le syndicat des communes bretonnes sinistrées, au terme du procès engagé contre la société Amoco après la marée noire de 1978 ? Pour l'intéressé, c'était écrit, et il a estimé ses honoraires à 7 millions de francs. Mais le syndicat mixte a divisé ces prétentions par dix. Appelé à arbitrer le litige, le bâtonnier de Paris a, en juin 1992, coupé la poire en deux : *3,7 millions de francs pour* l'avocat. Trouvant la note trop élevée, les communes ont alors saisi la cour d'appel de Paris. Celle-ci a donné raison à Me Huglo.

Le dossier de l'*Amoco-Cadiz* est ainsi en train de se refermer sur un procès dans le procès. Aiguisé par quatorze ans de lutte, l'esprit de combativité de la coalition bretonne se traduit cette fois par un recours contre... son premier défenseur. *« Après quatorze ans de procédure, on n'est plus à dix-huit mois de plus et à 100 000 F près »*, a dit la « base » en assemblée générale. Dix-huit mois, c'est le temps que devrait prendre l'étude du dossier par la magistrature, et 100 000 F l'évaluation du coût de la procédure. Une goutte d'eau, en effet, à côté des 130 millions de francs dépensés pour mener le procès aux Etats-Unis.

Si Me Huglo et son associée, Me Corinne Lepage-Jessua, qui ont été écartés de la procédure à partir de 1988, ont demandé des honoraires de résultat, c'est parce que, selon eux, cela avait été spécifié en 1978. Une lettre de mars 1992, signée du sénateur Alphonse Arzel (Union centriste), président du syndicat mixte, fait encore état d' *« honoraires de complément »*. Mais le syndicat mixte affirme qu'il n'y a eu, en 1978, qu' *« un projet de protocole jamais signé »*, alors qu'un contrat a été paraphé en 1980, où il n'est pas question d'honoraires d'après procès.

La cour d'appel, présidée par Mme Hannoun, a considéré que *« les modalités de paiement des honoraires ont été parfaitement explicitées »*, et que la conduite du procès justifiait la recevabilité de la demande financière des deux avocats, *« en raison de l'ingéniosité des moyens développés, de la détermination manifestée par la SCP Huglo-Lepage dans l'intérêt de ses clients, de l'efficacité de ses efforts renouvelés et soutenus, de sa compétence avérée à l'occasion d'une affaire hors du commun qui est à l'origine d'une jurisprudence relative au droit international de la pollution et de l'environnement »*.

Le syndicat mixte estime que ses dépenses ont été sous-évaluées. *« Le coût du procès est de 60 % par rapport au résultat »*, indique son secrétaire, Jean-Baptiste Henry. *« Me Huglo, nous l'avons toujours payé régulièrement »*, dit pour sa part Alphonse Arzel. De fait, ce procès-fleuve a coûté très cher en frais d'avocats : 7 millions de francs en paiement de neuf mille heures de travail pour le cabinet Huglo, et surtout 72 millions de francs pour quatre-vingt-dix mille heures réglées aux conseils américains, qui n'ont pas fait réclamer d'honoraires de résultat.

GABRIEL SIMON

Un arrêt de la cour d'appel de Lyon

Non-lieu après la mort à Nancy d'une détenue asthmatique

NANCY

de notre correspondante

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a estimé, vendredi 11 juin, qu'on ne pouvait retenir la responsabilité de la justice, pas plus que celle de l'administration pénitentiaire, dans la mort d'une jeune détenue asthmatique survenue le 12 septembre 1991 à la maison d'arrêt de Nancy.

La jeune femme, Corinne Hellis, trente et un ans, avait été placée en détention, le 13 août 1991, sur décision d'un juge d'instruction de Metz, lors d'une affaire de chèques et de cartes de crédit sans provision d'un montant de 100 000 F. Au cours d'une crise d'asthme plus violente que les autres, dans la nuit du 11 au 12 septembre, Corinne Hellis avait sombré dans le coma. Transportée par le SAMU au CHU de Nancy, elle devait décéder sans avoir repris connaissance.

Son mari, Slimane Hellis, et ses parents avaient déposé une plainte pour non-assistance à personne en danger, considérant que l'état de la jeune femme était incompatible avec la détention. Un magistrat étant susceptible d'être mis en cause, l'affaire avait été confiée à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, qui vient de faire connaître sa position.

Dans un arrêt de douze pages, les magistrats lyonnais rappellent que le médecin qui a examiné la jeune détenue quatre jours après son incarcération n'avait pas noté que son état était incompatible avec une détention, indiquant seulement que le traitement médical devait être réajusté.

Selon la cour, on ne saurait faire grief au magistrat instructeur de l'avoir maintenue en prison, dans la mesure où ni l'expert ni le personnel médical de la maison d'arrêt ne l'avaient informé d'un risque d'aggravation de l'état de l'inculpée. En ce qui concerne l'administration pénitentiaire, la cour l'exonère également en soulignant qu'à aucun moment la vigilance du personnel de la maison d'arrêt n'avait faibli. La porte de la cellule avait même été aménagée afin de permettre à la surveillante, notamment la nuit, de lui fournir le médicament dont elle avait besoin.

MONIQUE RAUX

A la suite d'aménagements pour les Jeux olympiques de 1992

Le maire de Val-d'Isère est renvoyé en correctionnelle pour ingérence

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Désignée par la chambre criminelle de la Cour de cassation le 4 août 1992, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Chambéry (Savoie) a décidé, dans un arrêt daté du 19 mai 1993, de renvoyer le maire de Val-d'Isère (Savoie), André Degouey (DVD), devant le tribunal de grande instance d'Albertville, *« pour avoir à Val-d'Isère, courant 1991 et 1992, étant maire de la commune, ouvertement ou par interposition de personnes, pris ou reçu quelques intérêts dans les entreprises ou les actes dont il avait l'administration ou la surveillance »*.

Maire de la station depuis mars 1983 et président d'Espace olympique Savoie, association chargée d'assurer la promotion de treize communes et stations savoyardes ayant accueilli les Jeux olympiques de février 1992, André Degouey, soixante-douze ans, mis en examen pour délit d'ingérence, devrait ainsi comparaître le 29 novembre devant la juridiction correctionnelle d'Albertville.

Il devra s'expliquer sur une opération d'urbanisme menée sur la ZAC Vers-les-Eaux, créée le 10 octobre 1990 par délibération du conseil municipal de Val-d'Isère, consistant en la construction, au pied de la piste olympique de Bellevarde, du centre communal de sport et de congrès Henri Oreiller d'environ 4 800 mètres carrés (centre de presse durant les Jeux) et de 7 000 mètres carrés de logements touristiques, soit sept chalets-immeubles de luxe baptisés « Les Carats », réalisés par la société Richard Palmer et commercialisés autour de 35 000 francs le mètre carré.

Différents recours engagés par la copropriété voisine de l'Albaron devant le tribunal administratif de Grenoble avaient conduit ce dernier à prononcer à plusieurs reprises, en 1991 et 1992, des sursis à exécution concernant les travaux engagés, le maire délivrant à chaque fois de nouveaux permis de construire pour permettre au chantier d'être achevé avant l'ouverture des Jeux (1).

Cette bataille juridique autour de la ZAC Vers-les-Eaux a permis de découvrir que les chalets des Carats étaient commercialisés par Val-d'Isère Agence, la plus ancienne et plus importante agence immobilière de la station créée par M. Degouey. Ce dernier en reste d'ailleurs l'actionnaire majoritaire après avoir cédé, en mars 1983, lorsqu'il a été élu maire, la gérance de la société à son fils Alain.

« Je suis mis en accusation sur la foi de déclarations malveillantes. Il fallait aller vite pour mener à bien cette opération, afin que tout soit prêt pour les JO, dans l'intérêt de la commune, non de celle de Val-d'Isère Agence, qui ne détient aucun mandat exclusif de vente puisque deux autres agences de la station sont également chargées de commercialiser les chalets des Carats », se défend le maire de Val-d'Isère en contestant le délit d'ingérence qui lui est reproché.

PHILIPPE REVIL

(1) Deux jugements de sursis à exécution concernant les travaux du Centre de congrès ont été prononcés les 14 juin et 10 septembre 1991 par le tribunal administratif de Grenoble, lequel, le 22 juillet 1992, a annulé le permis de construire pour non-conformité au POS. Ce même jour, il a également annulé le permis de construire délivré pour les chalets des Carats, qui avait déjà fait l'objet d'un sursis à exécution. Le commissaire du gouvernement du tribunal administratif de Grenoble, le 10 juin, a demandé de nouveau l'annulation du nouveau permis accordé par l'arrêté municipal du 17 décembre 1992.

FAITS DIVERS

A Nanterre (Hauts-de-Seine)

Des armes découvertes dans les locaux d'une association proche des islamistes algériens

Un employé municipal de Nanterre (Hauts-de-Seine) a découvert, vendredi 4 juin, des armes à feu dans des locaux utilisés par une association proche des islamistes algériens, dont les activités déclarées comprenaient la lutte contre l'échec scolaire, la prévention de la délinquance et l'organisation d'activités sportives. Trois fusils à pompe, un revolver, une soixantaine de cartouches et une paire de cagoules ont ainsi été mis au jour au siège de cette association, baptisée Impact, créée en octobre 1992 dans le quartier du Chemin-de-l'Ile.

Deux dirigeants de cette association, qui se sont spontanément présentés à la police, ont affirmé que ces armes étaient destinées à être utilisées lors d'une opération « anti-dealers » prévue le week-end suivant à Nanterre et Gennevilliers. La police a saisi au domicile du secrétaire général d'Impact des documents de propagande de la Fraternité algérienne en France (FAF), groupuscule considéré comme représentant le Front islamique du salut (FIS) algérien en France. Deux des dirigeants de l'association ont été mis en examen, le mardi 8 juin, pour détention d'armes et laissés en liberté sous contrôle judiciaire.

C'est la première fois qu'est mis en évidence aussi clairement le lien entre des militants islamistes et l'une des associations à vocation socio-éducative et sportive qui éclosent depuis quelque temps dans certains quartiers de banlieue. La police avait déjà retrouvé, l'an passé, des armes de chasse au domicile d'un moniteur d'une association d'arts martiaux de Suresnes (*le Monde* du 18 novembre 1992). L'enquête portait déjà sur les suites d'une « chasse aux dealers » organisée par des jeunes islamistes du quartier du Chemin-de-l'Ile à Nanterre.

Ph. Be.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Les journées nationales sur l'avortement et la contraception

Le RU 486 pourrait être utilisé dans la préparation à l'accouchement

La molécule abortive RU 486 sera, vraisemblablement dans les années à venir, prescrite dans de nouvelles indications. Différentes études sont en cours afin d'utiliser ce produit jusqu'à neuf semaines de grossesse (contre sept semaines, délai officiellement autorisé) ainsi que dans la préparation à l'accouchement. Les dernières données dans ce domaine ont été rendues publiques au 10e congrès de l'ANCIC (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception) qui s'est tenu à Tours (Indre-et-Loire) les 12 et 13 juin.

Jusqu'où ira-t-on dans l'utilisation médicale du RU 486? Plusieurs études sont menées qui, à court ou moyen terme, devraient élargir les indications du RU 486 et, du même coup, modifier l'image de cette molécule. Le 10e congrès de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) *aura été riche* d'enseignements à cet égard.

A la demande des pouvoirs publics, une étude a été entreprise afin d'étudier dans quelle mesure le RU 486 pourrait être utilisé non plus jusqu'à la septième semaine de grossesse (période calculée à partir du dernier jour des dernières règles) mais jusqu'à la neuvième *semaine. Cette étude fait suite* à la démonstration de l'efficacité du RU 486 associé à la prise d'une prostaglandine administrée, elle aussi, par voie orale. Selon des résultats préliminaires, l'enquête ne montrerait qu'une efficacité relative, de l'ordre de 95 %. En d'autres termes, l'association RU 486-prostaglandine ne fournit pas encore, entre la septième et la neuvième semaine de grossesse, une efficacité équivalente à celle qui a pu être démontrée avant la septième semaine.

Une autre série de travaux porte sur l'utilisation du RU 486 en tant que préparation à l'interruption de grossesse réalisée par voie mécanique. Les modifications physiologiques induites dans l'organisme féminin par cette molécule permettent *en effet d'obtenir* une *modification* de la structure du corps utérin, modification qui facilite la réalisation des interruptions de grossesse par aspiration. Les différents résultats semblent concluants et les laboratoires Roussel-Uclaf vont demander aux pouvoirs publics d'accorder cette nouvelle indication à leur produit, le RU 486 devenant du même coup une *molécule présente lors de chaque* interruption volontaire de grossesse ou presque.

Avant de prendre une décision, le ministère de la santé entend disposer du maximum d'informations sur les événements qui pourraient se produire entre la prise du RU 486 et la pratique de l'avortement par aspiration (période comprise entre trente-six et quarante-huit heures). De nombreux médecins travaillant dans les centres d'avortement ont déclaré que, dès qu'on a utilisé le RU 486 dans cette indication, on ne peut plus s'en passer, la dilatation du col survenant très rapidement et permettant de réduire la durée de l'intervention. L'association RU 486-prostaglandine semble par ailleurs pouvoir être efficacement utilisée pour les avortements des second et troisième trimestres (interruption thérapeutique de grossesse et mort *in utero*).

Une modification de la législation?

D'autres travaux ont été évoqués qui laissent penser que le RU 486 pourrait être utilisé comme molécule facilitant le déclenchement de l'accouchement. *«Nous sommes en train de définir les doses optimales de produit à administrer dans cette indication et d'évaluer son inocuité tant chez la mère que chez le nouveau-né*, déclarait, il y a peu, le *docteur* André Ulmann, *directeur* médical de Roussel-Uclaf et responsable du développement du RU 486. *Jusqu'à présent, ce produit se révèle actif et sans manifestations indésirables. Nous demanderons l'homologation au début de 1995, dans cette indication qui représente un gros marché puisque 10 % des naissances nécessitent une aide médicale. Cependant, nous n'envisageons pas d'autoriser l'utilisation du produit aux Etats-Unis dans le déclenchement de l'accouchement si ce pays ne l'accepte pas également pour l'interruption volontaire de grossesse* (1)».

Toutes ces données sont rendues publiques alors que quelques voix s'élèvent ici ou là pour réclamer une modification de la législation sur l'avortement afin de l'adapter aux nouvelles possibilités offertes par le RU 486. Ainsi pourrait-on envisager l'utilisation de l'association orale RU 486-prostaglandine au cabinet du gynécologue-obstétricien. Cette évolution *a priori* dangereuse n'est nullement souhaitée par Roussel-Uclaf. On confiait, d'autre part, il y a quelques jours, dans l'entourage de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, qu'une modification de la législation sur l'avortement, RU 486 ou pas, n'était nullement d'actualité.

JEAN-YVES NAU

(1) *Journal international de médecine* daté 14-20 avril 1993.

La progression de l'épidémie

La France, l'Italie et l'Espagne comptent les deux tiers des cas de sida en Europe

Selon le rapport trimestriel du Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida, un total cumulé de 92 769 cas de sida avait été déclaré au 31 mars 1993 dans les pays appartenant à la région Europe de l'OMS. Trois pays – la France, l'Italie et l'Espagne – ont déclaré chacun plus de 16 000 cas. Ces trois pays représentent 64 % des cas déclarés en Europe. Les taux cumulés par million d'habitants les plus élevés sont observés en Espagne (475), en Suisse (439), en France (426) et en Italie (291).

Concernant les hémophiles et les transfusés contaminés par le VIH, le phénomène observé dans les précédents rapports se confirme. Au 31 mars, le nombre cumulé d'hémophiles malades du sida était de 315 en France, 370 en Allemagne, 175 en Italie, 396 en Espagne et 345 au Royaume-Uni. Pour ce qui concerne les transfusés malades du sida, on comptait 1 182 malades en France, contre 176 en Allemagne, 220 en Italie, 185 en Espagne et 72 au Royaume-Uni. Cette différence, qui va aller croissant au cours des prochaines années, s'explique en grande partie par le fait qu'en France, à la différence de ce qui s'est passé dans les pays européens comparables, on a continué tardivement à collecter du sang dans des milieux à haut risque (notamment en prison).

La proportion des cas diagnostiqués chez les adultes hétérosexuels augmente progressivement pour atteindre 13,8 % au premier trimestre 1993.

RELIGIONS

Devant sept cent mille personnes à Séville

Jean-Paul II appelle l'Espagne à renouer avec son héritage chrétien

En visite en Espagne, le pape devrait se rendre, lundi 14 juin, à Huelva et dans les lieux de pèlerinage proches de Séville. Dans la capitale de l'Andalousie, dimanche 13 juin, au cours d'une célébration en présence du roi et de la reine devant sept cent mille personnes, il a clos le quarante-cinquième Congrès eucharistique mondial, invitant les Espagnols à retrouver leurs racines chrétiennes.

SÉVILLE

de notre envoyé spécial

L'Espagne a toujours eu une extrême dévotion pour le pape et l'histoire raconte que le duc d'Albe, avant d'attaquer Rome, en 1557, alla lui baiser la main et les pieds. Pour la visite de Jean-Paul II, Séville l'Andalouse avait fermé ses arènes et ses stades. Deux jours durant, elle a tenté de retrouver un peu de ces fastes «triomphalistes» – comme le note sévèrement l'*Osservatore romano* – qui, l'an dernier, avec l'Exposition universelle de Séville et les Jeux olympiques de Barcelone, avaient polarisé sur l'Espagne l'attention du monde.

Des milliers de Sévillans ceinturaient la cathédrale, samedi après-midi, au moment de l'arrivée du pape. Après avoir traversé sous une pluie de confettis l'avenue de la Constitution, il parut au balcon de la Giralda, fierté de la ville, symbole monumental de la reconquête catholique sur l'islam andalou, construite au sommet d'un minaret de l'époque almohade. Depuis le quinzième siècle, les cloches y ont remplacé la voix du muezzin.

Le soir, c'était au tour des jeunes – plus de douze mille entassés sur la place de la Vierge-des-Rois – de faire au pape une ovation, mêlant le rock, les chants et les danses andalouses, sous le balcon du palais épiscopal. Et le lendemain, dans un répertoire plus classique, sept cent mille personnes ont suivi au campo de la Feria la célébration de clôture du Congrès eucharistique mondial, qui réunit, à intervalles réguliers, des fidèles du monde entier, les précédents ayant été Lourdes (1981), Nairobi (1984) et Séoul (1989). Le prochain aura lieu en Pologne, à Wroclaw, en 1996.

Mais le pape goûte-t-il encore autant ces longues cérémonies, cette liesse populaire, ces démonstrations d'affection sans doute sincères, mais qui, dans la moiteur des après-midi andalous, ont semblé physiquement l'accabler? Quand une dizaine d'enfants exécutent un ballet dans le chœur de la cathédrale, ses yeux sont presque clos. Présidant dans un gymnase surchauffé une cérémonie d'ordination de trente jeunes prêtres, il est comme tassé, les traits immobiles, les gestes las, sur un siège trop grand pour lui. Il se lève seulement pour imposer les mains à un nouveau prêtre cloué sur un fauteuil roulant.

Pour saluer enfin des jeunes qui, depuis des heures, l'attendent sous sa fenêtre, il prononce quelques phrases en espagnol, puis se retire au bout de dix minutes. Il a recommencé dimanche soir. Dix ans plus tôt, en novembre 1982, il faisait vibrer le stade Bernabeu de Madrid, plein à craquer de cent mille jeunes enthousiastes.

La routine de ce genre de voyages et l'âge – Jean-Paul II a eu soixante-treize ans le 20 mai – ne sont pas seuls en cause. Sans doute, le pape veut-il désormais limiter l'ampleur et la portée de tels déplacements, insistant plus sur son rôle de «pasteur» que sur celui de chef de l'Eglise universelle visitant ses provinces.

Depuis dix ans, l'Espagne a subi une déchristianisation accélérée. Elle a rejoint le peloton des pays occidentaux matériellement enrichis, mais sécularisés. En d'autres temps, comme l'ont fait jusqu'à récemment les évêques espagnols, on l'aurait entendu dénoncer cette évolution de la société, critiquer au besoin la législation espagnole (sur le divorce, l'avortement ou une certaine libéralisation de la drogue) qui l'a favorisée. Il n'en a rien été. Jean-Paul II à Séville s'est conformé au souhait d'apaisement de la conférence épiscopale et a tenu des discours passe-partout, qu'il aurait pu tout aussi bien prononcer en Allemagne ou en France.

Construire une «nouvelle société»

Dans une résidence pour personnes âgées, dimanche soir, il s'est adressé à la classe politique, dont une partie a été soupçonnée récemment de corruption, l'invitant à la *«défense de la vérité»*, à l'*«honnêteté»*, au *«dialogue»*, à faire *«participer»* tous les citoyens. *«Que l'impératif éthique et la volonté de servir soient un point de référence constant dans l'exercice du pouvoir!»* a ajouté le pape. Mais s'il a bien évoqué *«les principes chrétiens qui ont donné forme à la vie de cette nation et inspiré beaucoup de ses institutions»*, ce n'est pas par nostalgie de l'Espagne d'hier où, des Rois catholiques à Franco, on a si souvent mêlé le temporel et le spirituel.

Jean-Paul II a simplement invité les Espagnols à construire une *«nouvelle société, plus riche d'humanité et de valeurs transcendantes»*. Il leur a demandé de ne pas renoncer à leur héritage chrétien. A ceux qui, de plus en plus nombreux, désertent les églises, il a rappelé la nécessité d'observer le repos dominical et le devoir de la messe. Ordonnant de jeunes prêtres, il a aussi décrit une sorte de sacerdoce idéal, riche de vie spirituelle, incluant bien sûr la règle absolue du célibat, mais proche des exclus.

Derrière sa façade brillante, Séville compte en effet des plaies qui s'appellent chômage, délinquance ou toxicomanie. Président de la Caritas, le Père Leonardo Castillo est une sorte d'abbé Pierre local. On l'arrête, on l'embrasse à chaque pas, dans chaque rue. Il passe du temps à la prison de Séville, où cet aumônier des toreros a organisé un jour une corrida et où il visite régulièrement les jeunes (environ deux mille) sous les verrous pour trafic de drogue. Plus d'un quart de la population, dit-il, est au chômage.

Après une longue méditation sur le sacrement de l'Eucharistie, au cours de la messe de dimanche matin, le pape a, une seule fois, élevé la voix, disant qu' *«on ne peut pas recevoir le corps du Christ et se sentir loin de tous ceux qui ont faim et soif, sans travail, étrangers, incarcérés, ou malades»*. L'abbé Pierre de Séville n'en attendait pas plus. Ni moins.

HENRI TINCQ

SOCIETE

DÉFENSE

Avec 12 000 hommes

La Belgique participera au commandement de l'Eurocorps

BRUXELLES

de notre correspondant

Le gouvernement belge devrait annoncer prochainement l'affectation de l'essentiel des forces terrestres du Royaume à l'Eurocorps, qui est, pour l'instant, une unité à base de formations allemandes et françaises. Cette décision apaise partiellement les responsables militaires, mécontents du plan de restructuration de l'armée qui leur a été imposé il y a un an. Le 3 juillet 1992, en effet, la Belgique décidait la suppression de la conscription à partir de janvier 1994 et le blocage du budget de la défense à 98 milliards de francs belges (16 milliards de francs français) jusqu'en 1997.

Le général José Charlier, chef d'état-major général, avait fait savoir par écrit aux responsables politiques que les économies qu'on lui imposait ne permettraient plus à la Belgique de respecter ses engagements internationaux, notamment à l'égard de l'OTAN. Des fuites révélaient le caractère tendu des relations du général liégeois avec le ministre de la défense, Léo Delcroix, un social-chrétien flamand qui, dans sa jeunesse, avait montré qu'il s'inscrivait bien dans la tradition pacifiste d'une partie de la communauté néerlandophone. Des responsables de l'Alliance atlantique avaient exprimé leur inquiétude, mais ils s'interdisaient de vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures belges.

Etat d'âme des militaires de carrière

Première touchée par la disparition des appelés (*« les miliciens »*, comme on dit en Belgique), l'armée de terre avait un problème quasi existentiel puisque, après restructuration complète, elle ne constituera même plus, toutes unités réunies, un corps d'armée. L'entrée dans l'Eurocorps est de nature à remotiver ses responsables, dans la mesure où ils seront associés au commandement de cette force.

A l'origine, les règles de fonctionnement du corps franco-allemand – conçu comme un cadre juridique nouveau pour, en partie, régler le sort des troupes françaises outre-Rhin – inquiétaient les Belges, qui craignaient d'être marginalisés dans les prises de décision. Il leur fut expliqué que tout cela était susceptible d'évoluer à l'usage, en fonction du nombre de participants. Puis l'assurance leur fut donnée qu'ils participeraient à part entière au commandement tournant de l'Eurocorps. C'est une satisfaction d'amour propre national, en même temps qu'une motivation professionnelle pour les officiers généraux belges.

Restait à obtenir le feu vert de l'OTAN, une organisation troublée par le caractère de plus en plus modeste de l'effectif que la Belgique pouvait mettre à sa disposition . Très intéressé par l'entrée dans l'Eurocorps, le général Charlier a mené d'adroites négociations avec le général américain John Shalikashvili, commandant suprême allié en Europe, pour apaiser les craintes des Etats-Unis. Finalement la Belgique devrait affecter à l'Eurocorps 12 000 hommes, la totalité de son armée de terre, sauf la brigade-commandos.

Cette reconversion n'a pas fait disparaître tous les états d'âme des militaires de carrière qui, toutes armes confondues, vont passer de 48. OOO à 40. OOO, malgré la suppression de la conscription. Les conditions de départ des anciens, pour réduire les effectifs, ne sont pas fixées. En mai, le ministre de la défense a suggéré que les militaires se trouvant à cinq ans de la retraite soient réaffectés à la sécurité des prisons, 60 % de leur rémunération étant à la charge du ministère de la Justice. Le projet est diversement commenté.

JEAN DE LA GUERIVIERE

REPÈRES

PRISONS

Un surveillant grièvement blessé à Nantes

Trois détenus du centre pénitentiaire de Nantes (Loire-Atlantique) ont violemment frappé, dimanche 13 juin vers 18 h 30, un surveillant qu'ils avaient pris en otage au moment de la fermeture des cellules. Les trois hommes, qui purgeaient des peines de prison ferme, ont séquestré pendant une demi-heure ce surveillant, âgé de cinquante trois ans, qu'ils avaient bâillonné et ligoté. Quand le directeur de l'établissement a pénétré dans la cellule, l'un d'eux a placé un couteau de cantine sous la gorge du surveillant.

Deux des trois détenus, connus pour des *« problèmes psychiques lourds »*, selon le directeur de l'établissement, étaient alors en proie à une vive excitation. Les preneurs d'otage n'étaient toutefois pas en état d'ivresse, précise le directeur, contrairement aux premières déclarations du responsable local de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), selon lequel les détenus *« avaient bu une mixture composée de bière, de lotion après-rasage et d'eau de Cologne, un mélange qui les rend complètement fous »*.

Le surveillant a été libéré à l'issue d'une demi-heure de négociations. Il a été hospitalisé au CHU de Nantes avec un traumatisme facial et de nombreuses contusions. Organisation majoritaire dans l'établissement, l'UFAP a demandé *« du personnel supplémentaire dans les étages »*, la suppression de *« tout produit alcoolisé »*, et *« le transfert des détenus concernés »*. Lundi matin, les organisations syndicales ont protesté en observant un retard d'une heure dans la prise de service.

ESPACE

Décès de l'astronaute américain Deke Slayton

L'un des sept premiers américains sélectionnés pour voler dans l'espace, l'astronaute Donald K. « Deke » Slayton, est mort à l'âge de 69 ans, dimanche 13 juin, à League City (Texas), des suites d'une tumeur au cerveau. Donald Slayton, né le 1er mars 1924 à Sparta (Wisconsin), était un ancien pilote de la Seconde guerre mondiale. Il avait été retenu en 1959 par la Nasa pour voler à bord des capsules monoplaces du programme Mercury destiné à concurrencer les vols habités soviétiques. Normalement, il aurait dû être le deuxième américain à voler dans l'espace après John Glenn, auteur d'un « saut de puce » orbital en 1962. Il avait dû cependant renoncer à cette mission en raison de problèmes cardiaques et ne put voler qu'en 1975 lors de la coûteuse mission américano-soviétique Apollo-Soyouz. Il avait alors 51 ans et c'est pour cette raison qu'il ne put voler à nouveau et travailla au programme de la navette jusqu'en 1982, avant de fonder une société privée.

□ **Le prochain lancement d'Ariane.** – Le 57e tir de la fusée européenne Ariane devrait avoir lieu, selon Arianespace, dans la nuit du 23 au 24 juin. A cette occasion, Ariane devrait placer en orbite un important satellite de télécommunications américain, Galaxy-IV, dont le tir avait dû être longtemps reporté en raison de défaillances constatées sur les systèmes d'un autre satellite du même type, puis, le 4 juin, de doutes sur un lot de composants électroniques analogues à ceux montés sur la case à équipement du lanceur. Contrairement aux années précédentes, Arianespace est donc en retard sur son calendrier habituel (sept lancements par an) puisque ce vol ne sera que le deuxième effectué en 1993

□ **Des supporters violents du PSG interpellés sur les Champs-Elysées.** – Une quinzaine de supporters du Paris-Saint-Germain ont été interpellés, samedi soir 12 juin à Paris, à l'issue des incidents qui ont suivi la victoire de leur club en Coupe de France *(lire page 18)*. L'un d'eux a été mis à disposition de la police judiciaire après avoir malmené un commissaire chargé d'assurer l'ordre public au Parc des Princes. Les autres supporters ont été interpellés sur les Champs-Elysées après avoir cassé la vitrine du restaurant Le Fouquet's et renversé deux véhicules, dont l'un était immatriculé dans les Bouches-du-Rhône.

COMMUNICATION

Conclu pour 6 milliards de francs

Le rachat du « Boston Globe » par le « New York Times » manifeste la foi des industriels américains dans l'avenir de l'écrit

Arthur Ochs Sulzberger, le président de la New York Times Company, et William O. Taylor, le PDG de la société Affiliated Publications Inc., propriétaire du *Boston Globe*, ont présenté, vendredi 11 juin, les modalités exactes du rachat du treizième quotidien américain opéré par le groupe new-yorkais *(le Monde du 12 juin)*. Cette transaction qui porte sur 1,1 milliard de dollars (environ 6 milliards de francs) et qui met en présence deux entreprises à caractère familial constitue la plus importante opération financière de l'histoire de la presse écrite aux Etats-Unis. Elle va permettre d'assurer l'indépendance du premier quotidien de la Nouvelle-Angleterre et d'offrir au *New York Times* une meilleure pénétration du marché publicitaire.

NEW-YORK

de notre correspondant

Si l'on en juge par les récents déboires du *Daily News* et du *New York Post* – les deux tabloïds new-yorkais régulièrement en quête de propriétaire, – les rachats de quotidiens aux États-Unis ont souvent pris l'allure d'opérations de sauvetage à haut risque. A cet égard, le rachat du *Boston Globe* – le quotidien le plus lu en Nouvelle-Angleterre – par le groupe propriétaire du prestigieux *New York Times*, confirmé le 11 juin par leurs propriétaires à l'occasion d'une brève conférence de presse, a plutôt valeur de contre-exemple et constitue un message réconfortant sur l'avenir de la presse.

Les deux entreprises sont en bonne santé et leur décision d'unir leurs quotidiens, connus pour leur qualité rédactionnelle et pour leur éthique journalistique, ne vise pas à sauver un journal de la faillite. Elle répond simplement à la nécessité de stabiliser l'actionnariat du *Boston Globe*, avant qu'il soit victime d'une OPA sauvage, et à une logique industrielle dictée par un marché – celui de la presse écrite – qui, après deux ou trois ans de marasme, redresse la tête.

Avec un chiffre d'affaires qui a atteint 414 millions de dollars en 1992, tiré pour la quasi-totalité de la diffusion du *Boston Globe* (505 000 exemplaires en semaine et 811 000 pour l'édition dominicale), un bénéfice de 14,1 millions de dollars la même année, la société Affiliated Publications Inc., qui emploie 2 500 personnes, est plutôt une bonne affaire. Son porte-drapeau, le *Boston Globe*, qui figure aujourd'hui au treizième rang parmi les quotidiens régionaux, continue à porter les couleurs de la famille Taylor, fondatrice du groupe, depuis 1873.

Une opération à froid

A la différence de son concurrent local, le *Boston Herald*, qui appartient au magnat Rupert Murdoch, davantage axé sur les nouvelles locales et sur la mise en scène de l'actualité, le *Boston Globe*, volontairement sobre, accorde chaque jour une part importante à la couverture de l'étranger. La qualité de son équipe rédactionnelle lui a valu d'empocher à douze reprises un prix Pulitzer, la récompense suprême pour les journalistes, et le journal ne s'est pas départi de sa ligne éditoriale libérale, au sens américain du terme, qui l'a notamment conduit à être l'un des premiers journaux à s'être insurgé contre la guerre du Vietnam.

Si le quotidien de Boston s'est mis depuis plusieurs mois en quête d'un partenaire plus puissant – et qui partage les mêmes valeurs – c'est parce que les deux fonds de placement qui contrôlent l'entreprise familiale voyaient leur durée de vie s'achever en 1996 sans que l'indépendance du quotidien puisse être garantie au-delà de cette date. Plutôt que d'être contraints par l'urgence à se précipiter dans les bras d'un acquéreur indésirable, les responsables de l'entreprise ont préféré opérer « à froid », et s'offrir le luxe de choisir leur partenaire.

« C'était là une occasion que nous ne pouvions pas laisser passer », a expliqué Arthur Ochs Sulzberger aux journalistes du *Boston Globe* qui l'interrogeaient sur ses motivations et qui reproduisent ses propos à la « une » du quotidien dans un long article consacré à l'événement. Tout en se disant très flattés par l'intérêt manifesté à leur endroit par le patron du *New York Times*, il reste que l'exposé des motifs présenté par ce dernier *« n'est pas très clair »*.

Dans un premier temps, Arthur Ochs Sulzberger expliquait à la rédaction du *Boston Globe* qu'il ne s'agissait pas *« d'une opération destinée à faire des économies d'échelle »* mais plutôt du rapprochement opéré avec *« l'un des plus grands journaux d'Amérique qui devrait s'adapter parfaitement à une entreprise familiale comme celle du* Times ».

Au cours de la conférence de presse, le patron du groupe new-yorkais a cependant précisé qu'une synergie industrielle et publicitaire allait être développée entre les deux titres – qui dominent tous deux leur marché local – afin de mieux pénétrer l'ensemble de la région nord-est des Etats-Unis.

De son côté, Lance Primis, le directeur général du groupe, a ajouté que le nouvel ensemble ainsi créé (avec une diffusion de 1,7 million d'exemplaires en semaine et de 2,6 millions le dimanche) permettrait de renforcer la force de vente, même si les deux titres continuaient à se concurrencer dans leur zone de chalandise. M. Taylor, qui siégera au conseil d'administration du *Times*, a rappelé qu'il avait reçu toutes les assurances du nouveau propriétaire pour que le *Boston Globe* conserve *« une totale autonomie rédactionnelle »*.

« Nous ne sommes pas obtus mais... »

L'actuelle direction devrait être maintenue pendant au moins cinq ans et aucun licenciement de personnel ne devrait intervenir. La transaction qui permettra à New York Times Cy de détenir 100 % du *Boston Globe* a été conclue au prix de 15 dollars par action Affiliated Publications (21 % de plus que le cours de Bourse de l'action), soit un montant total de 1,1 milliard de dollars, payé en majeure partie sous forme d'échange de titres.

Ce faisant, le *New York Times* accentue sa foi dans l'écrit. Alors que le monde de la communication est pris dans une spirale de projets futuristes visant à marier l'électronique, la télévision et l'ordinateur, le célèbre quotidien qui a été fondé en 1851 continue à nager à contre-courant et à parier sur la presse écrite.

« Nous ne sommes pas obtus et nous examinons toutes les possibilités de diversification. Mais nous sommes très prudents et, dans l'immédiat, nous préférons nous consacrer à ce que nous savons faire », a précisé le patron du groupe, qui, en janvier 1992, avait confié à son fils, Arthur Ochs Sulzberger Jr, âgé de quarante ans, les rênes du quotidien pendant que lui-même continuait à développer ce qui est devenu un gigantesque groupe de communication. Celui-ci emploie 10 100 personnes et possède, outre le *New York Times*, trente et un quotidiens régionaux, une vingtaine de magazines, cinq stations de télévision, deux stations de radio et 50 % du *International Herald Tribune* (l'autre moitié appartenant au *Washington Post*).

La société a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 1,77 milliard (à hauteur de 74 % dans la presse écrite, de 22 % dans les magazines et de 4 % seulement dans les autres activités). Le groupe a accusé une perte nette de 45 millions de dollars en 1992, essentiellement due à des moins-values exceptionnelles, mais les chiffres du premier semestre devraient confirmer le redressement financier constaté durant les premiers mois de l'exercice en cours.

Jusqu'à présent, la société ne détenait que des quotidiens de qualité, certes, mais de second rang. Avec la reprise du *Boston Globe*, c'est une tout autre carte de visite que le groupe glisse dans son portefeuille. Pour les analystes financiers, spécialisés dans le secteur, la rentabilité du quotidien de Boston peut encore s'améliorer. *« Et l'opération qui vient de se conclure avec le* New York Times *ne peut que contribuer à rehausser encore le niveau du* Globe », estime Steven Isaacs, l'adjoint au doyen de l'école de journalisme de l'université de Columbia.

En prenant le contrôle du quotidien de la Nouvelle-Angleterre, Arthur Ochs Sulzberger prend une nouvelle option face à une industrie – la presse écrite restant le principal support publicitaire aux Etats-Unis, devant la télévision-qui a réalisé un chiffre d'affaires de 40 milliards de dollars en 1992 et dégagé une marge nette de 5 % en 1992. En même temps, il coupe l'herbe sous le pied de son grand rival de la Côte ouest, le *Los Angeles Times*, venu chasser sur ses terres, tout particulièrement dans les Etats de New-York et du Connecticut. C'est ce qui s'appelle une bonne opération.

SERGE MARTI

Premières expériences de télévision numérique terrestre à Montreux

L'image à domicile, élargie et démultipliée

Les expériences présentées à Montreux (Suisse), lors du Symposium international de la télévision, montrent que les Européens aussi travaillent activement sur la télévision numérique terrestre.

MONTREUX

de notre envoyé spécial

Tous les deux ans, un Symposium international de télévision réunit à Montreux les meilleurs spécialistes mondiaux du petit écran. Au bord du Léman, c'est un monde technique en pleine effervescence qui échafaude un univers d'images élargies et éclatées, numériques et interactives.

S'il en était besoin, la débauche de nouveaux matériels exposés à Montreux du 10 au 15 juin confirme que l'avenir de la télévision sera numérique. Et pas seulement la télévision par satellite ou par câble : Télédiffusion de France (TDF) a fait à Montreux plusieurs démonstrations de télévision numérique terrestre, à partir d'un émetteur situé en France, de l'autre côté du Léman. Dans un « canal » similaire à celui d'une télévision actuelle, les ingénieurs font passer jusqu'à quatre programmes numériques à la qualité actuelle (dont certains cryptés), ou des programmes de qualité améliorée, au format d'écran 16/9, ou un mélange des deux types. Ils peuvent aussi, et c'est une première mondiale, diffuser un programme numérique vers des postes portables, sans fil, avec une antenne qui sera dans le futur intégrée au poste.

Ces expériences du CCETT (Centre commun d'études de télédiffusion et de télécommunication) de Rennes, baptisées Sterne, s'intègrent aux programmes de recherche européens. Elles préfigurent une télévision polymorphe, dont les « services » comprendront aussi bien la télévision mobile, reçue n'importe où sur un écran plat comparable à ceux des micro-ordinateurs, qu'une profusion de programmes cryptés, ou de la télévision haute définition, pour grand écran et qualité irréprochable.

Encore faut-il, pour atteindre ce futur, que ces services puissent « cohabiter » dans un espace hertzien limité. C'est pourquoi le groupe européen (ELG) qui travaille sur la télévision numérique a pris position en faveur de systèmes dits « hiérarchiques », qui combinent les différents services possibles.

Travaux sur les « interfaces »

La deuxième caractéristique de Montreux, après le numérique, c'est l'omniprésence du format 16/9. Qu'ils soient japonais ou européens, écrans, caméras et équipements de studio se convertissent à ce format rectangulaire, qui s'apparente à ceux du cinéma. Mais le véritable développement dans le grand public dépend maintenant des programmes. Les professionnels attendent donc avec impatience le déblocage du plan de soutien européen à la production en 16/9 (*le Monde* du 12 mai), qui sera à nouveau en discussion mercredi 16 juin au conseil européen des ministres des télécommunications. L'incertitude subsiste sur ce plan, car les Britanniques hésitent encore, pour des raisons budgétaires, et le compromis concocté par la présidence danoise n'impose pas son adoption immédiate.

Numérique et élargie, l'image va aussi se démultiplier : l'arrivée de centaines de chaînes n'est plus un rêve lointain (*le Monde* des 19, 20 et 21 mai). Mais elle pourrait devenir un cauchemar pour le spectateur, s'il n'a pas les moyens de se guider dans ce labyrinthe.

C'est tout l'objet des travaux sur les « interfaces » avec la télévision que présentaient à Montreux ATT et Viacom, ou Microsoft et General Instruments. Armé d'une souris d'ordinateur, ou d'une télécommande, chacun peut choisir le type ou l'heure des programmes qu'il souhaite regarder, et programmer son magnétoscope. Tout en regardant un vidéoclip, on peut consulter la discographie de l'artiste, connaître les dates et lieux de ses prochains concerts, et même choisir son siège et le commander... Car l'interactivité sera aussi (ou d'abord ?) à but commercial. La télévision, même élargie et éclatée, est plus que jamais un « business ».

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Une lettre de Patrick Meney

L'animateur de « Mea culpa » se défend

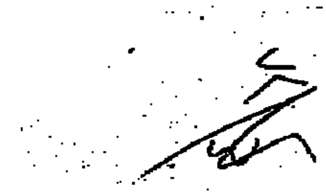
A la suite des articles publiés dans le Monde *sur l'émission « Mea culpa » (TF 1), émission consacrée au témoignage d'une jeune fille violée par son père, le producteur et animateur Patrick Meney nous a adressé une lettre dans laquelle il écrit notamment :*

Il n'est pas admissible que, d'une façon totalement gratuite, vous décrétiez que notre choix de traiter de l'inceste ait été motivé par ce que vous qualifiez des *« impératifs audimatiques »*. Mon engagement personnel, depuis plusieurs années, reconnu par les milieux médicaux, judiciaires et ministériels, pour la protection de l'enfance, notamment victime d'abus sexuels de la part d'adultes, le long travail de recherche que j'ai consacré dans mon ouvrage *les Voleurs d'innocence* (dont votre journal a donné un écho favorable) font de votre procès d'intention une injure insupportable.

On peut être animateur à TF 1 tout en ayant des convictions et un cœur. Vous citez – anonymement – une habitante de Suze-la-Rousse afin de réclamer purement et simplement l'*« élimination »* de ces *« soi-disant journalistes qui jettent l'opprobre sur la profession »*. La formule me fut effectivement appliquée, voilà quelques années, par l'agence soviétique Tass lorsque je dénonçais les abus du totalitarisme communiste. Faut-il, dans la France de 1993, subir le même traitement parce qu'on se penche sur le problème de l'inceste et qu'on évoque certaines attitudes de silence, voire de complicité, face à cette question ? (...)

A aucun moment nous n'avons remis en cause, ni même contesté, une décision de justice, à tel point que l'avocat du père condamné, Me Michel Boubanb, nous a apporté son soutien total avant, pendant et après l'émission. De la même manière, les habitants du village présents sur le plateau n'ont parlé qu'en leur nom, pas en tant que porte-parole du village. Personnellement, j'ai souligné à plusieurs reprises que l'exclusion dénoncée par Nelly était de deux ordres : familial (ce qui était manifeste sur le plateau) et *« au sein de son entourage »* de la part de *« certains au village »*, d'*« une partie de la population »*. Je n'ai évidemment jamais prétendu au procès collectif.

Lire aussi page 27 la chronique « Images » de Daniel Schneidermann.



TBWA DE PLAS POUR MOTOROLA

Quand un nouveau venu arrive sur le marché mondial de l'informatique, il a toutes les chances d'être pris pour un petit plaisantin. Et pourtant, quand c'est Motorola qui le fait, personne n'a envie de rire.

Lancer sa propre marque d'ordinateurs tient de la gageure aujourd'hui, alors que tant de constructeurs, et non des moindres, ont du mal à survivre. Motorola Computer Group, en s'engageant sur le marché, apporte avec lui l'expérience de 65 années d'activités dans les composants électroniques. Ce savoir-faire lui donne une crédibilité indiscutable qui le place d'emblée parmi les plus grands dans le monde informatique.

Devant l'expansion des systèmes informatiques et la multiplication des standards, le choix est difficile ! Remplacer ou faire évoluer un parc informatique existant devient alors réellement complexe. Motorola a construit son expertise sur la préoccupation constante de faire communiquer les gens entre eux. Cette philosophie, Motorola Computer Group l'applique désormais aux solutions informatiques en offrant à ses clients des Systèmes Ouverts.

Ainsi, les plateformes Motorola, architecturées autour de processeurs Risc, sont des produits totalement ouverts. Ces produits offrent la compatibilité, en raison de leur conformité avec les interfaces standards de l'industrie, ils autorisent l'interopérabilité de systèmes d'origines diverses et la portabilité de leurs applications. Fonctionnant sous le système d'exploitation de Motorola, UNIX SYSTEM V Release 4.0, ces produits sont par conséquent capables de s'intégrer dans tout environnement hétérogène. Enfin, les systèmes Motorola, tout en contribuant à la flexibilité des solutions informatiques, accèdent au niveau de performance atteint auparavant par les seuls grands systèmes propriétaires.

Chez Motorola, le choix des Solutions Ouvertes c'est avant tout la garantie d'une pérennité. Du microprocesseur à l'expertise, nous savons de quoi dépend un système informatique. Et si aujourd'hui, Motorola relève ce nouveau défi, c'est bien pour offrir aux entreprises l'ouverture la plus sereine sur l'avenir.

MOTOROLA

Tournez une page de l'histoire informatique

SPORTS

FOOTBALL : victorieux de Nantes (3-0) en finale de la Coupe de France

Le Paris-SG dans le vide

Le Paris-SG a remporté la Coupe de France, samedi 12 juin au Parc des Princes, en dominant nettement le FC Nantes 3-0. Après ceux de 1982 et 1983, le Paris-SG a ainsi gagné le troisième trophée de son histoire, grâce à trois buts inscrits en deuxième mi-temps par Antoine Kombouaré, sur penalty (49e), David Ginola (55e) et Alain Roche (60e), au terme d'une finale de piètre qualité, marquée par l'expulsion de trois joueurs nantais. La saison prochaine, les Parisiens disputeront la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, tandis que le FC Nantes jouera en Coupe de l'UEFA.

Trois buts pour un troisième titre, côté parisien ; trois expulsions chez les Nantais. Avec un sens certain de la symétrie, la soixante-quinzième finale de la Coupe de France aura failli à sa triple mission. Elle devait tenter de faire oublier que le vainqueur ne succéderait à personne, d'estomper cette ligne vierge que la catastrophe de Furiani a creusée dans son palmarès. Après cette année noire, il lui fallait se montrer à la hauteur d'une saison de profusion pour le football français. Nantais et Parisiens étaient enfin chargés de convoquer le souvenir d'une des plus belles finales de la compétition, disputée, il y a dix ans, entre leurs aînés (1). *«Jouez»*, avait-on imploré les deux équipes, en espérant qu'une semaine après le dénouement controversé de la finale du championnat de France de rugby – qui avait basculé sur un essai non valable – le ballon rebondirait plus haut que les polémiques sur la pelouse du Parc des Princes.

Las ! sous une pluie battante, le match a dérapé au carrefour de ces trois ambitions. Loin de la rhétorique du jeu annoncée, à l'opposé des pleins et des déliés du football attendu, Nantais et Parisiens ont caricaturé le chef-d'œuvre de 1983. Le morceau d'anthologie avait cédé la place à un triste répertoire des ingrédients d'une finale ratée. Une demi-finale plutôt, car, après une première mi-temps entièrement dominée par les Parisiens, le match a semblé s'interrompre dès le retour des joueurs sur le terrain.

La partie, déjà pourrie par un terrain détrempé, a achevé de se déliter dans la crise de nerfs du défenseur nantais Christian Karembeu, fou de rage de se voir sanctionné d'un penalty pour une faute litigieuse, puis d'un carton rouge pour un manque de sang-froid inexcusable. Le Néo-Calédonien avait déjà quitté le terrain lorsque son faux frère des îles, Antoine Kombouaré, inscrivit son penalty.

Perte de lucidité

Dès lors, face à une équipe déboussolée, les Parisiens pouvaient marquer deux autre buts, à cinq minutes d'intervalle. Tous les quarts d'heure, l'arbitre, Rémi Harrel, se chargeait d'expulser un de leurs adversaires, comme s'il avait voulu réduire le FC Nantes aux dimensions d'une équipe de sixte. Dans cette agonie du jeu, les Nantais perdaient leur lucidité au même rythme que l'arbitre.

Côte à côte, face à la presse, les deux entraîneurs, Artur Jorge et Jean-Claude Suaudeau, pouvaient constater l'écart entre les bonnes intentions d'avant-match et les rancœurs suscitées par cette finale. Entre deux des théoriciens les plus célèbres du ballon rond, qui ont construit leur réputation sur des thèses opposées, l'heure n'était plus aux hommages mutuels, par articles interposés. La courtoisie d'usage s'était évanouie devant un spectacle rare : l'entraîneur nantais s'en prenait directement à son voisin, accusé d'avoir attiré, par ses déclarations, l'attention de l'arbitre sur les «canaris». Dans sa colère, pendant qu'Artur Jorge faisait mine de ne pas entendre, «Coco» Suaudeau n'oubliait pas l'arbitre, le *«seul homme qui ait pu mettre Nantes en difficulté»*.

Les Nantais auraient toutefois mauvaise grâce à attribuer leur défaite aux errements de M. Harrel. Comme l'arbitre, qui dirigeait la première finale de sa carrière, les Nantais ont semblé porter tout le poids de cette rencontre et plier sous la masse des espoirs placés en eux. Comme s'ils s'étaient absentés du match, dès la première mi-temps, avant qu'on ne les en chasse un par un.

Tenaillés par l'angoisse de bien faire, fatigués par un parcours trop long, les joueurs de Nantes avaient inversé leur image du début de saison, lorsqu'ils avaient déboulé par surprise en tête du championnat de France. L'innocence de leur jeu voué à l'attaque s'était transformée en naïveté. Leur culot de smicards du ballon rond, prêts à bousculer les notables du championnat, était devenu de l'agressivité gratuite. Face au PSG, les Nantais avaient repris le rôle des Parisiens lorsqu'ils se sont heurtés à Marseille, en championnat, ou à la Juventus de Turin, en demi-finale de la Coupe de l'UEFA.

Les fondations d'un palmarès

Dans le miroir que leur tendaient leurs adversaires, les footballeurs parisiens auront pu constater leur évolution depuis un an. A force de se frotter au cuir des mastodontes européens, le jeune grand club semble avoir achevé sa mue. Il maîtrise ses nerfs, et, samedi, il avait même emprunté la rouerie des ses précédents adversaires pour pousser les Nantais à bout.

Pour conclure sa saison en beauté, pour ne pas rester confiné aux places d'honneur et dans l'ombre des Marseillais, le PSG avait seulement besoin d'un trophée. Il pourra désormais arborer cette Coupe de France qui lui a toujours souri. Premier titre depuis l'arrivée de Canal Plus aux commandes du club, il y a deux ans, la Coupe avait également été la première récompense de l'équipe présidée par Francis Borelli. A l'époque, le club parisien avait semblé se contenter de cette bonne surprise. Aujourd'hui, il compte construire les fondations d'un grand palmarès sur cette première ligne.

JÉRÔME FENOGLIO

(1) Lors de cette première finale entre les deux équipes, le Paris-SG avait battu Nantes 3-2.

Paris ne dispose pas de terrains pour le Grand Stade

Le maire de Paris, Jacques Chirac (RPR), a affirmé, samedi 12 juin, à l'issue d'un entretien avec Joao Havelange, le président de la FIFA, qu'il ne voyait pas *«actuellement de terrain disponible sur Paris»* pour accueillir le Grand Stade qui doit être réalisé pour la Coupe du monde de football de 1998. Il a estimé que *«ce stade doit se trouver le plus près possible de la capitale pour des raisons de rentabilité»*, citant notamment des emplacements possibles en Seine-Saint-Denis, à La Plaine-Saint-Denis et Rosny-sous-Bois (*le Monde* daté 14 mai). Le maire de Paris a ajouté qu'il était *«hors de question que la Ville participe à cet équipement pour lequel le précédent gouvernement n'a pas jugé bon de nous consulter lorsqu'il a choisi Sénart»*.

Par ailleurs, Jacques Perrilliat a été chargé par Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, de l'étude des solutions alternatives au site de Sénart pour l'implantation du Grand Stade. Jacques Perrilliat, préfet et ancien directeur des sports (de 1974 à 1980), avait suivi le dossier du Grand Stade pour la mairie de Paris depuis décembre 1988.

AUTOMOBILISME : le Grand Prix de formule 1 du Canada

Alain Prost au commandement

Vainqueur pour la première fois du Grand Prix du Canada, Alain Prost (*Williams-Renault*) a obtenu, dimanche 13 juin à Montréal, son quarante-huitième succès en formule 1. Il a devancé Michael Schumacher (Benetton-Ford) de 14 secondes et son coéquipier Damon Hill de 52 secondes. L'abandon d'Ayrton Senna (McLaren-Ford), alors qu'il était deuxième à six tours de l'arrivée, permet au pilote français de repasser en tête du championnat du monde avant le Grand Prix de France.

L'été se présente sous de bons auspices pour Alain Prost. Avant le Grand Prix de France (4 juillet à Magny-Cours), dans lequel il s'est déjà imposé cinq fois, et, surtout, avant d'aborder les très rapides circuits de Silverstone (11 juillet) et d'Hockenheim (25 juillet), où la puissance du V10 Renault et les qualités aérodynamiques des Williams devraient être dès atouts majeurs, le pilote français s'est rassuré en s'imposant, pour la première fois de sa carrière, dans le Grand Prix du Canada.

Abandon d'Ayrton Senna

Tracé sur l'île Notre-Dame, au milieu du Saint-Laurent, le circuit Gilles-Villeneuve, avec ses grandes courbes et ses épingles serrées, est l'un des plus exigeants de la saison pour les mécaniques (consommation, transmission, freins) et pour les pilotes, surtout par forte chaleur. Cette extrême sélectivité avait souvent provoqué quelques coups de théâtre dans les derniers tours. A nouveau favori après avoir réussi, pour la septième fois consécutive, le meilleur temps en qualification (1), Alain Prost avait, plus que jamais, un besoin impératif de victoire pour effacer sa mésaventure du dernier Grand Prix de Monaco.

Plus que sur son départ anticipé, le triple champion du monde avait été sévèrement jugé sur ses deux calages successifs après avoir effectué sa pénalité de 10 secondes. Depuis le début de saison, le pilote français s'est, certes, moins bien accommodé de l'embrayage des Williams que son coéquipier dans les deux seules phases où les pilotes utilisent encore la pédale, pour passer du point mort en première : le départ et les arrêts aux stands. Le démontage de la voiture au lendemain du Grand Prix de Monaco a toutefois dégagé sa responsabilité sur les deux calages, occasionnés par la casse d'un protecteur d'axe de transmission.

A Montréal, Damon Hill s'est encore montré le plus habile au départ mais, tandis qu'Ayrton Senna se lançait dans une folle poursuite pour remonter de la huitième à la troisième place à l'issue du deuxième tour, Alain Prost, qui utilisait pour la première fois en course un système de transmission *fly by wire* (tout électrique) comparable à celui des McLaren (*le Monde* daté 14-15 mars), optait d'abord pour une sage course d'attente derrière son coéquipier. Après l'avoir doublé dans le sixième des soixante-neuf tours, le Français s'est, semble-t-il, contenté de gérer sa course par rapport à ses principaux concurrents, maintenus à une quinzaine de secondes.

Les Williams-Renault auraient même pu réussir un premier doublé cette saison si l'arrêt au stand de Damon Hill pour changer de pneus à la mi-course n'avait pas surpris ses mécaniciens, qui ne l'attendaient pas. Par bonheur pour l'écurie britannique et pour Alain Prost, Ayrton Senna, contraint à l'abandon sur une panne de système électronique à six tours de l'arrivée, n'a pu exploiter cette faute.

G. A.

(1) Ces sept pole positions successives réussies en sept Grands Prix depuis le début de saison constituent un nouveau record. Ayrton Senna a déjà signé huit pole positions consécutives, mais à cheval sur deux saisons (1988 et 1989).

CYCLISME : Tour d'Italie

Deuxième victoire pour Miguel Indurain

L'Espagnol Miguel Indurain (Banesto) a remporté son deuxième Tour d'Italie consécutif, dimanche 13 juin à Milan, au terme d'une dernière étape gagnée au sprint par l'Italien Fabio Baldato (GB-MG). Au cours de ce Giro, le double vainqueur du Tour de France n'aura été inquiété que par un coureur de trente-deux ans, presque inconnu, le Letton Piotr Ugrumov, deuxième à moins d'une minute au classement final (58 secondes). Ses rivaux déclarés au départ de l'île d'Elbe, le 23 mai, les Italiens Claudio Chiappucci et Gianni Bugno (2e et 3e du Tour de France 1992) se sont inclinés plus nettement.

Chiappucci a échoué à la troisième place, à plus de cinq minutes d'Indurain. Il a eu la satisfaction d'enlever pour la première fois une étape du Giro, la plus convoitée, dans les Dolomites, et de ramener un troisième maillot vert, qui signale le meilleur grimpeur.

Favori pour le Tour de France

Bugno, en revanche, s'est écroulé dans la montagne après un premier échec dans le contre-la-montre de Senigallia à mi-course. Malgré son maillot de champion du monde, il a terminé le Giro dans le plus complet anonymat.

En vingt et un jours de course, Indurain n'a été mis qu'une seule fois en difficulté par les attaques d'Ugrumov. Encore n'est-ce que dans les cinq derniers kilomètres de l'avant-dernière étape, samedi 12 juin, sur des pentes rudes qui ne conviennent guère à son gabarit. Fort physiquement, toujours impérial dans les contre-la-montre – il en a gagné un pour la première fois de sa carrière en côte, – le champion espagnol a surtout parfaitement manœuvré tactiquement, en accord avec son directeur sportif, José Miguel Echavarri.

Invaincu dans les quatre derniers grands tours qu'il a disputés, Miguel Indurain, âgé de vingt-huit ans, se pose en grand favori pour une troisième victoire dans le Tour de France, où il retrouvera son nouveau rival Piotr Ugrumov. – *(AFP.)*

Un «rallye» sur les plateaux du Tibet

PÉKIN

de notre correspondant

Outre le rallye «écolo-vélocypédique» Pékin-Paris *via* Tchernobyl signalé dans nos colonnes voici peu (*le Monde* du 20 mai), la Chine pourrait prêter son territoire, cet été, à une autre aventure cycliste spectaculaire : le premier rallye de la «petite reine» sur les hauts plateaux du Tibet. Une «promenade» plutôt sportive, puisqu'il s'agit de relier Xining, dans le Qinghai (autrefois partie intégrante du «Royaume des neiges», aujourd'hui province chinoise), à Lhassa, à près de 2 000 kilomètres de distance et à une altitude moyenne de 4 000 mètres, le tout en vingt et un jours.

Le rallye, avec des passages à plus de 5 000 mètres d'altitude, traverserait plusieurs hauts sites tibétains via la grande ville de Golmud, carrefour des routes est-ouest et nord-sud du plateau. Une cinquantaine de cyclistes seraient admis, dont la moitié à deux tiers d'étrangers.

Cette manifestation sans précédent, dont il n'est pas encore certain qu'elle puisse avoir lieu, est organisée, en liaison avec l'association de cyclisme de Chine, par des organismes sportifs relevant des autorités locales et deux organisations qui, pour être liées au gouvernement chinois, n'en sont pas moins également proches de milieux purement tibétains : l'Institut de recherche pour le développement des régions de minorités ethniques et le Fonds international pour le développement du Tibet.

Un rendez-vous incertain

Ce fonds, dont le quartier général est aux Etats-Unis, a été créé en 1982 avec pour intention, par diverses actions, *«d'aider les Tibétains à s'aider eux-mêmes»*.

On compte, parmi les animateurs de ces deux organismes, des proches du panchen-lama, aujourd'hui décédé, qui avait plaidé avant sa mort auprès des autorités. de Pékin pour un assouplissement de la domination chinoise sur le «Toit du monde».

Cependant, après les incidents qui viennent à nouveau de se produire à Lhassa, il n'est pas certain que les autorités de Pékin autoriseront ce rendez-vous sportif auxquels sont conviés les amateurs nantis d'un état de santé aussi solide que leur portefeuille : les droits d'inscription et frais de participation, comprenant seulement l'itinéraire à partir de Xining, sont de 3 580 dollars (environ 20 000 francs), paraît-il négociables.

FRANCIS DERON

► **Renseignements et inscriptions : Office of Organizing Committee, 1993 First International Tibetan Plateau Bicycle Rallye, Beijing Asia Hotel, suite 213, S. W. Xinshong St. N. Gongti Road. Pékin 100027. RP Chine. Tél. : (861) 500-7788 ext. 7294, 7295 ; fax : (861) 500-8011, 500-7587.**

HIPPISME : le Prix de Diane

Sang neuf

N'ayant couru qu'une fois cette année, *Shemaka* a mis à profit sa fraîcheur pour gagner, dimanche 13 juin à Chantilly, le Prix de Diane. Pour ce championnat des meilleures trois ans, la pouliche de l'Aga Khan a battu douze rivales plus titrées qu'elle.

Le départ de l'édition 1993 du championnat des meilleures pouliches de trois ans des courses au galop avait été retardé de trois heures par un arrêt de travail du personnel de Pari mutuel hippodrome, en désaccord sur des conditions de travail avec leurs dirigeants. Puis, la piste avait été envahie par des turfistes mécontents, tandis que des trombes d'eau rendaient le terrain lourd et profond. Des conditions climatiques auxquelles les chevaux d'origine européenne s'acclimatent beaucoup mieux que les Américains. Plus solides, plus courageux, plus tenaces de tempérament, les Européens sont en effet habitués à la pénibilité d'épreuves de longue distance.

L'Aga Khan, contrairement à la plupart des investisseurs internationaux, a fondé son élevage prioritairement sur des souches françaises, anglaises et irlandaises, dont la gagnante, *Shemeka*, est une parfaite représentante. Elle ne s'est donc pas embarrassée de tactique. Toujours en tête, la pouliche montée par Gérard Mossé a résisté jusqu'au bout des 2 000 mètres du parcours à une horde de poursuivantes. Aux abords du poteau, elle était sur ses fins, flottait un peu, mais gardait quand même une tête d'avance sur la dernière assaillante, la favorite *Baya*, appartenant à Cheikh Mohammed Al Maktoum.

Une victoire acquise de cette façon à Chantilly est extrêmement rare. En effet, le parcours est considéré comme particulièrement éprouvant : il débute par un dénivelé, se poursuit par un tournant sévère à grand rayon, et débouche sur une très longue ligne droite d'arrivée de 600 mètres, assez fortement ascendante. Une véritable escalade finale, qui demande un fort coup de rein. Les pur-sang fragiles ou fatigués ne sont pas à la fête. D'autant moins que, contrairement à leurs congénères des concours hippiques ou du trot, les galopeurs sont confrontés très tôt, voire prématurément, à la haute compétition.

Les grands classiques, comme le Derby d'Epsom, le Jockey Club, le Prix de Diane se situent dans l'année de leurs quatre ans. En pleine adolescence ! A cet âge-là, les champions sortent généralement du circuit et peuvent accomplir une longue carrière au haras comme étalon ou poulinière. Ce postulat de sélection, vieux comme le monde des courses, n'a jamais été révisé, essentiellement en raison d'intérêts financiers.

Propriétaire d'une écurie de plus de cent chevaux, l'Aga Khan est moins que certains autres pressé par le temps. Bien sûr, sa pouliche n'a que trois ans, elle aussi. Mais, après avoir montré de grands talents l'an dernier, gagnant plusieurs courses, elle a été ensuite pratiquement laissée au repos. Avec une seule sortie depuis le début de la saison, toute sa préparation ayant été axée sur le seul objectif du Prix de Diane. Elle a été exacte au rendez-vous, ce qui reste la politesse des reines.

GUY DE LA BROSSE

BASKET-BALL : championnat d'Europe féminin

L'argent des Françaises

L'équipe de France féminine de basket-ball a dû se contenter de la deuxième place du championnat d'Europe, en s'inclinant en finale devant l'Espagne, 63-53, dimanche 13 juin à Pérouse (Italie). Avec cette médaille d'argent, la France s'est qualifiée pour le championnat du monde de 1994, qui se déroulera en Australie, alors qu'elle évoluait encore dans le groupe C mondial en 1991.

Samedi, en demi-finale, les basketteuses françaises avaient réussi l'exploit d'éliminer les favorites italiennes, 56-54, grâce à un panier à trois points de Carole Force dans les dernières secondes. Cette performance leur a permis d'obtenir un deuxième titre de vice-championnes d'Europe, après celui de Rotterdam (Pays-Bas) en 1970.

Les résultats

RUGBY

Challenge Du Manoir

Le Stade toulousain a battu les nouveaux champions de France du Castres olympique, 13-8, en finale du Challenge Du Manoir, samedi 12 juin à Agen. Les Toulousains se sont imposés grâce à un essai, une transformation, une pénalité de Michel Marfaing et une pénalité d'Hugo Mola, contre un essai de Jean-Bernard Bergès et une pénalité de Laurent Labit pour Castres.

Tournée en Afrique du Sud

L'équipe de France a remporté son deuxième match de sa tournée en Afrique du Sud, samedi 12 juin au Cap, en battant la sélection régionale de la Western Province, 12-6. Au cours de ce match, le capitaine français Jean-François Tordo a été sérieusement blessé au visage par un coup de crampon d'un pilier sud-africain. Le talonneur a subi une opération de chirurgie esthétique pour la pose de cinquante micro-points de suture et sera indisponible juqu'à la fin de la tournée. Il sera remplacé par le Béglais Laurent Vergé.

AUTOMOBILISME

Grand Prix du Canada de formule 1

Classement : 1. Alain Prost (Fra, Williams-Renault), les 305,670 km en 1 h 36 min 41 s (moyenne : 189,667 km/h) ; 2. Michael Schumacher (All, Benetton Ford) à 14 s ; 3. Damon Hill (G-B, Williams-Renault) à 52 s ; 4. Gerhard Berger (Aut, Ferrari) à un tour ; 5. Martin Brundle (G-B, Ligier Renault) à un tour ; 6. Karl Wendlinger (Aut, Sauber) à un tour.

Championnat du monde des pilotes : 1. Alain Prost, 47 pts ; 2. Ayrton Senna (Bré, McLaren-Ford), 42 pts ; 3. Damon Hill, 22 pts ; 4. Michael Schumacher, 20 pts ; 5. Martin Brundle, 7 pts.

Championnat du monde des constructeurs : 1 . Williams-Renault, 69 pts ; 2. McLaren Ford, 44 pts ; 3. Benetton Ford 25 pts ; 4. Ligier Renault, 13 pts ; 5. Ferrari, 9 pts.

TENNIS

Tournoi de Rosmalen

Le Français Arnaud Boetsch, tête de série numéro 8, a remporté, dimanche 13 juin, le Tournoi de tennis sur gazon de Rosmalen (Pays-Bas), doté de 300 000 dollars, en battant en finale l'Australien Wally Masur, numéro 7, en trois sets, 3-6, 6-3, 6-3. C'est la première fois que Boetsch s'impose dans un tournoi de l'ATP Tour.

ATHLÉTISME

Paris-Colmar

Le Français Noël Dufay, trente-deux ans, a dominé la 47e édition de Paris-Colmar (Haut-Rhin) à la marche, disputée sur 518 km, en s'imposant assez facilement, samedi 12 juin, en 62 heures et 18 minutes, soit une moyenne horaire de 8,314 km. Deuxième l'an dernier, Noël Dufay, trente-deux ans, a devancé le Polonais Zbigniew Klapa, favori de l'épreuve et victorieux des trois précédentes éditions. La Française Isabelle Duchêne s'est imposée dans l'épreuve féminine.

DANSE

Le rayonnement de Pina Bausch

La chorégraphe s'apprête à fêter ses vingt ans à la tête de sa troupe de Wuppertal

LE TANZTHEATER
au Théâtre de la Ville

Si Pina Bausch parfois n'entend pas la question, c'est qu'elle vous observe. C'est son obsession, son art. Elle n'aime pas les discours et préfère répondre aux questions par des silences, des regards, quelques mots inachevés. Depuis vingt ans, elle plonge dans l'inconscient des êtres humains pour en faire jaillir les contradictions et alimenter son théâtre dansé, équivoque et ambivalent, intime et universel. Un théâtre de cruauté et d'amour.

Il arrive que Pina Bausch soit d'humeur à parler. Et même d'humeur à rire. C'était en février dernier. La série des représentations d'*Orphée et Eurydice*, reprise d'une chorégraphie datant de 1975, s'achevait avec succès à l'Opéra de Paris. La tension se relâchait. Son visage ne reflétait plus en permanence ce qu'elle met en scène : la souffrance. La fatigue due au travail acharné.

« La musique de l'opéra de Gluck, Orphée et Eurydice, *tout comme celle qu'il a composée pour* Iphigénie en Tauride, *laisse de la place à la chorégraphie*, explique-t-elle. *Elle comporte des espaces, du vide, pour laisser respirer les sentiments. Ce sont de vieilles histoires éternelles, des archétypes de tragédie : on peut les transposer dans notre monde contemporain, les comportements restent inchangés. (...) A mon arrivée à l'Opéra de Wuppertal, en 1973, le public appréciait diversement mon travail. Mais je l'entendais dire : on peut toujours fermer les yeux, la musique est si belle ! Cela devenait plus compliqué quand je n'utilisais pas de musique classique. »*

Le regard est un thème majeur et récurrent chez Pina Bausch. Celui des autres, celui qui fait exister, celui qui vous nie. Voir et s'aveugler. Eurydice pense qu'Orphée ne l'aime plus parce qu'il ne la regarde pas. Dans *Café Muller*, chorégraphie de la mémoire, Pina Bausch évoque ses souvenirs d'enfance, quand, dans les années 40, elle observait les adultes qui fréquentaient le café de ses parents, à Solingen, dans la Ruhr. Aujourd'hui, elle danse, les yeux fermés, la violence d'être abandonnée. Et ce n'est pas un hasard si Federico Fellini lui a demandé de jouer le rôle d'une aveugle dans *Et vogue le navire*. « *Fellini fait beaucoup de dessins pour préparer ses films. A la fin du tournage, il m'a donné un dessin qui me représentait, sous une forme légèrement caricaturée. Mais il datait d'avant notre rencontre. Il m'avait vue sur scène, à Rome, et c'est en aveugle qu'il m'avait déjà imaginée.* »



ULLI WEISS

Pina Bausch dans « Café Muller » : une chorégraphie de la mémoire

Au Théâtre de la Ville, où elle vient pour la douzième fois depuis 1978, Pina Bausch dansera elle-même le rôle principal de *Café Muller* pour la dernière fois. Elle vient de le reprendre à l'occasion de la soirée donnée pour la mort de Hans Züllig, professeur à l'école Folkwang d'Essen, le temple de l'expressionnisme allemand. C'est dans cette école qu'elle étudia à partir de 1955 – elle avait quinze ans – différentes techniques de danse, du folklore à la composition chorégraphique. C'est là qu'elle reviendra, après trois ans passés à New-York quand, en 1962, Kurt Joos, de retour d'exil – il avait dû fuir le nazisme – lui demande de participer à la compagnie qu'il remet sur pied. Six ans plus tard, c'est elle qui dirigera le ballet.

Café Muller, créé en 1978, sur une musique d'Henry Purcell, est un terrible duel féminin/masculin, où l'espace à danser se construit et se déconstruit au milieu de tables et de chaises, repoussées, bousculées, basculées. Au Théâtre de la Ville, la compagnie reprendra également *le Sacre du Printemps*, de Stravinski. Antérieur de trois ans, ce ballet est un hymne à la danse pure. Il y a un tel élan dans les corps, malgré la morbidité du sujet – le sacrifice de l'Elue – qu'on y sent encore le bonheur qu'avait Pina Bausch à danser dans les compagnies américaines, celles de Paul Taylor, du Metropolitan Ballet Opera, sans le souci d'être chorégraphe.

« On ne danse jamais assez, affirme Pina Bausch. *Dans un certain nombre de pays, les gens ne survivraient pas sans leurs musiques et leurs danses. On se sent libre quand le corps bouge, quand on s'épuise au plaisir de danser. »* Dépasser ses peurs, expérimenter soi-même, forger son propre jugement, autant de comportements abondamment traités par le Tanztheater de Wuppertal. Pina Bausch, émerveillée par la découverte du travail de Bartabas et de son cirque Zingaro, a décidé de vaincre sa peur du cheval : « *Je n'avais jamais de ma vie approché un tel animal. J'avais peur d'une morsure ou d'un coup de sabot. Bartabas a cherché celui qui pouvait s'entendre avec moi. Bartabas nous observait. Mon manque total d'expérience l'intéressait. Il voulait voir comment nos deux énergies se combinaient. Ces nuits passées avec ce cheval s'apparentent au conte de fées.* » Le bonheur selon Pina Bausch ? « *On voudrait offrir à chacun la possiblité de voir ce qu'il y a de beau dans le réel de nos vies, car cette richesse est partout présente.* » Un créateur a-t-il le pouvoir de changer la vie, d'agir sur le cours des événements ? *Tanzabend II* (1991), création présentée l'an dernier, également reprise au Théâtre de la Ville, montrait clairement, après *Palermo Palermo* (1989), une volonté de trouver des échappatoires aux déchirements humains, des raisons d'espérer. Evoquant les difficultés rencontrées par l'Allemagne depuis la réunification, les désillusions, le racisme, Pina Bausch, hantée par la souffrance, se raccroche encore une fois au bonheur : « *La joie est la meilleure solution.* »

DOMINIQUE FRÉTARD

► *Tanzabend II*, les 15, 16, 18 et 19 juin, à 20 h 30. *Café Muller* et *le Sacre du Printemps*, les 22, 23, 25 et 26 juin, à 20 h 30, le 27, à 17 heures. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris (4e). Tél. : 42-74-22-77.

ARTS

Le palmarès de la Biennale de Venise

Le Lion d'or de la sculpture à Bob Wilson

Les prix de la 45e Biennale de Venise ont été officiellement proclamés le 13 juin, lors de l'inauguration officielle de la manifestation par le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro.

Prix international de peinture (Lion d'or) : Richard Hamilton (*pavillon de la Grande-Bretagne*) et Antoni Tapies (pavillon espagnol).

Prix international de sculpture (Lion d'or) : Robert Wilson (Etats-Unis).

Prix du Pays (Lion d'or) : le pavillon allemand, où exposent Hans Haacke et Nam June Paik.

Prix 2000 (décerné à un artiste de moins de trente-cinq ans) : Matthew Barney (Etats-Unis).

Mentions spéciales : Louise *Bourgeois (pavillon des Etats-Unis)*, Ilja Kabakov (CEI), Joseph Kosuth (pavillon hongrois), Jean-Pierre Raynaud (pavillon français).

Le collectionneur allemand Peter Ludwig achète l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud

Après être passé trois ou quatre fois au pavillon français des Giardini, le collectionneur allemand Peter Ludwig a cédé, samedi 12 juin, à la tentation d'acquérir l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud pour le Musée de Cologne. C'est une installation solidaire du pavillon dont l'espace intérieur a éte recalculé et les murs recouverts de plus de trente mille carreaux de céramique dans lesquels a été cuite la même image d'un crâne datant de l'époque néolithique. *Elle était vouée à la casse*, bien que construite pour durer conformément à l'idée de permanence qui l'habite. Et elle sera cassée, mais en tant qu'ouvrage, et non en tant qu'œuvre, et reconstruite en Allemagne moyennant peut-être quelques réajustements.

L'artiste est ainsi récompensé, de même que l'effort intelligent de la France à Venise. Effort qui s'est évidemment soldé par un investissement financier, parfois jugé excessif, *moins lourd qu'on ne l'a* entendu dire sur la Lagune : l'opération Raynaud a coûté 3 millions de francs.

G. B.

Six Rembrandt plus un

AMSTERDAM
de notre correspondant

Ouvrant une série d'expositions organisées par différents musées d'Amsterdam autour du thème du « Siècle d'or » (le dix-huitième siècle, pendant lequel les Provinces-Unies atteignirent leur apogée commerciale et culturelle), le Rijksmuseum présente sept toiles de Rembrandt qu'une équipe de restaurateurs a « remis en lumière » au cours des trois dernières années.

Débarassés de leurs vernis jaunissant, les tableaux du maître sont à la fois plus lumineux et plus denses, plus contrastés et plus expressifs, et ont parfois même changés légèrement de dimension, et donc de perspective.

Ce « *bain de jouvence* », selon la formule de Henk Van Os, directeur du « Rijks », « *renouvelle l'émotion du visiteur* ». Il a été donné, à l'exception des *Paons* datant de 1639, à des œuvres tardives de Rembrandt : *Portrait de Titus en moine, Autoportrait en apôtre Paul, les Syndics des drapiers* (présenté dans son état nouveau lors de la rétrospective de 1992), *le Reniement de Saint-Pierre*, et la célébrissime *Fiancée juive*.

Mais la véritable découverte est celle de *Johannes Uyttenbogaert*, un somptueux portrait acquis l'an dernier par le musée qui l'expose pour la première fois.

CHRISTIAN CHARTIER

► Rijksmuseum : Stadshouderkade 42. Jusqu'au 31 octobre. Tél. : (19) 31-20 673-21-21.

MUSIQUES

La grand-messe hard rock de Metallica

Le groupe américain était de passage à Paris. Trente-deux mille fans ont suivi la cérémonie rituelle

METALLICA
à l'hippodrome de Vincennes

Considérant la violence comme un aboutissement musical, aimant cultiver une imagerie propre à choquer leurs parents, les fans de hard rock n'en constituent pas moins un public bon enfant. Les organisateurs de concerts vantent leur discipline, la police constate leur peu d'aptitude au vandalisme, les groupes profitent de leur ferveur et de leur fidélité. On a encore vérifié, dimanche 13 juin à l'hippodrome de Vincennes, que ces qualités sont réelles lors de rassemblements dont on pourrait craindre le gigantisme. Le dispositif mis en place par Garance, le producteur du spectacle, correspondait de toute façon à l'envergure de la tête d'affiche, Metallica, groupe de heavy metal dont le succès mondial n'épargne pas la France, où leur dernier album (surnommé le *Black Album*) s'est vendu à 250 000 exemplaires. Vendredi dernier, une séance de dédicaces mettait le Virgin Megastore sens dessus-dessous : 900 personnes à l'intérieur du magasin et 1 500 sur le trottoir des Champs-Elysées. Pendant trois jours, près de 200 techniciens furent nécessaires à l'installation d'une scène de 76 mètres de long et de 13 mètres de hauteur. Le jour du concert, 60 médecins et infirmiers et un service d'ordre fort de 180 personnes, encadraient 32 000 spectateurs.

Le groupe américain récoltait, là comme ailleurs, les fruits de deux années de tournées à promouvoir un album déjà vendu à 12 millions d'exemplaires dans le monde. L'aboutissement aussi de dix ans de carrière. Un succès qui intervient au *moment où les frontières strictes qui* délimitaient le heavy metal cèdent sous les coups des nouvelles générations. *Les uns* (Red Hot Chili Peppers, Extreme, Rage against the machine) en mêlant riffs plombés et pulsation funk, les autres (Nirvana, Pearl jam, Alice in chains) en refaçonnant le hard rock à l'aune de l'éthique punk. Ces groupes, en réunissant des publics différents, ont considérablement élargi leur audience.

Metallica a suivi une autre voie, avec un résultat identique. Au début des années 80, les membres du groupe sont les initiateurs du speed metal ou thrash metal, un genre extrême préoccupé d'abord par la vitesse d'exécution et qui, littéralement, rouait de coups les oreilles non averties. « *Au milieu des années 80 nous avons progressé techniquement et décidé de tenter des expériences. Les morceaux étaient plus longs, plus torturés* », explique le guitariste soliste du groupe Kirk Hammett.

Une rigueur presque janséniste

Un album comme *Justice for all* témoignait en 1988 de cette volonté. « *En 1991 nous avons sorti le* Black Album, *un disque plus direct, plus épuré, plus mélodique. Mais toujours aussi puissant.* » Des chansons raccourcies, à l'impact immédiat, partagées entre hymnes bagarreurs (*Enter sandman, Sad but true*) et ballades sombres (*Nothing else maters, The unforgiven*) idéalement calibrées pour la scène. Fascinés par le morbide, Metallica a pourtant cédé moins que d'autres aux clichés du genre. Ici, pas de satanisme ni de ce sexisme habituels chez leurs nombreux concurrents. Les thèmes centraux sont les frustrations de l'adolescence mises en scène avec un sens dramatique par James Hetfield, chanteur, guitariste et principal parolier, qui tire d'une enfance tourmentée la noirceur de son inspiration.

Dimanche, en ouverture, The Cult, groupe anglais passé par toutes les modes, et les Californiens de Suicidal Tendances essuyèrent les plâtres d'une météo défavorable, un vent tourbillonnant emportant les sons au hasard des bourrasques. Les pieds dans la boue, on pestait contre l'absurdité de ces festivals en plein air ne permettant qu'à une moitié du public de voir et d'entendre convenablement les artistes programmés. *La performance des héros* de la soirée effaça une bonne partie des rancœurs. Encadrés par deux immenses toiles représentant des crânes sinistres à souhait, les quatre Metallica prirent possession d'une scène à deux niveaux parsemée de micros. Propulsé par une sono dominant enfin les éléments, le groupe fit rapidement preuve de sa cohésion. Au-delà d'un professionnalisme sans faille et d'un respect du public qui différencie souvent le heavy metal des autres tendances du rock, *on notait l'efficacité d'un quatuor* à la rigueur presque janséniste imposant avec la finesse d'un rouleau compresseur sa hargne et ses angoisses. En deux heures un quart, le groupe explorait le meilleur de son répertoire, suivi par le balancement synchrone de milliers de têtes. A cause de la longueur des journées de juin, les éclairages et les écrans vidéo situés sur les côtés de la scène se trouvèrent longtemps dilués dans la lumière du jour. La nuit enfin tombée, la pyrotechnie donna sa pleine démesure au spectacle.

STÉPHANE DAVET

► *Black album*, un CD Vertigo distribution Phonogram 5100222.

► Prochains spectacles le 16 juin à Lisbonne, le 18 à Madrid, le 20 à Bâle, le 22 à Turin, le 25 à Istanbul, le 26 à Vienne, le 27 à Athènes.

PHOTOGRAPHIE

Le charme de l'autobiographie

Avec « Photo-Journal », Thierry Lefébure présente une chronique de sa trentième année

THIERRY LEFÉBURE
à la galerie du jour

En 1981, Claude Nori et Gilles Mora publiaient un *Manifeste photobiographique* dans lequel ils écrivaient : « *A la question paralysante que se posent beaucoup d'entre nous :* « Que photographier ? », *nous répondons simplement : notre vie, les crêtes qui peuvent trancher sur l'horizon plat de l'existence* ».

La vitalité d'un mouvement se *mesure à l'engouement qu'il provoque*. Avant même d'exister, la photobiographie avait des bases *solides*. Le *Voyage mexicain* (1955) de Bernard Plossú était la référence. D'autres se sont greffés : Max Pam et ses périples en Asie, Hervé Guibert et ses proches, Depardon redécouvrant sa ferme de Villefranche-sur-Saône.

On ne compte plus les émules, suiveurs, élèves plus ou moins *talentueux*, dans la lignée de la photobiographie. Tous sont grands voyageurs, affectionnent plutôt les *continents du Sud, les nuances de* gris, la brume, le flou, les visages tendres et fragiles, la mélancolie. *Ils aiment, dans le visage de l'autre*, retrouver leur parcours. Il y a Lin Delpierre, qui vient d'exposer *à la galerie Contrejour (dirigée par* Claude Nori), et Fouad Elkoury dont les images du Liban retracent sa propre aventure. Il y a aujourd'hui Thierry Lefébure qui présente son *Photo-Journal*.

Du 8 mai 1991 au 8 mai 1992, Thierry Lefébure a tenu la chronique de sa trentième année. Deux *lectures possibles : le livre* est chronologique ; l'exposition est plus éclatée, faite des groupes *d'images de format et présentation* différents. Le livre, plus intime, a toujours mieux fonctionné avec la *photobiographie. Il se feuillette* comme un long voyage, du Nord vers l'Andalousie, de Barbès à Lisbonne, de Berlin à Hambourg, de Marseille à Tanger.

A-t-on envie d'accompagner *Thierry Lefébure ? Pas toujours*. Laissons de côté le parfum rétro qui fleure trop le procédé et donne *une impression de déjà vu*. Gardons les images où l'on sent que l'auteur est vraiment porté par les *regards : Agnès, une fille du marché* d'Orgivales, une autostoppeuse, un gamin de Beaucaire, une *passagère de la gare du Nord*. Ces rencontres-là valent le détour.

M. G.

► Thierry Lefébure, galerie du Jour, 6, rue du Jour, 75001, Paris. Tél. : 42-33-43-40. Jusqu'au 19 juin. Catalogue, Photo-Journal à trente ans, 264 pages, 300 photos, 190 francs.

CINÉMA

Opération Dinosaures

« Jurassic Park », le nouveau Spielberg, vient de sortir sur les écrans américains

Précédé par une campagne promotionnelle (forcément) monstre, *Jurassic Park*, de Steven Spielberg, sortait ce vendredi 11 juin sur l'ensemble du territoire américain (3 000 salles environ), accompagné d'un « merchandising » d'enfer – un millier de produits manufacturés par une centaine d'entreprises : figurines, statuettes, jeux vidéo, calendrier, casquettes, tee-shirts... en attendant le « *parc Jurassique* » qu'Universal ne manquera pas de faire visiter.

Tiré d'un best-seller de Michael Crichton, le sujet l'impose presque : un entrepreneur milliardaire désire faire avaliser par un mathématicien (!) et deux paléontologues le parc *d'attractions préhistoriques qu'il* vient d'édifier sur une île près de Hawaï et réussit à repeupler de vrais dinosaures grâce à la technique du clonage, manipulation génétique permettant, à partir d'une molécule (ici, une goutte de sang de dinosaure avalée par un moustique multimillénaire pétrifié, après repas, dans de l'ambre), de reconstituer tout organisme vivant. Mais la nature trouve toujours un moyen d'esquiver tout contrôle (humain), et les animaux recouvrent vigoureusement leur liberté...

Dans ce mariage entre *Jaws* et *E.T.* (avec *Duel, Rencontres du troisième type, King Kong* et *Gremlins* pour témoins et demoiselles d'honneur), Spielberg fait la part belle aux dinosaures. Réinventées par l'Industrial Light and Magic de George Lucas (qui a parachevé le montage *du film en lieu et place de Spielberg*, pris en Pologne par *la Liste de Schindler*), les grosses bêtes sont si *épatantes que leurs noms mériteraient* de figurer au générique au-dessus de ceux des acteurs (Richard *Attenborough*, Jeff Goldblum, *Sam* Neill, Laura Dern...).

L'accueil réservé à *Jurassic Park* par la critique américaine est mitigé : comme toujours, Spielberg se voit loué pour ses prouesses techniques, mais épinglé pour s'être plus intéressé à ses « créatures » qu'à ses personnages.

Pour son week-end d'ouverture, les recettes du film se sont élevées à *48,3 millions de dollars*, battant ainsi le record détenu par *Batman 2* (45,7 millions de dollars).

HENRI BÉHAR

CULTURE

ARTS

Après Matisse

Deux expositions pour évoquer la postérité de l'artiste

ILS ONT CITÉ MATISSE
Galerie de France
CLAUDE VIALLAT
Galerie Jean Fournier

C'est un bruit – à peine un bruit, une rumeur – qui se répète depuis un mois ou deux dans quelques milieux : il n'y aurait plus rien à apprendre de Matisse. Son œuvre appartiendrait à une histoire révolue dont l'art contemporain serait si éloigné qu'il pourrait l'ignorer sans regret. Comme en réponse à ces décrets, réponse catégorique, une exposition réunit une trentaine d'artistes de toutes nations et de toutes esthétiques qui avouent volontiers qu'*« ils ont cité Matisse »*, pour reprendre le titre de la manifestation.

Ils l'ont cité de cent manières différentes, et bien peu littéralement. Les uns ont retenu de son œuvre une leçon de couleur pure quand d'autres, plus subtils ou plus inquiets, cherchaient à comprendre comment Matisse alliait la couleur et le dessin et jouait de leurs oppositions. Il en est qui se sont prémunis contre son autorité par l'ironie alors que quelques-uns de leurs contemporains choisissaient le parti inverse, au risque de demeurer définitivement englués dans le pastiche.

Ces différences s'ordonnent en partie selon la chronologie. Les matissiens de l'après-guerre, qui se nommaient Rothko, Motherwell, Francis et Kelly, ont progressivement effacé les lignes qui contraignaient et arrêtaient l'expansion du bleu et du rouge. Poussée à l'extrême, la tentative finit dans le monochrome, moins celui d'Yves Klein que celui de Kelly. La génération suivante, représentée par Lichtenstein, Wesselmann ou Hockney en a usé tout autrement. Eprise d'imageries ironiques, elle a gardé du bon maître quelques leçons d'intensité et de découpage des formes, mêlant étrangement l'exemple des gouaches découpées à celui des publicités criardes.

Quand l'exposition en vient aux mouvements des années 60 et 70, elle perd, comme il se doit, de son homogénéité. Elle réunit une sélection assez large des peintres de Supports/Surfaces – mais elle oublie Cane et Devade –, elle jette un œil du côté de Buren et de Raynaud – était-ce nécessaire ? – et juxtapose dans un parfait désordre Martial Raysse et Ian Hamilton Finlay, François Rouan et Jacques Martinez, Alain Kirili et Klaus Rinke. Pour s'y reconnaître dans ce labyrinthe, le visiteur est prié de venir avec un dictionnaire biographique – à moins qu'il ne se laisse plus simplement conseiller par son goût. Il se pourrait alors – propositions éclectiques – qu'il s'arrête plus longtemps devant une belle toile de James Bishop, un diptyque pervers de Hockney, une composition abstraite très dynamique de Bonnefoi ou un intérieur de Bioulès.

De Claude Viallat, matissien par excellence, une exposition rétrospective permet de vérifier l'ampleur de la dette et la variété des procédés. Elle récapitule sous la forme d'une anthologie syncopée vingt-cinq années de peinture, de 1968 à aujourd'hui. Les œuvres sont peu nombreuses, l'accrochage dense, le choix très attentif. Des toiles initiales, fondées sur un système sériel, aux dernières, qui ne prennent plus guère le système au sérieux, rien ne manque, ni les draps de lit teints d'écarlate, ni les filets, ni les « échelles » de bandes de tissus croisés. Harmonies calculées, dissonances tempérées, gestes fluides et caressants : Viallat ne cesse de prendre plaisir à son inlassable labeur. A preuve une suite de travaux récents, fragments de peinture découpés et tendus sur des cerceaux. Boucliers indiens ? Cerfs-volants ? La couleur vole dans l'espace et ne retombe pas.

PHILIPPE DAGEN

► **Galerie de France, 52, rue de la Verrerie, 75004 Paris ; tél. : 42-74-38-00. Jusqu'au 25 septembre.**

► **Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix, 75004 Paris ; tél. : 42-77-32-31. Jusqu'au 5 juillet.**

THÉÂTRE

Une souveraine mal élevée

Mort ou vie d'une fille d'Indienne, par Copi

EVA PERON
au Théâtre national de Chaillot

Eva Peron est mourante. Le cancer. La foule entoure le palais, des communiqués lui disent, par haut-parleurs, l'imminence du dernier soupir. Eva refuse toute visite : elle s'est enfermée avec sa mère, Peron, le secrétaire-assistant Ibiza, et une infirmière qui aide Eva à mourir parce qu'*« elle n'a plus la force de le faire seule »*, dit-elle. Eva est sous perfusion : morphine et autre chose. Mais elle ne meurt pas.

Copi, qui a écrit cette pièce dix-huit ans après la mort d'Eva Peron, imagine en effet une agonisante en pleine forme. Elle insulte sa mère (Copi a beaucoup « soigné » cette image de la mère, il voit en elle une Indienne, devenue ouvrière d'usine, qui a modelé de toutes pièces sa fille jusqu'à en faire la femme de Peron – à présent elle vit à Monte-Carlo, elle est venue à Buenos-Aires puisqu'Evita est mourante). Elle insulte Peron. Elle reproche à sa mère et à Peron d'avoir applaudi à tous ses caprices : *« Quand j'allais dans les bidonvilles et que je distribuais des paquets de billets de banque et que j'y laissais tout, mes bijoux et ma voiture et même ma robe et que je rentrais comme une folle toute nue en taxi, montrant mon cul par la fenêtre, vous m'avez laissée faire. Comme si j'étais déja morte. »*

Le cancer, et l'euthanasie, seraient-elles de pures comédies inventées par Eva ? La pièce va basculer. Eva a donné à l'infirmière l'ordre de la faire passer de la vie à la mort en s'y prenant comme une sage-femme : un véritable accouchement, mais à l'envers. Et elle a convoqué aussi un embaumeur, celui de Staline. Mais voici que cette infirmière, Eva la dorlote, l'emberlificote, lui fait passer sa plus belle robe, lui donne ses plus beaux bijoux. Et elle la poignarde. Aidée par le secrétaire Ibiza, elle met à l'infirmière morte un postiche, la maquille. Evita Peron est morte, annonce Peron, en un long discours (lui-même a tout d'une momie). Eva prend la fille de l'air. La pièce de Copi s'achève en forme de cérémonial, alliance de canchemar, d'agression, de burlesque, et de mystère.

Elle avait été créée en 1970 dans une mise en scène superbe d'Alfredo Arias. Le jeune Laurent Pelly présente aujourd'hui une reprise attachante : la démence des conduites et des paroles acquiert un équilibre étrange, une stabilité stylisée, presque hiératique parfois. Yveline Hamon joue une Eva Peron tantôt fantomale comme une star du muet, tantôt presque un monstre de présence d'esprit, de calcul. Claude Lévêque joue un Peron droit comme un i, surgelé, maquillé comme un camion par un embaumeur ivre. Rémi Gibier, en secrétaire très intime, aux allures d'homme-serpent, inquiète en toute gaieté. Monique Melinand crée une présence phénoménale de mère emblématique, invente des traits de caricature qui piquent violemment des nuances d'une finesse extrême, qui donnent la perspective de toute une vie d'accidents, de souffrances, de sursauts ; c'est d'une maîtrise, d'un charme, rares.

MICHEL COURNOT

► **Théâtre national de Chaillot, salle Gémier, place du Trocadéro, métro Trocadéro. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 17 h. Jusqu'au 3 juillet. Tél. : 47-27-81-15. 70 F. (étudiants) 80 F scolaires) 100 F et 140 F.**

Délicatement tragique

Philippe Faure, du côté cour au côté folie

LA CARESSE
au Théâtre 13, à Paris

Juste avant le début des représentations de *la Caresse*, l'auteur-metteur en scène de la pièce, Philippe Faure, soliloquait à Lyon dans l'habit du *Malade imaginaire* devant un amoncellement de sièges de théâtre : il ne jouait pas le rôle d'Argan mais celui de Molière s'apprêtant à entrer en scène pour la dernière fois, et interpellant son poumon. On savait déjà que l'acteur Philippe Faure pouvait être stupéfiant dans des personnages hors norme comme Diderot ou le curé d'Ars, mais avec ce *Poumon imaginaire* – sorte de mise à nu, voire autopsie à vif – il dépassait ses limites de bouffon visionnaire. Non seulement il proposait une relecture express de tout Molière à partir de son hémoptysie finale, mais il exhibait simultanément, avec une sorte d'impudeur désespérée, le *corpus* de ses propres angoisses.

On ne peut rien comprendre à *la Caresse* si on ne perçoit pas dans ce spectacle un semblable aveu. Philippe Faure a beau s'afficher, depuis nombre d'années, dans l'emploi des coureurs de gloire dont l'insistance à s'autocélébrer agace beaucoup de monde, il est en fait un artiste déchiré. Son univers n'est pas la cour – même s'il lui arrive de faire quelques ronds de jambe, sur le petit écran, aux côtés d'un ministre, – mais bien cet entre-chien-et-loup mental où il suffit d'un geste esquissé, d'un mot à peine audible, pour que tombe la nuit de la folie.

Les spectateurs ne s'en aperçoivent pas toujours, puisqu'il s'agit d'une folie douce, sans éclat ni tapage : la folie d'un père qui cherche une illumination céleste pour son fils mutique (*Il voulait voir naître une étoile filante*) ; d'une mère qui croit la vie de sa fille attachée à sa gourmette (*le Petit Silence d'Elisabeth*) ; d'une jeune femme qui s'imagine retenir l'amour en se faisant caresser devant témoin (*la Caresse*) ...

Les vertiges psychiques des femmes sont particulièrement importants dans ses pièces, comme des trous noirs vers lesquels Philippe Faure serait irrésistiblement aspiré. Au début, ils se manifestaient dans un registre expressionniste pas vraiment maîtrisé (dans *la Muette* ou *Ma Elo*). A partir de *Moi j'étais femme dans les tableaux de Modigliani*, ils ont été comme assourdis, d'une sauvagerie intériorisée. Pour crier encore, Philippe Faure met en scène les textes des autres, *les Bonnes* ou *Thérèse Raquin*, dont il a fait récemment une adaptation percutante. Dans ses propres tragédies, il travaille sur l'insoutenable violence de la délicatesse. Les plus grandes douleurs se murmurent ; on tue quelqu'un en effleurant sa peau du bout des doigts.

Le décor de Jean-Noël Duru pour *la Caresse* est presque abstrait : des lignes lumineuses obliques qui sculptent l'espace. Et le jeu des acteurs, qui peut sembler naturaliste au premier regard, procède en fait du même travail d'épuration à la limite de l'effacement. Catherine Mouchet, Fernand Berset, Joëlle Bruyas, Philippe Nesme et Catherine Salvini construisent le drame par petites touches évanescentes. Quel drame, au juste ? Celui d'une passion mystique, peut-être, une recherche d'absolu si intransigeante qu'elle précipite un bonheur ordinaire dans le néant.

BERNADETTE BOST

► **Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris (13e), métro Glacière. Jusqu'au 27 juin, du mardi au samedi à 20 h 30, le dimanche à 15 heures. Tél. : 45-88-16-30. 80 F et 110 F.**

CARNET DU Monde

Naissances

Christian PERRY et Claude KUNETZ

ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Giulia,

à Neuilly, le 11 juin 1993.

40, rue Jacob,
75006 Paris.

M. Alain JAOUEN
et Mme, née Catherine MAYEUR,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 3 juin 1993.

Le Caire. Paris.

Décès

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur général,
L'ensemble du personnel de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, 13, rue de Monceau, 75008 Paris,
ont le regret de faire part du décès de leur collaborateur et ami

Georges BATAILLE,
directeur
de l'unité de gestion cotonnière
de la Guinée-Bissau,

survenu le 5 juin 1993.

– Mme Maria Cattaui-Livanos,
son épouse,
Aslan et Micha Cattaui, ses fils,
Mme Indjy Cattaui-Dumont, sa sœur,
M. René Cattaui, son oncle,
Ainsi que les familles parentes, alliées et amies,
ont le regret d'annoncer le décès de

M. Stéphane CATTAUI.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Gamila, 1261, Trelex, Suisse.

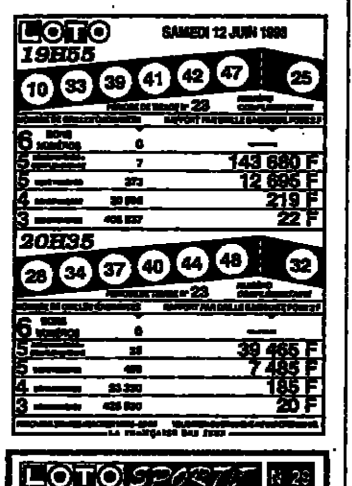
– Mme Maurice Galy,
M. et Mme Jean-Pierre Galy,
Mme Elisabeth Galy,
M. Jean-François Galy,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Audouy, Courtial, Cerveaux, Ricaud,
ont la douleur de faire part du décès de

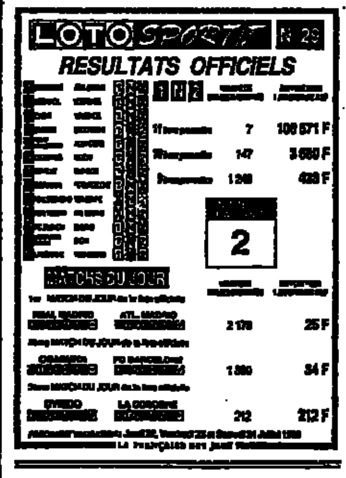
M. Maurice GALY,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
titulaire d'ordres français et étrangers,

survenu le 11 juin 1993, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu le 15 juin 1993, à 15 heures, en l'église paroissiale de Rieuprégon, par Massat (Ariège), suivies de l'inhumation au cimetière de Rieuprégon.

Faouroune
par 09320 Massat.





– Renée Dawed, née Elchami,
Joseph Dawed et famille,
Gilbert Dawed et famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux et père,

Marcel DAWED,

survenu le 10 juin 1993, à l'Hôpital américain de Neuilly.

Cet avis tient lieu de faire-part.

34, rue du Président-Wilson,
78230 Le Pecq.

– François Digne et Claude Matz,
Annette Digne et Christian Cluis,
Olivier Digne,
ses enfants,
Charlotte, Julie, Jeanne,
Nathalie et Rémy,
ses petits-enfants,
Gilbert Digne, son frère,
Jacques Weil, son beau-frère,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René DIGNE,

survenu le 8 juin 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

14, rue Roussel, 93200 Saint-Denis.
43, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.

– François, Sophie et Valentine Franck,

Irène Donvez, Meriem Schropff, Catherine Henri, Bernadette Breton, André, Thierry et Didier Seydoux,

ont la tristesse d'annoncer le décès, le 6 juin 1993, de

Viviane FRANCK-SEYDOUX,

leur épouse, mère et sœur.

Son incinération a eu lieu le 11 juin, dans l'intimité, à Uccle (Belgique).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Fanchon, Vania, Lucas Gurdjian,
Jacqueline et Gérard Angel,
Brigitte et Gérard Hodin,
Marguerite Gurdjian,
Rachel et André Petit,
Les familles Gurdjian, Angel, Roy, Millet, Feltesse, Petit,
ont la tristesse de faire part du décès de

Dominique GURDJIAN,

survenu accidentellement le 10 juin 1993.

L'incinération aura lieu le 16 juin, à 10 h 30, au crématorium de Villetaneuse (Seine-Saint-Denis).

15-29, rue Guilleminot,
75014 Paris.

– Mme Pierre Michelin,
Guy et Catherine Dotter, Jean-Marie et Rosine,
Claude et Chantal, Dominique et Bernadette,
Anne-Marie Michelin,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort subite de

Pierre MICHELIN,

survenue à Bagnères-de-Bigorre, le 8 juin 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Martin de Meudon.

– Zicavo. Bône.
Meudon-la-Forêt.

Cécile Truxillo,
Bernadette Morel,
Les familles Casabianca,
Paldacci et Peretti,

ont la tristesse de faire part du décès de

Gabrielle PERETTI,

survenu le 11 juin 1993.

L'incinération aura lieu le mercredi 16 juin, à 10 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

38, rue des Epinettes,
75017 Paris.

– Le 9 juin 1993,

Guy RAVIART,
avocat honoraire
au barreau de Versailles,

quittait les siens entouré de leur affection.

La cérémonie funéraire aura lieu le mardi 15 juin, à 16 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 16, rue du Repos, 75020 Paris.

Messes anniversaires

– Tous ceux qui aimaient

Danielle BRISSON-DRUCKER

pourront s'associer par la pensée, par la prière, à la messe qui sera célébrée à son intention le dimanche 20 juin 1993, à 10 h 30, en l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Saint-Cyr-sur-Morin, 77750.

Anniversaires

– Cruet, château de Beauséjour (Savoie).

Le 15 juin 1987,

Thierry TRICAUD,
ancien élève de l'ENA,

nous quittait à l'âge de trente ans.

A son souvenir est associé celui de son père, décédé le 5 octobre 1978,

Martial TRICAUD,
médecin général de l'armée de l'air.

Une pensée est demandée à ceux qui les ont connus, estimés et aimés.

Soutenances de thèses

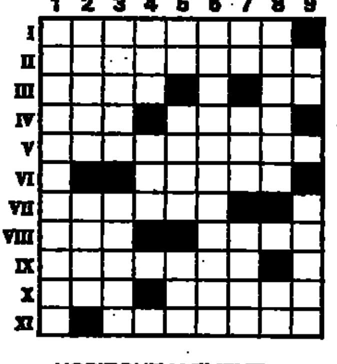
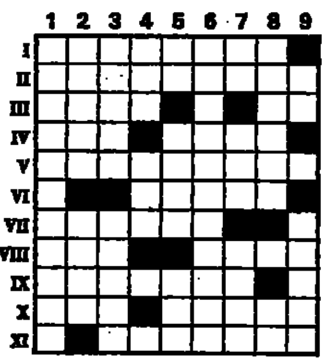
– Doctorat d'Etat : « Ceylan : contribution à l'étude géomorphologique d'un fragment du Gondwanaland dans ses rapports avec l'ouverture de l'océan Indien ». André Louchet, Paris-IV-Sorbonne. Jury : MM. les professeurs Delvert, Klein, Lasnier, Vanney, Peulvast. Amphithéâtre Richelieu, 14 juin 1993, 14 heures.

– M. Joanny Moulin soutiendra sa thèse « L'œuvre de Ted Hughes, essai d'analyse des textes poétiques », le 15 juin 1993, à 14 heures, en salle des Conseils de l'université Lumière-Lyon-II.

– Michèle Guéret-Laferté soutiendra sa thèse de doctorat « Ordre et rhétorique dans les récits de voyage en Mongolie et en Chine aux XIIIe et XIVe siècles », le jeudi 17 juin 1993, à 14 heures, à l'université Paris-IV-Sorbonne, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6061

HORIZONTALEMENT

I. Utile pour faire sauter les oignons. – II. Est vraiment naturel. – III. Bonnet vénitien. Se dit généralement entre amis. – IV. Quelque chose à boire. En ivoire, pour celui qui n'aime pas le « commerce ». – V. On en a plein le dos. – VI. Un chemin qui peut être plein de charmes. – VII. Une ouverture qu'on peut faire sur le champ. – VIII. D'un verbe actif. Plat, en Afrique. – IX. Un jeu qui n'est pas fait pour les chiens. – X. Article. Coule en Guyane. – XI. Peut être apportée par des pois.

VERTICALEMENT

1. Qui ressemble à ceux qui viennent de passer. – 2. Très petite quantité de liquide. Sur la Bidassoa – 3. Roi de Sicile. Pas sombres. – 4. Finissait parfois par exploser. Un principe suprême. – 5. Adverbe. Un tas de ruines. Blanc, pour l'Innocent. – 6. En descendant très bas. – 7. Pour ceux qui ont peur des piqûres. Vieille vache. Centrale, en Russie. – 8. Elément d'un menu. Sujet de tableau. – 9. Participe. Frapper fort.

Solution du problème n° 6060

Horizontalement

I. Pantalon. GC. Cou. – II. Aciéré. Airains. – III. Scout. Bagne. Ru. – IV. Surcharge. Pla. – V. Esterlin. Rémich. – VI. Ra. Riesener. OA. – VII. Ite. Tnelat (talent). Opus. – VIII. Nimbée. Etal. Art. – IX. Efru (Urfé). Etirent. – X. Escot. Odeurs. – XI. Affections. Aïe ! – XII. Ur. Sparts. Egout. – XIII. Gon. Réa. Prêtre. – XIV. En. Crinière (allusion au lion). Ere. – XV. Etiquette. Sises.

Verticalement

1. Passerine. Augée. – 2. Accusatif. Front. – 3. Niort. Emref (ferme). – 4. Teucer. Buses. CQ. – 5. Arthrite. CCP. Ru. – 6. Lè. Alêne. Otarie. – 7. Brise. Etirent. – 8. Agnelet. Otait. – 9. Age. Nations. Es. – 10. Gin. Retards. PR. – 11. Crêper. Lee. Eres. – 12. LM. Nuage. – 13. Cirai. Patriotes. – 14. ONU. Cour. Seurre. – 15. US. Chaste. Tees.

GUY BROUTY

BILLET

Chômage à tout va dans le secteur bancaire

Le secteur bancaire qui, ces derniers temps, menait une politique de réduction progressive de ses effectifs, accélère la cadence des suppressions d'emplois. En l'espace d'un mois, 1 150 ont été annoncées dans trois établissements étrangers et au Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME).

La National Westminster Bank a décidé de mettre un terme à ses activités commerciales pour se concentrer sur ses activités concernant le marché des capitaux. Résultat : 400 départs. La banque italienne San Paolo, qui a enregistré une perte nette comptable de 117,6 millions de francs, va, quant à elle, se séparer de 237 salariés sur un total de 1 245. Contrainte de rationaliser ses systèmes comptables et informatiques après le rachat de l'Européenne de banque, la Barclays supprimera 222 emplois. Une prime supplémentaire de six mois de salaire, en plus des indemnités conventionnelles, est proposée de même que le soutien pour une durée *«illimitée»* d'un cabinet d' «out-placement». Cependant, le plan de développement lancé en parallèle par la Barclays (embauche de 118 agents commerciaux et 25 mutations internes) est critiqué par la CFDT qui y voit *«des licenciements de substitution partielle»*.

Enfin, avec 300 suppressions d'emplois, le CEPME a annoncé le 9 juin son intention d'amputer d'un quart ses effectifs. Cet établissement, dont les actionnaires sont l'Etat et la Caisse des dépôts, subit le contrecoup des difficultés financières des PME (400 millions de francs ont été provisionnés en 1991 et 817 millions en 1992). Alors que la direction promet un plan social *«très incitatif»*, les syndicats *«s'étonnent»* que ces mesures interviennent après que le premier ministre ait *«prié les établissements publics d'avoir un comportement exemplaire en matière d'emploi»* .

Même s'ils frappent un établissement très exposé du fait de sa clientèle et témoignent des difficultés spécifiques de certaines banques étrangères, il est à craindre que ces plans d'ajustement ne seront pas les derniers. Outre que la crise l'incite à réduire ses sureffectifs – le rythme de diminution de l'emploi au sein de l'Association française des banques (239 000 salariés) atteint désormais 2 % par an – la profession cherche en effet à rajeunir son personnel. Ainsi, tout en réduisant de quelque 1,8 % ses effectifs, la BNP compte recruter 1 100 personnes cette année (contre 500 en 1992). Grâce à une série de primes, 500 départs volontaires sont intervenus depuis janvier, dont 120 ont reçu une aide à la création d'entreprise.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **Grève et séquestration à la Caisse d'épargne de Bretagne.** – L'intersyndicale (CFDT-CGT-FO-SU) de la Caisse d'épargne de Bretagne a appelé, samedi 12 juin, les salariés de la banque, en grève depuis jeudi 10 juin, à la reprise du travail, après la signature d'un protocole d'accord avec la direction et la libération de Jean-Paul Ducept, président du directoire, retenu à Rennes par des grévistes pendant plus de dix-sept heures. Des négociations ont abouti à la signature d'un protocole d'accord prévoyant notamment *«le versement à tous les collaborateurs d'une avance de 3 000 francs qui sera définitivement acquise si les objectifs fixés sur le PNB (produit net bancaire) sont atteints en 1993»*, selon un communiqué de la direction. Les revendications portaient aussi sur les effectifs et la surcharge de travail. Le protocole prévoit aussi des mesures visant à améliorer les conditions de travail.

Conséquence de la crise de l'automne 1992

Le rapport de la BRI s'interroge sur la viabilité de l'actuel système monétaire international

Une activité économique encore affaiblie, une reprise inhabituellement hésitante dans les pays qui ont vécu les premiers la récession... Le rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (BRI), publié à Bâle lundi 14 juin, ne tranche pas avec le pessimisme ambiant. Revenant sur la crise de l'automne 1992 sur le marché des changes, la «Banque centrale des banques centrales» insiste sur l'importance primordiale des marchés financiers et s'interroge sur la viabilité de l'actuel système monétaire international.

Evoquant – fait inhabituel – le monde en développement dès les premières phrases de son rapport, la BRI s'interroge sur la répartition du revenu mondial et sur les performances de plus en plus contrastées du monde en développement. Alors que certaines régions, surtout l'Asie, connaissent un boom économique impressionnant, ailleurs, dans plusieurs pays d'Amérique latine et aussi d'Asie, la croissance reste faible et le revenu par habitant décline. A l'hypothèse souvent formulée selon laquelle les pays pauvres bénéficient des transferts de technologie du monde industriel la BRI répond que *«ceux qui ne sont pas dotés de l'infrastructure ou de la main-d'œuvre qualifiée nécessaires pour attirer les investissements étrangers et intégrer les technologies modernes restent prisonniers de la pauvreté»*.

Repli sur soi

En matière commerciale, la BRI note que *«la récente dérive vers le bilatéralisme et le régionalisme dans les échanges ainsi que le nouveau report de la conclusion des négociations du GATT constituent des développements préoccupants»*. Selon les experts de Bâle, les tensions protectionnistes pourraient croître encore s'il s'avère que le chômage continue d'augmenter irrémédiablement, indépendamment des taux de croissance.

Autre manifestation du repli sur soi, les investissements directs des pays industriels à l'étranger ont, une nouvelle fois, diminué l'an dernier, surtout sous l'effet de la contraction des investissements japonais à l'étranger. Aux Etats-Unis, le flux des investissements étrangers est désormais négatif. En dépit de ce déclin, les investissements de portefeuille (actions, obligations...) demeurent soutenus et *«sont à présent supérieurs aux transactions courantes, parfois même au multiple»*.

Les périodes de crise ne sont pas forcément néfastes aux marchés des capitaux, bien au contraire. Les experts de Bâle notent que la tourmente sur le marché des changes en Europe, à l'automne 1992, a mis un terme à la contraction du crédit bancaire, et conduit à une *«véritable explosion des transactions sur produits dérivés négociés sur marchés organisés»* (contrats à terme, options, dont l'utilisation a progressé de 35 % en un an). La morosité de la conjoncture dans les pays industriels continue cependant à déprimer l'activité des banques.

Le rapport de la BRI se livre enfin à une intéressante réflexion sur le système monétaire international, qui a vécu à l'automne 1992, à travers le système monétaire européen, *«la crise la plus grave et la plus vaste depuis l'abandon des accords de Bretton-Woods il y a vingt ans»*. Actuellement, le système se caractérise par *«des arrangements de cours de change hétéroclites potentiellement très instables, avec un régime de flottement pour deux grandes monnaies»* (le dollar et le yen). Ce système multiforme est-il tenable, alors que les flux de capitaux sont devenus globaux et instantanés? Comme le souligne Bengt Dennis, président de la BRI, un nouvel environnement financier est apparu, dans lequel les gouvernements devront davantage prendre en compte, dans la mise en œuvre de leurs politiques, les anticipations des marchés surpuissants.

F. L

Afin de faciliter le sauvetage de Ferruzzi

Les instituts de crédit italiens sont autorisés à entrer dans le capital des entreprises

Le comité interministériel italien pour le crédit (CICR) a présenté une série de mesures limitant la spécialisation des banques et permettant, à certaines conditions, leur entrée directe dans le capital des sociétés industrielles. Ces réformes, proposées vendredi 11 juin par le CICR, doivent encore être formellement adoptées par le gouvernement. Elles ont été souhaitées par la Banque d'Italie pour dynamiser l'emploi de l'épargne des Italiens, faciliter les privatisations et se conformer aux directives de la Communauté européenne.

Mais elles seront appliquées en premier lieu à Ferruzzi, incapable d'honorer ses dettes. Le quotidien financier *Il Sole 24 Ore* a publié, le 11 juin, deux lettres dans lesquelles les responsables de Ferruzzi Finanziaria (Ferfin), holding du groupe chimique et agro-alimentaire, auraient offert les pleins pouvoirs aux banques. Dans cette correspondance, les dirigeants familiaux se seraient même engagés sur simple demande à remettre leur démission dans la perspective des assemblées de Montedison et de Ferfin, les 28 et 30 juin. Le deuxième groupe privé italien, endetté à hauteur de 15 123 milliards de lires (55 milliards de francs), soit presque autant que son chiffre d'affaires (19 900 milliards de lires), a ainsi donné un mandat à un pool bancaire pour réaliser la restructuration du groupe (*le Monde* du 2 juin).

La tâche sera rendue plus facile par la modification des textes. La vieille loi bancaire de 1936, bientôt réformée, autorisait les entreprises industrielles, sous certaines conditions strictes, à entrer dans le capital des banques, mais non le contraire. Les instituts de crédit pourront désormais avoir directement accès au capital des sociétés non financières, à condition que celles-ci soient saines selon leurs propres capacités patrimoniales. Les participations seront limitées différemment selon les banques, mais aucune ne pourra dépasser 15 % dans une seule industrie. Seuls les trois instituts de crédit spécialisés Mediobanca, IMI et Crediop pourront investir jusqu'à 60 % de leur patrimoine dans des sociétés non financières. Les grandes banques seront, quant à elles, autorisées à un maximum d'investissement de 40 % du patrimoine.

Selon une enquête de l'INSEE sur 1992

Les ménages freinent leurs dépenses de consommation

La déprime du consommateur, qui s'était déjà manifestée en 1991, s'est confirmée l'an passé : la consommation n'a progressé que de 1,5 % en volume, soit un rythme deux fois moins soutenu que celui de la fin des années 80. Pour la première fois depuis dix ans, les ménages ont rogné sur leur budget alimentaire et, pour la seconde année consécutive, ils ont évité de renouveler leur garde-robe.

Le consommateur est près de ses sous. Les chiffres publiés lundi 14 juin par l'INSEE le confirment. Contrairement à ce qu'espéraient les prévisionnistes, la consommation n'est pas repartie en 1992, après la guerre du Golfe : elle n'affiche qu'une petite croissance en volume (1,5 %), à peine meilleure que celle de 1991 (1,2 %). Attentistes, les Français ont préféré continuer à mettre de l'argent de côté : le taux d'épargne s'est stabilisé au niveau élevé de 1991 (12,8 %). La consommation *stricto sensu* est encore plus mauvaise que ne le montrent ces chiffres : ils intègrent les dépenses en logement, chauffage et éclairage, en hausse de 4 % sous la pression des loyers (+5,1 %).

C'est dans l'alimentation que le coup de frein est le plus brutal. La croissance n'est plus que de 0,8 % à comparer avec +1,7 % pour la moyenne annuelle des années 85-90. La forte augmentation du prix du tabac (+10,7 % en 1992) ainsi que les restrictions imposées dans les lieux publics ont entraîné une baisse de sa consommation de 0,6 % en volume. Si l'on annule l'effet tabac, le tassement de la consommation alimentaire est encore plus marqué : +0,2 % en 1992.

Dans une autre étude publiée vendredi 11 juin, l'INSEE confirmait la modification du comportement des consommateurs, qui limitent leurs dépenses alimentaires en se reportant vers les produits et les magasins meilleur marché pour maintenir le niveau des quantités achetées. Ils ont aussi retrouvé des réflexes classiques en temps de crise, par exemple en rognant sur leurs achats de viande : sur ce poste, on assiste au plus important recul de la consommation depuis quinze ans avec une baisse de 0,8 % du volume de viande consommé dont –2,3 % pour la viande fraîche (hors volaille et gibier). Les ménages se sont également détournés du poisson (–1,5 % en volume). L'INSEE note deux autres changements : d'une part, *«l'engouement pour les produits allégés commence à retomber»*; d'autre part, *«un coup d'arrêt porté aux achats d'eau minérale»* qui *«fait reculer pour la première fois depuis 1977 le volume de la consommation de produits non alcoolisés»*.

Plus d'achats d'automobiles neuves

Autre poste sur lequel les Français ont fait des économies : l'habillement. Pour la deuxième année consécutive, le volume de la consommation baisse de 1,3 % dont 1,5 % pour les articles d'habillement et 0,3 % pour les chaussures. *«Le profil de l'année a été heurté : les achats soutenus des mois d'avril et octobre, conséquence directe des conditions météorologiques, ont été suivis de creux tout aussi marqués.»* Et *«les soldes de décembre, malgré des remises plus importantes qu'à l'habitude, n'ont pas réussi à redresser la situation sur l'année»*.

Par ailleurs, l'INSEE note un *«léger rebond»* des achats de biens durables (+0,9 % après –6,5 % en 1991, en volume) qu'il explique par *«la disparition quasi générale du taux majoré de TVA»* et surtout par une amélioration des achats d'automobiles neuves (+2,8 % en volume après –12,7 % en 1991). Mais cette reprise, causée par *«l'aide fiscale accordée au dernier trimestre pour l'achat d'un véhicule équipé d'un pot catalytique et d'importantes opérations promotionnelles à la fin de l'année»*, est qualifiée de *«passagère»*.

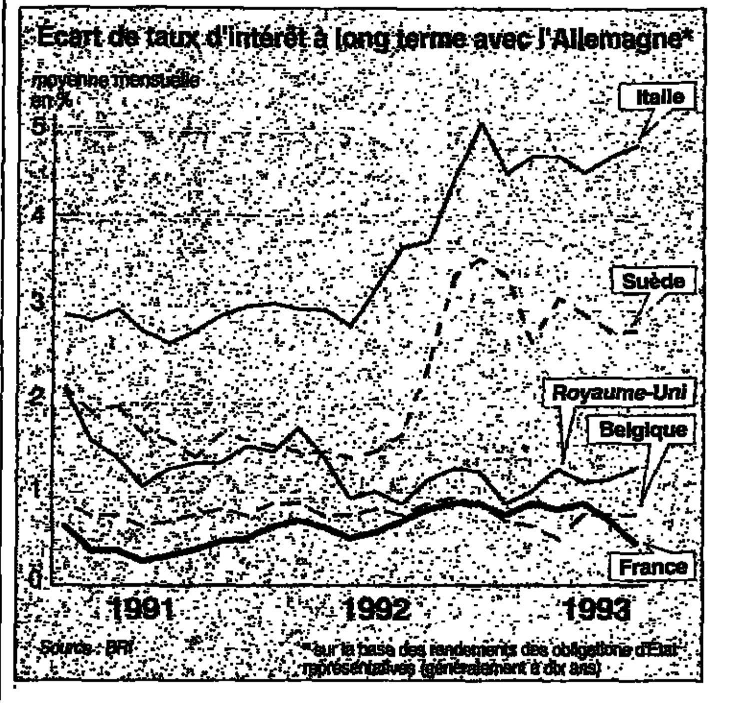
Enfin, l'effet Jeux olympiques s'est encore une fois vérifié sur les ventes de téléviseurs et de magnétoscopes. En revanche, la consommation de livres, quotidiens et périodiques a baissé pour la deuxième année consécutive (–0,9 % en volume après –0,6 % en 1991 à comparer avec une moyenne de +1,4 % entre 1985 et 1990). Les disques et cassettes affichent aussi un taux négatif (–0,8 % contre +16,8 % en moyenne de 1985 à 1990).

La santé – qui occupe désormais 10 % de l'ensemble de la consommation – reste le seul poste épargné même si des frémissements se font sentir. En 1992 comme en 1991, le volume de la consommation continue de progresser de plus de 5 % (+5,2 et +5,5 % respectivement), un rythme très légèrement inférieur à celui des années 85-90 (+6,7 %). Les volumes de médicaments achetés augmentent encore de 6 %, taux nettement plus modéré que celui de la fin des années 80, et une décélération se manifeste dans les dépenses de médecins et dentistes (+4,6 % en volume contre +7,7 % entre 1985 et 1990).

FRANÇOISE VAYSSE

Un assouplissement largement anticipé

La Banque de France abaisse son taux d'intervention de 7,50 % à 7,25 %



Faisant un geste attendu par les opérateurs des marchés financiers depuis plusieurs jours, la Banque de France a annoncé, lundi 14 juin à l'ouverture des marchés, un assouplissement de ses taux directeurs. Le taux des appels d'offres (ou taux d'intervention) a été ramené de 7,50 % à 7,25 %, tandis que le taux des prises en pension à cinq-dix jours est passé de 8,50 % à 8,25 %. Il s'agit de la septième diminution du taux des appels d'offres depuis l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, la plus récente remontant au 24 mai.

La baisse des taux d'intérêt est rendue nécessaire par la détérioration de la conjoncture économique. Le gouvernement va officiellement réviser vendredi 18 juin ses prévisions d'évolution de la conjoncture, estimant que la production diminuera de 0,8 % cette année (*le Monde* daté 13-14 juin).

Le mouvement d'assouplissement du crédit en France coïncide avec les baisses des taux observées dans plusieurs pays européens. Un mouvement similaire pourrait également intervenir aux Etats-Unis. Désormais, le taux des appels d'offres en France est égal à celui de l'escompte en Allemagne, tandis que celui des prises en pension est légèrement inférieur au taux lombard (qui s'établit à 8,5 %). Comme le montre le graphique ci-dessus, les taux d'intérêt à long terme restent légèrement supérieurs dans l'Hexagone, de 0,2 point environ. La poursuite de la désescalade des taux français dépendra sans doute largement de la politique menée en Allemagne, où le conseil de la Bundesbank se réunira le 1er juillet.

ÉCONOMIE

La visite d'Edouard Balladur à Washington et les négociations

Un entretien avec le secrétaire américain au commerce

« Nous espérons que les Français continueront à évoluer et qu'ils finiront par accepter l'ensemble de l'accord de Blair House », nous déclare Ronald Brown

A Paris, à l'occasion du Salon aéronautique du Bourget, Ronald H. Brown, secrétaire américain au commerce, fait part, dans un entretien au Monde, *de la satisfaction des Américains après le soutien donné par Paris à l'accord sur les oléagineux, et il exprime le souhait que la France* « continue à évoluer » *pour accepter l'ensemble de l'accord de Blair House.*

« La France vient d'accepter la signature de l'accord de Blair House entre la CEE et les Etats-Unis sur les oléagineux. Elle a fait un premier pas. N'est-ce pas maintenant aux Américains de faire le suivant?

– Par rapport à la position qui était celle de la France il y a deux semaines, cette décision est positive. J'aurais aimé que le premier ministre français approuve l'ensemble de l'accord, mais cela ne freine pas mon optimisme. Les Français ont changé d'avis sur les oléagineux. Nous espérons qu'ils continueront à évoluer et qu'ils finiront par accepter l'ensemble de cet accord. Chaque pas dans la direction du soutien au contenu de l'accord est un pas positif.

– Pensez-vous que des parties de l'accord de Blair House puissent faire l'objet d'une renégociation?

– Je ne le pense pas. L'accord existe, il a été bien négocié, il a été approuvé, le processus est terminé. Nous espérons que le dossier ne sera pas rouvert. Je sais que cela n'est pas la position française pour l'instant. Mais il y a quinze jours les Français avaient encore une position différente sur les oléagineux. Alors...

– Dans le mémorandum qu'il s'apprête à défendre auprès de M. Clinton mardi à Washington, M. Balladur plaide en faveur d'un accord global sur les négociations commerciales internationales, refusant un isolement du dossier agricole.

– C'est le but visé par le GATT. Nous devons négocier un ensemble de sujets. Nous devons aborder toutes les questions d'accès au marché. Le texte de M. Dunkel [directeur général du GATT] n'était pas limité aux questions agricoles. Je ne suis pas affligé par le mémorandum français, je ne suis pas mécontent.

– En matière de télécommunications, les Etats-Unis viennent de faire savoir qu'un accord allait permettre aux Allemands de ne pas souffrir d'un embargo mis sur les importations européennes. La stratégie américaine vise à diviser l'Europe pour mieux régner?

– L'administration Clinton a pris la résolution de résoudre les problèmes d'accès aux marchés, d'ouvrir les marchés aux produits américains, et toutes les mesures qui peuvent être prises dans cette direction sont bonnes, de notre point de vue.

« Les exportations clé de la croissance »

– Vous remettez en cause l'accord entre la CEE et les Etats-Unis de juillet 1992 sur l'aéronautique?

– Ce n'est pas un bon accord. Il ne satisfait personne. Le niveau des subventions autorisées est encore trop élevé. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir rouvrir les négociations. En attendant, nous devons nous satisfaire de ce qui existe.

– La nouvelle administration mène-t-elle une politique commerciale différente de celle de M. Bush?

– Il y a eu des changements en matière de politique commerciale. Nous donnons une nouvelle priorité au commerce international : c'est un vecteur crucial pour le renouveau économique aux Etats-Unis. Nous considérons les exportations comme la clé de la croissance économique à long terme. Et on ne peut parler d'exportations sans parler d'accès au marché. Nous accordons donc beaucoup plus d'attention à l'Uruguay Round. Les négociations ont commencé il y a huit ans. C'est une durée beaucoup trop longue pour quelque négociation que ce soit. Nous sommes donc désireux d'aller de l'avant, à une vitesse appropriée. L'approche multilatérale est la bonne, guidée par les principes du libre-échange. Nous ne sommes pas une administration protectionniste, nous croyons au libre-échange. Mais on n'obtient un environnement de libre-échange qu'en supprimant les barrières commerciales douanières et non douanières. Nous nous sommes engagés à le faire.

– Vous donnez une plus grande priorité aux négociations avec l'Europe ou avec le Japon?

– Le Japon est un cas spécial pour nous. Chaque fois que l'on voit un déficit de 50 milliards de dollars avec un seul pays, le bon sens vous dit qu'il y a là un problème particulier qu'il faut affronter. Nous avons l'intention d'aborder ce dossier avec une certaine agressivité, d'une manière beaucoup plus directe que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Nous pensons qu'il doit y avoir un processus ciblé, contrôlé et mesurable, visant à réduire le déficit commercial.

– Les mesures que vous préconisez à l'égard de Tokyo ne relèvent pas vraiment du libre-échange...

– Comme je viens de vous le dire, le Japon est, pour nous, un cas spécial. Nous avons besoin d'accroître notre commerce, et on ne peut pas le faire tant que subsisteront d'aussi importants problèmes d'accès au marché. Que les Japonais puissent accuser quelqu'un de vouloir leur imposer un « commerce géré » *(managed trade)* a quelque chose d'irréel. Ils ont été pendant des années les champions du commerce géré. Il y a clairement des barrières au libre-échange au Japon qui ont un effet nuisible sur beaucoup d'entreprises et d'industries américaines. Nous avons l'intention de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éliminer ces barrières.

– L'accord américano-japonais sur les semi-conducteurs a permis de porter à 20 % la part du marché japonais détenue par des entreprises américaines. C'est un modèle que vous souhaitez généraliser dans vos relations avec Tokyo?

– Nous apprécions cet accord car il fonctionne. Nous pensons que les Japonais ne l'apprécient pas justement parce qu'il a permis d'obtenir des résultats concrets. C'est donc un bon modèle, mais on peut trouver d'autres instruments pour réduire notre déficit commercial. L'essentiel est d'avoir des moyens de mesure. »

Propos recueillis par
ERIK IZRAELEWICZ
et **FRANÇOISE LAZARE**

Bruxelles réplique aux attaques des

Conspuée à Paris, le 14 mai, par 10 000 manifestants venus de la confection, violemment prise à partie par une campagne publicitaire de l'Union des industries textiles (UIT), la Commission européenne passe à la contre-offensive. Elle répond point par point aux accusations de « laxisme » dont elle est l'objet. Mais la voix de Bruxelles ne parvient plus, aujourd'hui, qu'assourdie. Faute, sans doute, d'avoir pris assez tôt la mesure des problèmes posés.

Les paysans, souvent, ont manifesté contre ses choix. Les hommes politiques ont critiqué ses travers bureaucratiques ou ses penchants technocratiques. Mais jamais on n'avait vu, comme à Paris le 14 mai dernier, des ouvriers et des patrons dénoncer, côte à côte, la politique de la Commission des Communautés européennes. Et jamais une organisation professionnelle n'était allée aussi loin que l'Union des industries textiles (UIT), qui a lancé, le 12 mai, pour six semaines, une campagne publicitaire s'en prenant avec vigueur à l'action des commissaires et fonctionnaires européens.

Une campagne qui laisse clairement entendre que Bruxelles *« ferme les yeux »* sur l'exploitation des enfants. Qu'elle *« tolère »* les contrefaçons et *« continue à négocier des quotas d'importation textile en croissance rapide »* malgré la récession. Qu'en *« matière textile, dans la Communauté, tout est permis puisque rien n'est sanctionné »*, ou bien encore que les négociateurs de la Commission acceptent que *« nos exportations soient taxées pendant que d'autres pays subventionnent les leurs »*.

Bruxelles, aujourd'hui, se rebiffe. Réplique point par point à une campagne qu'elle juge *« curieuse »* par *« ses nombreuses erreurs et contrevérités »*. Et, par l'intermédiaire du directeur de son bureau de représentation à Paris, Jean-Michel Baer, écrit aux industriels qui, comme Yves Saint Laurent ou Jean Bousquet (Cacharel), ont prêté leur image à la campagne de l'UIT. Face aux accusations dont elle est l'objet, la Commission soutient une contre-argumentation s'articulant autour de quatre grands thèmes : la lutte contre la contrefaçon; le respect des quotas d'importation; la lutte contre le travail des enfants; la défense de l'emploi...

Des procédures plus simples

C'est sur la lutte contre la contrefaçon que les réponses de Bruxelles sont les plus convaincantes. Il est vrai qu'une directive communautaire interdit la contrefaçon de marques chez les Douze et prohibe l'importation de produits contrefaits. C'est sur cette base que les douanes françaises ont procédé, l'an dernier, à deux mille trois cents saisies. Vrai, encore, que la Commission a négocié au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs) un texte particulier prévoyant l'interdiction de la production de contrefaçons dans les pays tiers. Texte imparfait, sans doute, et qui ne sera appliqué qu'après la conclusion d'un accord global entre Américains et Européens sur le GATT. On ne peut donc affirmer que, dans ce domaine, Bruxelles n'a rien fait.

« Mais, commente un expert, *les professionnels veulent des procédures plus simples et plus directes. Et, sur ce point, ils ont raison. »* Pour que la directive ne reste pas lettre morte, encore faudrait-il que

Repenser le libre-échange

Suite de la première page

Partisan en matière de commerce international – comme dans d'autres domaines – d'un *« libéralisme tempéré et équilibré »*, Edouard Balladur n'a jamais été un thuriféraire du libre-échange intégral – la droite et le patronat français dans leur ensemble non plus en fait. Son évolution sur ce sujet reflète assez bien celle d'économistes comme Maurice Allais, prix Nobel d'économie, ou Gérard Lafay, directeur adjoint du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales). Ce dernier vient de publier, en collaboration avec Deniz Unal-Kesenci, un livre, *Repenser l'Europe* (1), qui a, semble-t-il, largement influencé la stratégie gouvernementale.

Aux idéologues qui expliquent, depuis près de deux siècles et à travers des théories comme celle des coûts comparés, que la liberté totale des échanges conduit à une division internationale optimale du travail bénéficiant à tous, un nombre croissant d'industriels opposent les faits. Le « libéral » Sir James Goldsmith, financier anglo-français, notait récemment que le libre-échange sans aucune restriction conduisait à *« un appauvrissement et à une déstabilisation du monde industriel et provoquait dans le même temps de cruels ravages dans le tiers-monde »*. On ne savait pas M. Goldsmith disciple de Samir Amin, cet économiste marxiste qui expliquait, dans les années 70 et sans doute à juste titre, que le libre-échange intégral était en fait l'arme d'un *« échange inégal »* entre pays riches et pays pauvres.

Si, depuis la seconde guerre mondiale, le développement de la liberté des échanges – dans le cadre du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs), avec notamment le désarmement douanier – a contribué à une explosion du commerce mondial et à une forte croissance des économies nationales, nombreux sont ceux qui pensent que cette libéralisation a surtout permis à certains pays de s'enrichir aux dépens du reste de la planète.

Une nouvelle famille de pays industriels

Aujourd'hui en tout cas, l'idée selon laquelle le libre-échange conduirait, pour l'économie mondiale, à un jeu à somme positive (tous les pays étant gagnants à la libéralisation) est largement contestée. En fait, les économistes, libéraux pourtant, comme M. Allais, estiment que les conditions retenues par la théorie ne sont pas remplies. Celle-ci suppose par exemple l'existence de marchés « parfaits », comme disent les économistes. Or ces marchés parfaits n'existent pas : la mobilité des facteurs de production est inégale (le capital est très volatil, alors que le travail est plus casanier), les monnaies, très instables, ne reflètent pas les rapports réels de l'offre et de la demande, certaines frontières subsistent (la réduction des tarifs douaniers a conduit à la construction de barrières non tarifaires).

Au-delà, le commerce international apparaît comme le lieu d'un affrontement entre systèmes politiques, économiques et sociaux (des protections sociales notamment) trop différents pour que puisse exister entre eux une concurrence loyale et supportable dans un cadre de liberté totale.

Un autre élément vient bouleverser la donne – le premier ministre parle d'un *« renversement historique »* : l'émergence d'une nouvelle famille de pays industriels qui cherchent à se constituer une place – légitime pour qui souhaite la réduction de la pauvreté dans le monde – dans la division internationale du travail. Abreuvés de l'idéologie libre-échangiste, certains pays en développement ont amorcé avec succès au cours des années récentes une stratégie de croissance tirée par les exportations. Ce sont notamment certains pays d'Amérique latine (Chili, Argentine...), d'Europe de l'Est, mais surtout d'Asie. Comme le relève opportunément la Banque des règlements internationaux dans son rapport annuel rendu public lundi 14 juin, *« en 1992, et pour la troisième année consécutive, la croissance a été une nouvelle fois plus rapide dans les pays en développement et les NEI (nouvelles économies industrialisées) que dans les pays industriels, en raison pour une large part de la vive expansion en Asie »*.

Un « ni-ni » européen

Dans ces conditions, un courant de plus en plus puissant tend à vouloir substituer à la mondialisation en cours une régionalisation de l'économie mondiale, avec la constitution de trois grandes régions économiques organisées chacune autour d'un ou deux pôles : l'Amérique autour des Etats-Unis, l'Asie autour du Japon et de la Chine et l'Europe autour de la CEE. Sans prendre parti en faveur de cette perspective, le gouvernement français semble en tout cas vouloir jouer la carte de la région Europe. *« Si le libre échange est théoriquement souhaitable*, écrivent Gérard Lafay et Deniz Unal-Kesenci, *il ne peut s'appliquer intégralement qu'entre pays proches qui jouent la même règle du jeu. La dose de libre-échange doit donc varier en fonction de la proximité des économies nationales : dose complète à l'intérieur de la Communauté, forte avec les pays voisins de l'Est et du Sud dont nous avons intérêt à renforcer l'insertion internationale, plus modérée avec le reste du monde. »*

« Ni Europe passoire ni Europe forteresse. » Reprenant un « ni-ni » suggéré par MM. Lafay et Unal-Kesenci, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a ainsi exprimé le souhait que l'Europe reconsidère sa politique commerciale commune, instaure en son sein une préférence communautaire et réhabilite le tarif douanier, ce dernier étant, selon les économistes du CEPII, le *« seul instrument transparent et contrôlable de régulation des échanges »*. Un relèvement ponctuel des droits de douane au niveau européen avait d'ailleurs déjà été suggéré par plusieurs centristes, comme Jacques Barrot et Jean Arthuis, auteur du rapport sénatorial sur les délocalisations.

L'isolement de la France

Cette approche trouve son reflet dans le mémorandum sur les négociations commerciales internationales remis il y a quelques semaines par M. Balladur à ses partenaires européens, comme dans les déclarations de MM. Juppé et Longuet. Elle n'a pas été écartée par un « libéral » comme Alain Madelin, qui dimanche 13 juin au « Grand Jury RTL-*le Monde* », mettait en garde contre les dangers du protectionnisme, tout en acceptant confusément la nécessité de certaines protections. Refusant toute *« naïveté »*, la France veut que l'Europe préserve son *« identité »*, qu'elle défende mieux et collectivement son industrie et son agriculture et, au-delà son organisation économique et sociale. Elle souhaite remettre en cause *« l'ultralibéralisme »* dont a fait preuve bien souvent la Commission de Bruxelles et instaurer en Europe les protections dont les autres blocs usent si ces derniers refusent de les abandonner.

En acceptant la semaine dernière une partie de l'accord de Blair House (celle portant sur les oléagineux), Paris espère avoir fait la preuve de sa bonne volonté pour obtenir au moins son écoute sur la stratégie globale proposée par le nouveau gouvernement français. La partie s'annonce pourtant difficile, l'Europe déprimée vivant aujourd'hui sous le règne du « chacun-pour-soi », comme en témoignent les dévaluations compétitives récentes.

La réflexion engagée en France sur le libre-échange n'a, semble-t-il, guère d'impact au-delà des frontières du pays. Inutile d'espérer convaincre les Britanniques : le dernier éditorial de l'influent hebdomadaire *The Economist* (daté 12 juin) est encore un vibrant plaidoyer, un peu inquiet certes, en faveur du libre-échange. Plutôt que de chercher à protéger collectivement leurs économies, les Européens doivent poursuivre encore leurs efforts de productivité, estime l'éditorial en question. Produire plus avec moins de personnes, donc : le risque d'explosion sociale auquel conduit une telle stratégie n'est pas envisagé.

Les autres partenaires de la France ne sont cependant guère plus ouverts au projet français. Les Pays-Bas sont trop engagés dans le commerce international pour pouvoir envisager l'organisation d'une quelconque protection de l'Europe. Quant aux Allemands, l'accord séparé signé avec les Américains sur les marchés publics des télécommunications *(le Monde* du 12 juin) est révélateur. Outre-Rhin, malgré la mauvaise passe actuelle, les dirigeants politiques restent confiants dans l'avenir de leur économie, très dépendante du commerce mondial. Paris compte sur la pression des industriels allemands sur le gouvernement de Bonn.

Trop insérée désormais dans l'économie mondiale, la France ne peut plus organiser seule sa défense. Convaincre ses partenaires européens des limites d'un libre-échange non maîtrisé et de la nécessité, pour l'Europe de se réapproprier une véritable politique commerciale commune extérieure apparaît donc comme une impérieuse nécessité. Toute la difficulté réside aujourd'hui pour Paris dans cet effort de persuasion. Comme Bill Clinton, Edouard Balladur sait que, sur ces questions, son emploi est en jeu. *« Jobs, jobs, jobs... »*

E. I.

(1) *Repenser l'Europe*, de Gérard Lafay et Deniz Unal-Kesenci. Economica, col. « Economie Poche », 112 p., 49 F.

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Alain Madelin se prononce « contre le protectionnisme mais pour des protections raisonnables »

Invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 13 juin, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, a déclaré qu'il ne donnerait jamais d'*« injonction »* aux chefs d'entreprise mais qu'il demanderait aux *« entrepreneurs »*, qui *« n'attendent pas la demande »*, de *« faire des offres »*, *« des produits nouveaux pour des marchés nouveaux »*.

Selon le ministre des entreprises, la récession se double d'une *« déflation »* qui se manifeste par des baisses de salaires, auxquelles il est opposé *« globalement »*. *« On ne va pas s'en sortir facilement »*, a-t-il affirmé, car *« c'est une crise sans précédent »*, *« où les prix baissent et les volumes baissent »*. M. Madelin s'est prononcé *« contre le protectionnisme mais pour des protections raisonnables »* afin de défendre l'économie française contre les pratiques de certains pays étrangers.

ÉCONOMIE

sur le commerce international

malaisément industriels français du textile

les douaniers aient le pouvoir et les moyens d'agir dans un domaine rendu complexe par la disparition des frontières intracommunautaires et la multiplicité des marques nationales. Pour ne rien dire de la *contrefaçon des... modèles, dont le* dossier reste à traiter.

Quant aux quotas d'importations, la Commission a beau jeu de rappeler son rôle dans la prorogation de l'Accord multifibres (AMF) et de réfuter l'argument de l'UIT selon lequel *« la Chine a dépassé son quota de 291 % »* : il n'existe pas pour ce pays, pas plus que pour n'importe quel autre, de quota global et unique mais plusieurs, des dizaines parfois. Les véritables problèmes sont ailleurs. Dans la lenteur bruxelloise à négocier de nouveaux quotas, lorsque certains seuils sont franchis pour des produits sensibles (*« la sortie de panier »*, en jargon technique), et dans l'absence *totale de statistiques* depuis l'entrée en vigueur du marché unique au 1er janvier. *« Faute d'instrument de mesure, nous sommes dans l'incapacité de demander une clause de sauvegarde »*, constate un spécialiste.

Et aux professionnels qui lui réclament une véritable agence européenne de commerce international, dotée de moyens puissants et adossée, *comme aux Etats-Unis*, à un dispositif législatif efficace, la Commission n'a, pour l'instant, opposé qu'un modeste et tardif plan d'action : le TAFI (Textile Antifraud Initiative).

« Aux Etats-Unis, lorsque l'on ouvre une enquête anti-dumping, on ferme les frontières d'abord. On discute après. En Europe, on argumente pendant deux ans et on décide après », résume, avec humour, un professionnel. Entretemps, l'entreprise européenne a disparu.

Le travail des enfants ? La Commission rejette, un peu vite, tout débat en rappelant qu'elle *« n'a aucun moyen de modifier le régime législatif des pays tiers »*. Quant à la défense de l'emploi, l'argumentation de la Communauté prête à sourire. Comment croire à l'efficacité d'un programme – le programme Retex – qui attribue à *l'ensemble des régions textiles* françaises... 130 millions de francs pour se reconvertir ? Une somme dérisoire, malgré les éventuels effets de levier, d'antant plus inopérante que la Commission en surveille l'emploi avec un soin tatillon et bureaucratique.

Tout se passe, aujourd'hui, comme si, faute d'avoir pris assez tôt la mesure des problèmes posés, la voix et les actions de la Commission en faveur du textile, ne portaient plus. Trop peu. Trop tard. *« La Commission de Bruxelles, aujourd'hui, c'est comme le Parti socialiste. Quoi qu'elle dise, elle est disqualifiée »*, résume un connaisseur. C'est, sans doute, plus qu'un trait d'esprit.

PIERRE-ANGEL GAY

□ **Les Japonais hors course pour le TGV sud-coréen.** – Le ministère sud-coréen des transports a annoncé, lundi 14 juin, qu'il ne retenait plus le projet de train à grande vitesse présenté par la société japonaise Mitsubishi. Cette décision, inattendue, ne laisse en lice que deux soumissionnaires, le TGV du *français GEC-Alsthom et* l'Inter-City Express (ICE) conduit par l'allemand Siemens. Les consortiums français et allemand devront maintenant soumettre à nouveau leurs propositions, pour la cinquième fois, avant le 15 juillet. L'adjudication sera décidée fin août.

CIRCULATION

A partir du 1er octobre prochain

Les pneumatiques et l'éclairage défaillants sur les véhicules contrôlés devront être immédiatement remis en état

Au cours de sa première conférence de presse sur les problèmes de la sécurité routière, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, a annoncé, jeudi 10 juin, une nouvelle étape de la réglementation sur le contrôle technique obligatoire des véhicules. A dater du 1er octobre prochain, les pneumatiques et les organes d'éclairage et de signalisation d'un véhicule, jugés défaillants à l'issue d'un contrôle, devront être immédiatement remis en état. Jusqu'à présent, seuls les systèmes de freinage devaient être réparés (1).

Bernard Bosson a également annoncé que l'apprentissage anticipé de la conduite pour les conducteurs âgés de seize à dix-huit ans – qui ne touche pour l'instant que 12 % de cette classe d'âge – allait être développé, y compris par des mesures incitatives d'ordre financier. Le système de contrôle et de sanctions des infractions aux règles de la circulation routière va être simplifié et rendu *« plus équitable »*.

Il n'est pas question de modifier à nouveau la législation sur le permis à points. Son efficacité *« a été immédiate et spectaculaire »* selon le ministre, qui a rendu hommage à cette occasion à l'action de son prédécesseur, Georges Sarre. Depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation, le 1er juillet 1992, il y a eu 700 tués et 13 700 blessés de moins sur les routes que pendant la même période de l'année précédente. En avril, pour le onzième mois consécutif, les chiffres sur la sécurité routière ont marqué une nouvelle amélioration, et le nombre des tués sur un an est pour la première fois passé sous la barre des 9 000.

A moyen terme, les préfets ont reçu l'ordre de mettre en conformité la signalisation sur le réseau national, et les élus locaux devront veiller à *« éviter des limitations de vitesse absurdes dans des endroits où personne ne les respecte »*. Enfin, 2 milliards de francs devraient être consacrés au cours du XIe Plan à l'aménagement des itinéraires qui présentent des niveaux d'insécurité sensiblement supérieurs à la moyenne.

Bernard Bosson a indiqué qu'allaient être mises à l'étude les modalités d'un cofinancement des actions de prévention des accidents de la route par tous les partenaires concernés, et en premier lieu les *compagnies d'assurances*.

Enfin, le ministre a présenté avec Louis Schweitzer, le président de Renault qui y apporte son concours, l'opération « Label-vie ». Celle-ci s'adresse aux jeunes de quatorze à vingt-cinq ans pour les inciter à prendre en main leur sécurité routière. Il s'agit de rassembler à travers toute la France mille projets de sensibilisation à ce problème. *Cent cinquante d'entre* eux seront récompensés par 1,5 million de francs de prix.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) En 1993, les véhicules soumis au contrôle technique obligatoire sont les voitures mises en circulation entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1986, ainsi que les camionnettes mises en circulation en 1985, 1987 et 1989.

LE SALON DU BOURGET

Après la conclusion de deux accords avec les Etats-Unis et l'Europe

L'irrésistible ascension des fusées russes

Débarqués en force au Bourget, les Russes ne cachent pas qu'ils y sont venus *« pour vendre »*. Et ce n'est, sans doute, pas tout à fait un hasard si l'ouverture du Salon coïncide avec l'annonce officieuse de la conclusion des discussions qui devraient leur permettre de prendre pied solidement sur le marché occidental des lancements de satellites. Deux accords bilatéraux, négociés respectivement avec les Etats-Unis et avec l'Europe, devraient être signés dans les semaines qui viennent. Fixant les tarifs et les quotas accordés aux Russes pour mettre sur orbite des satellites occidentaux, ils marquent la fin d'un marchandage mené tambour battant sur fond de guerre économique américano-européenne.

L'histoire débute le 9 novembre 1992, quand l'organisation internationale de télécommunications Inmarsat signe un contrat pour le lancement d'un de ses satellites par une fusée russe Proton. Une « première » pour Moscou, qui depuis plusieurs années s'efforçait sans succès de prendre pied sur le marché occidental en proposant à des prix de dumping les services *de ce lanceur éprouvé. Le* gouvernement américain avait, jusqu'alors, systématiquement contré ces tentatives en invoquant les règles du COCOM pour empêcher les satellites (qui comptent toujours au moins une pièce de « technologie sensible » américaine) de figurer sur les pas de tir des pays de l'Est. Cette fois, Washington a donné son feu vert, au grand dam des Européens, qui y voient une manœuvre déloyale de déstabilisation d'Ariane, détentrice de 50 % du marché civil face à ses concurrentes *américaines Delta, Atlas et Titan.*

L'inquiétude d'Arianespace est fondée : Inmarsat paie son droit d'entrée sur Proton 36 millions de dollars, alors que le même service sur Ariane lui est facturé 62 millions de dollars, un prix au-dessous duquel les lanceurs occidentaux ne peuvent guère descendre sans perdre de l'argent. Se ruant dans la brèche, la firme américaine Motorola satellite communications annonce, en février, son intention de confier au Proton le lancement (en trois tirs) de vingt et un des soixante-dix petits satellites de son futur système mondial de téléphonie mobile Iridium. Enfin, la firme américaine Lockeed signe avec Krounitchev, le fabricant du Proton, un accord pour la commercialisation future du lanceur russe aux Etats-Unis.

Un statu quo injustifiable

A la décharge de Washington, il convient de reconnaître que la chute du mur de Berlin et la volonté russe de se doter d'une économie de marché rendaient le *statu quo* difficilement justifiable. Il fallait négocier pour « limiter les dégâts » en amenant Moscou à pratiquer des tarifs plus conformes aux prix du marché. *« La licence américaine pour le contrat Inmarsat était liée à l'ouverture de négociations dans ce domaine. Les présidents Bush et Eltsine étaient d'accord sur ce point lors de leur dernier sommet »*, remarque Alexandre Medvedchikov, directeur général adjoint chargé de la coopération internationale à l'Agence spatiale russe (RKA).

Soucieux de ménager les susceptibilités, Youri Koptiev, directeur général de la RKA, propose des négociations multilatérales entre la Russie, les Etats-Unis et l'Europe (*le Monde* du 12 novembre 1992). *Il ne sera pas suivi.* Des deux côtés de l'Atlantique, on affirme que c'est « l'autre » qui a tenu à faire cavalier seul. *« Les parties européenne et américaine ont exprimé le désir de commencer par négocier bilatéralement »*, précise, dans un sourire, M. Medvedchikov. *Il pouvait difficilement* en aller autrement. Depuis 1985, en effet, les discussions entre l'Europe et les Etats-Unis pour la définition de « règles de bonne conduite » en matière de lancements spatiaux tiennent du dialogue de sourds. Face à Washington, qui l'accuse de subventionner Arianespace, l'Europe pose comme préalable l'ouverture du marché gouvernemental américain.

Cette fois, les choses sont rondement menées. Le bouclage de l'accord russo-américain (qui devrait être signé avant la fin juin) a été annoncé il y a un mois devant le comité pour la science et la technologie du Congrès américain. Il spécifie que les services du Proton russe ne pourront être offerts à moins de 7,5 % au dessous de l'offre occidentale la moins disante.

La fin de la bataille ?

Pour l'orbite géostationnaire, celle des satellites de télécommunications, qui représentent l'écrasante majorité du marché, il accorde aux Russes un quota de huit lancements jusqu'au 31 décembre 2000, avec un maximum de deux tirs par an. Même en y ajoutant le lancement du satellite Inmarsat, cela représente moins de 6 % du marché (1). Le déploiement de satellites sur d'autres orbites (comme les satellites Iridium de Motorola) sera examiné au cas par cas.

De son côté, Leon Brittan annonçait, lundi 7 juin à Moscou, que la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne (ESA) étaient, elles aussi, parvenues à un accord. Ce dernier doit *« être encore ratifié par la partie russe »*, a précisé le commissaire européen chargé de la politique économique extérieure. Selon Jean-Marie Luton, directeur général de l'ESA, *« il ne présente pas de très grandes différences »* avec celui des Américains. *« Nous n'avons pas seulement raisonné en termes de défense des intérêts de l'Europe de l'Ouest, mais aussi en termes d'avancée de partenariat avec la Russie »*, a souligné M. Luton.

Est-ce la fin de la bataille ? Cela n'est pas certain. *« A l'heure actuelle, Ariane domine pour l'orbite géostationnaire : dans ce domaine, son concurrent russe, c'est Proton et lui seul*, estimait récemment M. Medvedchikov devant des industriels à Paris. *Mais notre parc de lanceurs, très diversifié, se prête à bien d'autres tâches. »* L'URSS avait jadis essayé, également en vain, de commercialiser Zénith, une autre de ses fusées (*le Monde* du 29 septembre 1990). MZ Progress, le consortium qui fabrique ce lanceur, est aujourd'hui ukrainien. Son directeur général, M. Koslov, a affirmé cette semaine à Paris qu'il souhaitait, lui aussi, aborder le marché occidental, ajoutant : *« C'est une offense de nous limiter à des quotas aussi ridicules. »*

On peut donc s'attendre à de nouvelles péripéties. D'autant plus qu'un rabais de 7,5 % est probablement insuffisant pour convaincre les clients de risquer un lancement à l'Est, ce qui, de surcroît, nécessitera une adaptation de leur satellite, conçu pour s'adapter aux lanceurs occidentaux. Les Russes seront donc tentés de continuer leur dumping. Ils en ont les moyens, au moins à court terme : au taux actuel du rouble, le prix d'un Proton serait cent fois inférieur à celui d'un lanceur occidental !

Selon Charles Bigot, PDG d'Arianespace, la bonne volonté mutuelle devrait pourtant prédominer. *« Les Russes*, dit-il, *sont conscients qu'il faut éviter de trop perturber un marché aussi étroit et fragile. »* Et ils resteront, pour longtemps, tributaires de l'aide occidentale pour sauvegarder leur industrie spatiale.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) En 1992, Ariane a lancé onze satellites civils ; Atlas (Etats-Unis), trois (dont un échec) ; Delta (Etats-Unis), cinq ; Titan (Etats-Unis), un ; la navette américaine, deux ; la fusée japonaise H1, un ; et le lanceur chinois Longue Marche, deux (dont un échec).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



VIE DES ENTREPRISES

Entreprise de jeux vidéo basée à Villeurbanne

Infogrames entrera en Bourse au mois de juillet

LYON

de notre bureau régional

L'entreprise Infogrames Entertainment, de Villeurbanne (Rhône), l'un des principaux éditeurs français de logiciels de jeux électroniques, s'apprête à entrer en Bourse, sans doute dans la deuxième quinzaine de juillet, avec le concours du cabinet lyonnais d'ingénierie financière Europe Finance et industrie (EFI), dirigé par Louis Thannberger. Cette ouverture au public sera précédée, avant la fin juin, d'un renforcement des fonds propres pour un montant de 10 millions de francs. Le capital sera alors détenu à 75 % par les fondateurs, Bruno Bonnell et Christophe Sapet, deux ingénieurs chimistes de trente-cinq ans, et par certains des cadres les ayant rejoints au fil des dix années d'existence de la société. Le solde appartiendra à différents établissements financiers, parmi lesquels des fonds d'investissement gérés par la société Lowe France.

Infogrames apparaît maintenant comme une entreprise de bonne maturité, prévoyant pour l'exercice en cours un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions de francs, avec une centaine de salariés dont la moitié sont des informaticiens. L'entreprise marche sur les brisées de «géants» de l'industrie du jouet comme les Japonais Nintendo (5,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires) ou Sega (1,8 milliard). Elle réalise 85 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. Son jeu d'aventures *Alone in the dark*, déjà vendu à 140 000 exemplaires, est actuellement deuxième, dans le hit-parade spécialisé des Etats-Unis, juste derrière *La guerre des étoiles*...

Les gestionnaires d'Infogrames, à la tête d'un catalogue de 250 titres, espèrent que l'ouverture du capital au public attirera vers leur société les meilleurs créateurs de nouveaux jeux, tout en lui conservant l'indépendance économique. La filiale spécialisée dans les applications télématiques permettra, à partir de 1995, de répondre à la demande prévue de diffusion des jeux par les réseaux câblés ou le téléphone, avec un système de paiement selon la consommation *(pay per view)* qui favorisera l'abaissement des coûts. MM. Bonnell et Sapet veulent voir coter leur société *«dès que possible»* sur le NASDAQ, c'est-à-dire l'équivalent américain du second marché. Déjà présente au Royaume-Uni, Infogrames ouvre dès cette année des filiales en Allemagne et au Japon.

GÉRARD BUÉTAS

Quelque quatre-vingt-dix emplois sauvés

Près de 20 % des salariés de Digital Equipment optent pour le temps partiel

Près de 20 % des 2 888 salariés de Digital Equipment-France (informatique), dont le siège est à Evry (Essonne), ont opté pour une activité à temps partiel depuis le 1er juin. Parmi ces 550 volontaires, 82,7 % sont des cadres, 55,8 % sont des hommes, et la plupart ont choisi de réduire d'un cinquième leurs horaires. Selon Michel Cantelli, directeur des ressources humaines, cette formule permettra de sauver 90 emplois. Une personne travaillant à 80 % percevra 92,8 % de son salaire antérieur, alors que les salariés qui accepteront de se former sur leur temps libre recevront également une prime.

Outre le passage au temps partiel, ce *«nouveau savoir-travailler»*, selon le terme choisi par l'entreprise, s'efforce de promouvoir le travail à distance ainsi que le réaménagement des espaces de bureaux. Ces deux mesures doivent permettre à l'entreprise de réaliser d'ici dix-huit mois une économie de 30 % sur le coût de son patrimoine immobilier local qui représente 30 % de ses charges. La CFDT, qui s'est récemment réimplantée dans l'entreprise, regrette que *«le personnel n'ait pas été associé aux négociations»* et qu'aucune mesure spécifique ne soit prévue *pour bloquer les hauts salaires*. Le salaire moyen mensuel chez Digital se situe autour de 25 000 francs.

P. D.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Villeroy et Bosch : nette baisse du bénéfice.** – Le groupe allemand Villeroy et Bosch (arts de la table, installations sanitaires, carrelages) a enregistré en 1992 une baisse sensible de son bénéfice net consolidé pour la deuxième année consécutive, à 37,6 millions de deutschemarks (127 millions de francs). Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 5,3 %, à 1,707 milliard de deutschemarks. Le secteur des installations sanitaires (un tiers du chiffre d'affaires) a enregistré une progression de ses ventes de 17 %, grâce au rachat du fabricant allemand de baignoires Bamberger et de l'usine hongroise de céramique Alfœldi. Les ventes n'ont, en revanche, augmenté que de 2,3 % dans les carrelages et ont baissé de 1,9 % dans les arts de la table. Villeroy et Bosch va ramener ses effectifs de 12 870 à 12 000 personnes fin 1993.

□ **Iberia reste dans le rouge.** – La compagnie aérienne espagnole Iberia a enregistré en 1992 des pertes nettes de 34,8 milliards de pesetas (1,5 milliard de francs), soit une amélioration de 3 % par rapport à 1991. Le chiffre d'affaires d'Iberia a atteint 423,6 milliards de pesetas (18,7 milliards de francs), en progression de 10 % sur un an. Sur les trois dernières années, les pertes cumulées de la compagnie nationale s'élèvent à 84,6 milliards de pesetas (3,8 milliards de francs), correspondant au tiers de son capital social, ce qui va l'obliger à procéder à une augmentation de ses fonds propres, selon les obligations légales. La compagnie aérienne a transporté en 1992 14,9 millions de passagers, soit 5,7 % de plus que l'année précédente.

□ **Pelikan (stylos) : recul du bénéfice net consolidé en 1992.** – Le fabricant allemand de fournitures de bureau Pelikan, dont le siège est à Zoug (Suisse), a enregistré en 1992 un recul de son bénéfice net consolidé à 0,13 million de francs suisses (0,48 million de francs), contre 8,8 millions de francs suisses en 1991. Le chiffre d'affaires du groupe a très légèrement progressé à 1,019 milliard de francs suisses. Le holding du groupe, Pelikan Holding AG, a dégagé un résultat net de 3,7 millions de francs suisses contre 8,6 millions en 1991. Pelikan se dit satisfait de sa bonne marche aux Etats-Unis, où ses ventes ont augmenté de 13 % (139 millions de francs suisses), tandis que les ventes du groupe reculaient de 0,4 % (733 millions de francs suisses) en Europe.

ACQUISITIONS

□ **Wella (cosmétiques) achète plusieurs marques de Beecham.** – Le groupe allemand Wella (cosmétiques, produits capillaires) vient d'acheter plusieurs marques du groupe britannique Beecham, s'assurant ainsi *«une position beaucoup plus forte en Grande-Bretagne et au Proche-Orient»*. Wella a notamment acquis les marques de produits capillaires Silvikrin, Bristows et Vosene. Le groupe allemand, qui ne donne pas le montant de ses acquisitions, souligne que ces dernières représentent un chiffre d'affaires de plus de 110 millions de deutschemarks (374 millions de francs), dont 70 millions en Grande-Bretagne et en Irlande.

□ **Coats Viyella (textile) achète Berghaus International.** – Le groupe textile britannique, Coats Viyella, a annoncé, vendredi 11 juin, l'achat du groupe de distribution hollandais Berghaus International Fashion Group pour 35 millions de livres (294 millions de francs). Cette acquisition donne à Coats l'accès à des réseaux de distribution en Europe continentale et lui permet d'étendre la gamme de produits qu'il fournit à la chaîne britannique Marks and Spencer dont Berghaus est un fournisseur. Entreprise familiale, Berghaus International gardera la *même équipe de direction*. Le néerlandais possède les marques de manteaux et vestes féminins Berghaus (aucun rapport avec le fabricant britannique de vêtements de montagne du même nom) ainsi que Damo et Polar Bear. Il a réalisé l'an dernier un bénéfice imposable de 12,7 millions de florins (38,1 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 218 millions de florins.

INVESTISSEMENT

□ **Guerlain investit 100 millions de francs dans une nouvelle unité industrielle.** – La société Guerlain a investi 100 millions de francs pour la construction d'une nouvelle usine de parfums à Orphin, près de Rambouillet, qui sera opérationnelle au cours du premier trimestre 1994. L'usine, qui emploiera 200 personnes environ, sera consacrée à la fabrication et au conditionnement de parfums, eaux de toilette et eaux de Cologne. Guerlain a ouvert une usine de cosmétiques à Chartres en 1973 et une centrale d'expédition aux environs d'Ablis en 1982. La société a réalisé un chiffre d'affaires d'un peu plus de 2 milliards de francs en 1992. L'activité parfums représente 63 % de ce chiffre, le reste étant partagé entre le maquillage (19 %) et le soin (18 %). Les exportations représentent près de 70 % du chiffre d'affaires consolidé.

NOMINATION

□ **Jean-Louis Petriat reconduit à la présidence de la GMF.** – Jean-Louis Petriat a été réélu dans ses fonctions de président par le conseil d'administration de la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires) lors de l'assemblée générale du groupe, samedi 12 juin à Nantes. Au cours de cette assemblée, *«une motion exceptionnelle de soutien»* au président Jean-Louis Petriat et à son conseil d'administration a été votée à l'unanimité par les délégués représentant les trois millions de sociétaires de la mutuelle (équivalent des actionnaires dans une société traditionnelle). Les résultats de 1992, qui ne sont pas bons, seront annoncés mardi 15 juin, mais un porte-parole du groupe s'est refusé de confirmer ou d'infirmer les rumeurs évoquant une perte consolidée supérieure à 1 milliard de francs en 1992 pour la GMF.

CONTRÔLE

□ **Assurances : UNI-Storebrand et Hafnia ont vendu leurs actions Skandia.** – L'assureur norvégien UNI-Storebrand et son homologue danois Hafnia ont vendu leurs actions du groupe suédois Skandia (assurances). UNI-Storebrand détenait 28 % des actions du groupe suédois et Hafnia 15 %. Cet épisode met fin à une bataille vieille de trois ans pour le contrôle de la *compagnie suédoise*.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 14 juin ↓

Hésitante

La tendance est très hésitante, lundi 14 juin, à la Bourse de Paris en dépit de la baisse des taux d'intérêt en France. En hausse de 0,1 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 s'est très vite retrouvé dans le rouge, avant de redevenir positif et d'afficher peu avant 11 heures un gain de 0,31 %. Peu avant la mi-journée, les valeurs françaises faiblissaient à nouveau, et aux alentours de 13 heures, elles abandonnaient en moyenne 0,40 %.

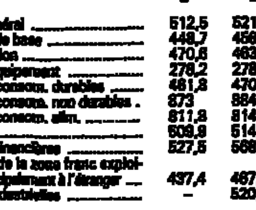
La baisse d'un quart de point des taux directeurs de la Banque de France, lundi matin, était largement anticipée la semaine précédente par les marchés. Le phénomène du fait accompli a donc joué une nouvelle fois. Des prises de bénéfice ont également pesé sur la cote.

La perspective d'une récession plus forte que ne le prévoyaient les milieux gouvernementaux préoccupait les opérateurs. Ils s'interrogeaient sur la capacité des entreprises à dégager des bénéfices cette année. Or les PER (rapport cours-bénéfice) sont de l'ordre de 18 pour les grandes valeurs de la cote, notaient les analystes.

Du côté des valeurs, plusieurs sociétés de premier plan ont détaché leur coupon lundi, notamment AXA, Comptoirs modernes, Total et Worms et Cie.

Parmi les titres en hausse sensible, on relevait à la mi-séance, Cica, qui gagnait 10 %, Matra-Hachette, qui progressait de 2,5 % pour 290 000 titres, et Michelin, qui s'appréciait de 2,1 % pour 182 000 pièces.

En revanche, Scoa abandonnait 5,8 % et Ingénico, 6,8 %.



LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	4-6-93	11-6-93
Valeurs franç. à rev. variable	124,8	106,9
Valeurs industrielles	101,3	102,7
Valeurs étrangères	124,8	123,4
Pétroles-Energie	108,5	112
Chimie	90,2	92,2
Métallurgie, mécanique	100,3	103,3
Electricité, électronique	97,4	101,1
Bâtiment et matériaux	108,9	108,4
Ind. de consom. non alim.	103,6	103
Agroalimentaire	95,9	98,5
Distribution	111,2	113
Transports, loisirs, services	102,9	103,3
Assurances	120,8	128,9
Crédit banque	109,4	109,9
Sicomi	123,2	123,6
Immobilier et foncier	115,7	116,1
Investissement et portefeuille	112,9	117,2

Base 100 en 1949

	4-6-93	11-6-93
Valeurs franç. à rev. variable	4 937	4 228,9
Valeurs étrangères	4 318	4 269,6

Base 100 en 1972

	4-6-93	11-6-93
Valeurs franç. à rev. variable	712,4	610,2
Valeurs étrangères	583,8	577,2

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	4-6-93	11-6-93
Indice général	512,5	521,9
Produits de base	448,7	456,5
Construction	470,6	463,4
Biens d'équipement	278,2	278,4
Biens de consom. durables	461,8	470,1
Biens de consom. non durables	873	884,2
Biens de consom. alim.	811,8	814,9
Services	509,9	514,7
Sociétés financières	527,5	568,1
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	437,4	467,5
Valeurs industrielles	–	520,1

TOKYO, 14 juin ↓ Affaiblissement

Des dénouements d'opérations d'arbitrage ont fait reculer la Bourse de Tokyo lundi, qui a perdu du terrain pour la quatrième séance consécutive. L'indice Nikkei a perdu 103,60 points, soit 0,51 %, à 20 397,35 points, dans un volume d'affaires estimé à 250 millions de titres, le plus faible depuis le début du mois de mars.

Les investisseurs sont restés sur la touche, face à la nouvelle hausse du yen contre le dollar et dans l'attente d'une série de statistiques économiques japonaises et américaines publiées cette semaine. Le dollar, de son côté, a clôturé à 105,20 yens lundi à Tokyo, soit 1,12 yen de moins qu'à la veille du week-end (106,32 yens). Pendant la séance de matinée, la Banque du Japon est intervenue de façon intermittente mais n'a pu empêcher le dollar de s'effriter. Selon les cambistes, cette nouvelle faiblesse de la devise s'explique par des espoirs déçus d'une hausse des taux américains, la publication vendredi de l'indice américain des prix à la production ayant montré que la pression inflationniste est moins forte que prévu.

VALEURS	Cours du 11 juin	Cours du 14 juin
Ajinomoto	1 350	1 350
Bridgestone	1 340	1 350
Canon	1 350	1 330
Fuji Bank	2 310	2 320
Honda Motors	1 380	1 380
Matsushita Electric	1 280	1 280
Mitsubishi Heavy	705	705
Sony Corp.	4 510	4 400
Toyota Motors	1 670	1 640

Dix marchés financiers s'associent pour partager des informations

Selon l'agence Reuter, le groupe de surveillance intermarchés a annoncé le 11 juin que dix places financières aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas ont signé un accord pour un partage d'informations concernant leurs dispositions réglementaires. Ces dix marchés sont les Bourses d'Alberta, d'Amsterdam, le Chicago Board of Trade (CBOT), le Chicago Mercantile Exchange (CME), les Bourses de Londres, Montréal, le marché à terme de New-York, le Securities and Futures Authority de Grande-Bretagne, les Bourses de Toronto et de Vancouver.

Cet accord renforce le système de partage d'informations déjà en cours entre les principaux membres de ce groupe de surveillance intermarchés : The American Stock Exchange, les Bourses de Boston, Cincinnati, Midwest, New-York, Pacific et Philadelphie, ainsi que le Chicago Board Options Exchange et l'Association nationale des opérateurs sur titres.

CHANGES

Dollar : 5,4565 F =

Le franc faisait preuve de stabilité lundi matin 14 juin malgré l'annonce par la Banque de France d'une baisse de ses deux taux directeurs. Le dollar est stable à 5,4565 francs contre 5,4537 francs vendredi soir, mais en baisse par rapport à l'estimation de la Banque de France (5,4920 francs).

FRANCFORT	11 juin	14 juin
Dollar (en DM)	1,6280	1,6215

TOKYO	11 juin	14 juin
Dollar (en yens)	106,32	105,20

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (14 juin) .... 7 5/8 - 7 3/4 %

New-York (11 juin) .... 2 15/16 %

BOURSES

	14 juin	11 juin
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	524,30	521,90
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 911,22	1 920,43

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	10 juin	11 juin
Industrielles	3 492,51	3 505,01

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	10 juin	11 juin
100 valeurs	2 860	2 861,90
30 valeurs	2 238,50	2 244,20
Mines d'or	176,60	179,16
Fonds d'Etat	95,36	95,37

FRANCFORT

	10 juin	11 juin
Dax	Clos	1 690,98

TOKYO

	11 juin	14 juin
Nikkei Dow Jones	20 500,95	20 397,35
Indice général	1 661,04	1 659,46

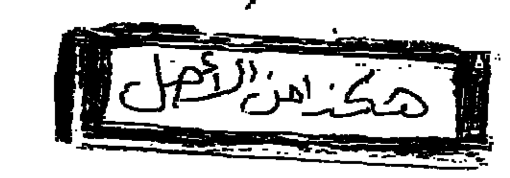
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4575	5,4585	5,5120	5,5150
Yen (100)	5,1818	5,1853	5,2352	5,2410
Ecu	6,5770	6,5790	6,5733	6,5789
Deutschemark	3,3635	3,3640	3,3602	3,3612
Franc suisse	3,7742	3,7776	3,7938	3,7994
Lire italienne (1000)	3,6900	3,6950	3,6624	3,6697
Livre sterling	8,3445	8,3585	8,3722	8,3830
Peseta (100)	4,3853	4,3879	4,3385	4,3461

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16
Ecu	7 13/16	7 15/16	7 3/8	7 1/2	7 1/8	7 1/4
Deutschemark	7 3/4	7 7/8	7 1/2	7 3/8	7 1/8	7 1/4
Franc suisse	5 1/16	5 3/16	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16
Lire italienne (1000)	10	10 1/4	10	10 1/4	9 7/8	10 1/8
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 7/8	6
Peseta (100)	11 7/8	12 3/8	11 1/4	11 5/8	10 5/8	11
FRANC FRANÇAIS	7 7/16	7 9/16	7 1/4	7 3/8	6 15/16	7 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5570	C.N.E 3%	5520	....	....	....
1065	B.N.P. T.P.	1085	1080	1075	- 0 92
910	Cr.Lyon. T.P.	945	940	940	- 0 53
1887	Renault T.P.	1910	1910	1910	....
1910	Rhone Poul. T.P.	2005	2000	2010	+ 0 25
1123	Saint Gobain T.P.	1140	1146	1140	....
911	Thomson T.P.	938	....	....	....
605	ACCOR	577	580	581	+ 0 69
705	Air Liquide	733	738	729	- 0 55
620	Alcatel-Alsthom	651	653	650	- 0 15
1960	Alt.Superm.	2244	2240	2225	- 0 85
335	A L S P I	351	353	353	+ 0 57
590	AGF Sté Centrale	580	584	591	+ 0 17
1260	Axa (ex Cie Midi)	1292	1300	1298	+ 0 46
142	Bafip	143	144	145	+ 1 40
60	Bail-Equipem.	58 90	56	58 05	- 6 43
915	Bail Investiss.	943	940	940	- 0 32
450	Bancaire	477	480	486	+ 1 89
640	Bazar H.-V.	800	801	801	+ 0 17
1190	Berger (M)	1175	1161	1161	- 1 19
435	Bertrand Faure	430	438	430	....
1030	Bic	1103	1109	1102	- 0 09
1129	B.I.P.	1100	1100	1100	....
162	BIS	155 50	155 20	155 10	- 0 26
545	B N P (CI)	557	553	552	- 0 90
480	Bollore Tech.	450	440	438	- 2 67
2440	Bongrain	2508	2525	2511	+ 0 12
535	Bon-Marché	510	518	518	+ 1 57
625	Bouygues	634	637	633	- 0 16
90	BP France	88	....	....	....
880	B S N	874	875	869	- 0 57
1270	Canal Plus	1314	1320	1313	- 0 08
168	Cap Gem.S.	187 70	189	187 10	- 0 32
193	Carnaudmetalbox	201	204	203	+ 1 00
2610	Carrefour	2760	2770	2754	- 0 22
135	Casino	135	134 80	136 40	+ 1 04
107	Casino ADP	102 50	102	101 60	- 0 88
600	Castorama D.L.	600	598	599	- 0 17
230	C.C.F.	234 40	236 50	235	+ 0 26
30	CCMC Ly.	29 76	29 95	29	- 2 52
188	C.E.G.I.D.	198	198	195	- 0 51
40	Centrest (Ny)	39 50	39 50	39 50	....
345	C.E.P. Comm.	352	350	353	+ 0 28
71	Cerus	78 50	78 95	78 80	+ 0 38
1220	Cetelem	1282	1286	1284	+ 0 16
285	CF Inc	284	284 20	284	....
355	CGI Info.	322	316 20	326 50	+ 1 40
1040	C G I P	1112	1115	1123	+ 0 99
600	CGP	623	....	....	....
1000	Chargeurs S A	1040	1060	1043	+ 0 29
250	Christian Dior	262 90	262 80	263	+ 0 04
435	C I C A (M)	400	430	440	+ 10 0
315	Ciments franc.	311	312	312	+ 0 32
550	Clarins	520	511	519	- 0 19
345	Club Méditer.	351 80	353	348 70	- 0 88
915	Colas	938	940	940	+ 0 21
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1310	Compt. Mod.	1304	1314	1305	+ 0 08
325	CPR (Paris Rée.)	316	315 10	313 90	- 0 35
1010	Créd. Foncier	1019	1023	1023	+ 0 39

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
400	Crédit Loc France	408 10	410	410	+ 0 47
620	Cr Lyon.(CI)	682	675	680	- 0 29
1310	Crédit Nat.	1255	1242	1240	- 1 20
565	CSEE	508	505	516	+ 1 57
3680	Damart	3720	3720	3780	+ 1 61
500	Dassault Aviation	511	502	503	- 1 57
280	Dassault Electr.	289 90	284	288	- 0 31
1610	De Dietrich	1567	1590	1590	+ 1 47
485	Degremont	510	500	493	- 3 33
38	Dév.R.d.C.(Li)	39	38 05	38 05	- 2 44
80	Dév.R.Sud-Est	85	83	83	- 2 35
250	D M C	247	247	245	- 0 81
465	Docks France	476 50	471 60	477 60	+ 0 23
127	Dynaction	122 20	121	119	- 2 62
2100	Eaux (Gle)	2236	2240	2233	- 0 13
645	E.B.F.	630	630	630	....
425	Ecco	434	431	430	- 0 92
945	Eiffage (ex Foug.)	947	941	953	+ 0 63
365	Elf Aquitaine	393 50	390 90	386 70	- 1 73
940	Elf Sanofi Ex Sanofi	949	959	961	+ 1 26
305	Erap-Elf (Certif)	315 10	315 10	315	- 0 03
730	Eridania-Beghin	691	681	674	- 2 46
435	Essilor	449	449	450	+ 0 22
230	Essilor (DP)	251	254	254	+ 1 20
725	Esso	734	729	729	- 0 68
1600	Eurafrance	1621	1625	1630	+ 0 56
480	Euro RSCG	534	518	527	- 1 31
65	Eurodisneyland	69 50	69 95	69 90	+ 0 58
1090	Europe 1	1045	1049	1045	....
33	Eurotunnel	35 35	35 40	35 60	+ 0 71
131	Fiacetal	134	134	133	- 0 75
310	Fives Lille	295	300	294	- 0 34
3820	Fromager. Bel	3875	3870	3865	- 0 26
1490	Gal.Lafayette	1501	1500	1548	+ 3 13
405	G.A.N.	421 70	420	421	- 0 17
330	Gascogne (B)	306	306	314 90	+ 2 91
1420	Gaz et Eaux	1524	1540	1549	+ 1 64
660	Geophysique	620	611	601	- 3 06
700	Groupe André SA	644	635	649	+ 0 78
555	Groupe Cité	565	555	551	- 2 48
425	GTM-Entrep.	415	415	414	- 0 24
1400	Guyenne-Gas.	1460	1454	1450	- 0 68
420	Havas	433 80	434 50	431 80	- 0 46
220	Idia	201 50	203 50	203	+ 0 74
405	Imétal	420	420 20	418 30	- 0 40
130	Immob. Phénix	139 50	137	140	+ 0 36
177	Ingénico	177	164 90	163 60	- 7 57
9720	Inst. Mérieux	10310	10460	10590	+ 2 72
530	Interbail	536	540	539	+ 0 56
470	Intertechnique	450	450	450	....
1010	J. Lefebvre	1038	1040	1043	+ 0 48
560	Klepierre	568	560	560	- 1 41
640	Labinal	600	600	600	....
330	Lafarge	360 50	361	361 10	+ 0 17
95	Lagardère Group.	100	96 80	101	+ 1 00
195	Lapeyre	198 30	198 20	198 50	+ 0 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
255	Lebon	258	259	258	....
4320	Legrand	4073	4100	4090	+ 0 42
2480	Legrand (DP)	2492	2475	2485	- 0 28
166	Legris Industries	147	147	146	- 0 68
900	Locindus	902	900	900	- 0 22
3580	L.V.M.H.	3705	3739	3716	+ 0 30
435	Lyon.Eaux/Dumez	455 70	457	453 50	- 0 48
37	Majorette Ly.	37	...	....	....
315	Mar. Wendel	319	323	321	+ 0 63
115	Matra-Hachette	120	119 90	124	+ 3 33
70	Métaleurop	65 35	65 50	65 50	+ 0 23
15	Métrologie In.	14 70	14 70	14 70	...
147	Michelin	141 10	142 80	144 30	+ 2 27
93	Moulinex	89 50	90	91 50	+ 2 23
970	Navig. Mixte	950	949	949	- 0 11
140	Nord-Est	143	142 10	143 50	+ 0 35
440	Nordon (Ny)	503	513	519	+ 3 18
59	Olipar	52	50 10	50 10	- 3 65
1030	Oréal	1043	1050	1045	+ 0 19
410	Paribas	389	390 50	389	....
183	Pechiney Int.	197 50	197	198 50	+ 0 51
280	Pechiney (CIP)	280	281	280	....
380	Pernod Ricard	378 80	378	377 40	- 0 37
535	Peugeot	521	521	526	+ 0 96
735	Pinault-Printemps	749	748	745	- 0 53
790	Plastic-Omn.	780	761	761	- 2 44
285	Poliet	290	290	280	- 3 45
....	Publ. Filipacchi	719	720	720	+ 0 14
805	Primagaz	815	810	815	....
745	Promodès	795	800	800	+ 0 63
255	Radiotechn.	280	284	280	....
7560	Redoute (La)	7470	7480	7550	+ 1 07
150	Rémy Cointreau	157 50	158	158 60	+ 0 70
485	Rexel (ex CDME)	469	465	469	....
515	R. Poulenc A.	548	546	546	- 0 36
32	Rochette (La)	26 50	26 50	26 20	- 1 13
505	Roussel Uclaf	580	583	588	+ 1 43
3240	R. Impé.Ly.	3200	3185	3220	+ 0 63
180	Sade (Ny)	163 50	159 10	164	+ 0 31
3370	Sagem	3362	3365	3398	+ 1 07
465	Saint Gobain	485	484	485 20	+ 0 04
1090	Saint Louis	1228	1232	1212	- 1 30
1440	Salomon Ly.	1447	1425	1425	- 1 52
350	Salvepar (Ny)	390	390	390	....
1780	S A T	1630	1630	1630	....
390	Saul. Chât.	382	375	386	+ 1 05
750	Saupiquet (Ns)	765	764	765	....
645	Schneider	670	678	670	....
15 50	SCOA	14 80	14 05	13 50	- 8 78
800	Scor s.a.	610	610	610	....
415	S.E.B.	439 50	435 20	438 70	- 0 18
490	Sefimeg	471	471	466	- 1 06
169	Selectibanque	170	170	170	....
172	Sextant A.	167	162 50	164	- 1 80
765	S F I M	770	775	765	- 0 65
210	S.G.E.	230	232 50	225	- 2 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
520	Simco	510	510	507	- 0 59
640	S.I.T.A.	639	630	635	- 0 63
1010	Sk. Rossignol	1079	1079	1071	- 0 85
480	Sligos	485 20	485	484	- 0 25
595	Société Géné.	586	592	592	+ 1 02
44	Sodexco(B)	44 50	....	...	...
78	Sodero(Ns)	70	70	70	...
920	Sodexho	976	978	976	....
110	Sogerap(Ny)	110 30	112	110	- 0 27
1360	Sommer-Allib.	1525	1530	1527	+ 0 13
530	SOPHIA	535	538	536	+ 0 19
1240	Sovac	1292	1290	1300	+ 0 62
395	SPEP	414 90	415	418	+ 0 75
350	Spie-Batignol.	360	358	357 40	- 0 72
540	Strafor Facom	445	450	451	+ 1 35
285	Suez	299	302	300 50	+ 0 50
1200	Synthelabo	1175	1175	1170	- 0 43
157	Thomson CSF	172 50	173 60	173 80	+ 0 75
250	Total	271 50	271 50	270 50	- 0 37
198	- (certif)	206	200 10	207 50	+ 0 73
530	U.A.P.	591	594	593	+ 0 34
255	U F B Locab.	292 50	292 50	296	+ 1 20
225	U.G.C DA (Robert)	210	212 90	213	+ 1 43
500	U I C	570	571	572	+ 0 35
565	U I F	555	550	550	- 0 90
840	U I S	865	865	865	...
415	Unibail	395	388	395 50	+ 0 13
740	Valéo	817	814	804	- 1 59
165	Vallourec	153	146	150	- 1 96
330	Via Banque	325	322 50	323	- 0 62
260	Worms et Cie	251 50	251 90	259	+ 2 98
1820	Zodiac	1679	1679	1661	- 1 07
1020	Elf Gabon	1022	1022	1016	- 0 59
97	Amax	121 60	116	117	- 3 70
130	Amer. Barrick	121 80	117 90	117 80	- 3 28
151	Amer. Express	162	162	161 20	- 0 49
315	A.T.T.	340	341 10	338 60	- 0 41
164	Anglo Amer.C.	160	154 60	155	- 3 13
360	Amgold	330	325	320 10	- 3 00
245	Banco Santander	245	241 10	248 80	+ 1 56
745	B.A.S.F.	789	798	794	+ 0 63
885	Bayer	907	903	903	- 0 44
45	Blenheim Plc	40 80	40 50	40 50	- 0 74
58	Buffelsfont.	50	48 25	47 50	- 5 00
159	Chase Manh.	162	....	....	....
1880	Daimler Benz	1970	....	....	..
99	De Beers	93 50	92	91 30	- 2 35
2320	Deutsche Bank	2336	2342	2344	+ 0 34
1240	Dresdner Bank	1268	1280	1280	+ 0 95
65	Driefontein	63	59 70	59 60	- 5 40
280	Du Pont-Nem.	283	281 10	280 30	- 0 95
280	Eastman Kodak	279	280 80	279 80	+ 0 29
21	East Rand	19 85	18	18 45	- 7 05
67	Echo Bay	57 85	53 90	53 55	- 7 43
164	Electrolux	151	163	163	+ 7 95
229 54	Ericsson	235	233	233	- 0 85

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
355	Exxon Corp	364 70	356 10	356 10	- 2 36
295	Ford Motor	299 10	292 20	292 20	- 2 31
60	Freegold	52	49 30	48 40	- 6 92
14 50	Gencor	13 20	13	12 90	- 2 27
506	Gén. Elect.	512	516	517	+ 0 98
220	Gén. Motors	226	221 30	221 30	- 2 08
360	Gén. Belgique	352	352	352	....
34	Gd Métropol.	34 50	35	35	+ 1 45
40	Guinness	40 35	40 75	40 80	+ 1 12
20	Hanson PLC	19 50	19 70	19 75	+ 1 28
25	Harmony Gold	24 95	23 40	23 80	- 4 61
460	Hewlett Packard	467 10	468 80	468 90	+ 0 39
43	Hitachi	44 10	44 55	44 55	+ 1 02
810	Hoechst	830	828	828	- 0 24
51 79	I.C.I.	56 40	57 70	57 90	+ 2 66
270	I.B.M.	288	287 10	287 30	- 0 24
445	I.T.T.	450 20	445	445	- 1 16
210	Ito Yokado	223	224 30	224 30	+ 0 58
63	Matsushita	65 70	65 70	65	- 1 07
260	Mc Donald's	277 10	275 20	274	- 1 12
210	Merck	209	211 50	212	+ 1 44
615	Minnesota M.	584	...	...	....
52	Mitsubishi	55 35	56 20	55 80	+ 0 81
380	Mobil corp.	412 60	387	387	- 6 20
355	Morgan J.P.	350	355 80	355 80	+ 1 66
...	Nestlé	4140	4190	4176	+ 0 87
140	Norsk Hydro	140	138	138	- 1 43
154	OFSI	129 20	128 20	128 20	- 0 77
1370	Pétrofina	1398	1372	1380	- 1 29
275	Philip Morris	270	274 90	274 60	+ 1 70
78	Philips	81 10	82 70	83 25	+ 2 65
102	Placer Dome	99 50	97	97 10	- 2 41
270	Procter Gamble	262	262 20	262 20	+ 0 08
176	Quilmès	187	185	185	- 1 07
39	Randfontein	39 85	38 60	37 40	- 6 15
280	Rhone Poul. Rorer	276 80	278 80	278 20	+ 0 51
475	Royal Dutch	512	512	512	....
54	R T Z	54 65	55 65	56	+ 2 47
12 91	Saat.& Saatch.	13 95	13 60	13 60	- 2 51
47	St Helena	39 60	38	38	- 4 04
355	Schlumberger	366 50	356	353 10	- 3 66
51	Shell transp.	51 25	51 30	51 45	+ 0 39
2030	Siemens	2080	2083	2095	+ 0 72
230	Sony	231	225 80	225 60	- 2 34
98	Sumitomo Bank	117 70	119 40	119 40	+ 1 44
191	T.D.K.	203	193 30	193 30	- 4 78
62	Telefonica	60 05	60 05	61	+ 1 58
35	Toshiba	37 10	37	36 85	- 0 67
580	Unilever	589	591	597	+ 1 36
285	Unit Techn.	286 10	287 50	285	- 0 38
390	Vaal Reefs	341	337	327 20	- 4 05
1060	Volkswagen	1138	1155	1155	+ 1 49
300	Volvo	316	310	310	- 1 90
137	West. Deep	128 70	125	125 60	- 2 41
395	Xerox Corp.	405 40	....	....	....
118	Yamanouchi	118 20	119	119	+ 0 68
5 50	Zambia Cop.	5 15	5 10	5 10	- 0 97

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 10	9 04
10,80% 79/94	104 65	8 37
Emp.Etat 13,4% 83	103 07	6 42
10,25% mars 86	109 50	2 64
OAT 10% 5/2000	117 58	0 49
OAT 8,9% 12/1997	112 53	4 95
OAT 9,8% 1/1996	108 41	3 62
PTT 11,2% 85	109 60	5 56
CFF 10,25% nov 90	117 75	2 55
CNA 10 % 1979	102	2 83
CNB Bques 5000F	100 25	3 90
CNB Paribas 5000F	100 10	3 90
CNB Suez 5000F	....	3 90
CNI 1/82 5000F	100 25	3 90
CNT 9 % 88	....	1 50
CRH 10,90% déc.85	116	4 46
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1089	....
Cerus	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	847	....
Thoms. cv 9,2% 88	861	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1653	1653
Arbel	335	335
Bains C.Monaco	995	1009
B.Hypoth.Europ.	177	....
B.N.P. Intercont.	401	423
Bénédictine	2250	2301
Bidermann Internat.	440	....
Blanzy Ouest	1055	....
B T P	30 50	31
Cambodge	752	760
Carbone Lorraine	325	331
Case Poclain	2 05	....
C.B.C.	305 30	306 50
C.E.G.F (Frigor.)	553	....
Centenaire Blanzy	330	330
Cerogen	29 50	....
Champex Ny	11 20	....
CIC (CIP)	240	238 10
C.I.T.R.A.M. (B)	2560	....
Cie Industrielle	4800	....
Cpt Lyon Alemand	357	358
Concorde	560	570
Conser.Mét.Prov.	14 50	14 50
Crédit Gén.Ind.	101	101
Cr Universel (Cie)	290	....
Darblay	595	....
Didot Bottin	561	561
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	279	276
Ent.Mag. Paris	3805	....
Eridania-Béghin CI	613	....
Fidei	377	377
Finalens	358	358
F.I.P.P.	102	....
F.N.A.C.	2285	2310
Foncière (Cie)	600	600
Fonciria	356	361
France I.A.R.D.	428	423
France SA (La)	1686	1680
From. Paul-Renard	2060	....
Gaumont	565	550
Geneflim	315 50	315 50
Gévelot	500	....
G.F.C.	420 50	421
Groupe Victoire	1380	1365
G.T.I (Transport)	245	243 50
Immobail	414	412 50
Immobanque	763	760
Im.Marseillaise	4650	4650
Invest.(Ste Cle.)	2900	....
Lille Bonnières	1168	....
Locme	2220	2261
Lucia	205	210
Machines Bull	21	21
Mag.Uniprix	175 10	177 10
Maroc Sté Brasserie	250	....
Métal Déployé	241	235
Mors	48 40	48
Navigation (Nle)	141 90	144 50
Optorg	269 90	269 90
Oréal (CI)	833	832
Origny-Desvroise	787	791
Palais Nouveauté	1250	1250
Paluel Marmont	390	....
Parfinance	178	178
Paris France	215	....
Paris Orléans	195 10	200
Parthena Invest.	230	....
Piper Heidsieck	650	....
Porcher	194	192
Promodès (CI)	516	525
Publicis	681	680
Rochefortaise	160	160 20
Rosario	152	152
Rougier	171 10	169
S.A.C.E.R.	631	....
S.A.F.A.A.	212	....
S.A.F.I.C Alcan	190	....
Saga	365	365
Saint Dominique (F.)	147	150
Salins du Midi	580	582
Savoisienne M.	150	....
Sfic	721	730
S.I.P.H.	58 75	....
S.M.C.I.	35	50
Sofal	460	....
Sofio	205	....
Softcam (ex Satam)	63	....
Softagi	2789	....
Soudure Autogène	680	685
Sovabail	405	....
Sterni	1100	....
Taittinger	2000	1990
Testut-Aequitas	91 10	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1460	1455
Vicat	479 90	....
Viniprix	1500	1500
Virax	114	114

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	434	....
Akzo Nv Sico	415	....
Alcan Aluminium	103	101
American Brands	171	....
Arbed	495	....
Asturienne Mines	108 40	109
Banco Popular Espa.	620	....
B.Reglements Int.	28490	28600
Can.Pacifique	87 10	....
Chrysler Corp.	255	257
C I R	3 10	....
Commerzbank	970	1000
Dow Chemical	308	309
Fiat	19	19 10
GBL (Brux Lamb.)	557	560
Gevaert	1050	....
Glaxo Holdings Ltd	50 15	50 15
Goodyear Tire	210	209
Grace and Co (WR)	205	....
Honeywell Inc. Int.	201 50	....
Johannesburg	67	....
Koninklijke Pakhoed	75 10	..
Kubota	30 50	....
Noranda Mines	83	79
Olivetti priv.	4	4
Pfizer Inc	394 20	386 50
Ricoh	40 05	....
Robeco	325	325 90
Rodamco NV	162 90	165
Rolinco	325 20	328 90
Sapem	5 05	....
Senz Group	25	....
SKF Aktiebolaget	58	57 20
Tenneco Inc.	251	....
Toray Ind.	34 30	....
West Rand Cons.	5 45	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	65	...
C G H Cogephor	7	....
Coparex	551	....
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soutres Ind.	6 65	....
G.F.F. (group.fon.f.)	2 70	....
Guy Degrenne	360	...
Lecteurs du Monde	250	...
Nicolas	650	..
Office Cent. Pharma.	860	...
Particip. Percier	195	...
Rorento N.V.	284 70	....
St-Gobain-Emballage	1650	....
Schlumberger Ind.	415	...
S.E.P.R.	1575	....
S.P.R. act. B	308	....
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	530	540
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	472	480
Boisset (Lyon)	200	200
C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.)	899	892
Calberson	253	....
Cardif	1044	1040
C.E.G.E.P.	170	170
C.F.P.I.	150	150
C.N.I.M.	1146	1135
Codetour	315	315
Creeks	90	....
Dauphin	245	245
Devanlay	1177	....
Dolisos	100 50	....
Editions Belfond	191	192
Europ. Propulsion	247 90	245
Finacor	157	155
G.I.M.	608	608
Gravograph	150	150
Guintoli	651	..
I.C.C.	240	240
Idianova	65	66
Immob. Hôtelière	1170	1170
Interm. Computer	133	....
I.P.B.M.	34 10	34 40
Molex	169	....
N.S.C. Schlumberger	635	610
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	333	333
Select Invest (Ly)	91	91
Serbo	140	140
Sopra	310	310 30
TF1	443	437 10
Thermador H. (Ly)	320	320
Unilog	225	225
Viel et Cie	170	162
Y. St-Laurent Groupe	741	768

SICAV (sélection) 11/6

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
Actilion	231 18	224 99
Actimonetaire C & D	31451 36	31451 35
Améri-gan	7552 60	7262 12
Amplitude	885 56	885 59
Aragone trésor	719440 00	719440
Arbitr. Court Terme	7984 74	7984 74
Associa Première	32571 50	32571 50
Associc	1148 25	1148 25
Atout Futur	467 17	455 78
Aurecic	1507 30	1483 40
Avenir Alizes	1880 54	1843 67
Axa Capital	197 74	191 98
Axa Court Terme	8817 76	8817 76
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1055 50	1024 76
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	826 59	802 51
Axa Europe	140 43	136 34
Axa Investiments	124 30	120 68
Axa NPL	124 97	121 33
Axa Ob.Fr.Excoars	155 37	150 84
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	147 75	143 45
Axa Prem.Ex.Agepre.	123 46	119 86
Axa S&L.Ex.Dr.Sele.	162	157 28
Axa Valeurs PER	131 57	127 74
Cadence 1	1110 27	1088 50
Cadence 2	1096 19	1073 72
Cadence 3	1088 32	1066 98
Capimonétaire	6916 80	6908 89
Capioblig	7376 58	7231 94
Capitacic	1517 37	1494 95
Cosmos	1499 40	1462 83
Comptevalor	3880 55	3874 74
Cradinter	469 27	455 60
Credit Mutuel Capital	1436 06	1407 90
Cred.Mut.Ep.Cour T.	736 61	736 61
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap.	100 43	97 74
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis.	98 73	96 08
Cred.Mut.Ep.J.	76701 37	76701 37
Cred.Mut.Ep.long.T.	216 12	210 34
Créd Mut.Ep.Monde	1278 43	1244 21
Cred.Mut.Ep.Quatre	1158 95	1127 93
Dieze	1504 64	1467 94
Drouot France	906 62	880 21
Drouot Sécurité	246 45	239 27
Ecocic	1159 81	1126 03
Ecupar	129 46	125 69
Ecur. Capitalisation	2930 98	2901 96
Ecur Expansion	533388 91	532588 03
Ecur. Géovaleurs	2483 59	2411 25
Ecur Investissement	156 38	151 83
Ecur. Monepremière	74222 23	74222 23
Ecur. Monétaire	21753 25	21753 25
Ecur. Trésorerie	2878 88	2878 88
Ecur. Trimestriel	2107 45	2086 58
Elancial	114 43	111 10•
Energia	328 16	313 28
Eparcic	3987 54	3987 54
Eparcourt-Sicav	4282 39	4271 71
Epargne Associat.	25897 20	25701 19
Epargne-Unie	1394 86	1360 84
Esfi Cash capi.	8701 60	8701 60•
Euro Solidarité	1161 43	1149 93
Eurocic Leaders	1083 95	1052 38
Eurodyn	1214 93	1185 30
Euro Gan	6491 67	6241 99
Fonsicav	15979 94	15979 94
France-gan	10830 25	10413 70
France Garantie	273 06	272 51
France Obligations	479 82	475 07
Francic	485 19	471 06
Francic Pierre	116 34	112 95
Francic-Regions	1161 03	1127 21
Fructi-Associations	38 71	38 71
Fructi-Capi	47 75	47 04
Fructidor	248 74	245 06
Fructifrance action C	197 24	192 43
Fructifrance action D	188 75	184 15
GAN Rendement	5577 01	5494 59
Gestilion	16801 59	16718
Gest.Associations	189 07	184 91
Horizon	1406 24	1365 28
HLM Monétaire	15430 18	15430 18
Indicia	1077 08	1055 80•
Indust.Fse.Court.T.	1630 92	1630 92•
Interevya	103 81	103 55
Interépar	111404 90	108160 10
Interoblig	16193 20	15875 69
Intersélection Fce	524 65	514 36
Japacic	180	174 76
Jeunepargne	318 58	313 87
Latitude	2482 59	2478 87
Lion Association	11715 46	11715 46
Lion Institution	34279 13	34193 65
Lionplus	1140 99	1118 62
Lion Trésor	2276 21	2253 67
Livret Bourse Inv.	579 70	562 82
Livret Portefeuil.	747 04	725 28
Méditerranée	181 88	176 56
Mensuel CIC	10374 33	10271 61
Monadem	75391 18	75391 18
Mone.J.	39908 78	39908 78•
Monévalor	45327 69	45327 69
Mutualité dépôts	15182 09	15151 79
Natio Court Terme	104965 00	104651
Natio Court Terme2	315229 00	315229
Natio Epargne	19948 64	19751 13
Natio Ep. Capital	12379 28	12256 71
Natio Ep. Croissance	* 1894 31	1843 61
Natio Ep. Obligations	211 20	205 55
Natio Ep. Retraite	133 73	130 15
Natio Ep. Trésor	8807 57	8789 99
Natio Ep. Valeur	470 77	458 17
Natio Fran. index	1041 62	1013 74
Natio Imm.	1243 90	1210 61
Natio Inter	1671 99	1627 24
Natio Monétaire	27772 73	27772 73
Natio Opportunités	1147 12	1116 42
Natio Patrimoine	1461 63	1422 51
Natio Perspectives	1147 49	1116 78
Natio Placements	65247 72	65247 72
Natio Revenus	1089 01	1078 23
Natio Sécurité	12191 37	12191 37
Natio Valeurs	891 96	868 09
Nippon-Gan	6729 98	6471 13
Nord Sud Dévelop.	1802 07	1798 47
Obli-Associations	177 53	174 89
Oblicic-Mondial	2929 34	2886 05
Oblicic-Régions	1148 62	1131 65
Oblifutur	3283 37	3203 29
Oblig. tres caté.	200 87	197 90
Oblilion	1583 29	1567 61
Oblisécurité Sicav	14292 59	14292 59
Oraction	1406 28	1371 98
Paribas Capitalisation	1758 02	1723 38
Paribas Opportunités	133 89	129 80
Paribas Patrimoine	620 62	602 54
Patrimoine Retraite	249 56	244 87
Parvalor	617 32	605 22
Planinter	1285 87	1254 80
Plenitude	144 62	140 41
Poste Croissance	6040 79	6034 76
Poste Gestion	72834 57	72834 57
Première Oblig.	10930 63	10919 71
Prévoy. Ecureuil	109 41	108 33
Prv'Associations	32449 33	32449 33
Proficius	1075 03	1048 81
Quartz	143 11	139 62
Rentacic	168 03	165 55
Revenus Trimestr	5563 60	5508 51
Revenu-Vert	1215 91	1186 25
St Honoré Vie & Santé	999 91	954 57
St Honoré Bons du Tr.	12380 80	12319 20
St Honoré Invest.	813 62	776 73
St Honoré Pacifique	753 60	719 43
St Honoré Real	16536 25	16470 37
Sécuricic	1913 42	1913 42
Sécuri-Gan	13236 37	12976 83
Sécuritaux	1533 56	1533 56
Sicasden	743 93	732 94
Sicav Associations	2031 03	2031 03
SFI-CNP Assur	710 36	689 67
S.G. Fr opport. C et D	1280 06	1254 96
Sicav 5.000	452 21	440 11
S.I. Est	1483 79	1440 57
Silvafrance	725 50	706 08
Sivam	427 99	416 54
Sivarente	240 44	235 73
Silvinter	495 88	482 61
S.N.I.	1167 88	1133 86
Sogenfrance C	1231 79	1207 64
Sogenfrance D	1189 96	1166 63
Sogépargne	339 67	333 01
Soginter	1457 57	1428 99
Soleil Investissements	616 44	594 65
Solstice	2327 44	2321 84
State Street Act. Eur.	10093 56	9752 25•
State Street Act. Frce.	10991 42	10671 28
St. Str. Act.Japon	15718 07	15186 54
State Street Emer. Mts	13613 60	12959 10
St.Street OAT Plus	12070 59	11833 91
Stratégie Actions	871 40	837 88
Stratégie Rendement	1579 68	1529 96
Techno-Gan	5878 25	5652 16
Thesora	752 82	745 17
Trésor Plus	1471 78	1457 21
Trésor Trimestriel	1076 85	1066 19
Trésoricic	144064 92	144064 92
Trilion	5506 08	5436 42
Uni-Associations	123 66	123 66•
Uni-Foncier	1312 03	1280 03
Unifrance	598 10	583 51
Uni Régions	1225 48	1195 59
Univer	257 75	257 75•
Univers Actions	1400 43	1368 27
Univers Obligations	1994 31	1945 67
Valorg	2261 76	2259 50
Valrea	58856 06	58826 55
Winterthur St-Honoré	234 81	224 16

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 14/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 492	....	5 2	5 7
Ecu	6 578	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 360	....	326	348
Belgique (100 F)	16 363	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	299 900	....	289	309
Italie (1000 lires)	3 682	....	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 040	....	84	92
Irlande (1 iep)	8 206	....	7 9	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 387	....	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 467	....	2 5	3 1
Suisse (100 f)	375 650	....	362	382
Suède (100 krs)	75 980	....	70	79
Norvège (100 k)	79 590	....	75	84
Autriche (100 sch)	47 808	....	46 4	49 4
Espagne (100 pes)	4 384	....	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 540	....	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 286	....	4 1	4 5
Japon (100 yens)	5 155	....	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/6
Or fin (kilo en barre)	64800	64100
Or fin (en lingot)	65100	64500
Napoléon (20f)	370	361
Pièce Fr (10 f)	340	.....
Pièce Suisse (20 f)	377	369
Pièce Latine (20 f)	369	369
Souverain	472	484
Pièce 20 dollars	2320	2220
Pièce 10 dollars	1112 50	1112 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2400	2340
Pièce 10 florins	384	372

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 11 juin 1993

NOTIONNEL 10 % – Nombre de contrats estimés : 141 733

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	118,34	118,14	117,56
Précédent	118,18	117,96	117,20

CAC 40 A TERME – Volume : 14 715

COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 916	1 912,50	1 924,50
Précédent	1 906	1 901	1 914,50

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Peter Nagy, Frédéric Chiu : 20 h 30 mer. Piano. Mozart, Schoenberg, Copland, Rossini, Bellini, Liszt Quatuor Kandinsky : 12 h 30 jeu. Mahler, Strauss.
AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Sylvie Sulle, Jean-Marc Lesage : 20 h 30 jeu. Mezzo-soprano, piano. Fauré, Berlioz, Schumann. Dans le cadre du Festival foire Saint-Germain.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU *(44-78-13-15). Ensemble InterContemporain* : 20 h 30 jeu., ven. Marie Kobayashi (soprano), Philip Larson (baryton), David Robertson (direction). Reynolds Ensemble de l'Itinéraire : 20 h 30 lun. Percussive Rotterdam, Robert Van Sice (percussions), Mark Foster (direction). Wood, Vinao, Isaksson, Schnebel.
CONSERVATOIRE HECTOR-BERLIOZ (42-38-33-77). Elena Vassilieva, Ensemble Erwartung : 16 h 30 sam. Soprano, Bernard Desgraupes (direction). Chtchetinsky, Yanov-Yanovsky, Kasparov, Kneiffel.
CONSERVATOIRE ITALIEN DE PARIS *(45-26-46-67). Gabriel Gorog* : 20 h ven. Piano. Rota, Debussy, Rachmaninov.
EGLISE DE LA MADELEINE. Chœurs de la Madeleine : 18 h 30 mer. François-Henri Houbart, Philippe Brandeis (orgue), Joachim Havard de La Montagne (direction). Saint-Saëns, Dubois, Fauré, Chérion, Runner, Houbart.
EGLISE DE LA TRINITÉ. Académie de l'île Saint-Louis : 21 h mer. Chœurs Elisabeth Brasseur, Chœurs Roland de Lassus, Bertrand de Billy (direction). Cherubini, Schubert.
EGLISE DES BILLETTES. Ars Vocalis : 18 h jeu. Fernando Geraldes (direction). Campra, Ingegneri Michèle Leclerc : 10 h dim. Orgue. Bach.
EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX. Ensemble vocal européen : 20 h 30 mer. Philippe Herreweghe (direction). Lassus.
EGLISE SAINT-EUSTACHE (45-22-28-74). John Scott : 20 h 30 jeu. Orgue. Wagner, Bach, Dupré, Matthias, Part. Dans le cadre du Festival d'orgue à Saint-Eustache.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Chœur et orchestre Sinfonietta de Paris : 20 h 30 mar. Dominique Fanal (direction). Requiem de Mozart.
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Philharmonia de chambre de Paris : 20 h 30 ven., sam. Dario Perez (violon, direction). Bach, Albinoni, Pachelbel, Mozart.
EGLISE SAINT-PIERRE (42-62-46-22). La Manécanterie de Montmartre : 21 h sam. Jean-Claude Mugat (direction). Verdi, Beethoven, Mendelssohn, Charpentier.
FIAP (45-55-85-93). Association lyrique du XIVe arrondissement : 20 h mar. François Martin (piano).
LE MADIGAN (42-27-31-51). Diederik Suys, Filip Martens : 22 h 30 mer., ven. Alto, piano. Brahms, Ryeland.
MAISON DE L'EUROPE (42-72-94-06). Quatuor Résonnance : 20 h 30 jeu. Cimarosa, Françaix, Britten, Mozart.
MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Jean-Paul Imbert : 20 h 30 ven. Orgue. Vierne, Dupré.
MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS (40-70-11-10). Jay Gottlieb : 16 h sam. Piano. Mossolov, Lourié, Roslavets, Scriabine, Obouhov Christine Whittlesey : 16 h dim. Soprano, Tomas Baechli, Gertrud Schneider, Jay Gottlieb (piano). Lourié, Wyschnegradsky, Mossolov, Protopopov.
MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Alan Gampel : 18 h 45 jeu. Piano. Schumann, Chopin, Debussy, Scriabine.
MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Duo Wayal : jusqu'au 26 juin 1993. 20 h 30 sam.
OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Solistes de l'Orchestre de l'Opéra de Paris : 20 h mer. Britten, Milhaud.
OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Sandrine Piau, Stephan Van Dyck, Vincent Bouchot : 19 h jeu. Soprano, ténor, baryton, Florence Malgoire, Alice Pierot (violon), Kaori Uemura (basse de viole), Kenneth *Weiss (clavecin, direction). Charpentier.*
ORANGERIE DU PARC DE BAGATELLE (36-70-00-44). Jean-Philippe Collard : 20 h 45 ven. Piano. Chopin, Liszt. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris Thierry Rosbach : 16 h 30 sam. Piano. Chopin, Scriabine, Schumann. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris.
SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble Ars Antiqua de Paris : 19 h 21 h mer. Musique des troubadours et des trouvères, musique espagnole du XVIe siècle Ensemble baroque français : jusqu'au 26 juin 1993. 21 h sam. Mozart, Vivaldi Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h dim., mer. Vivaldi, Haendel, Telemann Gabriel Fumet : jusqu'au 24 juin 1993. 21 h jeu. Flûte. Bach, Telemann, Mozart, Paganini, Debussy.
SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Orchestre symphonique français : 20 h 30 mer. Bruno Rigutto (piano), Donato Renzetti (direction). Mozart, Schubert.
SALLE PLEYEL (45-63-88-73). La *Damnation de Faust : 20 h 30 mer.* De Berlioz. Françoise Pollet (Marguerite), Thomas Moser (Faust), Gilles Cachemaille (Méphistophélès), François Harismendy (Brander), Maîtrise et chœur de Radio-France, Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction) Maurizio Pollini : 20 h 30 jeu. Piano. Schubert, Beethoven Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Bruno Leonardo Gelber (piano), Eliahu Inbal (direction). Rachmaninov, Chostakovitch Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Lella Cuberli (soprano), Martine Dupuy (mezzo-soprano), Raul Gimenez (ténor), Pietro Spagnoli (basse), Philippe Bride (violon), Ensemble vocal Audite Nova, Marcello Viotti (direction). Rossini, Tartini.
LA SEDIRA (43-79-69-57). Sylvie de May, Chantal Lœw, Christophe Ramon : jusqu'au 1er juillet 1993. 20 h 30 jeu. Sopranos, ténor, Philippe Tonerre (piano). Capdevielle, Auric, Canteloube, Damase, Breville, Falla, Lazzari, Rosenthal, Roussel, Saint-Saëns, Sauguet.
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Christian Zacharias : 11 h dim. Piano. Schubert.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Duo Delta : 20 h 30 sam. Piano, clarinette. Poulenc, Lutoslawski, Brahms.

Périphérie

ARGENTEUIL. BASILIQUE SAINT-DENYS. Chœur de chambre Eric Ericson : *21 h ven. Eric Ericson (direction).* Bach, Reger, Schütz, Lidholm, Monteverdi, Poulenc, Pizzetti. Dans le cadre du Festival autour de la voix Tölzen Knabenchor : 15 h dim. Genhard Schmidt-Gaden (direction). Bach.
AUVERS-SUR-OISE. EGLISE NOTRE-DAME (30-36-77-77). Jean-Marc Luisada : 20 h 45 ven. Piano. Beethoven, Brahms, Chopin. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
AUVERS-SUR-OISE. MAISON DE L'ILE (30-36-77-77). Martial Solal : 20 h 45 sam. Piano. Improvisations de Bach au swing. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). La Damnation de Faust : 20 h 30 sam. De Berlioz. *Françoise Pollet (Marguerite),* Michael Myers (Faust), Jean-Philippe Rouillon (Méphistophélès), François Harismendy (Brander), Maîtrise et chœur de Radio-France, Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction). Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.
CHATENAY-MALABRY. MAISON DE CHATEAUBRIAND (47-02-45-63). *Académie de l'île Saint-Louis* : 20 h 45 sam. Laurence Monteyrol (soprano), Brigitte Vinson (alto), Guy Belanger (ténor), Théo Calissano (baryton), Chorale Jean-Philippe Rameau, Bertrand de Billy (direction). Passion selon saint Jean de Bach. Dans le cadre du Festival du Val-d'Aulnay Béatrice Cramoix, Vincent Vittoz : 21 h mar. Soprano, ténor, Pierre-Etienne Nataf (guitare). pontini, Paisiello, Grétry.
CLICHY. THÉATRE RUTEBEUF (47-39-28-58). Ensemble vocal des Hauts-de-Seine : 20 h 30 jeu. Jean-Christophe Ronfort (direction). Palestrina, Janequin, Brahms, Schubert, Schumann.
CROISSY-SUR-SEINE. ECOLE JULES-VERNE. Ars Fidelis : 17 h sam. Devy Erlih (violon), Christian Gouiguène (direction). *Mendelssohn, Bizet.*
EGLISE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CUR. Ars Musica Mansionum : 20 h 30 sam. Bach.
MANTES-LA JOLIE. COLLÉGIALE (30-84-78-20). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h mar. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), *Pascal Aubert (ténor), Laurent* Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de- France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.
POISSY. CHATEAU DE VILLIERS (39-79-03-03). Danielle Streiff, Sylvie Barbet : 20 h 30 lun. Soprano, piano.
SAINT-CLOUD. EGLISE SAINT-CLODOALD (46-02-74-44). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 30 lun. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de- France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.
SAINT-DENIS. BASILIQUE (42-43-77-72). Chœur de l'abbaye de Westminster : 20 h 30 ven. Martin Neary (direction). Chants sacrés anglais. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.
SAINT-DENIS. CINÉMA L'ECRAN (42-43-77-72). Michel Portal, Georges Pludermacher : 20 h 30 mer. Clarinette, piano. Schumann, Brahms, Poulenc. Concert suivi du film Poissons *morts. Dans le cadre du Festival de* Saint-Denis.
SUCY-EN-BRIE. GYMNASE MONTALEAU (45-90-25-12). Académie symphonique de Paris : 20 h 45 mar. Asayo Otsuka (soprano), Arcady Valodoss (baryton), Chœur Varenne de Paris, Chœur du Mardi de Paris, Ensemble choral de Paris, Chœur de Sucy, Hervé Le Liepvre (direction). Brahms.
THOIRY. CHATEAU (39-73-72-33). Katherina Mourina : 20 h dim. Piano. Rachmaninov, Tisenko, Moussorgski.
VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Kenneth Gilbert : 17 h 30 sam. Clavecin. Couperin, Anglebert.
VILLE-D'AVRAY. CHATEAU (47-50-44-28). Atelier de musique de Ville-d'Avray : 20 h 30 mer. Fabrice Pierre (harpe), Fabrice Moretti (saxophone), Patrice Boquillon (flûte), Jean-Marie Cottet (piano), Jean-Louis Petit (direction). Caplet. Dans le cadre du Festival de Ville-d'Avray.

OPÉRAS

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Les Noces de Figaro : 19 h 30 jeu. Opéra de Mozart. Bryn Terfel (Figaro), Rodney Gilfry (comte Almaviva), Hillevi Martinpelto (comtesse Almaviva), Alison Hagley (Suzanne), Pamela Helen Stephen (Chérubin), Carlos Feller (Bartholo), Susan Mac Culloch (Marceline), Francis Egerton *(Basile), the Monteverdi Choir, the* English Baroque Soloists, John Eliot Gardiner (direction), Jean-Louis Thamin (mise en scène).
OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Faust : jusqu'au 16 juillet 1993. 19 h 30 sam., lun. Opéra de Gounod. Giuseppe Sabbatini (Faust), James Morris (Méphistophélès), Nancy Gustafson (Marguerite), Philippe Duminy (Valentin), Colette Alliot-Lugaz (Siebel), Jocelyne Taillon (Marthe), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Julius Rudel (direction), Jorge Lavelli (mise en scène) Carmen : jusqu'au 17 juillet 1993. 19 h 30 jeu., mar. Opéra de Bizet. Béatrice Uria-Monzon (Carmen), Barry McCauley (Don José), Hei-Kyung Hong (Micaela), Barseg Tumanyan (Escamillo), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), José Luis Gomez (mise en scène), Kate Flatt (chorégraphie).
OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Médée : jusqu'au 30 juin 1993. 19 h 30 mer., ven., sam., mar. ; 17 h dim. Opéra de Charpentier. Lorraine Hunt, Françoise Semellaz (Médée), Jacques Bona, Bernard Deletre (Créon), Agnès Mellon, Monique Zanetti (Créuse), Guy de Mey, Pierre Catala (Jason), Jean-Marc Salzmann (Oronte), Compagnie Ris et Danceries, Les Arts florissants, William Christie (direction), Jean-Marie Villégier (mise en scène), Béatrice Massin (chorégraphie).
THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Les Noces de Figaro : jusqu'au 12 juillet 1993. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; 15 h dim. Opéra de Mozart. Olivier Peyrebrune, Marc Souchet (Figaro), Jérôme Josserand, Paul-Henri Lacrambe, Jacques des Longchamps (comte Almaviva), Simine David, Catherine Manandaza, Edith Schmidt (comtesse Almaviva), Béatrice Malleret, Florence Viniz (Suzanne), Pierre Muller, Akémi Souchay (piano), Elisabeth Navratil (mise en scène).

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. EGLISE SAINT-SULPICE (48-68-00-22). Curlew *River* : 21 h jeu. De Britten. Ian Honeyman (la folle), Jean-Marie Sereni (le passeur), Mario Haquard (le voyageur), Paul Willenbrock (l'abbé), Maîtrise d'enfants de Caen, Ensemble Sillages, Robert Weddle (orgue, direction), Gustavo Frigerio (mise en scène).
BRIE-COMTE-ROBERT. EGLISE SAINT-ETIENNE (64-05-03-53). Curlew River : 21 h sam. De Britten. Ian Honeyman (la folle), Jean-Marie Sereni (le passeur), Mario Haquard (le voyageur), Paul Willenbrock (l'abbé), Maîtrise d'enfants de Caen, Ensemble Sillages, Robert Weddle (orgue, direction), Gustavo Frigerio (mise en scène).

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Rosa King : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Christophe Laborde Quartet : 22 h 30 dim. ; Belmondo Big Band : jusqu'au 28 juin 1993. 22 h 30 lun.
AU PIED DE CHAMEAU (42-78-35-00). Anatole Gerasimov Quintet : 22 h 30 jeu. ; Denis Badault Quartet : 22 h 30 ven., sam.
AUDITORIUM DES HALLES (42-36-13-90). Johnny Griffin Quartet : 20 h 30 mar.
BAISER SALÉ (42-33-37-71). Sylvain Marc & 5-5 : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Black Pyramide : jusqu'au 21 juin 1993. 22 h 30 lun. ; Nam : 22 h 30 mar.
BATACLAN (47-00-30-12). Sugar : 20 h mer. ; John Mayall and the Bluesbreakers : 20 h jeu.
BAZAR CAFÉ (45-26-34-81). Brutminute : 19 h 30 mer. ; Les Charlots : 19 h 30 jeu. ; Alain Suzan, J.-P. Prevotat : 19 h 30 ven., sam. ; Prevotat Collectif : 19 h 30 mar.
LE BILBOQUET (45-48-81-84). Mega Swing Quintet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : 22 h 45 dim. ; Bruce Anthony Henry : 22 h 45 lun., mar.
LE BISTROT D'EUSTACHE *(40-26-23-20). Patrick Bacqueville* Trio : 22 h 30 ven., sam.
BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Bleu Virgule : 16 h sam.
CAFÉ BALTARD (42-33-74-03). Paul, Houria & Cookie : 23 h ven. ; The Shanakees : 23 h sam.
CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Liverpool : 22 h 30 mer., jeu. ; Dixie Stompers : jusqu'au 27 juin 1993. 22 h ven., sam., dim. ; Alef : 22 h 30 lun., mar.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). The New Moscou Jazz Band : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun. ; Tom Cat : 21 h 30 mar.
ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Black Uhuru, Louie Rankin : 19 h 30 mer.
FRONT PAGE (42-36-98-69). Alain Giroux, et Jean-Louis Mahjun : 22 h 30 mer. ; Paula Moore : 22 h 30 jeu. ; Blues Burgers : 22 h 30 ven. ; Manhattan & Tom King : 22 h 30 sam. ; House Band : 22 h 30 dim. ; FFPP : 22 h 30 mar.
GÉNÉRAL LA FAYETTE (47-70-59-08). Paris Swing Trio : 22 h jeu.
HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 25 juin 1993. 21 h ven. ; Trio New Orleans : jusqu'au 26 juin 1993. 21 h sam.
JARDIN D'ACCLIMATATION. Philippe Maté Quartet : 16 h sam.
JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Joe Louis Walker : jusqu'au 26 juin 1993. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; Boto et Novos Tempos : 22 h 30 dim.
LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Biguine Caraïbe : 22 h 30 mer. ; Bruce Anthony Henry : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Philippe Lucas Quartet : 22 h 30 mar.
LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Gélineau Trio : 21 h jeu. ; Michel Mardignan Clarinette Connection : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Fabrice Eulry : 21 h lun.
LE MONTANA (45-48-93-08). Eric Luter Trio : 22 h 30 mer., jeu. ; Triocéphale : 22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Band : 22 h 30 dim. ; René Urtreger Trio : jusqu'au 29 juin 1993. 22 h 30 lun., mar.
MONTGOLFIER (40-60-30-30). Alain Bouchet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Irakli : 22 h 30 lun., mar.
NEW MOON (49-95-92-33). Malaval and the BBB & B : 20 h 30 mer. ; Silver d'Argent : 20 h 30 jeu. ; Yann et les Abeilles : 23 h ven. ; Bernadette Soubirou et ses Apparitions : 23 h sam.
NEW MORNING (45-23-51-41). Tanya Saint-Val : 21 h jeu. ; Tito Ernesto Puentes Big Band : 21 h ven. ; Sofi Hellborg Band : 20 h mar.
LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Yuba-Kale : 21 h mer. ; Jean-Yves Candela : 21 h ven. ; Poker Trio : 21 h sam., dim. ; Francis Lockwood : 21 h mar.
OLYMPIA (47-42-25-49). The Velvet Underground : 20 h 30 mer., jeu. ; Assassin : 20 h ven. ; Supreme NTM : 20 h sam. ; Willy Deville : 20 h 30 mar.
OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Louis Sclavis, Dominique Pifarely Acoustic Quartet : 18 h 30 ven.
OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Jamn'Flo : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; No Drums but Dreams : 22 h 30 lun., mar.
PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (40-02-60-02). Lenny Kravitz : 20 h mar.
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Trashcorporation, Claude Barthélemie : 20 h 45 mer. ; Art Zoyd : 22 h jeu., ven. ; 19 h 22 h sam. ; Radiohead : 22 h dim.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Claude Bolling Big Band : 21 h 30 mer., jeu. ; Docteur Jazz Band : jusqu'au 18 juin 1993. 21 h 30 ven. ; Paris-Barcelona Swing Connection : 21 h 30 sam. ; Antenor Bogea : 21 h 30 lun., mar.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Claude Luter Quintet : 21 h 30 mer. ; Le Happy Six : 21 h 30 jeu. ; Le Quintet de Paris : 21 h 30 ven. ; Jacques Caroff Dixieland Jazz Band : 21 h 30 sam. ; Triocéphale : 21 h 30 lun. ; Blues Band Band : 21 h 30 mar.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Marc Fosset, Emmanuel Bex, Simon Goubert : 22 h 45 mer. Guitare, orgue, batterie ; Riccardo Ruggieri Quintet : 22 h 45 jeu., ven., sam. ; Riccardo del Fra, Bert Joris, Eric Barret : 22 h 45 mar. Contrebasse, trompette, saxophone, Alain Jean-Marie (piano), Hans Van Oosterhout (batterie).
REX CLUB (45-08-93-89). Cosmic Psychos : 23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle ; Polvo : 23 h ven.
SLOW CLUB (42-33-84-30). Al Copley Trio : 21 h 30 mer., jeu., ven. ; Jacky Caroff Dixieland Jazz Band : 21 h 30 mar.
SUNSET (40-26-46-60). Christian Vander Trio : 22 h 30 mer., jeu., ven., *sam. ; Francis* Lockwood Trio : 22 h 30 lun. ; Mezcal Quartet : 22 h 30 mar.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Richard Witczak et ses Tziganes : jusqu'au 26 juin 1993. 22 h 30 jeu., ven., sam.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Bop Génération Trio : jusqu'au 27 juin 1993. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., mer. ; 14 h dim.
TONIC HOTEL JAZZ CLUB (40-19-04-05). Bob Garcia & Friends : jusqu'au 19 juin 1993. 22 h mer., jeu., sam. ; NOJS : 22 h ven.
UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). 400 Ducks : 22 h mer. ; Long Distance : 22 h jeu. ; Badgers : 22 h ven. ; Mox Gowland : 22 h sam. ; 4 A Strophe : 22 h lun. ; Jean-Jacques Milteau & Friends : 22 h mar. ; Chris & Azad : 1 h sam.
LA VILLA (43-26-60-00). Billy Hart & the Western Jazz Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

Périphérie

ARGENTEUIL. CAVE DIMIÈRE (39-61-25-29). Jacques Mahieux : 21 h sam. Dans le cadre du Festival autour de la voix.
AUBERVILLIERS. CAF'OMJA (48-33-87-80). Grand Blues Band : 21 h mer. Dans le cadre du Festival d'Aubervilliers ; Fly and the Tox : 23 h jeu. Dans le cadre du Festival d'Aubervilliers.
***AUBERVILLIERS. THÉATRE DE LA* COMMUNE.** Cheb Mami : 21 h ven. Première partie : Sawt el Atlas. Dans le cadre du Festival d'Aubervilliers.
CHESSY. MANHATTAN JAZZ CLUB (60-45-75-16). Duke Jordan Trio : 21 h mer., jeu., ven., sam., dim. ; Mark Murphy Quartet : 21 h lun., mar.
COLOMBES. LE CADRAN (46-13-75-83). Les Zuluberlus, Macondo : 22 h ven.
COURBEVOIE. CENTRE CULTUREL (43-33-63-52). Backseat : 20 h 30 sam.
MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIART (69-20-57-04). Tam Tam Agogo : 20 h 30 sam. Salsa.
MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). New & Used : 21 h 30 mer. ; Yves Robert Quartet : 21 h 30 jeu. ; La Contemporaine : 21 h 30 ven. ; Iluyenkori : 21 h 30 sam. ; Patrick Scheyder, Urs Leimgruber, Steve Arguëlles : 21 h 30 mar.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Christiane Belert : 15 h 30 dim. ; Badrane : 20 h 30 dim.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.
ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Chippendales : 20 h mer., jeu., ven., sam.
ESPACE JEMMAPES (48-03-33-22). Broadway sur Seine : 20 h 30 sam., dim., lun.
ESPACE KIRON. Véronique Pestel : 20 h 30 mer., jeu.
PARC DES PRINCES. Johnny Hallyday : 21 h ven., sam., dim.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Jean Nô : jusqu'au 26 juin 1993. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. ; Les Stylomaniaques : jusqu'au 26 juin 1993. 22 h mer., jeu., ven., sam., mar.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Phono Folie : jusqu'au 28 juin 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim. Spectacle de chansons de la Belle Epoque ; Rachid Cherifi : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Les Oumènes de Bonnada : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h dim.
THÉATRE MAUBEL-GALABRU (42-23-15-85). Jean-Claude Flammang, Raymonde Parpet : 20 h 30 dim., lun. Deux générations, une passion.
TOURTOUR (48-87-82-48). Clara Finster : jusqu'au 3 juillet 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar.

Périphérie

AUBERVILLIERS. THÉATRE DE LA COMMUNE. Juliette Gréco : 21 h sam. Dans le cadre du Festival d'Aubervilliers.
FONTENAY-SOUS-BOIS. MAISON POUR TOUS (48-75-05-21). Véronique Pestel : 20 h 30 ven.

BALLETS

CAFÉ DE MADRID (48-24-97-22). Cuadro Flamenco Azahar : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. Flamenco.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Ottilia et Karima : 20 h 30 ven. Danses du Moyen-Orient.
CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Ballett Frankfurt : 20 h 30 mer. Impressing the Czar, William Forsythe (chor.).
GYMNASE JEAN-DAME (49-59-95-60). Tarikavalli : 19 h ven. Danse de l'Inde, bharata natyam.
OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Giselle : 19 h 30 mer. Ballet d'Adam. Ballet et orchestre de l'Opéra de Paris, David Coleman (direction), Patrice Bart, Eugène Polyakov (chorégraphie) Giselle : jusqu'au 17 juin 1993. 19 h 30 jeu. Ballet d'Adam. Ballet de l'Opéra de Paris, Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo, Richard Bonynge (direction), Mats Ek (chorégraphie).
LE REGARD DU CYGNE (43-58-55-93). Yvon Bayer, Marianne Russilly : 15 h mer., jeu. ; 15 h 18 h 30 ven. Rêve de pet'zouille, Yvon Bayer (chor.) ; Troïka, Marianne Russilly (chor.) Ruth Barnes, Cie Alice et les autres : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. *Elaine Konopka, Sophie Lessard*, Phuong Guenier, Lucy Bethune. Signes journaliers, Ruth Barnes (chor.) ; Mélusine, Mireille Feyzeau (chor.), After Driving by your House, Elaine Konopka (chor.), Between Now and Maybe, Sophie Lessard (chor.) ; En suspens dans le labyrinthe, Phuong Guenier (chor.), Face à face, Lucy Bethune (chor.).
THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Carlotta Ikeda, Ko Murobushi : jusqu'au 30 juin 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. Aï Amour, Carlotta Ikeda, Ko Murobushi (chor.).
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Pina Bausch Tanztheater Wuppertal : 20 h 30 mer., ven., sam. Tanzabend II, Pina Bausch (chor.) Pina Bausch Tanztheater Wuppertal : 20 h 30 mar. Le Sacre du printemps, Café Müller, Pina Bausch (chor.).
THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-62-35-00). Théâtre chorégraphique de Rennes et de Bretagne : 21 h lun., mar. Piazza Italia, Gigi Caciuleanu (chor.).
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Le Lac des cygnes : 20 h 30 mer., jeu., ven. ; 15 h 20 h 30 sam. ; 15 h dim. Ballet de Tchaïkovski. The Royal Ballet, Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction), Marius Petipa (chorégraphie), Anthony Dowell (mise en scène). Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris The Royal Ballet : 20 h 30 mar. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). Danses concertantes, Gloria, Kenneth McMillan (chor.) ; musique de Stravinsky et Poulenc ; Un mois à la campagne, Frederick Ashton (chor.), musique de Chopin. Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris.
THÉATRE DU ROND-POINT-RENAUD-BARRAULT (44-95-98-00). Ensemble du village de Batuan : 20 h 30 mer. Ketut Kantor (direction). Drames dansés Gambuh et Calonarong de Bali Danseurs de Solo : 20 h 30 jeu., ven., sam. ; 17 h dim. Danses de cour du palais Surakarta Les Dayak de Bornéo : 20 h 30 mar. Rites et danses de Bornéo.

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). Karole Armitage : 20 h 30 mer. Hucksters of Soul, Karole Armitage (chor.).

MUSIQUES DU MONDE

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Payam Akhshik : 20 h 30 sam. Musique traditionnelle persanne Patrick Chorlet, Philippe Nicolino, Roger Roulley : 20 h 30 jeu. Chants de marins et musique d'Irlande.

PARIS EN VISITES

MARDI 15 JUIN

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 10 h 30, parvis du Musée, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« Les passages couverts et galeries marchandes du dix-neuvième siècle. Une promenade hors du temps (Premier parcours) », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Le Palais Garnier et ses fastes » (limité à trente personnes), 13 h 15, dans le vestibule, statue de Lulli (Monuments historiques).

« Le palais de la Cité, des Capétiens au siège des institutions judiciaires », 14 h 30, devant les grilles du Palais de justice, boulevard du Palais (Monuments historiques).

« La cité des fleurs et le cimetière des Batignolles », 14 h 30, sortie métro Brochant (Tourisme culturel).

« Le nouveau musée du sculpteur Bourdelle », 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (M.-G. Leblanc).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Hôtels et jardins du sud du Marais. place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

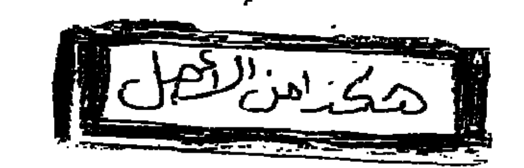
« Splendeurs de Russie, mille ans d'orfèvrerie », 15 heures, Musée du Petit Palais, dans le hall (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 21 heures : « Le plasma : un milieu à 100 millions de degrés », par L. Laurent.

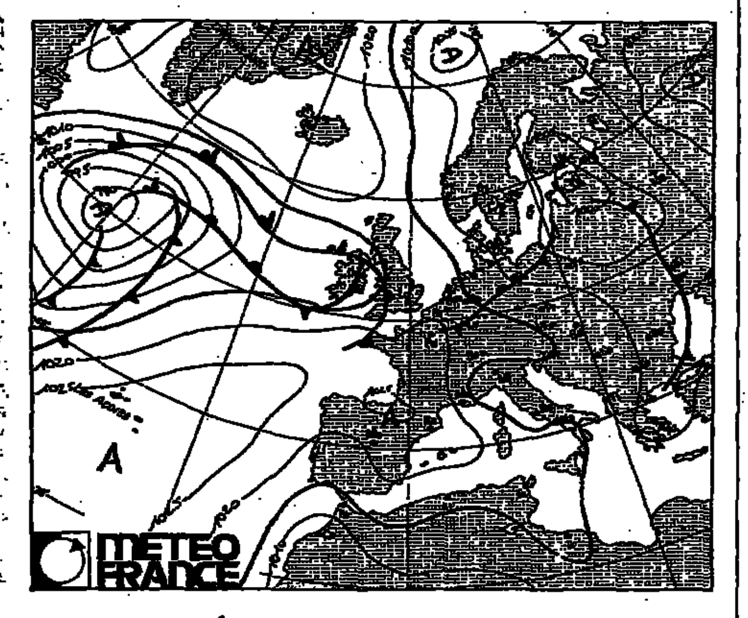
12, rue Guy-de-Brosse, 20 heures : « Conversations adultes-bébés ; à propos de familles migrantes parisiennes », par M. Rabain-Jamin (La Maison de toutes les couleurs).

Mairie, 16-20, rue des Batignolles, 17 h 30 : « Edmond Rostand, une vie en vers », par G. Poisson (Société historique et archéologique des huitième et dix-septième arrondissements).

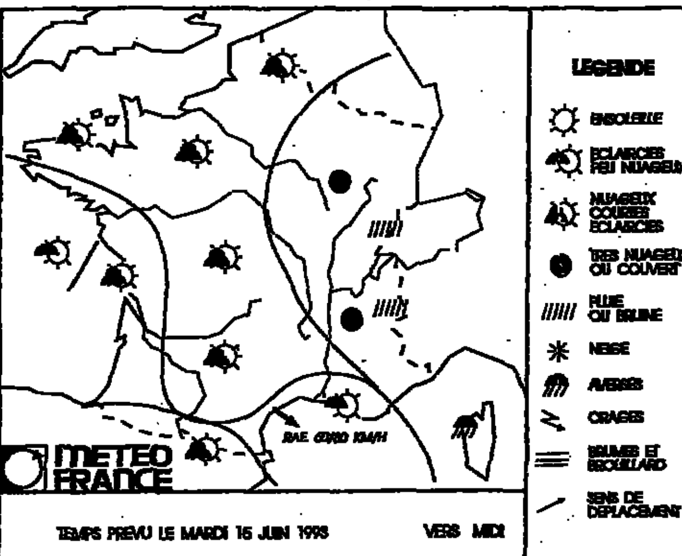


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 JUIN A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 15 JUIN 1993



Mardi : ciel chargé sur presque toute la France et des pluies à l'est. – *Le matin, le ciel sera très nuageux* sur presque tout le pays. Sur une grande moitié est, de la Lorraine jusqu'aux régions Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Centre, Auvergne et Rhône-Alpes, il pleuvra encore une bonne partie de la matinée. L'amélioration sera très lente en journée ; toutefois des éclaircies plus ou moins timides se développeront par l'ouest sur la plupart de ces régions, excepté la Franche-Comté et Rhône-Alpes, qui conserveront encore des pluies résiduelles jusqu'en soirée.

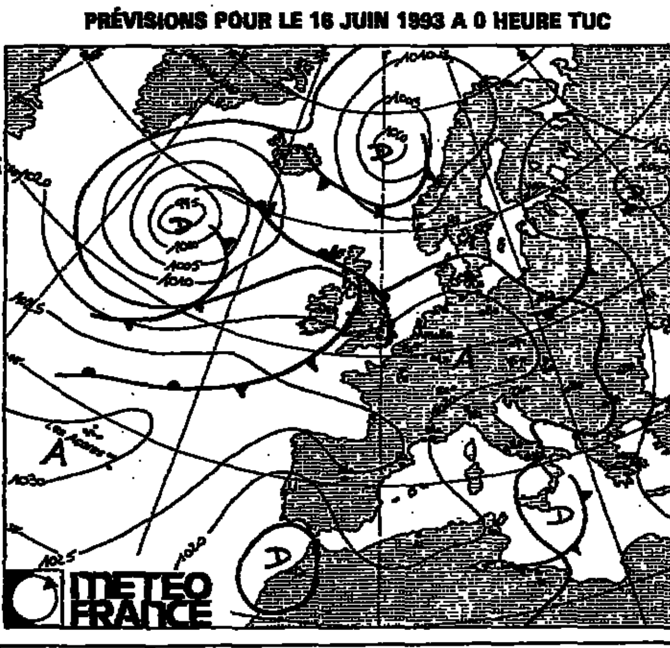
Seules les régions proches du littoral atlantique, du sud de la Bretagne à l'Aquitaine, profiteront de quelques éclaircies déjà au lever du jour, qui deviendront progressivement plus larges dans la journée. Ces éclaircies gagneront un peu dans l'intérieur, et le ciel deviendra alors plus nuageux au sud jusqu'en Midi-Pyrénées, puis Languedoc-Roussillon dans l'après-midi. En Corse, les ondées du matin feront place à quelques éclaircies dans la journée.

Le vent d'ouest soufflera le long de ces côtes atlantiques jusqu'à 40 km/h ; en Méditerranée, le vent de nord-ouest atteindra 80 km/h en rafales.

Les températures matinales seront voisines de 11 degrés dans l'intérieur du pays, 14 degrés sur les pourtours de l'Atlantique et de la Méditerranée.

Dans la journée, le thermomètre sera à la hausse par rapport à la veille. Il fera entre 16 degrés et 18 degrés au nord, et entre 20 degrés et 22 degrés au sud. Dans le Sud-Est et en Corse, il fera plus chaud, avec 24 degrés à 25 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 16 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs relevées le 13-6-1993 à 18 heures TUC et le 14-6-1993 à 6 heures TUC — le 14-6-93

FRANCE			
AJACCIO	22	16	D
BIARRITZ	18	14	C
BORDEAUX	16	10	C
BOURGES	16	13	C
BREST	16	13	P
CAEN	16	12	P
CHERBOURG	15	12	P
CLERMONT-FER.	15	12	C
DIJON	15	12	C
GRENOBLE	15	12	C
LILLE	16	9	C
LIMOGES	14	11	C
LYON	15	13	C
MARSEILLE	22	16	D
NANCY	15	13	C
NANTES	17	10	P
NICE	24	15	D
PARIS-MONTS.	18	13	C
PAU	16	10	N
PERPIGNAN	19	15	D
POINTE-A-PITRE	32	25	N
RENNES	15	11	P
ST-ETIENNE	15	12	C
STRASBOURG	17	10	C
TOULOUSE	16	13	N
TOURS	18	10	C

ÉTRANGER			
ALGER	25	14	D
AMSTERDAM	18	9	C
ATHÈNES	32	23	D
BANGKOK	35	27	N
BARCELONE	22	13	D
BELGRADE	21	14	N
BERLIN	14	12	C
BRUXELLES	18	10	C
COPENHAGUE	20	9	N
DAKAR	27	23	N
GENÈVE	14	11	C
ISTANBUL	30	22	D
JÉRUSALEM	27	14	D
LE CAIRE	35	20	D
LISBONNE	30	19	D
LONDRES	18	12	P
LOS ANGELES	25	18	D
LUXEMBOURG	14	10	C
MADRID	27	8	D
MARRAKECH	34	18	D
MEXICO	25	13	D
MILAN	22	9	D
MONTRÉAL	28	16	D
MOSCOU	18	7	C
NAIROBI	18	14	C
NEW-DELHI	40	32	D
NEW-YORK	26	16	D
PALMA	27	13	D
PÉKIN	34	21	D
RIO-DE-JANEIRO	24	18	–
ROME	25	15	D
HONGKONG	29	26	–
SÉVILLE	34	15	D
SINGAPOUR	33	27	N
STOCKHOLM	18	4	D
SYDNEY	16	6	D
TOKYO	24	19	N
TUNIS	28	17	N
VARSOVIE	15	12	C
VENISE	22	15	N
VIENNE	22	14	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Coupable idéale

AYANT *plongé dans les* archives toutes fraîches de TF 1, «Télés dimanche» (Canal Plus) nous montra l'assassin de René Bousquet comme... on ne l'avait pas vu sur TF 1, justement : un maniaque du «plan médias», jusque *dans le déroulement de* sa conférence de presse. Quel journal représentez-vous, vous ? Et vous, quelle télévision ? Comment, *France 2 n'est pas là ? Quelqu'un* pourrait aller voir au métro si France 2 est arrivée ? Pardonnez-moi d'insister, ça ne prendra que *trente secondes, il serait dom*mage qu'ils se perdent en route !

Pourquoi TF 1, possédant ces images, avait-elle choisi de ne pas *les diffuser ? N'étaient-elles pas* plus éclairantes sur la personnalité de l'assassin que ses fumeuses tirades cosmiques ou ses réfé*rences à Jean Moulin ? Mais diffu*ser ces images, c'était faire éclater la soif de gloire du personnage. Et, pour justifier *qu'une bonne partie du* «20 heures» lui fût consacrée, il fallait qu'il ait l'allure d'un assassin, d'un héros, ou d'un assassin-*héros, mais qu'il se hisse au* niveau de l'Histoire, qu'il paraisse mû par d'autres passions que l'envie de passer à la télévision.

Car lui donner l'air d'un monsieur qui voulait avant tout passer à la télévision, c'était, pour la télévision, avouer qu'elle n'avait été *dans cet épisode qu'un jouet.* Mauvais calcul. TF 1 fut tout de même accusée. Elle en a l'habitude : quelle coupable idéale, TF 1 ! *Dans les nombreuses* «affaires» dont elle est l'héroïne, la chaîne Bouygues se défend si mal, avec une mauvaise foi si criante, qu'on se sentirait parfois prêt à lui faire endosser tous les crimes de la Création, depuis Caïn et Abel. A tort, quelquefois. Ainsi, dans l'affaire «Mea Culpa», les choses semblaient plus complexes qu'il y paraît. Accusé d'avoir, par des manipulations, fait dire à des villageois qu'ils excusaient l'inceste, – ce qu'ils démentent, indignés, – le producteur, Patrick Meney, se défendit, dans «*Télés dimanche*» encore, d'une manière convaincante. Répliquant à une villageoise qui accusait TF 1 d'avoir coupé le «*si*» devant la phrase «*elle provoquait son père*», il démontra que c'était impossible. A l'écouter, on n'était plus si sûr que cette affaire ne fût qu'une odieuse tricherie. Certes, l'émission avait péché en laissant croire que la quasi-totalité du village soutenait le père incestueux. Mais quelques-unes des phrases contestées semblaient bel et bien avoir été prononcées. Pour en avoir le cœur net, il faudrait confronter à leur contexte toutes les déclarations litigieuses. Les documents existent. Le travail reste à faire. Sur TF 1 ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 14 juin

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90. *Les stars du football marseillais.*
22.40 Magazine : Combien ça coûte ? Invitée : Régine.
23.50 Sport : F1 magazine. Spécial Grand Prix du Canada.
0.25 Divertissement : Le Bébête Show.
0.30 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : L'Inconnue de Belfast. De Michael Winterbottom.
22.25 Magazine : Savoir plus. *Les coulisses de la voix. Invités :* Elisabeth Fresnel-Elbez, médecin ; le professeur Jean Abitbol, otho-rhino-laryngologiste ; David Michel, ventriloque ; Chantal Galia et Marine Boiron, comédiennes ; Yaëlle Benzaquen, conseillère vocale ; François-Michel Duguet, haute-contre ; Claudine Rioult, institutrice ; Véronique Fouchecourt, assistante sociale.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Piège de cristal. ■ Film américain de John McTiernan (1988).
23.00 Journal et Météo.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent.
0.00 Magazine : Pégase. Vol spécial Le Bourget-La Réunion.
0.55 *Continentales.* L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Ville à vendre. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1991).
22.15 *Flash d'informations.*
22.20 ▶ Documentaire : Cache-toi, objet ! De Brigitte Cornand et Mathias Ledoux.
23.15 Le Journal du cinéma.
23.20 Cinéma : La Vie de bohème. ■■ Film finno-franco-germano-suédois d'Aki Kaurismaki (1991).

ARTE

20.40 Cinéma : La Désenchantée. ■■■ *Film français de Benoît Jacquot (1990).*
21.55 Téléfilm : L'Air, le jour de mon anniversaire. De Joao Bothelo.
23.00 Cinéma : Poussières dans le vent. ■■ Film chinois de Hou Hsiao-hsien (1986) (v.o.).
0.45 Cinéma d'animation : Snark. Le Point, de Ro Sungsin.

M 6

20.45 Cinéma : Christine. ■ Film américain de John Carpenter (1983).
22.45 Cinéma : Le Gladiateur du futur. □ *Film italien de Steven Benson (1983).*
0.25 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. Décembre 1946, le début de la guerre d'Indochine.
21.30 Dramatique. Pèlerinage chez Beethoven, de Richard Wagner, adaptation de Bernard Da Costa.
22.40 La Radio dans les yeux. Table ronde de *l'Académie du secret à la Biennale de* Venise.
0.05 Du jour au lendemain. L'Académie du secret (suite).
0.50 *Musique : Coda.*

FRANCE-MUSIQUE

20.30 *Concert* *(en direct de la radio de* Bruxelles) : Fuga Eneas pour orchestre, de Swinnen ; Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op. 77, de Brahms ; Symphonie nº 1 en fa mineur op. 10, de Chostakovitch, par *l'Orchestre philharmonique de la* BRTN, dir. Alexander Rahbari ; Vadim Repin, violon.
23.09 Ainsi la nuit. Par Anne-Marie Réby. *Sonatine pour violon et piano en la mineur* D 385, de Schubert ; Quatuor à cordes en mi mineur, de Fauré ; Sonate pour violon et piano, de Poulenc.
0.33 L'Heure bleue. L'actualité internationale du jazz, par Henri Renaud. Michel Legrand, auteur de thèmes.

Mardi 15 juin

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.50 *Divertissement :* Le Bébête Show (et à 1.00).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : L'Africain. ■ *Film français de Philippe de Broca (1982).*
22.35 Magazine : Durand la nuit. Présenté par Guillaume Durand, en direct. Invité : Albert Algoud, sur le thème de la provocation.
0.25 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran.
16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.50 Magazine : Giga.
18.30 *Série : L'Equipée du Poney Express.*
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus. Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Périgord noir. ■ Film français de Nicolas Ribowski (1989).
22.35 Magazine : Bas les masques. Je suis interdit aux moins de dix-huit ans : la pornographie. Reportages : Laetitia ; John et Jennifer ; Di Rosa.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit. *Présenté par Michel Field.*

FRANCE 3

15.00 *Feuilleton : Dynastie.*
15.50 Série : La croisière s'amuse.
16.40 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. Spécial 24 Heures du Mans.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Pages grecques, de Michel Déon.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Téléfilm : Une femme sous tension. D'Agnès Delarive.
21.45 Documentaire : Planète chaude. Ne détruisez pas le rempart de l'Europe. 1. L'impossible héritage.
22.35 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Pégase. Au Salon du Bourget.
23.10 Danse : Cinquième concours Eurovision des jeunes danseurs. *Présenté par Alain Duault.*
0.40 Continentales.

CANAL PLUS

15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.10 Cinéma : Ville à vendre. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1991).
17.55 *Magazine : Dis Jérôme ?* Présenté par Jérôme Bonaldi.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 *Ça cartoon.*
18.50 Le Top.
19.20 Série animée : Tam-tam.
19.22 Magazine : Nulle part ailleurs. *Invité : Eddy Mitchell.*
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Manière forte. ■ Film américain de John Badham (1991).
22.20 *Flash d'informations.*
22.25 Cinéma : Epouses et concubines. ■■ Film chinois de Zhang Yimou (1991) (v.o.).
0.30 Cinéma : Baron Vampire. ■ Film italo-allemand de Mario Bava (1972).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Magazine : Macadam. Didier Lockwood (rediff.).
18.05 Documentaire : *Alechinsky sur Rhône* (rediff.).
18.30 Documentaire : Des plantes et des hommes. 3. Ergot de seigle, le blé cornu (rediff.).
19.00 *Magazine : Rencontre.* Bazon Brock/Boris Groys.
19.30 Documentaire : L'Empire déchiré. L'Effondrement de l'Union soviétique, de Stanislav Krzeminski. 3. La Russie blanche, porte de *l'Occident.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Sida, vivre avec la mort. Soirée conçue par Christoph Jörg (ZDF).
20.41 Documentaire : Silverlake Life, the View from Here. De Tom Joslin et Peter Friedman.
22.20 Interview. *Wieland von Speck, distributeur de films.*
22.30 Reportage : Les Infirmières du sida. Une semaine à l'hôpital Bichat.
22.55 Interview. Brigitte Lefèvre, administratrice de l'Opéra-Garnier.
23.05 Documentaire : Sida, vivre avec. De Daniel Schweizer.
0.05 Interview. Daniel Larrieux, chorégraphe.
0.10 Court métrage : Relax. De Chris Newby. *Film britannique six fois primé. L'attente après un test de dépistage.*

M 6

14.55 Magazine : Destination musique.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 *Série : Les Aventures de Tintin.* L'Etoile mystérieuse.
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : *Les Rues de San-Francisco.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Le Mardi, c'est permis.
20.40 Téléfilm : A la recherche de l'oncle Jack. De F.T. Pavlov.
22.25 Série : Mission impossible. Les Mercenaires.
23.25 Magazine : Le Glaive et la Balance. Le droit des enfants.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. La phyllotaxie.
21.30 Le Salon aéronautique du Bourget. La sécurité aérienne.
22.40 *Les Nuits magnétiques.* Le paysage. 1. Site et non-site.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 mai salle Olivier-Messiaen) : Symphonie nº 82 en ut majeur, de Haydn ; Kammermusik nº 2 pour piano et douze instruments solistes op. 36 nº 1, Kammermusik nº 5 pour alto et grand orchestre de chambre op. 36 nº 4, de Hindemith ; Symphonie nº 83 en sol mineur, de Haydn, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraïeb. Œuvres de Massenet, Messager, Puccini, *Fauré.*
23.09 Ainsi la nuit. Concerto italien pour flûte et piano, de Demersseman ; Quintette, de Taneiev ; Nocturnes, de Debussy.
0.33 L'Heure bleue.

هكذا من الأصل

Le Monde

A l'issue d'une consultation des adhérents

Rudolf Scharping devient président du Parti social-démocrate allemand

Rudolf Scharping, ministre-président de Rhénanie-Palatinat, a été élu dimanche 13 juin président du Parti social-démocrate (SPD) à l'issue d'une consultation organisée auprès des adhérents. Cette élection fait de M. Scharping un éventuel challenger d'Helmut Kohl à la tête du pays.

BERLIN

de notre correspondant

La consultation organisée par le SPD parmi ses adhérents pour choisir leur futur président a très nettement désigné un vainqueur, dimanche 13 juin : Rudolf Scharping, quarante-cinq ans, ministre-président de Rhénanie-Palatinat depuis 1991 . Avec 40,3 % des voix, il a nettement distancé ses deux rivaux, le ministre-président de Basse-Saxe, Richard Schröder, quarante-neuf ans, qui a rallié 33,2 % des suffrages, et la présidente de la fédération de Hesse-Sud, Heidemarie Wieczorek-Zeul, cinquante ans, qui en a obtenu 26,5 %. Ce choix doit être entériné par le congrès du parti, convoqué le 25 juin à Essen.

Le pari tenté par la direction provisoire du SPD de remobiliser un mouvement désorienté depuis la défaite d'Oskar Lafontaine aux élections de décembre 1990 a été gagné. Avec 56 % des 900 000 membres du parti, la participation à cette consultation a atteint un niveau inespéré, puisque le nombre de membres réellement actifs est estimé à environ 10 %. Les responsables sociaux-démocrates redoutaient que les autres ne succombent au climat de suspicion générale à l'égard des milieux politiques qui sévit en Allemagne.

La chute de Björn Engholm, deux ans seulement après sa nomination, avait laissé un parti sans solution de rechange évidente, d'autant plus que la proximité des échéances électorales de 1994 ne permettait plus de voir émerger un candidat de consensus. La solution des primaires était apparue comme *la seule susceptible* d'éviter d'interminables querelles, à condition d'intéresser les membres du parti. Rudolf Scharping a bénéficié du soutien des gros bataillons rhénans, mais l'a emporté aussi dans de nombreux Länder de l'Est, où le style un peu trop fonceur, un peu trop médiatique, de son principal concurrent, Gerhard Schröder, est mal passé. Moins connu des trois candidats avant ces dernières semaines, le ministre-président de Rhénanie-Palatinat a fait prévaloir un ton sobre mais énergique pour rassurer ses troupes. Lunettes sévères, collier de barbe soigneusement taillé, le futur chef du SPD n'a pas la séduction de son rival mais il donne le sentiment d'être plus franc, plus prévisible. Il a su à la fois convaincre de son autorité, de sa capacité à reprendre le parti en main, *et rester à l'écoute des militants.*

Un européen de conviction

Certes, Mme Wieckzorek-Zeul a réalisé un bon score en défendant la nécessité d'une séparation des fonctions entre le président et le candidat à la chancellerie et cette question reste ouverte. M. Scharping, qui passe pour favoriser la concentration des pouvoirs, a indiqué qu'il reviendrait à la direction du parti de faire le moment venu des propositions sur la base d'un programme de gouvernement. Il a laissé entendre qu'une deuxième consultation pourrait être organisée pour faire entendre à nouveau la voix des militants.

Cela laisse théoriquement la porte ouverte à une candidature d'Oskar Lafontaine, ministre-président du Land voisin de Sarre, qui s'était déclaré prêt à conduire une nouvelle fois les sociaux-démocrates à la reconquête du pouvoir contre Helmut Kohl en 1994. Le ton du ministre-président de Rhénanie-Palatinat, dimanche, ne laisse cependant guère de doute sur ses intentions.

A ceux qui doutaient de sa capacité à défier le chancelier chrétien-démocrate, M. Scharping a donné un avant-goût de ses capacités offensives. *«Celui qui va se recueillir sur les tombes de SS de Bitburg porte la responsabilité du meurtre des Turcs»*, a-t-il lancé à l'adresse du chancelier Kohl. A l'annonce de sa victoire, il a rappelé ses thèmes de campagne : le redressement économique et la lutte contre le chômage, la défense des libertés et la lutte contre la violence, enfin la redéfinition d'une politique étrangère qui ne doit pas se laisser enfermer dans le débat sur l'emploi de l'armée.

Rudolf Scharping est un européen de conviction. Il n'a commencé à se faire connaître sur la scène politique fédérale que tout récemment, lors des négociations entre le gouvernement et l'opposition sur le contenu *du pacte de solidarité en faveur de* l'Est, mais il n'était pas un inconnu pour le chancelier Kohl : les deux hommes viennent de la même région. Né en 1947 à Niederelbert, près de Coblence, M. Scharping a commencé sa carrière politique en 1975 comme député d'opposition au Landtag de Mayence, où Helmut Kohl régnait alors à la tête du gouvernement régional. En 1991, M. Scharping avait mis fin à quarante-quatre ans de règne chrétien-*démocrate en Rhénanie-Palatinat* pour y prendre le pouvoir à la tête d'un gouvernement de coalition avec les libéraux, alliés des chrétiens-démocrates à Bonn. Nul doute que le chancelier a su apprécier.

HENRI DE BRESSON

La préparation des états généraux socialistes

M. Rocard annonce des «propositions courageuses» sur le chômage

Invité de l'émission «Le rendez-vous des politiques», *dimanche* 13 juin, sur France-Culture, Michel Rocard a affirmé que la majorité actuelle était arrivée au pouvoir *«sans avoir une idée bien précise de la manière dont elle allait attaquer le problème du chômage»*. Le président de la direction nationale du PS a relevé *«trois inflexions majeures»*. *«La première*, a-t-il dit, *était celle des élections : «On fera baisser les impôts pour lancer l'activité.» La seconde, à peine au pouvoir, était une inversion totale : «Commençons par régler le problème des déficits, augmentons les impôts !» La troisième est un mixte des deux : «On va, tout de même, faire un bon 50 milliards de francs d'augmentation du déficit, avec un gros emprunt, pour faire un peu de relance et compenser l'effet déflationniste des augmentations d'impôts précédentes.»*

«Si j'avais commencé comme cela à Matignon, qu'est-ce que j'aurais pris !», a commenté l'ancien premier ministre. M. Rocard a indiqué que les dirigeants du PS sont *«en train d'élaborer»* des *«propositions massives, courageuses et ouvrant un vrai débat»* sur le chômage. Ces propositions, a-t-il précisé, doivent être rendues publiques entre les états généraux des socialistes, qui se réuniront début juillet à Lyon, et le congrès du PS, prévu pour octobre.

Le président de la direction nationale a annoncé, aussi, *«une réforme statutaire»*. Il a expliqué que les statuts adoptés à Epinay, il y a vingt-deux ans, entraînent, à chaque congrès, *«une organisation du parti autour du conflit qui vient de se terminer»*. Quant au nom du PS, un débat sur cette question serait, selon M. Rocard nocif, en donnant à un changement symbolique la prééminence sur les changements de fond qui s'opèrent dans la conception socialiste.

Le gouvernement en séminaire

Edouard Balladur veut faire partager son calme

Le navire tangue, mais le capitaine n'a l'intention ni de réduire la voilure ni de changer de cap. Faut-il encore que tout l'équipage partage cette maîtrise de soi qu'Edouard Balladur affiche. Cette formation accélérée à l'intention de ministres plus engagés dans l'action politique à court terme, et donc plus sensibles aux sautes de vent que le premier d'entre eux, était le véritable objet du séminaire gouvernemental organisé, samedi 12 juin, au château de La Celle-Saint-Cloud, résidence officielle du ministre des affaires étrangères.

Près de onze semaines après la formation du gouvernement, il était temps de faire le point, de dresser le bilan de ce qui avait réussi, d'analyser les raisons des échecs. Alors que la plupart des projets de loi qui seront adoptés au cours de cette session parlementaire ont été examinés, par le conseil des ministres, il fallait aussi préparer la mise en route de la suite du programme du gouvernement, même si M. Balladur a pu se féliciter que la plupart des mesures qu'il avait annoncées devant le Parlement le 8 avril soient déjà en chantier. Au cours d'une longue séance de travail – elle a duré de 9 heures à 17 heures et n'a été interrompue que par un déjeuner, où étaient conviés les conjoints des ministres, – l'ensemble des dossiers ont été examinés : la situation économique, les rapports internationaux, les problèmes de société, les relations avec la majorité parlementaire.

Améliorer la communication

«Le bilan est impressionnant, il faut désormais le mettre en valeur», explique Nicolas Sarkozy dans une interview à *la Tribune* du 14 juin. L'amélioration de la communication gouvernementale a donc été largement à l'ordre du jour, comme les méthodes de travail des uns et des autres, *afin d'éviter* les quelques «couacs» qui se sont produits. M. Balladur s'est surtout efforcé d'écouter des *ministres qui ont rarement* l'occasion de s'exprimer longuement et hors de leurs champs de compétences ministérielles. *En temps normal*, cela peut se faire au conseil des ministres. C'est impossible en période de cohabitation. Et comme le chef du gouvernement n'a pas voulu doubler ceux-ci par des conseils de cabinet, il lui fallait bien trouver une autre occasion.

Ce séminaire était particulièrement bienvenu pour Edouard Balladur. Il lui fallait faire partager par tous les membres de son gouvernement son calme devant la grogne d'une partie de sa majorité parlementaire. Il sait qu'une telle masse de députés ne peut être que partagée par des courants divers, et que tous ceux qui n'ont été élus que grâce à la vague de droite souhaitent des résultats rapides et nets, alors que la situation économique ne permet pas de les obtenir. Le premier ministre est aussi parfaitement conscient du fait que l'inexistence d'une opposition officielle ne peut que favoriser l'apparition d'une opposition interne. Son entourage *fait ainsi remarquer que* le RPR et l'UDF ont fait bloc à l'Assemblée nationale derrière le gouvernement sur le dossier des oléagineux, *quand le PS* en a fait le thème de son réveil parlementaire.

Le vent souffle, même si à l'hôtel Matignon on ne parle que de *«clapots»*, mais M. Balladur est persuadé, comme il l'a dit vendredi dans le Nord, que *«le souffle nouveau» qui apparaîtra* en septembre sera lui porteur. En attendant, la patience est de mise. Celle des ministres semble acquise. Mais celle des députés...

Th. B.

□ **M. Le Pen reproche au gouvernement de ne pas *«stopper l'hémorragie économique»*.** – Jean-Marie Le Pen a estimé, samedi *12 juin à Saint-Amand-les-Eaux* (Nord), que *«le gouvernement ne prend pas les mesures de nature à stopper l'hémorragie économique»*. Le président du parti d'extrême droite a *«regretté qu'il n'y ait pas eu de remise en cause du libre-échangisme mondial»*. S'exprimant devant quatre cents militants, M. Le Pen a notamment dénoncé le récent accord sur les oléagineux et indiqué qu'il fallait mettre en place une nouvelle forme de protectionnisme au sein de la Communauté européenne.

□ **Dominique Perben confirme la volonté du gouvernement de *«poursuivre dans la voie du dialogue»* en Nouvelle-Calédonie.** – Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, est arrivé, lundi 14 juin, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), première étape de son voyage de deux semaines dans le Pacifique sud qui le conduira également à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française. M. Perben a indiqué qu'il était porteur d'un message du premier ministre Edouard Balladur affirmant sa volonté de *«poursuivre dans la voie du dialogue et du rééquilibrage»* dans un esprit de *«confiance partagée»*.

Lors de l'assemblée générale

Marcel Desvergne élu administrateur de la Société des lecteurs du «Monde»

Un millier de personnes, dont près de sept cents actionnaires, ont assisté, samedi 12 juin, à l'UNESCO, à Paris, à l'assemblée générale de la Société des lecteurs du «Monde», présidée par Alain Minc. Grâce aux pouvoirs détenus par les participants ou envoyés à la présidence, le nombre d'actionnaires représentés s'élevait à plus de quatre mille sept cents détenant 18 222 voix, soit 43,97 % du total. La Société des lecteurs, créée en 1985, compte quelque douze mille porteurs d'actions.

A la quasi-unanimité (99,6 % des voix), les actionnaires ont donné quitus de leur gestion aux administrateurs avec lesquels siégera désormais, pour un mandat de six ans, Marcel Desvergne, élu avec 96,8 % des voix. M. Desvergne remplace Paul Delouvrier, membre fondateur de la société. Administrateur sortant, Françoise Chandernagor a été réélue (97,6 % des voix) pour un nouveau mandat de six ans.

En ouverture à cette assemblée, Jacques Lesourne, directeur du journal, a illustré la gravité des difficultés que rencontre depuis deux ans la presse quotidienne nationale en soulignant que, de 1990 à 1992, les recettes publicitaires du *Monde* étaient passées de 725 millions de francs à 400 millions, soit une chute de 45 %.

Le directeur du *Monde* a rappelé que, en dépit de cette tourmente, la SARL *Le Monde* avait dégagé, en 1992, un résultat net de 6 millions de francs, obtenu par la mise en œuvre d'une *«inlassable rigueur de gestion dans tous les domaines»*. Il a également souligné que l'endettement net consolidé du groupe avait diminué de moitié en deux ans, passant de 150 millions en 1990 à 75 millions de francs en 1992.

Evoquant les réflexions en cours dans la rédaction depuis plusieurs mois quant aux modifications et aux enrichissements à apporter à la formule actuelle du quotidien, Jacques Lesourne a annoncé que des initiatives verraient le jour à l'automne. Elles se traduiront notamment par une séparation plus stricte entre le contenu du premier cahier, davantage consacré à l'actualité «chaude», et celui du deuxième cahier, qui abrite chaque jour un supplément différent, certains de ces suppléments, tel «le Monde-Radio-Télévision», devant être rénovés ou, tel «le Monde Sans visa», repensés et élargis à de nouveaux centres d'intérêt.

[Né le 17 septembre 1942, Marcel Desvergne, instituteur de formation et titulaire d'une licence des sciences de l'éducation, est secrétaire général du Centre régional de l'éducation permanente et de l'action culturelle (CREPAC) d'Aquitaine. Militant associatif depuis vingt-cinq ans, il est membre du bureau de la Ligue de l'enseignement et délégué général de l'Université d'été de la communication, qui réunit chaque année à Carcans-Maubuisson, près de Bordeaux, les professionnels des médias, des télécommunications et les usagers.]

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 29 à 38

Le numéro du « Monde » daté 13-14 juin 1993 a été tiré à 515 992 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-Médecine » : le combat des femmes contre l'excision

Quatre-vingts millions de petites filles et de femmes subissent des mutilations sexuelles. Au Burkina-Faso, les femmes, aidées par le gouvernement, les communautés religieuses et l'UNICEF, *mènent le combat.*

« Initiatives » : l'impact social des normes

Appelées à s'améliorer pour obtenir des labels de qualité conformes aux normes internationales, les entreprises doivent regarder au-delà de leurs produits et s'intéresser au rôle joué par les salariés.

Le Monde

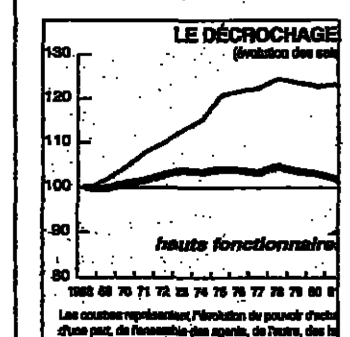
Le VAL : beau mais cher



Le VAL, premier métro entièrement automatisé conçu par Matra, est une réussite technique. Mais, confronté à une concurrence mondiale exacerbée, son succès commercial et financier est loin d'être assuré.

page 31

Dossier : les salaires des fonctionnaires



Le gel des salaires dans la fonction publique est-il supportable ? Depuis plusieurs années, la multiplication des augmentations catégorielles et individuelles rend de plus en plus difficiles les négociations avec les syndicats.

page 36

L'indépendance de la Banque de France



La réforme des statuts de l'institut d'émission, actuellement examinée par le Parlement, comporte des failles qui risquent de limiter fortement l'indépendance recherchée, explique un observateur averti, cadre de la banque.

page 37

L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

Tati fait son marché

Pour ses 25 millions de clients annuels, le grand bazar achète dans le monde entier, mais se fournit toujours à 60 % en France

« *ALLO, Tati, bonjour !* » La tête dépassant à peine de leur comptoir, les standardistes du célèbre bazar n'en finissent pas de répondre au téléphone. Le combiné rivé à l'oreille, elles accueillent en même temps les nombreux visiteurs. « *C'est M. Jimmy pour M. Fabien* », annoncent-elles. Elles les connaissent bien les fidèles, la centaine de fournisseurs qui depuis toujours défilent dans cette antichambre rose. Elles les voient attendre avec les anonymes, les fournisseurs d'un jour, d'une saison, qui, chargés de leurs échantillons, apprendront ici l'art de la patience avant de rencontrer l'un des six acheteurs !

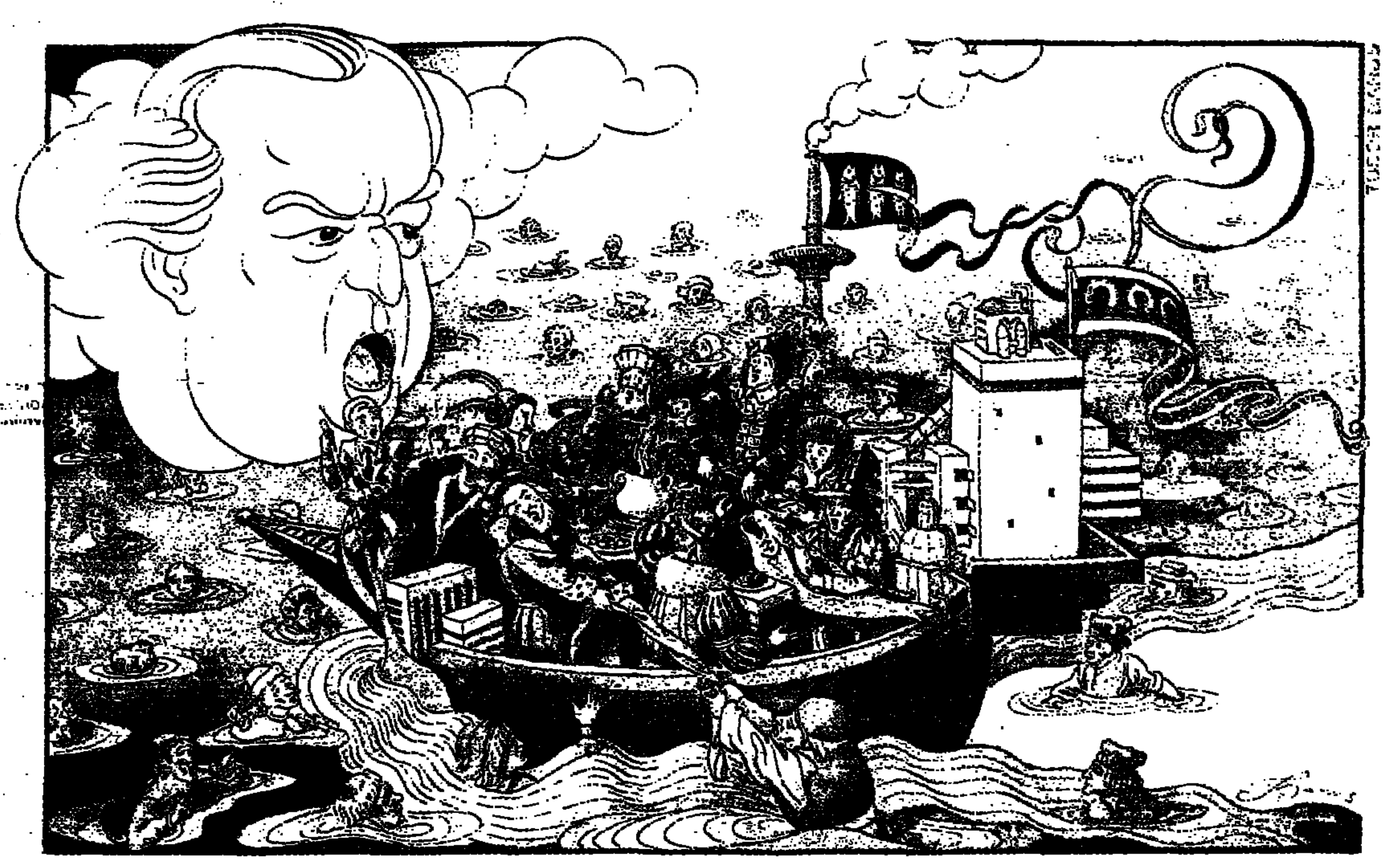
Ils sont 3 500, Français et étrangers, à écouler leurs marchandises auprès de Tati. Car lorsque celui-ci fait son marché, c'est pour 900 millions de francs ! Il faut bien donner de quoi acheter à ces 25 millions de clients annuels : 10 000 références par magasin et au plus bas prix ! Car Tati a le sens des affaires et pense toujours au plus petit budget. Ainsi, l'entreprise peut habiller une femme en lui proposant sa lingerie à 30 francs, ses collants à 3 francs, sa jupe et son chemisier pour moins de 100 francs, etc. Mais aussi, elle peut la faire reine d'un jour, en la parant d'une robe de mariée à 390 francs ! Elle n'oubliera pas son intérieur, avec des serviettes-éponges à 15 francs, un lot de verres à 5 francs.

Anne-Laurence Fitère

Lire la suite page 31

LE GOUVERNEMENT, LES PATRONS ET L'EMPLOI

La France et ses entreprises : le désamour



Depuis dix ans, les entreprises françaises ont obtenu pratiquement tout ce qu'elles revendiquaient : baisse des charges sociales et de la fiscalité, aides à l'embauche, facilité de licencier, mais aussi liberté des prix et des changes. Les Français, eux, ont accepté la modération salariale et mis une sourdine aux conflits sociaux. Tout cela au nom de la lutte contre le chômage. Pour quel résultat ?

Lire pages 34 et 35 les articles de Sophie Gherardi, Guy Herzlich et Alain Vernholes

ASIE

Canton, champion des « dragons »

La province de la Chine méridionale, avec ses 64 millions d'habitants, bat tous les records mondiaux de croissance. Un enrichissement forcené que les autorités de Pékin encouragent et envient.

DONGGUAN
de notre envoyé spécial

« *EN 1978, nous n'avions que deux usines, une de saucisses, l'autre de nouilles, avec un chiffre d'affaires de 3,8 millions de yuans* (1). *Aujourd'hui, l'industrie locale compte 12 000 entreprises pour un chiffre d'affaires de 1,6 milliard.* » Li Mingzhi, vice-maire de cette municipalité proche de la zone économique spéciale de Shenzhen, est très fier d'aligner ces chiffres qui font de Dongguan l'un des phares de la « *troisième vague d'ouverture à la chinoise* », selon les termes de Victor Fung, président du Bureau de développement des échanges de Hongkong.

Apparatchik envoyé de Pékin dans cette province de Canton généralement rétive, M. Li s'est mis au cantonais, langue de ses administrés, mais surtout des affaires avec le riche voisin de Hongkong. Il en vient à oublier ses origines devant les succès remportés ici : Dongguan a le premier réseau de téléphone automatique rural du pays, possède le plus grand nombre de voitures particulières (1 000 contre 800 à Shenzhen), a recruté 3 000 enseignants dans d'autres provinces, et les investissements étrangers y représentaient, fin 1992, 380 millions de dollars. On y trouve pêle-mêle Nestlé, Adidas, Nike...

Une autoroute relie Dongguan à Shenzhen : « *Nous l'avons rénovée sans recevoir un sou de l'Etat.* » Dans la municipalité – 2,5 millions d'habitants, dont la moitié de « travailleurs migrants » –, la production industrielle a augmenté de 32,7 % en 1992 (2), le revenu par tête de 21,1 % ; le revenu familial urbain atteint 10 000 yuans pour la province. Pendant ce temps, le PIB national par habitant se traîne à 2 055 yuans.

CHAMPIGNON • Pas étonnant que, selon un diplomate à Canton, « *s'il y avait des élections libres, les dirigeants locaux seraient élus car les gens considèrent qu'ils ont apporté la prospérité* ». De fait, dans ce gros bourg rural transformé en quelques années en métropole anarchique, la circulation est affolante, le rythme de construction aussi. La province de Canton apparaît de plus en plus comme un « cinquième dragon », après la Corée du Sud, Hongkong, Singapour et Taïwan. « *Taïwan a mis vingt ans pour devenir un dragon, nous n'en mettrons que quinze* », se vante M. Li. Avec 6 % de la population chinoise – 64 millions d'habitants, plus que la France, sur 177 901 km², – elle représente 9 % du PIB du pays, avec un taux de croissance annuel de 12,6 % depuis 1979.

Depuis 1978, les exportations ont été multipliées par 72, les importations par 50... Les investissements étrangers promis ont augmenté de 242,4 % l'an dernier, ceux réalisés de 88,2 %.

Patrice de Beer

Lire la suite et notre dossier page 33

(1) 1 yuan vaut un peu moins de 1 franc.

(2) 21,7 % pour la Chine, et 32,9 % pour la province.

هكذا من الإصل

FINANCE

Récompenser la fidélité en actions

Plusieurs sociétés ont souhaité accorder un « superdividende » aux actionnaires conservant deux ans leurs titres. Un souhait qui n'est pas facile à satisfaire

LES actionnaires de L'Air liquide et de SEB viennent d'en approuver le principe. Une commission de concertation, présidée par Bruno de Maulde, président du Conseil des Bourses de valeurs, a été mise en place le 26 avril dernier par Edmond Alphandéry, ministre des finances, et doit rendre son rapport prochainement. Tout cela pour déterminer la possibilité, pour les sociétés, de verser à leurs actionnaires un *« dividende majoré »*.

L'idée du « superdividende » est née chez le spécialiste de l'électroménager SEB. Le principe en est simple. Les actionnaires doivent détenir leurs titres « au nominatif » – et non « au porteur », comme c'est le cas le plus fréquent (1) – et les conserver pendant au moins deux ans. Lorsque les deux conditions seront remplies, ils pourront toucher un dividende majoré de 10 % en récompense de leur fidélité. Les actionnaires de SEB ont, par une « majorité » de 99,9 %, plébiscité la formule. Celle-ci s'appliquera à partir du 31 décembre 1993, de façon à préserver l'égalité entre actionnaires : le délai permettra à ceux qui sont intéressés de mettre leurs titres « au nominatif ». Tout semblait jusque-là sans nuages. C'était sans compter sur les réactions du vice-président UDF du Sénat, Etienne Dailly. Spécialiste du droit des sociétés, celui-ci est déjà responsable de la suppression du droit de vote aux actions d'autocontrôle. Pour lui, le principe du « superdividende » est une *« fausse bonne idée »*, qui brise l'égalité entre les actionnaires.

Le sénateur Dailly a d'abord porté le débat sur le terrain juridique. Il s'appuie notamment sur l'article 174 de la loi du 24 juillet 1966, qui précise que *« le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins »*. Cet article, conclut-il, *« affirme donc le principe de proportionnalité entre la quotité du capital détenu sous formes d'actions et le droit de vote attaché à ces actions »* et a même un caractère d'« ordre public » puisque sa dernière phrase précise que *« toute clause contraire est réputée non écrite »*. Seule une nouvelle loi, à en croire Etienne Dailly, pourrait déroger au principe.

Seule possibilité légale : considérer le « dividende majoré » comme un des « avantages particuliers » autorisés pour certaines catégories d'actions par la loi de 1966, dans son article 269. Mais il faudrait alors que la possibilité de bénéficier d'un « dividende majoré » soit spécifiée dès l'émission des actions.



BANQUES ● L'argumentation est loin d'être acceptée par tout le monde. Jean Mamert, président de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA), souligne que personne, hormis Etienne Dailly, n'a contesté le fondement juridique des dividendes majorés. En fait, ni la Commission des opérations de Bourse ni le Conseil des Bourses de valeurs n'y voient d'objection, mais le sénateur est appuyé par une bonne partie de la profession bancaire, si l'Association française des banques, elle, est, pour l'instant, muette.

Les banques, en effet, n'aiment pas le « nominatif ». En 1957 déjà, elles avaient souhaité sa suppression. Moins répandu que le titre au porteur, celui-ci a une circulation et un traitement bancaire plus compliqués, donc plus onéreux pour l'établissement gérant. Mais plus que ce coût, c'est le risque de perdre une source de revenu qui pourrait inquiéter les banques : le titre « nominatif pur » pouvant être conservé par les entreprises elles-mêmes : droits de garde et frais de gestion échappent alors aux banques...

Un autre débat est d'ordre boursier. Selon Etienne Dailly, si des particuliers et des institutionnels bloquaient leurs actions pendant au moins deux ans, cela risquerait de réduire l'offre de titres disponibles en Bourse, de restreindre les possibilités d'en acheter. Cet argument aussi est contesté. Les statistiques de la Société des Bourses françaises montrent que la moyenne des dividendes versés par les entreprises est de l'ordre de 3 % de la valeur des actions. La majoration serait donc de 0,6 % sur deux ans. Un montant faible, relève Jean Mamert, par rapport aux mouvements qui se produisent sur un titre, et aux gains que les hausses peuvent procurer : parfois dix fois le montant du dividende. Quel gestionnaire de portefeuille renoncerait à un bénéfice conséquent pour attendre deux ans une hypothétique plus-value de 0,6 % ?

Comment penchera la commission ? En tout cas, dans une Bourse en quête de petits porteurs, récompenser l'actionnaire fidèle n'est apparemment pas chose aisée.

François Bostnavaron

(1) Dans les titres « au porteur », l'entreprise ne connaît pas elle-même l'identité de son actionnaire ; en revanche, lorsque les actions sont nominatives, celui-ci est clairement identifié.

HUMEUR ● Par Josée Doyère

Productivité assassine

LA crise, la récession, la baisse des carnets de commandes, les plans de « restructuration », comme on dit pudiquement, les « plans sociaux » avec suppression d'emplois sans licenciement, puis la nouvelle baisse des carnets de commandes, de nouveaux plans de restructuration assortis de licenciements secs... Un engrenage infernal qu'on voit fonctionner sous nos yeux et tourner de plus en plus vite au fil des mois.

Au point qu'on peut se demander si l'industrie ne connaît pas aujourd'hui le sort de l'agriculture (*le Monde* du 15 avril). Les exploitations se sont agrandies, la mécanisation la plus sophistiquée s'est généralisée, la production n'a cessé d'augmenter, au point de ne plus trouver acheteur, le nombre des agriculteurs n'a cessé de diminuer, et maintenant on redécouvre la jachère et le gel des terres, tandis que le revenu agricole s'effondre...

Produits industriels ou agricoles se retrouvent pléthoriques, soit parce que les acheteurs (pays ou particuliers) n'ont pas d'argent, soit parce que le « marché » est saturé. Des pays du tiers-monde, à bas salaires, fabriquent pour presque rien ce que l'Occident achète quand il en a envie. D'autres pays du tiers-monde, riches de leurs seules matières premières, voient leurs habitants crever de faim et de dénuement car les produits dont ils rêvent – même de première nécessité – sont beaucoup trop chers pour eux. Tout ça sur fond de recommandations du FMI pour que les dirigeants de ces pays mettent en œuvre une politique d'austérité...

Le grand responsable de tout ça, est-ce que ce ne serait pas, par hasard, la recherche frénétique de la productivité ? Et cette productivité durement acquise ne serait-elle pas le moyen le plus radical de tuer le marché ? Tant que la demande est forte, la productivité diminue les coûts, augmente la quantité de produits mis sur le marché, à des prix de plus en plus bas, au grand bonheur des producteurs, des fabricants et... des consommateurs.

Mais le jour où le marché est saturé, quand le produit industriel n'a plus qu'à fournir des appareils de renouvellement, ou quand le produit agroalimentaire, banalisé à souhait, n'accroît plus ses ventes que grâce à la démographie, que deviennent les producteurs, pour peu qu'ils aient lourdement investi et se retrouvent suréquipés ? Ils suppriment des emplois, ça fabrique des chômeurs, encore plus fauchés que les autres, et qui n'ont pas les moyens d'acheter.

Conséquence : le marché se rétrécit encore. Il se rétrécit d'autant plus que ceux qui ont encore du travail, mais craignent de n'en plus avoir, réduisent leurs achats. Et il ne reste plus aux producteurs qu'à restructurer... et à supprimer des emplois.

Et c'est la crise, la récession. Tout le monde courbe le dos, en attendant que ça passe, et en annonçant la reprise pour... bientôt. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que le marché ne soit pas vraiment mort, et qu'il pourra sortir du coma où l'a plongé la recherche aveugle de la productivité. ■

LA COTE DES MOTS

Skimming

To skim équivalant au verbe *écrémer*, on n'étonnera aucun lecteur en ajoutant que *skimming* correspond à *écrémage*... En mercatique, le *skimming* – mot qui a aussi le sens de « fraude (fiscale) » – est une politique commerciale qui consiste à lancer un produit nouveau à un prix élevé, voire supérieur à ceux pratiqués par les concurrents pour des produits similaires.

Cette pratique vise à attirer une clientèle à pouvoir d'achat élevé, ou bien qui peut conférer au produit une image de marque prestigieuse (les *prix d'écrémage* sont d'ailleurs dits aussi *prix de prestige*). Ces prix élevés sont tantôt définitifs, tantôt temporaires. Dans le second cas, on assiste à des réductions successives qui permettent de toucher de nouvelles tranches d'acheteurs potentiels. *Skimming, skimming policy* et *skimming price* sont des grumeaux que l'on peut retirer sans remords de la crème du langage, puisque *écrémage, politique d'écrémage, prix d'écrémage, écrémages successifs*, etc., traduisent clairement comment est conçue cette technique commerciale.

Le *prix d'écrémage* ne saurait donc être confondu avec le *« prix magique »* – prix fixé d'après l'attraction qu'il devrait exercer sur une clientèle qui recule devant certains seuils de prix : livres à 99 francs au lieu de 100. Ni avec le prix dit *« psychologique »* (ou *prix d'acceptabilité*), adopté par un fabricant, un producteur ou un prestataire de service, après sondage d'un grand nombre d'acheteurs possibles, et leurs réponses à la question : *« A partir de quel prix trouveriez-vous ce produit trop cher ? »*

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Les voies de la renaissance

Des pans entiers des sociétés « postindustrielles » semblent frappés par la sclérose. Xavier Greffe recherche les conditions et les moyens de leur rendre un dynamisme

SOCIÉTÉS POSTINDUSTRIELLES ET REDÉVELOPPEMENT
de Xavier Greffe, Hachette, coll. « Pluriel/Intervention », 308 pages, 128 F.

LE titre même du dernier livre de Xavier Greffe ne peut qu'intriguer. Nombreux sont les ouvrages qui traitent du développement. Mais celui-là est sans doute le premier consacré au « redéveloppement » des sociétés postindustrielles. Son objet – et sa pertinence – est pourtant douloureusement clair. L'auteur tente en effet de porter la lumière sur des phénomènes laissés plus volontiers dans l'ombre : les grandes plaques de sclérose qui touchent aujourd'hui la plupart des pays industrialisés. Est-il possible au prix d'un effort méthodique et constant de les résorber ? Telle est la question que pose ce livre, tel est l'enjeu du « redéveloppement ».

Il n'est pas mince. Car, si le lien emploi-croissance n'a pas disparu, la perte de son caractère automatique est désormais évidente partout : *« La croissance crée un environnement favorable à la création d'emplois, elle ne la garantit plus, et c'est pourquoi on a vu apparaître ces dernières années des phénomènes ambigus. »*

DÉGATS ● La montée du chômage et la dégénérescence qui gagne des régions de moins en moins marginales du tissu économique et social des pays industrialisés vont en effet de pair. Et l'on sent bien que, pour lutter efficacement et durablement contre le chômage, il faudra apprendre à redonner à ce tissu la tonicité qu'il a, en maints endroits, perdue.

Plus d'un siècle de développement industriel a causé partout de larges dégâts. Que l'on songe à la rapidité avec laquelle les campagnes se sont vidées, les villes industrielles se sont construites... et vidées à leur tour. Et la concurrence internationale, de plus en plus intense depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, n'a fait qu'accélérer encore les reconversions, que compliquer encore les adaptations imposées à nos sociétés par le progrès technique. *« Voyant la concurrence pénétrer dans des domaines où ils étaient autrefois les seuls et s'effondrer des pans entiers de leur économie, faisant l'objet de problèmes sociaux d'autant plus dramatiques qu'institutionnalisés, ces pays prennent conscience de nouveaux défis. Tétanisée, la croissance ne semble plus garantir l'activité et l'emploi, valoriser les ressources humaines, faire progresser les niveaux de vie, prévenir la dégradation de l'environnement »*.

Les conséquences de ces évolutions sont aujourd'hui partout visibles : industries en déclin, quartiers ou régions abandonnés... et, surtout, ces hommes rejetés, en nombre toujours plus grand, de la vie active. Ces *« friches »* restent certes à la marge de sociétés qui, par ailleurs, sont toujours les plus innovantes et les plus prospères de la planète. Mais leur extension est inquiétante. N'est-elle pas le signe précurseur d'une sclérose qui, finalement, emportera tout entière celle d'entre elles qui n'aura su apprendre à gérer correctement la complexité, s'adapter à une compétition internationale dont il n'est plus possible aujourd'hui de se protéger ?

NÉCROSE ● Le redéveloppement de régions, de communes, de quartiers urbains..., de tous ces territoires frappés par la nécrose apparaît bien comme l'un des instruments les plus puissants, les plus naturels aussi, de lutte contre l'exclusion et le chômage. Mais il est également celui dont la mise en œuvre demande le plus d'intelligence et de finesse, de ténacité et d'esprit de système. Car comment espérer, sinon ressusciter, maillon par maillon, tous ces réseaux d'interdépendances qui font la vigueur économique d'un territoire, faire renaître, agent par agent, le dynamisme sur lequel repose son élan créateur ?

Le redéveloppement ne suppose pas seulement la mobilisation de ressources financières. Il passe nécessairement par une volonté collective capable, au niveau d'un territoire, d'articuler les différentes dimensions impliquées : aide à la création d'entreprises, réhabilitation urbaine, « regradation » de l'environnement, éducation et qualification des hommes... Le redéveloppement est donc la manière d'éviter cet état menaçant pour nos sociétés – où *« la banlieue se transforme en ghetto, le pays en désert, la* working class *en* underclass, *les* classes laborieuses *en* classes dangereuses, *l'égalité formelle en source de rejet »*...

On l'a compris, le livre de Xavier Greffe est, par son approche même, novateur. Il ne fourmille pas de recettes originales, il ne brille pas par son style. Mais l'analyse qu'il propose est rigoureuse et dense. Et, lorsqu'on le ferme, on regarde d'une autre façon les problèmes qui agitent quotidiennement notre société, l'on réfléchit autrement aux solutions qui peuvent leur être apportées. Ce n'est pas un mince mérite !

Anton Brender

NOTES DE LECTURE

LE DROIT D'IGNORER L'ETAT
de Herbert Spencer, Les Belles Lettres, coll. « Iconoclastes », 210 pages, 79 F.

Apprécions le style de Spencer, très « daté » marxien pour tout dire, qui se lit vite, sans souffler, et retenons trois refus de ce bouillant petit livre. Le premier, celui de la *« superstition politique »* : les hommes politiques sont des obligés des citoyens. A cause de cette qualité éminemment subalterne du *« délégué »*, le vote est toujours quelque chose de provisoire, susceptible d'être repris à tout moment. D'où ce droit fondamental d'ignorer l'Etat, qui, *« s'il existe à cause du mal, existe par le mal »*.

Le second est le refus de la règle de la majorité. *« La domination du grand nombre par le petit nombre, nous l'appelons tyrannie ; la domination du petit nombre par le grand nombre, nous l'appelons tyrannie aussi, mais d'une nature moins intense. »* La démocratie est une tyrannie où l'on choisit ses maîtres. Voilà le *diktat* du législateur, au nom de la volonté populaire, tel que l'écrit Spencer : *« Vos actes religieux seront tels que nous les avons prescrits. Vous irez aux Eglises que nous avons fondées et vous adopterez les cérémonies qui y sont célébrées »*. Spencer est vraiment un anticonformiste.

Enfin, refus de la solidarité. Spencer fustige les pauvres : *« Séparer la souffrance de la mauvaise action, c'est lutter contre la nature des choses »*. Il y a chez lui de la méchanceté jubilatoire d'un Joseph de Maistre. *« Que tous les faits sociaux se ramènent aux lois de la vie »*, conclut-il, apparaissant comme le théoricien d'une sorte de biologisme libéral. Loi naturelle... Qui se hasarderait aujourd'hui à écrire sur du marbre les *« lois de la vie »* ?

B. Ma.

LES TITANS DU CAPITALISME AMERICAIN
de Guillaume de Bertier de Sauvigny, Plon, 398 pages, 155 F.

Auteur d'une classique *Histoire de la Restauration* dans les années 50, Guillaume de Bertier de Sauvigny s'est livré à un genre fort populaire aux Etats-Unis : les biographies de ces *self made men* qui fascinent les Américains, en quête d'une explication de la croissance extraordinaire de leur pays dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Dix-huit portraits, un échantillon à la fois chronologique et sectoriel.

Parmi ces *« titans »*, qui ont pressenti le rôle d'une activité ou d'une matière première, on trouve, à côté des grands classiques, du genre Vanderbilt, Rockefeller, Carnegie ou Morgan, des personnes moins célèbres en Europe, comme *« la bande des quatre »* (Mark Hopkins, Collis Huntington, Charles Crooker et Leland Stanford), millionnaires du chemin de fer californien. Le premier cas choisi, le négociant français Etienne Girard (1750-1831), montre aussi que ces fortunes commencent avant le dix-neuvième siècle, même si elles se multiplient après la guerre de Sécession, avec l'extension de la corruption dans le personnel politique. On voit encore que ces hommes, s'ils ont constitué leur fortune, n'étaient pas tous nés prolétaires et que certains avaient reçu une solide formation.

Mais ces biographies ne démontent pas vraiment les *« mécanismes »* qui ont permis ces succès, ni leur rapport avec le développement économique américain. *« Il n'y a pas d'histoire, mais seulement de la biographie »*, dit l'auteur, citant Emerson. *Pourquoi ne serait-ce pas valable aussi pour l'histoire économique ? »* La démonstration reste à faire.

G. H.

AGENDA

MARDI 15 JUIN. France. Présentation par le CNPF d'un plan de mobilisation pour l'emploi des jeunes.

MERCREDI 16 JUIN. Luxembourg. Réunion des ministres des télécommunications des Douze afin de finaliser un plan d'action communautaire pour le développement de la TVHD (Télévision haute définition).
Genève. Réunion du conseil du GATT (jusqu'au 17 juin).

LUNDI 21 JUIN. Danemark. Sommet européen avec à l'ordre du jour : le chômage, les relations avec l'Europe de l'Est, les pourparlers du GATT, la situation dans l'ex-Yougoslavie (jusqu'au 22 juin).
Strasbourg. Session plénière du Parlement européen (jusqu'au 25 juin).

TRANSPORTS

Le VAL : beau mais cher

Depuis 1983, le VAL, premier métro intégralement automatique, conçu par Matra Transport, a transporté plus de 350 millions de passagers en toute sécurité dans le monde entier. Mais, si le VAL est une réussite technologique, son succès commercial et financier est loin d'être assuré

CHICAGO
de notre envoyé spécial

UNE surprise de taille attend le voyageur français, qui, après avoir atterri à Chicago O'Hare, reprendra dans la foulée un vol pour une autre destination : sur le quai de la navette reliant les différents terminaux de l'aéroport, il retrouvera au moment de la fermeture des portes la sonnerie familière du métro parisien. La technologie française au cœur du Middle-West américain ! Le VAL (Véhicule automatique léger), métro intégralement automatique, réalisé par la filiale américaine de Matra Transport, a été inauguré en grande pompe, le 27 mai, par le maire de Chicago Richard Daley, en présence du secrétaire d'Etat américain aux transports.

Il répond à un grand projet de la municipalité de Chicago, élaboré au début des années 80 : décongestionner les accès aux terminaux des grandes compagnies aériennes. Avec plus de 60 millions de passagers par an, l'aéroport de Chicago O'Hare est en effet le plus fréquenté du monde, et une des plus importantes plates-formes de correspondance : deux tiers des passagers d'American Airlines, première compagnie aérienne américaine, par exemple, ne font que transiter par l'aéroport de Chicago.

CONCURRENCE • Fourni par Matra, le VAL 256, conforme aux normes américaines, relie sur une distance de 4,5 kilomètres, les trois principaux terminaux à un parking de grande capacité pour des stationnements de longue durée. En sept minutes trente, la ligne en plein air dessert cinq stations. Les rames, formées d'une à trois voitures, peuvent transporter jusqu'à 2 400 passagers par heure dans les deux sens à une vitesse de 37 kilomètres à l'heure.

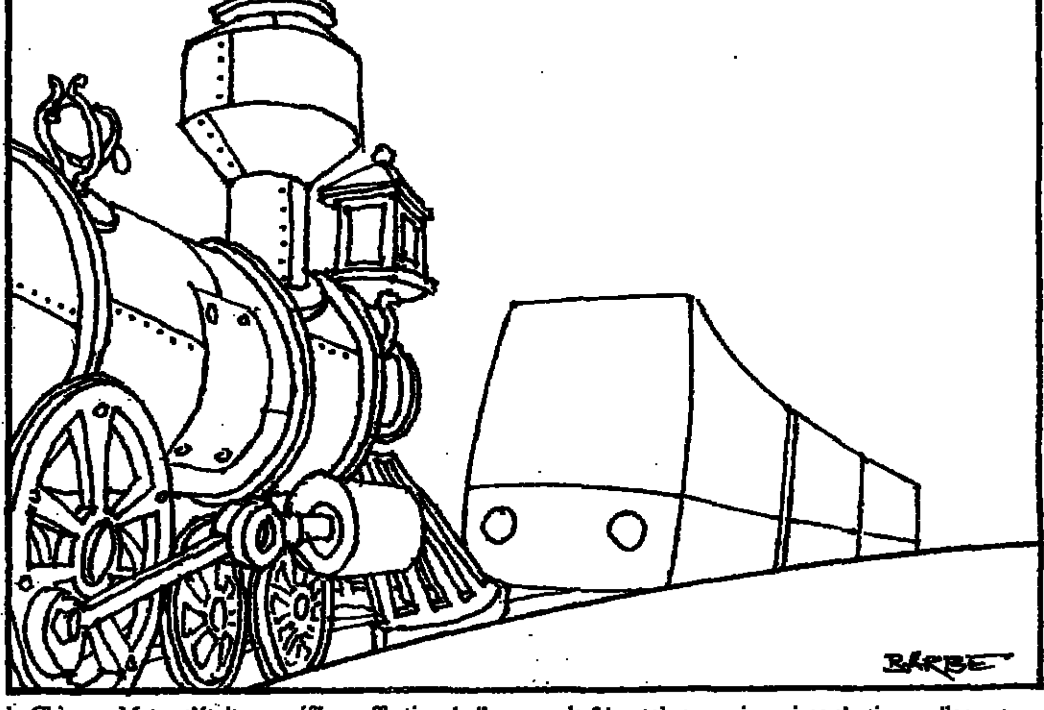
Deux caractéristiques sont propres au VAL de Chicago : il est gratuit, et il ne s'arrête en principe jamais. Son fonctionnement doit être assuré 365 jours par an, 24 heures sur 24. Ce qui a posé à Matra de nombreux problèmes techniques, notamment à cause des conditions climatiques de Chicago, qui subit des températures très inférieures à zéro, plus de cent jours par an. Pour lutter contre les phénomènes de pluies givrantes par exemple, Matra a dû mettre en place tout un dispositif de chauffage des rails dont le coût s'élève à 8 millions de dollars.

VITRINE • Second chantier réalisé sur le sol américain – un VAL circule déjà depuis 1989 sur un kilomètre à Jacksonville (Floride) – le VAL de Chicago constitue un vitrine à l'étranger et un enjeu majeur pour Matra Transport. Car la concurrence est très rude sur le segment de marché des métros légers automatisés. Et le groupe français souffre du fait que, sans compter les Japonais, ses deux principaux rivaux sont nord-américains d'origine : UTDC, filiale du groupe canadien Bombardier, et Westinghouse, qui a réalisé en 1986 le métro totalement automatisé de Vancouver, le premier du genre sur le sol américain.

Mais Matra n'a guère le choix. Si le VAL est une vraie réussite technologique, qui a transporté depuis 1983 quelque 350 millions de passagers en toute sécurité dans le monde, son avenir commercial n'est guère assuré. Après Chicago, est prévue l'ouverture d'une ligne à Toulouse le 26 juin, puis à Taïpeh probablement en 1994. Ensuite plus rien : Matra Transport n'a plus aucune commande ferme de VAL dans son escarcelle. Dans ces conditions, le coup d'arrêt donné par les pouvoirs publics au projet de Rennes (*le Monde* daté 30-31 mai) tombe à un très mauvais moment.

ANNÉE CHARNIÈRE • 1993 est en effet *« une année charnière »* pour Matra Transport, explique Frédéric d'Allest, son président. Sur les 2,3 milliards de francs du carnet de commandes en cours, une partie est composée par les systèmes d'aide automatique à la conduite, une autre par Météor, la nouvelle ligne de métro automatique de Paris, dont l'ouverture est prévue en 1996, et le reste par les projets d'extension des VAL de Lille et de Toulouse. Redemandé par les villes qui en possèdent un, le VAL attend que d'autres villes ou aéroports se *portent acquéreur pour transformer* son savoir-faire technologique en succès commercial. Retenu à Bordeaux et à Turin, en compétition à Budapest, le VAL est en attente de décisions définitives.

L'implantation aux Etats-Unis de Matra Transport est donc vitale pour l'avenir et justifie *a posteriori*, le véritable parcours du combattant qu'a dû faire l'entreprise, et les sacrifices financiers consentis. En 1985, arrivé premier à l'appel d'offres lancé par la ville



de Chicago, Matra s'était vu préférer, sur le fil, Westinghouse. Il fallut un procès remporté par le groupe français, et un second appel d'offres en 1986 également gagné, pour que Matra Transport emporte de haute lutte la maîtrise de l'ouvrage.

> **Sur le strict plan financier, le VAL de Chicago O'Hare a, pour le moment, coûté plus cher qu'il n'a rapporté.**

Ce n'était que le début des difficultés. Entre la date d'ouverture du projet, initialement prévue le 6 juin 1990, et celle de remise effective de l'ouvrage le 31 octobre 1992, deux ans et demi se sont écoulés. L'accumulation des retards a entraîné un surcoût de l'ordre de 60 millions. Et le coût total du chantier a grimpé de 128 à 188 millions de dollars. Aux frais de Matra Transport.

Le groupe français s'est heurté à de nombreux obstacles sur le terrain, notamment pour la libération de trois emprises nécessaires à la réalisation de la ligne. Sur le plan technique, le chantier a aussi été ralenti par le code de la ville de Chicago, très contraignant dans le domaine des installations électriques et des normes de sécurité. Pour parachever le tout, la municipalité de Chicago a prétexté des retards dans la livraison de l'ouvrage pour infliger au groupe français une pénalité de 60 millions de dollars, somme correspondant... au montant des réclamations demandées à la mairie par le groupe français, qui ne s'estime nullement responsable de la plupart des retards accumulés, le tracé définitif de la ligne ayant par exemple changé huit fois en cours de route.

ÉCHEC • Résultat : sur le strict plan financier, le VAL de Chicago O'Hare est pour le moment un échec. *« Il a plus coûté qu'il n'a rapporté »*, reconnaît Bernard Sillion, directeur général de Matra Transport. Au mieux, ce sera une opération blanche. Au pis, l'entreprise française y laissera une ardoise de 60 millions de dollars.

Mouvementée sur le plan financier, la situation du VAL semble plus sûre depuis sa mise en service. Après un mois d'exploitation, le trafic a déjà atteint un rythme de 7 000 passagers par jour, et son accueil auprès du public rencontre des échos favorables. Chargée de la maintenance pour les cinq ans à venir, Matra mise sur des extensions futures de la ligne qui dorment pour l'instant dans des cartons de la ville de Chicago.

Outre ces extensions, l'entreprise française lorgne d'autres contrats. Ayant signé en février un accord avec le groupe helvético-*suédois ABB, Matra Transport* réfléchit à un nouveau système de transport automatique léger sur fer baptisé City Rider.

Ce nouveau système, particulièrement adapté aux longues distances, pourrait convenir à la ville de Los Angeles, où le groupe a été présélectionné pour l'étude d'un concept de transport en commun. A Honolulu également, son principal concurrent ayant été écarté, Matra Transport espère être retenu. Le groupe français compte aussi vendre ses systèmes d'aide automatique à la conduite à la ville de New-York (contrat de 1 milliard de francs).

Des espoirs qui sont aussi des planches de salut. Car la faiblesse des commandes pèse sur les comptes. Dans le rouge en 1991, la branche transport du groupe Matra Hachette a récidivé en 1992 avec un trou de 209 millions de francs. Les pertes sont essentiellement dues au naufrage financier d'Orlyval dont Matra Transfinex *était* actionnaire à la hauteur de 17 % (*le Monde* du 2 novembre 1992). Elles s'expliquent aussi par les provisions constituées pour le chantier de Chicago... et celui de Taïpeh, second grand projet à l'exportation de Matra Transport, et le premier dans la zone Asie-Pacifique, lui aussi en déficit, avec un contentieux de 60 millions de dollars.

En 1992, des neuf métiers exercés par le groupe Matra-Hachette, le secteur des transports a été le seul à accuser un déficit. Même le livre a retrouvé l'équilibre financier. A ce compte-là, Matra Transport risque d'apparaître comme le vilain petit canard de la couvée.

Alain Beuve-Méry

Chiffres-clés (1992)

Chiffre d'affaires : 1,650 milliard de francs (dont 47 % à l'exportation).

Résultats : perte de 209 millions de francs.

Effectifs : 785 personnes (dont plus de la moitié d'ingénieurs).

Trois métiers : les métros automatiques légers (VAL), les systèmes intégralement automatiques et les aides électroniques à la conduite.

Principales réalisations : Lille, Lyon, Paris, Toulouse, Chicago, Jacksonville, Mexico, Caracas, Santiago, Budapest, Prague, Taipeh.

COMMERCE

Tati fait son marché

Suite de la page 29

Mais quel est son secret ? Où la société Tati va-t-elle donc faire ses achats ? En 1948, son père fondateur, Jules Ouaki, achetait exclusivement en France, d'abord le linge de maison puis les vêtements lorsque « Monsieur Jules » eut décidé de se diversifier. Les affaires se développant, Tati se lance dans les premiers voyages à l'étranger. Dans les années 60, Tati part récupérer en Italie les fins de série. Depuis, l'entreprise est toujours restée fidèle à l'Italie. *« Ce pays a une grande capacité de production*, explique Fabien Ouaki, directeur général de Tati. *De très nombreuses mini-industries familiales fabriquent des produits mode très bon marché. Elles sont toujours en avance dans la mise au point de technologies pour travailler la maille, le jacquard, la broderie. »*

En 1970, Tati décide de franchir un grand pas. Afin de faire l'économie des importateurs, on envoie François Ouaki, le frère du fondateur, à Hongkong. « Monsieur François » ne parlait pas un mot d'anglais. Pas plus qu'un des acheteurs de Tati, qui, pendant vingt ans, s'est rendu en Extrême-Orient pour fournir le magasin en chaussures. *« Il suffit de connaître un langage universel : celui de l'argent et des chiffres ! »*, explique Fabien Ouaki. De ce premier voyage, « Monsieur François » avait ramené une commande de 24 000 sous-pulls. Vendus 8,90 francs, ces pulls synthétiques, en vogue à l'époque, s'écouleront au rythme de 1,5 million de pièces par an !

SPÉCIALITÉS • Après Hongkong, Tati a suivi, dans les années 70, la route de l'Extrême-Orient : la Corée, Taiwan, Macao, les Indes, la Thaïlande, les Philippines. *« Le marché du siècle n'existe pas*, explique Fabien Ouaki. *Chaque pays a ses spécialités. »* Tati s'approvisionne en Extrême-Orient pour acheter les produits de base : tee-shirts classiques, chaussettes de tennis blanches, les chaussures, etc.

Dans les années 80, Tati a amorcé un petit courant d'affaires avec la Chine. L'entreprise achète encore peu à l'Empire du Milieu. Car, même si les prix sont très bas, rares sont les produits qui séduisent l'acheteur. Le grand marché en Chine sera plutôt pour demain... Pour le coton et la maille, Tati se tourne vers le bassin méditerranéen (Espagne, Portugal, Turquie, Grèce) et le Pakistan. Pour le jean et la toile, vers le Maroc et la Tunisie.

Tati achète un peu de lingerie dans les pays de l'Est. Ce n'est pas une zone à laquelle l'entreprise croit. *« Ils ne savent plus vendre, plus fixer un prix, plus organiser une production par eux-mêmes*, explique Fabien Ouaki. *Nous n'avons aucune vocation à être des pionniers, des défricheurs de la planète. Nous allons là où nous savons être livrés correctement. »*

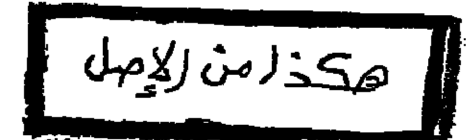
DOUANE • Ainsi, progressivement, Tati a « ouvert » des pays. D'abord, l'entreprise teste le produit d'un importateur puis elle piste son origine pour entamer un courant d'affaires direct avec les fabricants. Enfin, les acheteurs se rendent sur *place pour visiter la concurrence*, discuter les prix et faire fabriquer en grande quantité leurs produits. En fonction des accords du GATT, Tati choisit de même de travailler avec les pays qui bénéficient pour l'heure d'exonération de droits de douane.

Les droits de douane, voilà bien sa bête noire ! C'est l'une des raisons pour laquelle Tati réalise 60 % de ses achats en France. Et puis, sur son territoire, Tati peut appliquer les méthodes « originelles ». Depuis toujours, l'entreprise propose aux fabricants d'acheter leurs fins de série. Prenons les collants. Tati n'en vend pas moins de 8 millions par an ! Pour satisfaire aux caprices des femmes, les producteurs leur proposent chaque année une nouvelle fibre, une nouvelle présentation. Et ils vendent à Tati les coll*ants démodés, à prix* coûtant.

Mais Tati sait aussi être à la mode. L'entreprise achète pour près de 150 millions de vêtements au Sentier. Son secret : acheter en fin de cycle. En fin de saison, elle acquiert au plus bas prix tous les produits qui, sans elle, resteraient « sur les bras » du fabricant. Par ailleurs, elle fait travailler les entreprises de textile dans les périodes creuses. Par exemple, d'octobre à novembre, les fabricants produisent pour Tati les robes de mariée qu'elle stockera jusqu'à la belle saison.

Quel que soit le produit, les principes restent les mêmes : Tati se désintéresse du coût de fabrication. La société négocie son prix d'achat uniquement en fonction du prix qu'elle-même souhaitera proposer à ses clients après application de sa marge (1,8). Et puis, Tati a aussi conservé la tradition héritée de « Monsieur Jules » : toujours tout *payer au comptant. Une sagesse* « populaire » qui lui permet de réaliser un chiffre d'affaires, nullement modeste, de 1,8 milliard de francs.

Anne-Laurence Fitère


هكذا من الأصل

ASIE

Canton, champion des « dragons »

Suite de la page 29

Des taux qui laissent loin derrière ceux des autres « dragons ». Et qui montrent qu'il y a au moins deux types de délocalisations : celles visant à produire moins cher pour revendre dans les pays développés, et celles destinées au marché local qui, en Asie, se développe à un rythme forcené.

Déjà exceptionnelle, cette croissance a connu un troisième souffle avec la visite de M. Deng à Shenzhen, au début 1992. Depuis, c'est une véritable explosion industrielle. Comme un adolescent grandi trop vite dont le corps fait craquer boutons et coutures de sa chemise, l'infrastructure n'arrive plus à suivre : en attendant la construction de l'autoroute Canton-Hongkong (*le Monde* du 4 juin), il nous a fallu près de cinq heures pour parcourir la soixantaine de kilomètres qui séparent Dongguan de la capitale provinciale.

Mais, sans l'implication directe de Hongkong – qui représente les deux tiers des investissements étrangers en Chine, dont 60 % pour la seule province de Canton – et de Taïwan, on n'en serait cependant pas là. *« La boutique sur la rue, l'atelier derrière »* est une image qui décrit la division du travail entre les deux entités, Hongkong qui investit et qui vend, Canton qui produit. On parle aussi de *« Grand Hongkong »*, de *« zone économique du dollar de Hongkong »* (3), ou de *« zone économique de la Chine du Sud »*.

Selon le directeur du Nomura Research Institute de Hongkong, cette zone, qui regroupe les provinces côtières chinoises de Canton et du Fujian, Hongkong et Taïwan, représentait en 1991, soit avant ce nouveau *« Grand Bond en avant »*, 3 % de la superficie de la Chine et 10 % de celle de l'ASEAN (4). Son revenu par tête était huit fois celui de la Chine, et 2,5 fois celui de l'ASEAN. Sa taille et sa population se comparent enfin à celles du Japon.

Dongguan n'est pas le plus riche district de l'estuaire de la rivière des Perles. Moins en tout cas que Shenzhen ou Canton. Là, dans le World Trade Center, on vend des complets importés à 3 000 ou 4 000 yuans. Pour améliorer un système de distribution archaïque, Pékin a en effet ouvert depuis un an son secteur tertiaire. Les étrangers peuvent désormais ouvrir des supermarchés. Plus important encore, les joint-ventures jadis cantonnées à l'exportation ont maintenant le droit de déverser sur le marché local 20 % de leur production. *« Le mythe du marché chinois est en train de devenir une réalité »*, se réjouit Victor Fung. On n'en est pas encore à une bouteille de Coca-Cola par Chinois, mais on en rêve enfin !

CONFIANCE • Tout cela a renforcé la confiance, générant une nouvelle vague d'investissements, qui vont de l'infrastructure lourde à la spéculation foncière. Le tiers des investissements totaux en Chine ont été le fait des flambeurs de l'immobilier, surtout à proximité de Hongkong et de Macao. Si certains s'y brûleront les doigts – peut-être dès la fin de l'année, – les plus prudents se contentent de vendre sur plans, et d'empocher des bénéfices extravagants.

Grâce à sa soudaine *prospérité*, due également au dynamisme traditionnel d'une population qui forme le gros de l'émigration des Chinois *d'outre-mer, Canton a atteint* une véritable autonomie au sein de l'empire du Milieu. Au prix d'une orthodoxie idéologique – verbale – sans faille, la province fait pratiquement ce qu'elle veut sur place. Il faut dire qu'elle n'a plus besoin de la lointaine capitale du nord : dépendante à 80 % des investissements d'Etat en 1978, elle ne l'est plus qu'à hauteur de 2 %.

C'est au contraire Pékin qui a besoin de ses provinces riches : le gouvernement n'a plus d'argent pour financer son budget. D'autant que les impôts ne rentrent pas et que le sysème bancaire n'a guère changé depuis dix ans. Plus grave encore, pour obtenir le soutien des provinces lors de la crise politique de Tiananmen en 1989, le pouvoir central avait été contraint de faire des concessions.

Canton a su en profiter plus que d'autres. Le récent congrès du PC de la province n'a fait aucun cas de la volonté de Pékin de ralentir la croissance, préférant parler des nouvelles *« quatre libertés »* : liberté des importations, des exportations, convertibilité totale et fin des contrôles douaniers aux frontières.

Ce qui n'empêche pas Pékin de lorgner sur la richesse de Canton. Ni cette dernière de céder lorsque les pressions se font trop fortes. Ainsi, l'an dernier, le gouvernement a exigé de percevoir 40 % des profits tirés de la location de terrains aux entreprises étrangères, rapporte un expert occidental. Canton a d'abord refusé, avant de se résigner. Résultat : Pékin n'a obtenu que le quart de l'argent demandé, et tout le monde a sauvé la face.

CORRUPTION • Mais toute médaille a son revers, que la cupidité à court terme ne peut cacher entièrement. On n'aime en effet guère parler à Canton des débordements de ce libéralisme sauvage qui font grimper l'inflation et génèrent pollution, corruption et criminalité. Ainsi, *selon le même expert*, un tiers de l'économie provinciale est « au noir ». Le racket, la *« protection »* sont monnaie courante dans l'administration, affectant même des entreprises étrangères.

Pudiquement, Keith Leung explique qu'il est difficile d'investir hors de joint-ventures. Ce qu'il ne peut dire, c'est que ces partenaires chinois obligés sont souvent les cadres administratifs locaux. Ce que certains appellent un « socialisme à péage » est traité par d'autres de « socialisme prédateur ».

« Dans nos pays, explique un observateur occidental, *que penserait-on d'un maire qui, en échange de la fourniture de services publics, obtiendrait des parts personnelles dans une société ou des postes au conseil d'administration ? On appellerait cela, selon les cas, abus de biens sociaux, ingérence, corruption... C'est pourtant ce qui se produit tous les jours ici. »*

Pendant ce temps, l'armée populaire de libération contrôle quinze des quarante officines d'agents de change et de nombreux clubs de *karaoke* (5) à Canton. Le Bureau des affaires de Hongkong et de Macao, chargé des relations avec ces territoires, a même un temps opéré avec sa propre société de Bourse, spéculant sur la place de Hongkong en utilisant les informations dont il disposait sur les négociations en cours. En bref, comme dans l'ex-bloc soviétique, une partie de l'establishment chinois adopte un comportement mafieux et s'acoquine avec des sociétés secrètes longtemps combattues.

Trop de débordements risqueraient de ternir la crédibilité à long terme de Canton. D'autant qu'un autre danger la menace : le déséquilibre économique et social entre régions favorisées et zones isolées qui représentent toujours les deux tiers de la province. Mais encore, les provinces voisines ne voient pas sans envie le décollage des Cantonais. Ne pourraient-elles pas être tentées, pour en profiter, de faire du chantage sur les approvisionnements en matières premières, en main-d'œuvre et en produits alimentaires, établissant – comme à l'époque des « seigneurs de la guerre » – des octrois provinciaux ou exigeant que le commerce interprovincial s'effectue en devises ? L'unité de la Chine risquerait de s'en trouver menacée.

Patrice de Beer

(3) Environ 25 % de la masse monétaire de Hongkong se trouve dans la province de Canton, et selon un économiste chinois, la moitié des économies des Cantonais est convertie en devises, surtout en HK$.

(4) Association des nations d'Asie du Sud-Est, Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

(5) Divertissement très prisé en Extrême-Orient qui consiste à chanter en play-back.

Le Japon rattrape son retard

TOKYO
de notre correspondant

Même après les événements de Tiananmen, alors que *les pays industrialisés grondaient* contre la Chine, les Japonais étaient restés en retrait du tollé. Ils avaient gelé leur aide et réduit leurs relations économiques. Mais dès juillet 1990, le Japon fut le premier des Sept à lever l'embargo touchant la Chine et à rétablir son aide (6 milliards de dollars entre 1990 et 1994).

Aujourd'hui les Japonais sont plus que jamais présents en Chine. Selon le mensuel *Toyo Keizai*, celle-ci est devenue la seconde destination de leurs investissements directs après les Etats-Unis. Les Japonais sont au quatrième rang des investisseurs étrangers en Chine (après Hongkong, Taïwan et les Etats-Unis), la moitié des implantations étant réalisées dans le secteur manufacturier. Les banques nippones ont d'autre part des engagements sur la Chine équivalant à la moitié de la dette extérieure de celle-ci (40 milliards de dollars).

La visite de l'empereur Akihito en Chine en octobre 1992 a scellé un rapprochement qui, *quelles que soient les séquelles* du passé, paraît s'imposer en raison d'évidentes complémentarités : proximité, aire culturelle commune, capitaux et technologies nippones, main-d'œuvre, matières premières et marché chinois. La Chine est en outre devenue le troisième fournisseur de produits alimentaires pour le Japon.

Depuis trois ans, les implantations nippones à l'étranger ont régressé partout sauf en Asie, où *elles continuent à croître au* rythme de 8 % par an et où elles représentent 18,8 % du total (soit 6,4 milliards de dollars en 1992). *Les industriels nippons* regardent cette région en pleine expansion à la fois comme une *source de main-d'œuvre, dans le* cadre d'une délocalisation de la production, mais aussi comme un marché.

La rapide percée des chaînes de distribution nippones est révélatrice : les supermarchés Yaohan se sont installés à Shenzhen en septembre et vont bientôt inaugurer un centre d'achat à Pékin (le premier à capital entièrement étranger) puis en 1996 à Shanghai ; les grands magasins Seibu envisagent de s'installer en Chine du Sud.

Les industriels, eux, longtemps en retard par rapport à leurs concurrents en matière d'investissements, s'emploient à les rattraper : en 1992, les implantations en Chine ont triplé pour atteindre un total de 2,2 milliards de dollars. Canon produit des appareils de photo à Zhudai (Guangdong) et envisage de fabriquer des machines à photocopier ; Toshiba a récemment débuté sa production d'appareillages électriques et de téléviseurs à Dalian, et Suzuki Motor vient d'annoncer qu'il allait créer la première usine d'assemblage automobile en Chine. La confection japonaise est d'autre part en train de transferer rapidement sa production sur le continent, ce qui se traduit par une forte augmentation (+ 35 %) des importations de vêtements « made in China ».

Tout en s'intéressant à la Chine du Sud, les Japonais sont plus présents dans le Nord-Est (Mandchourie) et autour de *Dalian (région de Liaoning) où on* compte 200 implantations nippones sur un total de 700. Le Japon pourrait ainsi contribuer à *équilibrer dans le nord-est du* pays l'expansion rapide du Sud, qui risque, sinon, de créer de fortes disparités régionales.

Philippe Pons

Les Etats-Unis pragmatiques

NEW-YORK
de notre correspondant

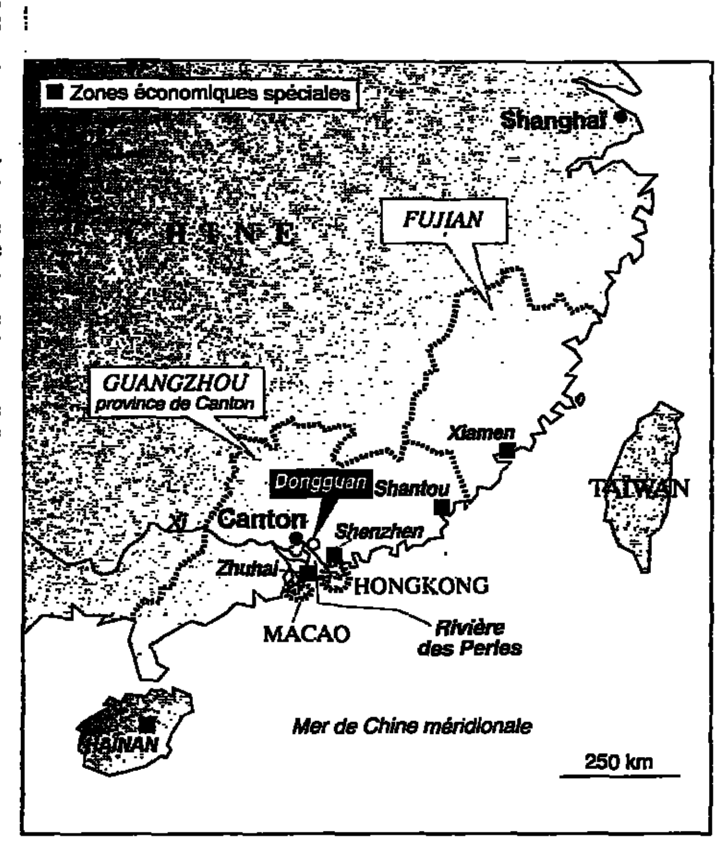
« La Chine ? En ce moment, tout le monde veut y aller ! », affirme Chong-Pin Lin, le directeur adjoint du département d'études chinoises à l'American Entreprise Institute de Washington. *« Au regard des sommes énormes – évaluées à quelque 2 000 milliards de dollars – dont dispose la « diaspora chinoise » installée à Taïwan, à Hongkong, à Macao et dans le monde entier, et dont une partie est déjà placée en Chine, les investissements américains apparaissent encore limités. »* De fait, malgré les risques politiques à court terme, de nombreuses firmes américaines ont pris un aller simple pour la Chine. En 1992, elles ont exporté vers ce pays l'équivalent de 7,5 milliards de dollars de marchandises, essentiellement de haute technologie (aéronautique, informatique, télécommunications, matériel de forage, etc.). Donald Anderson, le président du US-China Business Council, qui regroupe deux cents entreprises, a effectué un « lobbying » efficace pour que l'administration américaine reconduise l'octroi à la Chine de la clause de la nation la plus favorisée.

Le président Clinton *lui a* donné satisfaction en acceptant, le 27 mai, de reconduire cette clause pour la période *1993-1994*, mettant ainsi un bémol à *ce qui*, durant sa campagne présidentielle, était un impératif – le respect, par Pékin, *des droits de l'homme. Bill Clin*ton a obéi à la Realpolitik en ayant en tête l'important déficit commercial des Etats-Unis vis-à-*vis de la Chine (18,3 milliards de* dollars en 1993, après 12,7 milliards l'année précédente, le deuxième poste après le Japon) *et l'intérêt des firmes américaines* qui ont déjà pris pied sur le sol chinois. Parmi les principales *implantations, on relève* Motorola (pour laquelle la Chine constitue le principal marché de téléphones cellulaires hors des Etats-Unis), Boeing, General Electric, Arco (un projet de gaz naturel), Coca-Cola et ATT, qui a signé en avril dernier son deuxième contrat de centraux téléphoniques avec les postes chinoises. A présent, les investisseurs financiers, longtemps réticents en raison des problèmes légaux et comptables, commencent à emboîter le pas aux industriels *via* les fonds d'investissement. Jardine Fleming China, Greater China Fund et China Fund, trois fonds investis dans l'économie chinoise *via* Hongkong ou Taïwan, et qui n'existaient pas il y a seulement un an, rapportent maintenant près de 20 %, en base annuelle, à leurs souscripteurs.

Le courant s'effectue à présent dans les deux sens. Brilliance China Automative a été la première société chinoise a être cotée au New York Stock Exchange (en octobre 1992) et, dans un autre domaine, l'immobilier, plusieurs entreprises chinoises, détenues par l'Etat, auraient investi au total plus de 1 milliard de dollars dans des actifs immobiliers aux Etats-Unis au cours des dernières années.

De quoi donner quelque crédit aux récentes conclusions du *FMI qui, en mai, a sacré la Chine* au rang de troisième puissance économique, derrière les Etats-Unis et le Japon. Un classement *contesté par Pékin qui, pour des* raisons politiques, mais aussi économiques (le bénéfice de prêts à taux préférentiels), a tout *intérêt à figurer quelque temps* encore dans la liste des pays – simplement – engagés sur la voie du développement.

Serge Marti



L'économie chinoise en surchauffe

Depuis la fin de 1992, les risques de dérapage se multiplient. Mais Pékin peut-il encore freiner la machine ?

THE Economist écrivait le 29 mai à propos de la « Chinamania » actuelle, qu' *« une telle euphorie collective est le signe le plus clair que l'extraordinaire croissance économique de la Chine va tourner rapidement à la faillite »*. Les termes sont peut-être forts, mais on est effectivement au premier semestre 1993 à la veille d'un retournement de conjoncture.

En 1992, selon les statistiques nationales, la croissance aurait atteint 12,7 %. Elle a été alimentée par les exportations, et surtout par les investissements (+ 30 %). La production industrielle aurait crû de 21 %, avec un record de 33 % dans la province de Canton. L'inflation, alimentée par une augmentation de 30,6 % de la masse monétaire (M2) a progressé de 10 % contre 6 % en 1991. Les premiers résultats disponibles pour 1993 confirment ces tendances. La croissance de l'activité est encore plus rapide, dépassant 14 % en rythme annuel au premier trimestre, alors que l'inflation a atteint 17 % en avril (en glissement annuel). Mais, surtout, la dégradation du commerce extérieur est spectaculaire, avec un déficit de 1,8 milliard de dollars pendant les quatre premiers mois de l'année (après un excédent de 4,4 milliards en 1992), les importations progressant de 25 % en dollars contre seulement 8 % pour les exportations.

OPACITÉ • L'économie chinoise est donc incontestablement en état de surchauffe. Certaines autorités en étaient sans doute conscientes depuis les premiers mois de 1992, mais les circonstances politiques ne *leur permettaient pas de prise de* position publique. En fin d'année toutefois, le premier ministre, Li Peng, le vice-premier ministre Zhu Rongji *et le secrétaire général du* Parti Jiang Zemin, promu depuis chef de l'Etat, ont tous affirmé publiquement la nécessité de refroidir l'économie. Mais ce n'est que depuis quelques semaines que les autorités chinoises ont commencé à mettre en œuvre des restrictions quantitatives du crédit. Elles cherchent ainsi, en freinant la progression de la demande intérieure, largement financée par l'emprunt, à casser cette surchauffe et ses manifestations, le déficit commercial et l'inflation.

Ce faisant, elles ne s'attaquent pas à ses véritables origines. Celles-ci sont à chercher du côté du mode de fonctionnement des entreprises d'Etat et de l'affaiblissement de Pékin face à la montée en puissance d'autorités locales de plus en plus riches et entreprenantes.

Les résultats réels des entreprises d'Etat chinoises sont obscurcis par une longue tradition d'opacité financière, mais leurs pertes semblent considérables (autour de 3 % du PIB) et croissantes. Leurs besoins de financement sont aggravés par un surinvestissement massif, les entreprises espérant trouver dans une « fuite en avant » une solution à leurs problèmes d'inefficacité.

Ces besoins sont satisfaits de trois manières : le non-paiement des fournisseurs, des transferts en provenance du budget du gouvernement central et enfin un accroissement des crédits bancaires. Les effets néfastes d'une telle situation sur le déficit budgétaire, sur la création monétaire et sur l'inflation sont évidents ; s'y ajoute une fragilisation du système bancaire jusqu'ici dissimulée. Mais les actions publiques pour redresser les comptes du secteur d'Etat sont contraintes par son poids dans l'emploi urbain, et les autorités n'envisagent pas de mesures radicales. Elles espèrent, d'une part, une « dilution » du problème dans une croissance accélérée du secteur privé et, d'autre part, une amélioration partielle des performances des entreprises publiques grâce à la libéralisation des prix.

PRESSION • Dans l'immédiat, le succès d'une politique de crédits *restrictive n'est pas assuré. Souvent*, les succursales des banques accèdent en effet aux demandes de crédits des entreprises sous la pression *des autorités locales, ces dernières* fort peu sensibles aux préoccupations d'ordre macro-économique voulant avant tout développer de *nouvelles activités dans leur juridic*tion (surtout quand certains responsables y ont un intérêt personnel), investir en infrastructures, et plus *encore préserver l'emploi existant*. Par conséquent, la politique monétaire est devenue l'occasion d'une épreuve de force entre autorités *locales et centrales, dont l'issue* est actuellement encore ouverte.

Les déclarations des plus hauts responsables chinois montrent *cependant qu'il faut s'attendre*, au cours des prochains mois, à des tentatives énergiques de refroidissement de l'économie. Il devient toutefois de plus en plus difficile d'espérer que l'inévitable ralentissement de l'économie chinoise se fera tout à fait « en douceur » : il risque de plus en plus, comme en 1988, d'être assez violent. Cependant, les immenses atouts de la Chine (taille du marché, main-d'œuvre, insertion dans un dynamisme régional), l'« appétit de Chine » des étrangers et l'irréversibilité des réformes déjà réalisées conduisent à considérer qu'un retour progressif à une croissance forte est pratiquement inévitable, même si rien ne garantit que cette croissance sera régulière.

Jean-Louis Martin
Economiste, Banque Indosuez

هكذا من الاصل

PERSPECTIVES

BAISSE DES CHARGES ET HAUSSE DU CHÔMAGE

La France et ses entreprises : le désamour



Depuis dix ans la France et les Français s'étaient réconciliés avec l'entreprise. Les politiques successives ont gâté les patrons... sans effet sur l'emploi. Aujourd'hui ils sont sommés de participer enfin à la lutte contre le chômage

LE vent est en train de tourner pour les entreprises. Oh, il ne s'agit pas seulement de conjoncture et de comptes d'exploitation, mauvais comme chacun sait. C'est le regard de l'opinion, c'est le ton des pouvoirs publics qui a changé. François Perigot et vingt-quatre dirigeants du CNPF ont été convoqués lundi 7 juin à Matignon par le premier ministre Edouard Balladur, démarche inédite et volontairement solennelle. *« Nous ne sommes pas arrivés en position d'accusés et nous ne sommes pas repartis la honte au front »*, a commenté l'un des patrons participants. Bel exemple de dénégation freudienne. Car, en substance, le chef du gouvernement a dit aux représentants des entreprises : vous avez votre part de responsabilité dans l'accroissement du chômage. En ce moment, en France, il n'y a guère d'accusation plus grave.

Depuis dix ans, les entreprises françaises prises collectivement ont obtenu tout ce qu'elles demandaient. Des pouvoirs publics et de la société en général. Les Français ont « redécouvert » l'entreprise, se sont « réconciliés » avec elle. La peur du chômage aidant, ils ont fait des efforts considérables de flexibilité professionnelle, de sagesse salariale, de modération syndicale, de formation. Les gouvernements successifs ont conçu leur politique économique en fonction des besoins exprimés par les entreprises.

Très bien. On n'ose imaginer quel aurait été l'état de l'appareil productif français si la tendance amorcée avec les chocs pétroliers de 1973-1974 et de 1979-1980 s'était prolongée (baisse des taux de marge et d'épargne, chute de l'investissement). Mais les dix années écoulées, qui ont vu s'opérer un changement de culture économique tout à l'avantage des entreprises, ont aussi été celles où le chômage est passé en France de deux à trois millions de personnes recensées officiellement. L'Etat, qui a accordé année après année tous les « allégements » demandés, les Français qui ont accepté de modifier leur comportement au nom du réalisme économique commencent à se demander s'ils n'ont pas été les dindons de la farce.

AIDE MULTIFORME • La priorité donnée à l'entreprise remonte au « tournant de la rigueur ». Pour la première fois, en 1982, l'austérité frappe exclusivement les ménages. Il est vrai que l'instauration de la semaine de 39 heures payées 40, la cinquième semaine de congés payés, la forte revalorisation du SMIC, les nationalisations, les blocages de prix n'avaient guère amélioré le climat des affaires...

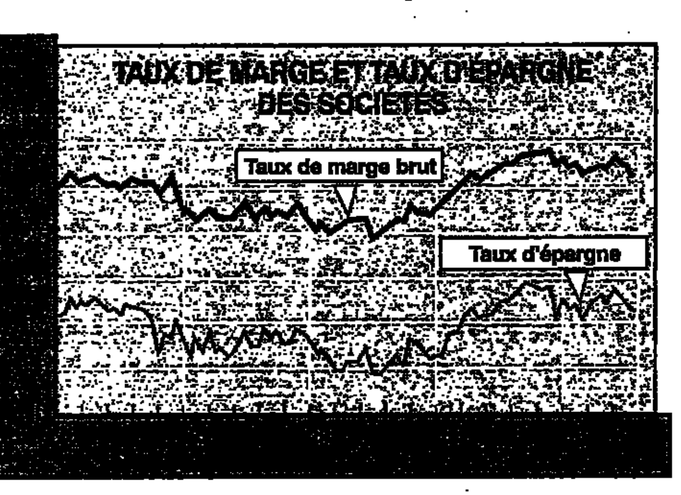
Les dirigeants socialistes s'engagent au printemps 1983 dans la politique de désinflation compétitive. Celle-ci postule que la stabilité des prix est un élément essentiel de la compétitivité. On l'obtiendra en pesant sur les salaires en maintenant la parité franc/mark en contrôlant le déficit budgétaire. L'effet sur les marges des entreprises ne se fait pas attendre : les années 80 peuvent se lire comme une compensation des pertes de la décennie précédente.

Une politique de l'offre se met en place en France, comme dans beaucoup d'autres pays. La logique des rapports Etat-entreprises change. Fini l'Etat tutélaire, donnant les impulsions de politique industrielle et d'aménagement du territoire, distribuant des aides à l'investissement et à l'exportation ; place à l'Etat modeste agissant sur l'environnement des entreprises. Le patronat réclamait les « trois libertés » – des prix, des changes, de la gestion des effectifs. Il les obtient en quelques années : la libération par étapes des prix s'achève en 1987, celle des changes en 1989, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement date de 1986.

DÉLOCALISATION • La libéralisation financière accompagne ce mouvement. L'Etat renonce à l'encadrement du crédit pour privilégier la régulation par les taux d'intérêt. Les prêts bonifiés, nombreux jusqu'en 1985, perdent ensuite de leur importance, ce qui correspond au souhait du CNPF d'échanger les aides directes contre des allégements d'impôts et de charges. La Bourse connaît un essor remarquable. Les billets de trésorerie permettent aux entreprises un financement non bancaire, l'abolition du contrôle des changes leur donne accès aux marchés internationaux.

Les années 80 ont été celles de l'implantation massive des firmes françaises à l'étranger (avec d'ailleurs une aide fiscale décidée fin 1987 qui paraît ironique maintenant qu'on flétrit la délocalisation). Mais elles ont aussi été celles de la financiarisation. Les taux d'intérêt réels particulièrement élevés et les instruments sophistiqués offrant des rendements mirifiques (sicav monétaires) ont été accusés de tuer l'investissement productif. Rien dans l'exemple français ne le prouve : le rebond de l'investissement entre 1986 et 1990 intervient en pleine euphorie financière. Mais il s'agissait surtout d'investissements de productivité (destructeurs d'emplois à court terme) et peu d'investissements de capacité.

Il faut dire que le changement de règle du jeu n'a pas été de tout repos pour les entreprises elles-mêmes. Elles étaient habituées depuis des lustres à recevoir périodiquement la bouffée d'oxygène des dévaluations, sans parler des segments de marchés français ou du tiers-monde où elles évoluaient à l'abri de la concurrence, avec la garantie de l'Etat. Les allégements de charges et d'impôts qui jalonnent la décennie – jusqu'au plan Balladur du mois dernier – n'ont d'ailleurs pas mis fin aux pratiques d'aide plus anciennes : subventions spécifiques aux PME, à la création d'entreprises, à l'exportation, aux économies d'énergie, à l'investissement, à la recherche et à l'innovation, au développement régional ou rural... A la vérité, les sommes en jeu sont moins importantes qu'autrefois, depuis la fin des grandes restructurations industrielles (charbon, sidérurgie, chantiers navals, etc.). Et la décentralisation a transféré aux collectivités locales une bonne partie des incitations économiques, au point qu'il a fallu mettre le holà dès 1987, car les communes prenaient des risques sans rapport avec leurs moyens...



ASSAINISSEMENT • Au terme d'une décennie où tous les agents économiques semblent s'être mis au service de l'entreprise, lieu par définition de la création de richesses, faut-il parler d'un échec ? Si l'objectif était la compétitivité de l'appareil productif français, certainement pas. Les coûts français se sont améliorés de 3 % par an environ entre 1987 et 1991 par rapport aux autres pays européens. Des parts de marché ont été regagnées, la situation financière des entreprises s'est assainie (même si la crise actuelle multiplie les défaillances). La construction européenne et la mondialisation ont leur logique, et la France y a préparé ses entreprises. Mais si l'objectif était la promotion du bien-être collectif – et, en définitive, les élus du peuple peuvent-ils en avoir un autre ? –, alors, oui, on peut parler d'échec. Les Français l'ont fait sentir au précédent pouvoir.

Comme l'écrit Jean Gandois dans sa préface au rapport « Compétitivité française » du XI[e] Plan, *« rien ne servirait à un pays d'avoir des entreprises individuellement très compétitives, si elles devaient ensuite être écrasées directement ou indirectement par les charges correspondant aux inactifs et aux exclus »*. Nous en sommes là, l'impasse actuelle de l'UNEDIC et de la Sécurité sociale le montre assez.

François Perigot, le « patron des patrons », interrogé par Europe 1 la semaine dernière avant de se rendre chez Edouard Balladur, n'avait rien à offrir, ni d'ailleurs à demander au gouvernement. Seulement aux Français : ayez confiance, consommez !

Sophie Gherardi

> **“Le nouveau rôle de l'Etat, c'est d'être au service des entreprises.”**
>
> Yvon Gattaz, ex-président du CNPF, 6 octobre 1988.

Tout pour l'emploi

Alléger les charges des entreprises pour sauver l'emploi, libérer les licenciements pour faciliter l'embauche : ce raisonnement du CNPF a été entendu par les gouvernements successifs... mais pour quel résultat ?

LE patronat a-t-il obtenu la satisfaction des revendications « sociales » qu'il exprimait au moment de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand ? Dans le discours du CNPF, deux éléments revenaient sans cesse : le poids des charges et les restrictions imposées au droit de licenciement, entrave à la « liberté » de gestion des effectifs, nécessaire au bon fonctionnement des entreprises. Sur ces deux points au moins, les gouvernements successifs, au cours des douze années passées, semblent plutôt leur avoir donné gain de cause.

C'est sur les charges sociales que le patronat fut le plus vite entendu. L'arrivée au pouvoir de la gauche avait apporté aux entreprises un surcoût réel *(lire ci-contre)*. Mais François Mitterrand reconnaissait dès le 15 septembre 1983 : *« Les charges sont excessives »*, s'engageant à ne pas les augmenter jusqu'à la fin de 1984 et à *« amorcer la décrue. »*

Dès 1982, le virage de la rigueur avait donné le ton en faisant porter le poids de l'austérité sur les ménages seuls. Le mouvement allait se confirmer sur les prélèvements sociaux légaux : à partir de 1984, les hausses de cotisations de sécurité sociale ne portèrent que sur la « part salariale » et non plus sur la « part patronale » *(voir encadré)*. Le « déplafonnement » final de la cotisation patronale d'assurance-maladie en janvier 1984, (qui achevait une opération entamée en 1967), celui de la cotisation d'allocations familiales en 1989-1990 n'étaient plus un moyen de trouver des ressources nouvelles, mais une redistribution favorisant les *« entreprises de main-d'œuvre »*.

Une nouvelle logique commençait à s'imposer : celle de l'emploi. Avant même que la relance par le pouvoir d'achat de 1981 ait montré ses limites, la gauche avait repris, pour lutter contre le chômage, un des outils du plan Barre, si critiqué naguère : les exonérations de cotisations sociales pour l'embauche de jeunes. Une autre façon de reconnaître que si l'on voulait que les entreprises embauchent, il fallait leur donner cette satisfaction. Le plan « avenir-jeunes » de 1981-1982 maintenait l'exonération de 50 % des cotisations sociales patronales pendant douze mois, instaurée en 1978.

EXONÉRATIONS • La priorité donnée au *« traitement social »* du chômage – TUC (travaux d'utilité collective) pour les jeunes, avec les collectivités et les établissements publics, stages pour tous – fit abandonner provisoirement le système. Mais l'exonération complète de charges en 1979 aux artisans pour leurs apprentis ne fut pas remise en cause. Des formules nouvelles de formation en alternance allaient user du même ressort, comme les « stages d'initiation à la vie professionnelle », les fameux SIVP, destinés à faciliter l'insertion de jeunes sans formation ou sans projet.

Avec le gouvernement Chirac en 1986, Philippe Séguin généralisa le système : exonération totale pour l'embauche de jeunes de 16 à 25 ans pendant le second semestre 1986 (de 50 % pour ceux qui sortaient d'un TUC ou d'un stage en alternance) et, pendant un an, pour les chômeurs sortant de stages de formation, puis, en 1987, exonération totale pour le recrutement de chômeurs de longue durée...

Les socialistes entérinèrent celle-ci avec les « contrats de retour à l'emploi », en l'accompagnant d'une aide de l'Etat ; ils l'ouvrirent aux entreprises individuelles pour l'embauche du premier salarié, pour un an d'abord, puis pour deux et trois... La revendication d'*« abaisser le coût du travail »* dans l'industrie devenait une priorité gouvernementale dès le « plan-emploi » de l'automne 1990. La montée des *« délocalisations »* vers les pays du tiers-monde n'a pu que la renforcer. A l'automne 1991, Martine Aubry exonérait de cotisations sociales l'embauche de jeunes à faible qualification et préconisait un allégement des cotisations sociales sur les bas salaires et le travail à temps partiel.

Il est difficile de calculer l'effet cumulé de ces mesures ciblées et parfois temporaires. Mais au total, contrairement au discours patronal habituel, les charges sociales des entreprises n'ont sûrement pas augmenté depuis dix ans, sauf celles qu'elles ont acceptées contractuellement.

Sur la liberté de licenciement économique, la gauche avait conservé ses réticences. Il fallut attendre le retour aux affaires de la droite, pour que soit abrogée, le 3 juillet 1986, l'autorisation administrative de licenciement qu'avait instaurée.... le gouvernement de Jacques Chirac par une loi du 3 janvier 1975.

LIBERTÉ • Les nouvelles règles instaurées début 1987, après discussions avec les syndicats, protègent, pour la première fois, les salariés des petites entreprises, mais facilitent les licenciements *« par paquets de neuf »*. La gauche, à son retour, y rajoutera un droit à la conversion. Elle tentera surtout d'infléchir le système vers une *« prévention économique »* des licenciements. Mais, même si Martine Aubry critique vertement, à l'occasion, l'insuffisance de certains plans sociaux, l'« autorisation administrative de licenciement » aura vécu.

Le jeu en valait-il la chandelle ? La question se pose aujourd'hui. Le CNPF a bien oublié les 367 000 emplois supplémentaires promis par son ancien président Yvon Gattaz en échange de la liberté de licenciement – *« seul moyen*, disait-il, *d'exorciser les patrons d'entreprises petites et moyennes »*. Les embauches exonérées ont pu, certaines années, dépasser 200 000 jeunes, comme en 1987, mais les flux sont toujours retombés dès que la mobilisation se relâchait : même l'apprentissage n'a pas « décollé ». Elles n'ont pas compensé sur la durée, les suppressions d'emplois, facilitées par les préretraites financées par l'Etat. Celles-ci, largement utilisées par les entreprises, ont atteint leur maximum dans les années 1983-1985. Pourtant, la montée du chômage a continué, inexorable, à peine infléchie pendant la reprise économique de 1988-1990.

On peut arguer qu'elle aurait été plus forte encore sans les exonérations et les libertés accordées. De ces avantages, les entreprises n'ont peut-être pas fait mauvais usage. Mais elles n'ont pas fait celui que l'on attendait : fournir durablement des emplois. A tous, jeunes comme vieux, cadres comme ouvriers. Pour faire des économies, elles ont continué à jouer d'abord sur les effectifs. L'emploi est au cœur de ce « désamour » nouveau entre les salariés et les entreprises, du malentendu, peut-être provisoire, entre le patronat et le gouvernement. On a trop espéré pour ne pas être déçu.

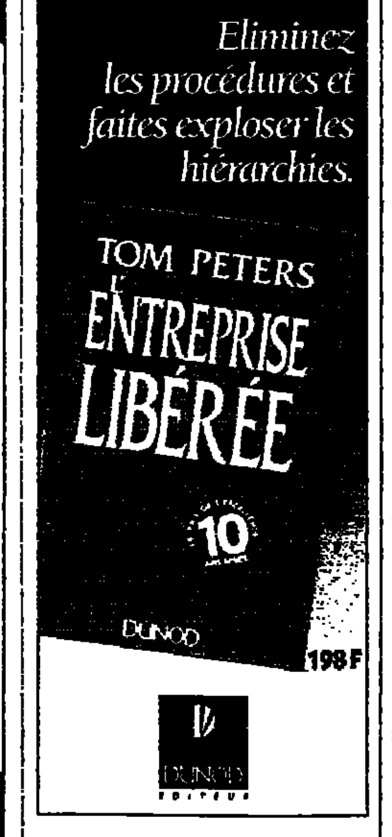
Guy Herzlich

> **“Toute entreprise est au cœur du dispositif de lutte contre le chômage.”**
>
> François Perigot, président du CNPF, 30 novembre 1988.

Les cotisations de Sécurité sociale

Les cotisations de Sécurité sociale (assurance-maladie, vieillesse, famille, veuvage, contribution au Fonds national d'allocation-logement) n'ont cessé d'augmenter pour les salariés depuis 1981, passant de 4,5 % à 6,9 % sur la totalité du salaire brut, et de 4,8 % à 6,55 % pour la partie au-dessous du « plafond » (la baisse de 7,6 % à 6,55 % le 1[er] janvier 1989 compensant seulement l'instauration de la contribution sociale généralisée pour les salaires modestes).

Les cotisations sociales « patronales » sont certes passées de 4,5 % à 19,73 % sur la totalité du salaire, mais cette hausse a été compensée par une réduction de celles portant sur le salaire au-dessous du « plafond », revenues de 26,25 % à 8,3 %.



BAISSE DES CHARGES ET HAUSSE DU CHÔMAGE

La désescalade fiscale

En dix ans, les entreprises françaises ont vu leur taxation s'aligner sur celle des autres pays : à la baisse !

LA fiscalité des entreprises a beaucoup évolué depuis le début des années 80, les taux de plusieurs impôts ayant été abaissés, les règles assouplies et stabilisées. Les principales réformes ont porté sur l'impôt sur les sociétés et son corollaire, l'avoir fiscal, sur la fiscalité de groupe, sur l'aménagement de la taxe professionnelle et enfin sur les plus-values d'entreprises. Pour l'essentiel, *ces réformes ont été imposées* à la France par la nécessité d'aligner nos pratiques sur celles des pays étrangers, nécessité rendue urgente par l'ouverture des frontières et la compétition internationale grandissante, tant entre pays européens qu'entre pays de la CEE et pays du reste du monde.

■ ***La baisse de l'impôt sur les sociétés* s'est faite progressivement, le taux de l'IS revenant de 50 % en 1985 à 33,3 % en 1993.** A l'origine de cette réforme importante, la demande du *patronat d'obtenir le renouvellement* des aides fiscales à l'investissement, lorsque prit fin en décembre 1985 l'amortissement exceptionnel accordé à certaines dépenses d'équipement. *L'efficacité des aides* fiscales à l'investissement ayant toujours été douteuse, l'administration fiscale réussit à convaincre Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie, des finances et du budget, de choisir une autre méthode, procurant à peu près les mêmes avantages aux entreprises : réduction du taux de l'IS de 50 à 45 % pour les seuls bénéfices non distribués, c'est-à-dire réinvestis dans l'entreprise. Le CNPF accepta l'«échange», qui marqua la fin d'une pratique vieille de plus de vingt ans (l'aide fiscale à l'investissement), remplacée par un processus de baisse du taux de l'IS.

Baisse d'abord accordée aux seuls bénéfices réinvestis, avant d'être étendue aux bénéfices distribués par Edouard Balladur, installé aux finances à partir du printemps 1986 : 45 %, puis 42 % en 1986 et 1987. La gauche, de retour au pouvoir en 1988 revint au système du double taux : 42 % pour les bénéfices distribués en 1989, 39 % pour les bénéfices réinvestis (loi de finances pour 1989); 42 % et 37 % (loi de finances pour 1990); 42 % et 34 % (loi de finances pour 1991).

Un changement important se produit en 1989 quand Pierre Bérégovoy annonce que le système du double taux est temporaire et qu'à terme les bénéfices seront imposés dans les mêmes conditions, qu'ils soient distribués ou réinvestis. Certains élus socialistes s'opposeront à ces «cadeaux», puisque l'investissement n'est plus seul favorisé. Pierre Bérégovoy devra composer : à titre de compensation et pour mettre fin à la fronde du Parti socialiste, il durcira l'ISF (impôt de solidarité sur la *fortune) et l'imposition des plus-values* immobilières. L'essentiel sera tout de même obtenu : le taux de l'IS sera réunifié à 34 % dans la loi de finances de 1992 et à 33,3 % dans le budget de 1993. Il est maintenant l'un des plus bas des pays industrialisés. L'autre conséquence très importante découlant de l'achèvement de la réforme est qu'avec un taux d'IS à 33,3 % l'avoir fiscal atteint 100 %, éliminant totalement la double imposition. En d'autres termes, les bénéfices distribués par l'entreprise ne sont plus taxés.

■ **Le régime de la fiscalité de groupe en France a été aligné il y a cinq ans sur les pratiques étrangères.** Depuis la loi de finances pour 1988, une *société peut choisir sur simple option* d'être redevable de l'impôt dû par l'ensemble du groupe. Celui-ci est constitué par la société mère et par les sociétés qu'elle détient à au moins 95 %. Cette disposition permet de déterminer l'impôt à partir du résultat de l'ensemble du groupe : bénéfice ou déficit, mais aussi plus-values ou moins-values à long terme. Ainsi les sociétés mères que leurs structures financières amènent souvent à être déficitaires (ce sont elles qui empruntent et qui pour l'essentiel de leurs ressources vivent des dividendes qui leurs sont versés) imputeront leurs pertes sur les bénéfices de leurs filiales. L'inverse est également possible : déficit de la filiale imputé sur le bénéfice de la maison mère.

Depuis la loi du 12 juillet 1965, le choix du régime de groupe était autorisé mais nécessitait un agrément de l'administration, qui, dans les faits, n'était accordé qu'à l'industrie. La liberté est totale depuis 1988, le régime de groupe étant devenu de droit commun. Seule différence avec les régimes étrangers : la nécessité de détenir les filiales à au moins 95 % pour intégrer celles-ci au groupe et faire masse des résultats. A l'étranger, les résultats des filiales sont intégrés aux résultats du groupe pour des pourcentages de droits de vote inférieurs : 80 % aux Etats-Unis, 75 % en Grande-Bretagne, 50 % en Allemagne. Si l'administration s'est toujours refusée à modifier la règle des 95 %, elle a en revanche assoupli certaines dispositions, notamment celles qui restreignaient la possibilité de ressortir du régime de groupe après y être entré : les pénalisations prévues en cas de non-respect du délai minimum de cinq *ans ont été* supprimées.

■ **Le régime d'imposition des plus-values réalisées par les entreprises a été stabilisé.** Les plus-values ont été classées en deux catégories : financières d'une part, sur éléments d'actifs d'autre part. Les premières, qui concernent les obligations et titres de souscription, les titres participatifs, les parts de fonds communs de placement, les actions de sicav, sont soumises au taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés depuis la loi de finances de 1992. Le régime antérieur plus favorable des plus-values à long terme imposées à 19 % a donc été supprimé. La seconde catégorie de plus-values, celles qui sont réalisées sur des éléments d'actifs, était imposée à des taux différents : 15 % pour la propriété industrielle, 25 % pour les terrains à bâtir, 19 % pour les autres éléments d'actifs. Depuis 1992, toutes ces plus-values non financières sont imposées au même taux de 18 %. En distinguant deux catégories de plus-values, les pouvoirs publics ont voulu mettre fin à un système qui avantageait les activités financières au détriment des activités de production.

Les pays étrangers ne distinguent généralement pas les plus-values selon leur nature et les imposent au régime de droit commun, c'est-à-dire au taux de l'impôt sur les bénéfices. En revanche, les plus-values financières réinvesties dans l'entreprise sont généralement exonérées.

■ **La taxe professionnelle a été allégée à partir de 1982, l'Etat prenant maintenant à sa charge 26 % (soit 33,5 milliards de francs) de cet impôt local payé par les entreprises.** Au fil des années, deux mesures ont limité le poids de la taxe professionnelle : à partir 1979, le plafonnement – passé progressivement de 6 à 3,5 % actuellement – de cet impôt par rapport à la valeur ajoutée de l'entreprise (coût en 1993 : 15 milliards de francs); à partir de 1987, la réduction permanente de 16 % des bases de l'impôt (coût en 1993 : 14 milliards de francs). A ces deux mesures lourdes se sont ajoutées en 1982 puis en 1987 des réductions de taxe professionnelle pour embauche et investissements dont le coût est estimé en 1993 à plusieurs milliards de francs.

Un nouveau mode de calcul du plafonnement de la taxe professionnelle voté par le Parlement fin 1992 dans le but de faire gagner à l'Etat quelques mois de trésorerie retardait de six mois le remboursement de 8 milliards de taxe professionnelle aux entreprises. Cette disposition a été en partie annulée dans le collectif de juin 1993.

Impôt sur les sociétés et avoir fiscal, fiscalité de groupe, fiscalité des plus-values, taxe professionnelle : tels sont les champs des principales réformes qui ont favorisé les entreprises. Mais d'autres mesures plus disparates ont également été importantes, la dernière en date étant l'engagement pris par l'Etat de supprimer à partir du 1er juillet 1993 la règle dite du décalage d'un mois de la TVA. Sur les 100 milliards de francs mis en jeu par cet engagement, seules les petites entreprises toucheront immédiatement leur dû, les grandes entreprises devant se contenter de créances non négociables remboursables sur vingt ans et portant un intérêt de 4,5 %.

Heureusement pour elles, la plupart des autres avantages fiscaux consentis depuis dix ans aux entreprises auront eu des applications plus rapides : élargissement des droits à déduction sur la TVA (produits pétroliers, dont le gazole), allégement de la taxe sur les conventions d'assurances, crédit d'impôt recherche, réduction des droits sur les transmissions d'entreprises, renforcement des fonds propres des entreprises, provision pour implantation à l'étranger, allégement en cours de l'impôt de Bourse.

Alain Vernholes

Vivre sans aides

Les entreprises françaises *peuvent-elles vivre sans aides?* La question vaut d'être posée depuis que se multiplient délocalisations, faillites et licenciements. Confrontées à la crise et à la concurrence internationale, les firmes françaises apparaissent toujours aussi fragiles.

A la fin des années 70, alors que Raymond Barre était premier ministre, le patronat se répandait en propos amers. Thèse alors développée : un dirigisme anachronique et des réglementations étouffantes handicapent gravement notre appareil de production. Une thèse qui, bien sûr, passait sous silence la qualité de nos chefs d'entreprise. Ces critiques et ces oublis devaient être justes puisqu'ils furent *«entendus» : au cours des* années 80, la plupart des contraintes qui pesaient sur les firmes françaises furent supprimées, depuis le contrôle des prix jusqu'au contrôle des changes, en passant par l'encadrement du crédit.

Mais l'alignement sur les pratiques étrangères déborda largement la seule suppression d'interventions administratives gênantes. Nos structures économiques et financières furent profondément modifiées. La désindexation des salaires a modifié le *partage de la valeur ajoutée entre* entreprises et salariés, au bénéfice des premières. La réforme de notre système d'impôts sur les sociétés s'est poursuivie sans interruption depuis dix ans, transformant complètement le paysage fiscal français. L'impôt sur les bénéfices, qui était l'un des *plus élevés des pays industrialisés*, est maintenant l'un des plus faibles, et les groupes peuvent maintenant sans aucune formalité imputer les déficits de leurs filiales sur leur résultats d'ensemble.

Toutes ces réformes, toutes ces transformations, n'empêchent pas le patronat d'en demander toujours davantage. Après avoir réclamé à cor et à cri pendant des années la réévaluation des bilans, la condamnation de la taxe professionnelle, des aides spécifiques à l'investissement, la transformation de la fiscalité de groupe, le CNPF est parti en guerre contre la règle dite du décalage d'un mois de la TVA. Une anomalie *coûteuse de notre système fiscal* mais qui existe depuis les origines de cet impôt et qui n'avait pas empêché les entreprises de se développer.

Si l'on ajoute aux nombreuses améliorations des conditions de fonctionnement et de gestion des entreprises le don du ciel que fut, en 1986, le contre-choc pétrolier, on en arrive à penser que depuis dix ans, l'essentiel de la spectaculaire modernisation de notre économie a eu pour origine des «interventions extérieures» : celles de l'Etat qui *furent volontaires, celles des* pays pétroliers qui ne le furent point. La preuve reste donc à apporter que les entreprises françaises peuvent continuer à se moderniser sans aides.

A. V.

DOSSIER

Les salaires des fonctionnaires

En confirmant, mercredi 9 juin, l'ouverture d'une négociation à la rentrée sur les salaires des fonctionnaires, le gouvernement espère bien désamorcer le conflit qui l'oppose de nouveau dans ce domaine, depuis le 3 mai, aux fédérations syndicales.
Depuis la politique de rigueur adoptée en 1983, les discussions entre le pouvoir « régalien » et les représentants des quelque 8 millions d'agents titulaires, non titulaires et retraités des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) sont en effet devenues de plus en plus délicates. D'un côté, les gouvernements successifs, gardiens des équilibres budgétaires, ne résistent pas à la tentation de rogner sur une masse salariale qui représentait encore 554 milliards de francs en 1992, soit 40 % des dépenses publiques. De l'autre, les organisations syndicales voient, à leur grand dam, leur espace de discussion générale rétrécir avec le développement des revalorisations catégorielles et individuelles.
Ces difficultés sont aggravées par le fait que les règles de la négociation salariale n'ont jamais été clarifiées dans la fonction publique, contrairement au secteur privé et aux entreprises publiques. « Les négociations ne sont en réalité ouvertes qu'à partir du moment où le gouvernement est assuré de conclure un accord avec plusieurs organisations syndicales », relève ainsi l'un des participants en dénonçant les pratiques de cette « négociation de faux-semblants ».
La récession économique actuelle ne favorise pas l'assainissement des pratiques. Mais cette absence de règles claires met en péril le dialogue social entamé, depuis 1989, sur d'autres points (grilles de classification, formation, hygiène et sécurité...), car elle place en porte-à-faux les syndicats. Or les thèmes de discussion qui se profilent à moyen terme (mobilité, déconcentration) supposent une véritable « révolution culturelle » au sein de la fonction publique et exigent un engagement fort de leur part. S'il veut réussir sa modernisation, l'Etat doit à son tour accepter cet aggiornamento des relations sociales que les entreprises ont accompli au cours des années 80...

Dossier réalisé par Valérie Devillechabrolle

Comment sont organisées les rémunérations ?

■ Les rémunérations des fonctionnaires sont, depuis 1948, fixées par une « grille » unique : celle-ci précise, pour chaque corps, chaque grade et chaque échelon hiérarchique, le montant du traitement – calculé en points d'indice – versé au début et à la fin de la carrière.

Peuvent s'y ajouter une « indemnité de résidence » allant jusqu'à 3 % du traitement brut, en fonction de la zone géographique où travaille le fonctionnaire, et un « supplément familial de traitement », s'il a des enfants à charge, et variant selon leur nombre.

La rigidité du système indiciaire est partiellement compensée par des primes et indemnités diverses censées correspondre aux conditions concrètes d'exercice. Ces primes représentent en moyenne 12 % de la rémunération brute, mais évidemment, le montant réel est très variable selon les services et les ministères, et leurs modalités d'attribution ainsi que leur répartition sont assez opaques.

Pour calculer la rémunération nette des fonctionnaires, il faut ensuite retrancher du traitement brut les cotisations sociales versées par les agents (comme par tous les salariés), la contribution de solidarité-chômage égale à 1 % de la rémunération nette totale (spécifique aux fonctionnaires), et enfin la contribution sociale généralisée (CSG). Cette dernière atteindra 4 % de 95 % du salaire brut à partir du 1er juillet contre 1,1 % aujourd'hui. Hors CSG, les prélèvements représentaient en 1991, 13,7 % du salaire brut. ■

Comment sont calculées les retraites ?

■ Pour avoir droit à une pension de retraite, les fonctionnaires titulaires doivent avoir travaillé pendant au moins quinze ans dans l'administration. La pension de retraite est calculée en fonction du dernier traitement brut (hors primes), à condition que celui-ci ait été perçu pendant au moins six mois avant le départ en retraite. Chaque année de service est rémunérée au taux de 2 % du traitement brut, la pension versée ne pouvant excéder 75 % du salaire de base antérieur.

A leur départ en retraite, les fonctionnaires perdent leurs primes et rémunérations annexes et ne profitent plus d'aucune revalorisation de carrière. Ils bénéficient, en revanche, des augmentations générales et même de certaines revalorisations catégorielles (« protocole Durafour », plan Jospin de revalorisation des rémunérations des enseignants).

Les fonctionnaires de l'Etat, à l'exception des ouvriers de l'Etat, qui ont un régime de retraite particulier, ne versent pas de cotisation à une caisse : l'Etat retient leurs cotisations sur leurs salaires et verse directement les pensions. En revanche, les fonctionnaires territoriaux et les hospitaliers sont affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Les non-titulaires des trois catégories de fonction publique, eux, sont affiliés à l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires et contractuels), mais la retraite « de base » est prise en charge par le régime général des salariés. ■

Salaires et primes

(pour quelques catégories de fonctionnaires en 1988 en francs par an)

Catégories	Salaires	Primes
Cadres	169 054	37 584
dont		
Personnels de direction	316 719	79 502
Magistrats	208 669	47 496
Administrateurs et assimilés	237 435	66 722
Attachés et inspecteurs	132 986	22 800
Ingénieurs des grands corps techniques	231 853	72 541
Professeurs d'université et assimilés	245 603	8 556
Maîtres de conférences et maîtres-assistants	179 522	12 771
Professeurs agrégés	179 372	29 123
Professeurs certifiés	139 808	14 336
Professeurs de collège titulaires	116 384	9 315
Instituteurs directeurs d'école à plusieurs classes	115 549	2 692
Instituteurs	96 196	516
Professions intermédiaires de la police et des prisons	132 656	25 431
Employés et ouvriers	82 046	12 371
dont :		
Personnels de la police et des prisons	106 826	24 728
Employés à partir du groupe 5 de la catégorie C	84 772	12 246

Source : Rapport général sur la fonction publique 1992.

LEXIQUE

La fonction publique – et surtout la négociation salariale – est riche en expressions techniques incompréhensibles pour le commun des mortels. En voici un échantillon :

EFFET-REPORT. Les augmentations générales distribuées en cours d'année contribuent à alourdir la masse salariale au cours de l'année suivante. L'effet-report traduit l'alourdissement provoqué, à partir du 1er janvier de l'année suivante, par cet accroissement de la masse salariale.

GLISSEMENT-VIEILLESSE-TECHNICITÉ (GVT). Il est double. Dans un sens positif, il mesure la croissance de la masse salariale résultant des avancements individuels des agents, que ceux-ci soient dus à l'ancienneté *(vieillissement)* ou à des promotions internes *(technicité)*. Dans un sens négatif, il résulte du départ de fonctionnaires disposant d'une forte ancienneté et de l'arrivée, à chaque grade, de nouveaux agents dont la rémunération est moins élevée, et, de surcroît, moins nombreux aujourd'hui. Différence entre le *« GVT positif »* et le *« GVT négatif »*, le *« GVT-solde »* (dit aussi *« effet de structure »*) mesure l'incidence, sur la masse salariale, du changement du niveau de qualification des agents de la fonction publique.

MASSE SALARIALE « TOUTÉE ». Ainsi nommée du nom de l'inventeur de la notion. Pour mesurer son évolution, on prend en compte le coût des mesures collectives (générales et catégorielles) décidées pour l'année en cours et de l'effet-report des mesures de l'année précédente. Entre 1991 et 1992, la progression de la masse salariale s'est élevée à 4,32 % pour une hausse des prix égale à 3,8 %.

RMPP (Rémunération moyenne des agents restés en place deux années de suite). Cette moyenne prend en compte les mesures collectives et l'évolution individuelle moyenne des carrières des fonctionnaires présents deux années de suite. On la compare aux prix pour mesurer l'évolution moyenne du pouvoir d'achat des actifs. En 1992, la RMPP a progressé de 6,32 % en un an.

SMPT (salaire moyen par tête). Cette moyenne tient compte des mesures collectives et de l'effet de structure. Cet indicateur reflète l'évolution du coût budgétaire pour l'Etat de chaque agent. Entre 1991 et 1992, le SMPT a progressé de 5,12 %.

Comment évoluent les traitements ?

■ Les fonctionnaires bénéficient d'abord d'augmentations *générales*. Fruits de négociations avec les syndicats de fonctionnaires ou, faute d'accord, de décisions gouvernementales unilatérales, celles-ci concernent l'ensemble des agents titulaires, non titulaires et retraités des trois fonctions publiques (Etat, territoire et secteur hospitalier), soit plus de 8 millions de personnes. Elles prennent la forme d'une revalorisation du point d'indice (celui-ci valait 307,11 francs au 1er février 1993) et/ou de l'attribution de points supplémentaires. Elles déterminent le *« niveau »* des traitements, qui rapporte toutes les augmentations générales accordées au cours d'une année à la valeur de l'indice au 1er janvier.

> « Le gouvernement cantonne la fonction publique à une masse financière sur laquelle on peut gratter. »
>
> Michel Agostini, secrétaire général de la fédération (CFDT) des fonctionnaires.

Un accord signé en février 1989 entre l'Etat et cinq organisations syndicales (le « protocole Durafour », du nom du ministre de la fonction publique d'alors) a réformé la grille des classifications. Il a augmenté la proportion des catégories les mieux rémunérées de la fonction publique, et revalorisé les carrières des agents en activité ou en retraite, et en améliore le déroulement, en tenant mieux compte de leur « technicité ». Son application, prévue en sept tranches annuelles, durera jusqu'au 1er août 1996.

Des mesures spécifiques (*« catégorielles »*) peuvent aussi améliorer le traitement ou la carrière d'une corporation (infirmières, enseignants, gardiens de prison, agents du ministère des finances...) ou d'un groupe plus limité (facteurs, proviseurs, etc.). Elles ne changent pas le *« niveau »* mais la *« masse »* salariale de la fonction publique. Elles sont, le plus souvent, attribuées après négociations avec les organisations syndicales. Enfin chaque fonctionnaire voit sa rémunération augmenter sous l'effet de son ancienneté, à laquelle peut évidemment s'ajouter une promotion individuelle (par réussite à un concours ou par un avancement « au choix »). Un fonctionnaire ne peut passer à un grade ou dans un corps plus élevé qu'au moment où un poste se libère dans ce grade ou ce corps. Si le gouvernement actuel a décidé de geler les traitements des fonctionnaires, il n'a cependant pas touché aux augmentations résultant du « protocole Durafour » ou des mesures prises en faveur des enseignants (« plan Jospin », du nom du ministre de l'éducation nationale de l'époque). ■

Comment se font les négociations salariales ?

■ Depuis 1983, les sept organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FEN, FO et FGAF (autonomes) sont officiellement habilitées à discuter avec l'Etat des rémunérations des fonctionnaires, mais le calendrier des négociations et leur déroulement ne sont pas formalisés. L'Etat n'est même pas tenu, en droit, d'appliquer les accords conclus, bien qu'il l'ait toujours fait, en pratique, sauf en 1982, en raison du blocage des salaires.

Dans les faits, ces négociations s'étaient institutionnalisées depuis 1968. Chaque année, de 1970 à 1983, des accords salariaux ont été conclus (sauf en 1977), avec des organisations syndicales différentes selon les années. Durant cette période, on évaluait l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires en *« niveau »* : on estimait qu'il avait été maintenu lorsqu'à la fin de l'année, l'évolution des indices avait été comparable à celle des prix.

Mais à partir de 1982, la volonté de réduire l'inflation et, pour cela de contrôler les hausses de salaires, a conduit les gouvernements successifs à renoncer à cette indexation des rémunérations sur les prix, et à adopter d'autre part, des méthodes d'analyse plus fines de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ainsi à partir de 1983, l'Etat a-t-il commencé, au grand dam des fédérations syndicales, surtout de la CGT et de FO, à comparer la hausse des prix prévue avec l'évolution de la *« masse »* salariale alors que celle-ci résulte aussi de mesures « catégorielles », ne bénéficiant pas, par définition, à tous les fonctionnaires. En 1985, l'accord conclu avec quatre organisations syndicales s'est encore référé à une nouvelle notion : l'évolution du salaire moyen par tête.

Depuis 1989, les négociations sont devenues encore plus difficiles. Avec le « protocole Durafour » et la multiplication d'accords particuliers (infirmières, par exemple), le poids des mesures catégorielles s'est encore accru, au détriment des augmentations générales. Les gouvernements ont, d'autre part, tendance à considérer que le pouvoir d'achat des agents est maintenu lorsque pendant deux années successives, la rémunération moyenne des fonctionnaires en activité évolue de façon parallèle à la hausse des prix prévue.

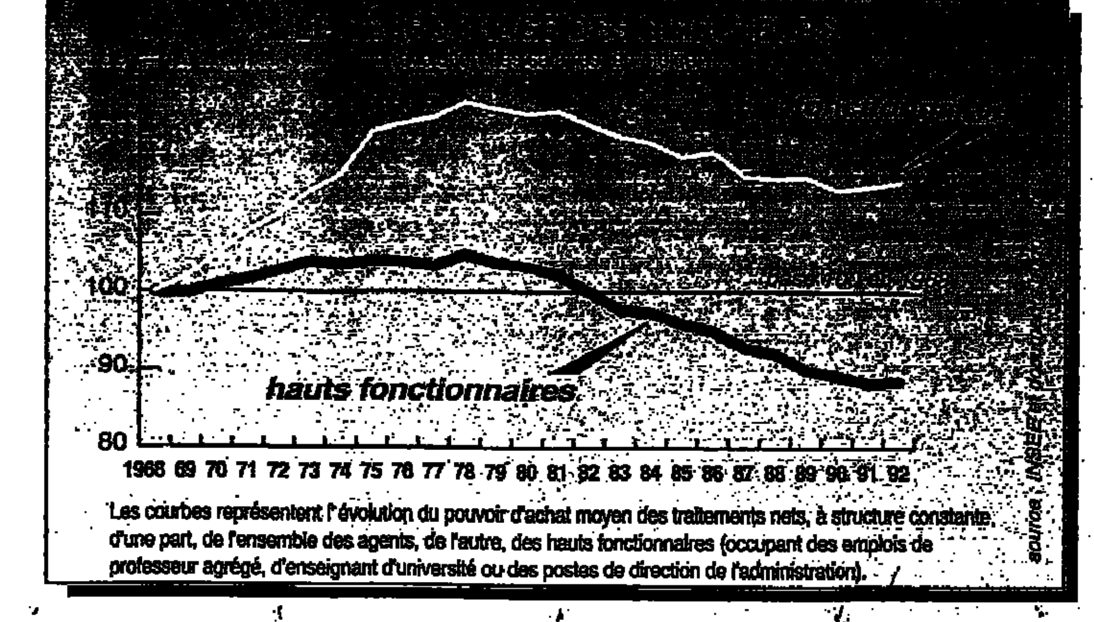
Les syndicats refusent de discuter sur cette base qui, non seulement, laisse de côté les retraités, mais aboutit, de surcroît, à une baisse à terme des « niveaux » de traitement : en effet, les mesures individuelles ont, elles aussi, tendance à augmenter, passant de + 1,8 % en 1988 à + 2 % en 1992. Ils font valoir que les augmentations générales sont un moyen de prévenir la multiplication de mouvements catégoriels comme ceux, récents, des infirmières ou des agents des finances.

Le gouvernement n'est pas insensible à cet argument de « paix sociale » comme l'a montré la signature du dernier accord salarial de la fonction publique (1991-1992). ■

LES HAUTS FONCTIONNAIRES

Hiérarchiquement et indiciairement situés en dehors de la grille des classifications des fonctionnaires, les quelque 130 000 cadres supérieurs de la fonction publique d'Etat – 106 000 enseignants agrégés et assimilés et 25 000 hauts fonctionnaires issus des grandes écoles – sont les mal-aimés de l'administration. Ainsi, hors primes, le traitement brut maximum d'un haut fonctionnaire est aujourd'hui 6,6 fois supérieur au traitement minimum, contre 17 fois en 1957. Au cours des dix dernières années, d'autre part, son pouvoir d'achat a diminué de plus de 10 %. Ce rétrécissement de l'éventail hiérarchique est lié à la politique, constante depuis 1968, d'amélioration des bas salaires et à l'habitude prise, sous la pression de certains syndicats, d'attribuer des points d'indice uniformes tout au long de la grille.

Les hauts fonctionnaires sont, de surcroît, exclus du champ d'application du « protocole Durafour » de 1989. Sans compter que l'effet des progressions de carrières individuelles est moins perceptible à ce niveau-là que pour les traitements situés à la base de la grille.



Les courbes représentent l'évolution du pouvoir d'achat moyen des traitements nets, à structure constante, d'une part, de l'ensemble des agents, de l'autre, des hauts fonctionnaires (occupant des emplois de professeur agrégé, d'enseignant d'université ou des postes de direction de l'administration).

OPINIONS

LE STATUT DE LA BANQUE DE FRANCE

Les failles du projet d'indépendance

Le Parlement examine ces jours-ci le projet de loi réformant le statut de la Banque de France. Dans ses modalités, un observateur averti peut déceler les traces de luttes de pouvoir qui ne peuvent que nuire à l'exercice réel de l'indépendance.

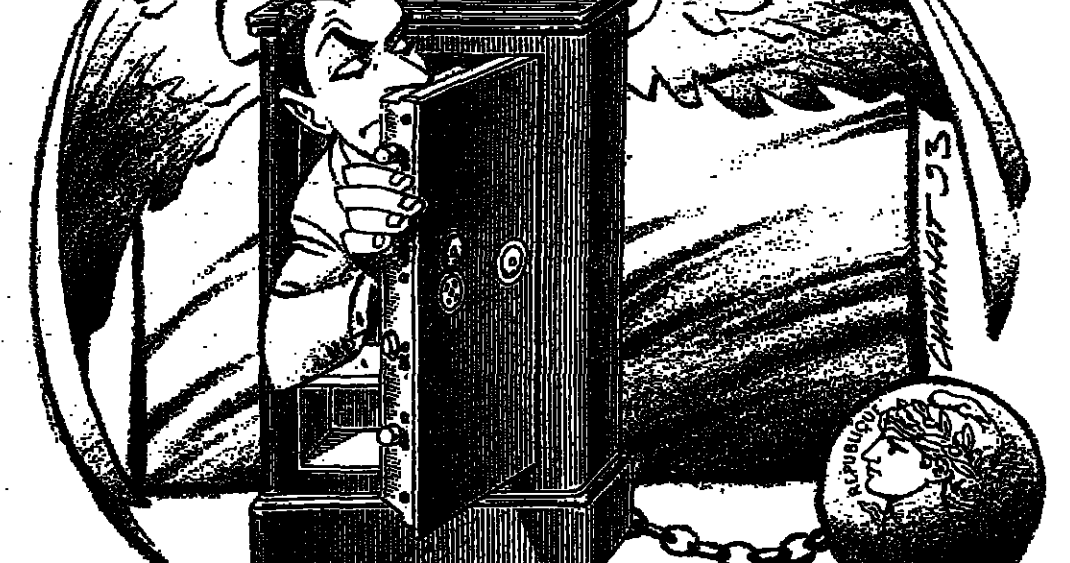
par ROBERT WERNER (*)

NOUS voilà donc à la veille de l'adoption d'un nouveau statut pour la Banque de France. C'est un signe fort pour les marchés, qui consacre l'entrée du franc dans le cercle des monnaies internationales dont la stabilité est reconnue.

Il s'agit d'une étape capitale où l'on ne peut se permettre ni l'échec ni les réalisations en trompe-l'œil, tant pour notre économie que pour la construction de l'Union européenne. Or le projet gouvernemental suscite des doutes sur notre capacité à franchir cette étape, et il s'agit maintenant d'en corriger les insuffisances.

La notion d'indépendance de la banque centrale dans un Etat non fédéral et centralisé comme le nôtre ne va pas de soi. On a d'ailleurs vu les acrobaties juridiques et textuelles auxquelles s'est livré le gouvernement pour rendre son texte compatible avec la *Constitution*.

La conversion à l'idée d'indépendance de la banque centrale est en France toute récente. La position officielle était en effet d'attendre le plus tard possible (la phase 3 de l'union économique et monétaire du *traité de Maastricht) pour se résoudre à cette concession*. Il a fallu les crises de change de l'automne dernier pour que la plupart des formations politiques prennent conscience de l'avantage que notre monnaie pouvait tirer d'un statut d'indépendance octroyé plus rapidement. *Mais le débat politique et le référendum* sur le traité de Maastricht ont montré qu'une minorité notable de l'opinion n'y était pas nécessairement favorable.



Insuffisances et imprécisions

Il est donc essentiel que le nouveau statut de l'institut d'émission ne puisse donner lieu à des interprétations contraires à l'indépendance dont on veut le doter.

Or il faut bien reconnaître que l'administration du Trésor est peu satisfaite de ce nouveau statut. Même si le gouvernement a sincèrement la volonté de jouer le jeu de l'indépendance, il n'en va manifestement pas de même d'un certain nombre de hauts fonctionnaires qui ne souffrent pas d'être dépouillés de prérogatives de puissance publique traditionnelles. La vigilance sur le texte du futur statut s'impose donc d'autant plus fermement si l'on veut se garder de possibles déviations ultérieures.

Le projet actuel ne répond malheureusement pas à ce souci de clarté. Il est resté volontairement vague – comme sur les activités réputées non monétaires – et, quand il est plus précis, c'est plutôt pour verrouiller *certaines activités au profit du Trésor (par exemple* pour ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de la balance des paiements) ou pour écarter tout développement de la clientèle directe.

Un certain nombre de travaux sont laissés à la conclusion de conventions entre la Banque de France et l'Etat, peu contrôlées par les élus, où il sera possible de tailler plus discrètement dans les activités ou les ressources de l'institut d'émission.

Enfin l'article 31 du projet de statut renvoie à un décret en Conseil d'Etat pour préciser quels seront les moyens et l'organisation de la Banque de France indépendante...

Le débat parlementaire devrait être l'occasion de corriger *insuffisances et imprécisions*.

Le projet de statut de la Banque de France repose à coup sûr sur une conception étroite et très réductrice de son rôle vis-à-vis de la monnaie nationale. Ce n'est pas notre tradition. Si la Banque de France s'est *convertie aux thèses libérales de la régulation monétaire* par les taux d'intérêt, elle ne s'est jamais désintéressée de l'économie réelle. C'est pourquoi elle a mis en place depuis de nombreuses années des indicateurs qui lui permettent d'avoir une connaissance *fine de la conjoncture économique comme de la situation* des entreprises. L'appréciation portée par la banque sur les entreprises sous-tend l'exercice de la politique monétaire par la sélection des crédits admis en *garantie pour le refinancement* des banques.

Au total, grâce à l'existence de ses grands fichiers ou de ses observatoires, la Banque de France peut assumer une fonction monétaire complète incluant la connaissance et la maîtrise des risques *financiers (centrale des risques, fichier bancaire des* entreprises).

Il importe donc de rappeler comme le faisait la loi de 1973 que la Banque de France veille bien sur la monnaie et le crédit.

De même convient-il de préciser qu'elle contribue à la stabilité des systèmes bancaires et financiers en contribuant à la détermination des instruments ou règles de la politique de crédit et en assurant la surveillance des différents compartiments du marché *monétaire. Or, là encore, le projet de loi n'est pas* vraiment satisfaisant.

Le gouverneur perdant la présidence de fait du comité de la réglementation bancaire (CRB) et ce dernier conservant des pouvoirs en matière de réglemen*tation monétaire (réserves obligatoires, taux d'intérêt),* des conflits pourraient naître avec le conseil monétaire. Aussi serait-il préférable que le gouverneur conservât la vice-présidence du CRB. Ce serait également le moyen de laisser à la banque, comme à l'heure actuelle, l'importante tâche d'interpréter la réglementation bancaire.

Dans le même esprit, on ne voit pas l'intérêt de *retirer à la banque et de confier à la commission bancaire* le contrôle des agents des marchés interbancaires (AMI), intermédiaires qui sont une mine d'informations pour les salles de marchés de la banque.

Reste enfin à faire en sorte que la politique de *change – qui relève du gouvernement – ne vienne pas* contrecarrer la politique des taux d'intérêt voulue par l'institut d'émission. Pour ce faire, la responsabilité du gouvernement ne doit pas aller au-delà de la fixation des régimes de change, des parités ou des orienta*tions générales vis-à-vis des monnaies flottantes*. La banque doit pouvoir régulariser librement les rapports entre le franc et les devises étrangères notamment dans le système monétaire européen. En outre, il demeure hautement souhaitable que la banque soit *consultée par le gouvernement sur la fixation des parités* du franc par rapport aux autres monnaies.

Aménagements

On voit donc qu'une conception raisonnablement plus large, et conforme à notre tradition comme à notre loi bancaire de 1984, de la politique monétaire sécuriserait l'indépendance et la qualité de l'action de l'institut d'émission. Encore faudrait-il y ajouter quelques aménagements institutionnels.

– le conseil de politique monétaire : les procédures de nomination des membres privilégient peut-être trop la haute fonction publique et le pouvoir politique au détriment du monde économique et bancaire. En outre, si l'on peut admettre que le ministre de l'économie et des finances participe sans voix délibérative au conseil de politique monétaire, cette éventualité doit demeurer exceptionnelle (comme c'est le cas en Allemagne), et exige alors la venue personnelle du *ministre*. Si, comme le *prévoit* le projet actuel, le représentant du ministre peut assister aux débats du conseil de politique monétaire, il en deviendra vite un quasi-membre permanent, ce qui serait bien sûr peu conforme à l'objectif d'indépendance.

– le *gouverneur : afin d'éviter* toute pression et de respecter totalement le principe d'indépendance, le mandat des gouverneurs ne devrait pas être renouvelable.

– le conseil général : il est paradoxal que, dans *une loi visant à instaurer l'indépendance* de la banque centrale, on octroie au représentant du Trésor au conseil général un droit de veto dont il ne disposait pas jusqu'à présent. Les instituts d'émission autonomes comme le Fed américain ou la Bundesbank – *avec, il est vrai, des activités moins étendues – n'ont* pas de censeur dans leurs organes de gestion interne.

Les activités de la Banque de France n'en doivent pas moins être transparentes. La contrepartie de l'indépendance, c'est l'existence d'une procédure de contrôle parlementaire institutionnalisée. On y gagnera une certaine démocratisation de la politique monétaire.

Le Trésor a tout fait pour enlever le contrôle bancaire à la Banque de France. Pourtant, la surveillance *individuelle des établissements de crédit* est un élément important de la stabilité du système financier que la Banque de France place, à juste titre, au rang de ses missions monétaires.

Le projet de statut prévoit de donner une existence juridique au secrétariat général de la commission bancaire, d'en faire nommer le secrétaire général par le gouverneur, et de lui fournir les agents et moyens nécessaires à l'exercice des contrôles prudentiels par le biais d'une convention avec la Banque de France. Il vaudrait bien mieux s'en tenir aux modalités définies par la loi bancaire de 1984, qui ont fait leurs preuves.

Au total, l'examen approfondi du projet fait apparaître bien des failles dont pourrait pâtir la future indépendance de la banque. Il serait très regrettable qu'on se satisfasse d'une demi-réforme qui ne permettrait pas à la France d'accéder dans sa plénitude au rôle monétaire européen et international auquel elle peut légitimement aspirer.

(*) Pseudonyme d'un cadre de la Banque de France.

LA RÉFORME DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Ne tuons pas le plus gros capitaliste français !

La France manque de vrais capitalistes. Elle ne bénéficie pas non plus des ressources des fonds de pensions anglo-saxons. Seule parmi les investisseurs institutionnels, la Caisse des dépôts et consignations peut donc jouer le rôle crucial de « centrale de refinancement » de l'économie française. Ne la tuons pas trop vite !

par DOMINIQUE NOUVELLET (*)

LE « capitalisme à la française » a pour étrange caractéristique de s'exercer, en dehors des actionnaires familiaux, sans vrais capitalistes : c'est-à-dire sans détenteurs de capitaux investissant à moyen et à long terme dans l'attente des « dividendes » d'une stratégie, et partageant sur la durée avec les dirigeants des entreprises les risques – donc les profits et les pertes – de leurs activités.

Cette situation est catastrophique au moment où notre pays *doit sortir* de l' « économie d'endettement » dont nous subissons les contraintes après en avoir apprécié les délices pendant plus de cinquante ans. Car l'économie d'endettement n'est possible qu'avec des taux d'intérêt réels très bas voire négatifs, une crois*sance sans trop d'à-coups et des risques politiques*, sociaux, technologiques et autres bien maîtrisés, ou en tout cas gommés, tout comme l'endettement, par une forte inflation. D'ailleurs, n'est-ce pas l'excès d'endettement des Etats, des entreprises et des ménages qui *constitue une des causes* principales et quasi structurelle de l'actuelle récession ?

Le capitalisme français est mort avec la complicité active et passive de tous nos gouvernants : les réserves des entreprises, c'est-à-dire les fonds propres qu'elles ont générés, sont parmi les plus faibles du monde occidental après quarante ans de blocage des prix et de charges fiscales et parafiscales excessives, qui ont empêché la formation des profits. Les « veuves de Carpentras » et les actionnaires familiaux ont été non seulement méprisés mais spoliés par la fiscalité, les droits de succession et l'inflation. Quant aux régimes de retraite qui sont devenus les plus grands capitalistes des pays occidentaux, fondés en France sur la répartition, ils n'ont pas conduit à l'accumulation d'épargne à long terme qu'ils auraient pu constituer s'ils avaient été fondés sur la capitalisation.

Les seuls « capitalistes » qui demeurent sont les investisseurs institutionnels, mais leurs réserves fondent au fur et à mesure que leurs patrimoines immobiliers se dévalorisent et que leurs risques s'accroissent. *Conséquence dramatique : la durée moyenne de* détention de leurs actions est à peine supérieure à dix mois car leurs gestionnaires, contraints par la fragilité de leurs comptes d'exploitation, ne veulent plus prendre de risques à long terme. Quant aux banques, elles manquent, elles aussi, de fonds propres suffisants pour investir à long terme et, à part le Crédit lyonnais, reviennent pour la plupart, devant la montée des risques, à leur métier classique de banques commerciales.

Comment financer dans ces conditions la reprise, sans recourir à nouveau à l'endettement et comment constituer les « *noyaux durs* » des prochaines privatisations ?

Les mesures à prendre sont connues : constituer peu à peu des fonds de pensions *fondés sur la capitalisation*, à l'exemple anglo-saxon, pour apporter aux entreprises des fonds propres externes et relancer le marché boursier, restaurer les profits des entreprises *pour qu'elles reconstituent des réserves*, se désendettant *et présentent de meilleurs attraits pour les investisseurs*. Mais ces mesures demandent du temps car elles reposent sur un processus d'accumulation d'épargne : la cigale ne peut du jour au lendemain se transformer en fourmi.

Comment financer la reprise

Il faut donc, de toute urgence, organiser la transition de l'économie d'endettement vers l'économie capitaliste, au sens étymologique du terme. Seuls quelques gros investisseurs institutionnels, notamment publics et en particulier la Caisse des dépôts, peuvent le permettre, grâce à leurs énormes réserves financières.

Dans ces conditions, la réforme de la Caisse des dépôts doit être menée sans parti pris idéologique et en tenant compte de cette transition vers l'économie « capitaliste » :

● Ses ressources doivent, au moins temporairement, demeurer élevées pour lui permettre de jouer son *rôle de transformation* de l'épargne courte en financements à long terme.

● Son rôle d'investisseur en fonds propres doit être non seulement confirmé mais amplifié, en évitant à la fois la tentation de la banque d'affaires à laquelle elle *a failli récemment succomber sans en avoir d'ailleurs*, et heureusement, ni la culture ni les moyens humains, et la tentation du court terme qui est celle des grands investisseurs français et qui conduit le pays à la ruine. Le « chantier » est aussi important que celui du logement et des équipements collectifs après la guerre.

En un mot, son rôle de « centrale de refinancement » de l'économie française doit être confirmé ; mais le refinancement implique des partenaires associés qu'il faut refinancer, car la Caisse des dépôts n'est pas équipée *pour faire mais pour faire faire, surtout* dans une économie libérale ; et cela constitue pour elle une vocation pérenne, dans la mesure où elle sera appelée à l'avenir à gérer ou à cogérer une part non négligeable des futurs fonds de pension qui pourront se *substituer* en *partie à ses ressources actuelles*.

● Sur le marché financier, elle doit s'associer avec les meilleurs acteurs de la place pour leur apporter ce dont ils ont besoin afin d'investir à moyen et à long terme, en particulier sur le second marché qu'il *faut d'urgence relancer car les plus belles entreprises* qui s'y sont introduites sont condamnées à mourir par asphyxie financière.

● Dans le domaine des fonds *propres des entreprises* non cotées, elle doit, grâce à CDC-Participations, refinancer après une sélection rigoureuse, les professionnels du secteur en leur confiant à grande échelle de nouveaux fonds à gérer ou à cogérer.

● Dans celui des crédits à long terme, elle doit continuer de souscrire aux emprunts des établissements spécialisés.

Demain, lorsque la transition de l'économie d'endettement vers l'économie capitaliste sera effectuée, lorsqu'il apparaîtra que ce rôle de centrale de refinancement est devenu moins indispensable, on pourra peut-être s'adonner aux « jeux de Meccano » dont les hommes politiques français, de gauche comme de droite, de même que beaucoup de technocrates, sont friands. Mais surtout, en attendant, ne tuons pas le plus gros capitaliste français existant sous prétexte qu'il est public et *qu'il a eu le tort, avec l'affaire de la* Société générale, de « fauter » !

(*) Gérant de Siparex, ancien vice-président de CDC-Participations.

هكذا من الأصل

CONJONCTURE

INDICATEUR • Les taux de change

Nouvelle donne

LES marchés des changes internationaux n'ont guère connu de répit depuis la crise du SME (Système monétaire européen) en septembre 1992. Par rapport à leur niveau de septembre, les parités des monnaies des principaux pays industrialisés ont fluctué de façon significative : entre + 13,8 % et – 12,4 % (le premier chiffre représentant l'appréciation du dollar par rapport à l'écu, le second la dépréciation de la lire italienne par rapport au deutschemark).

Au fil des mois d'hiver, les dévaluations ou les dépréciations successives de plusieurs monnaies (livre britannique, lire italienne, peseta espagnole, escudo portugais, punt irlandaise) ont modifié sensiblement les relations de compétition entre les Douze. Parallèlement, le dollar entamait une phase d'appréciation soutenue. Après s'être déprécié à la fin de l'été 1992, faute d'une amélioration suffisante des perspectives économiques outre-Atlantique, il s'est apprécié de 13,8 % par rapport à l'écu et de plus de 11 % par rapport au deutschemark.

Quelque peu malmené par les mauvais résultats conjoncturels – notamment financiers – de l'économie japonaise courant 1992, le yen s'est vigoureusement apprécié par rapport au dollar et aux devises européennes depuis janvier 1993. Son envolée, d'abord fruit d'une volonté coordonnée des autorités nippones et américaines, destinée à estomper les différends commerciaux entre les deux pays, ne semble plus contrôlée aujourd'hui, ni supportable durablement par les entreprises japonaises.

Bien que leurs conséquences soient difficiles à chiffrer, en raison de la relative léthargie du commerce mondial aujourd'hui, ces ajustements devraient entraîner un important changement dans les rapports commerciaux entre les pays industrialisés.

DOLLAR EN ÉCUS

valeur de 1 dollar en écus

92/93	déc.	jan.	fév.	mars	avril	MAI
	112	114,6	117,4	117,8	113,8	113,8

Rappel mai 1992 : 109,5

DOLLAR EN YENS

valeur de 1 dollar en yens

92/93	déc.	jan.	fév.	mars	avril	MAI
	101,2	102	98,6	95,4	91,7	89,9

Rappel mai 1992 : 106,7

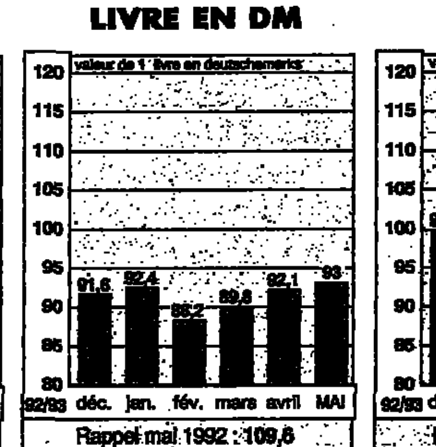
DOLLAR EN DM

valeur de 1 dollar en deutschemarks

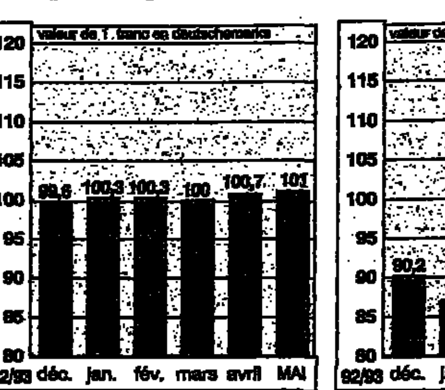
92/93	déc.	jan.	fév.	mars	avril	MAI
	109,6	111,8	113,7	113,9	110,6	111,2

Rappel mai 1992 : 112,4

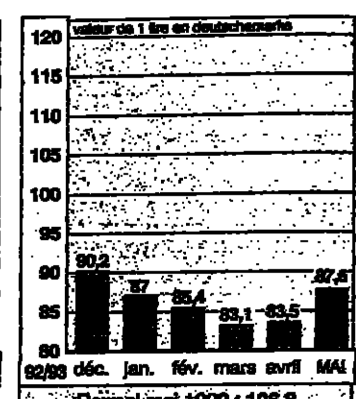
LIVRE EN DM







LIRE EN DM



Valeur en septembre 1992 = 100. Une hausse de cet indice signifie, sur les trois graphiques de gauche, une baisse de la monnaie considérée par rapport au dollar, sur les trois graphiques de droite, une hausse par rapport au deutschemark (DM).

PAYS • La France

La récession

A n'en pas douter, l'économie française traverse depuis la fin de 1992 la récession la plus grave de l'après-guerre. Profonde, elle succède à deux années de croissance lente dans un contexte de chômage excessivement élevé. Les différents éléments de la demande se sont repliés les uns après les autres : l'investissement depuis la fin 1990, les exportations depuis le dernier trimestre de 1992, enfin, la consommation des ménages au premier trimestre de 1993. Cependant, des facteurs de soutien de la demande interne sont en train de se mettre en place : la baisse des taux d'intérêt, déjà bien amorcée et les différentes mesures budgétaires annoncées ces dernières semaines par le gouvernement.

Au quatrième trimestre de 1992, le produit intérieur brut marchand en volume s'est contracté de 0,6 %; selon le dernier point conjoncturel de l'INSEE, il devrait régresser d'environ trois quarts de point au premier semestre de cette année. Depuis le début de cette année, les indicateurs d'activité sont restés négatifs. La production manufacturière a baissé de 1 % au premier trimestre; les enquêtes de conjoncture dans l'industrie restent dans l'ensemble défavorables même si une amélioration fragile des perspectives personnelles de production semble perceptible en mai. Sur les quatre premiers mois de l'année, les mises en chantier de logements ont fléchi de 16,6 % par rapport à la même période de 1992; au cours des douze derniers mois, moins de 260 000 logements ont été commencés.

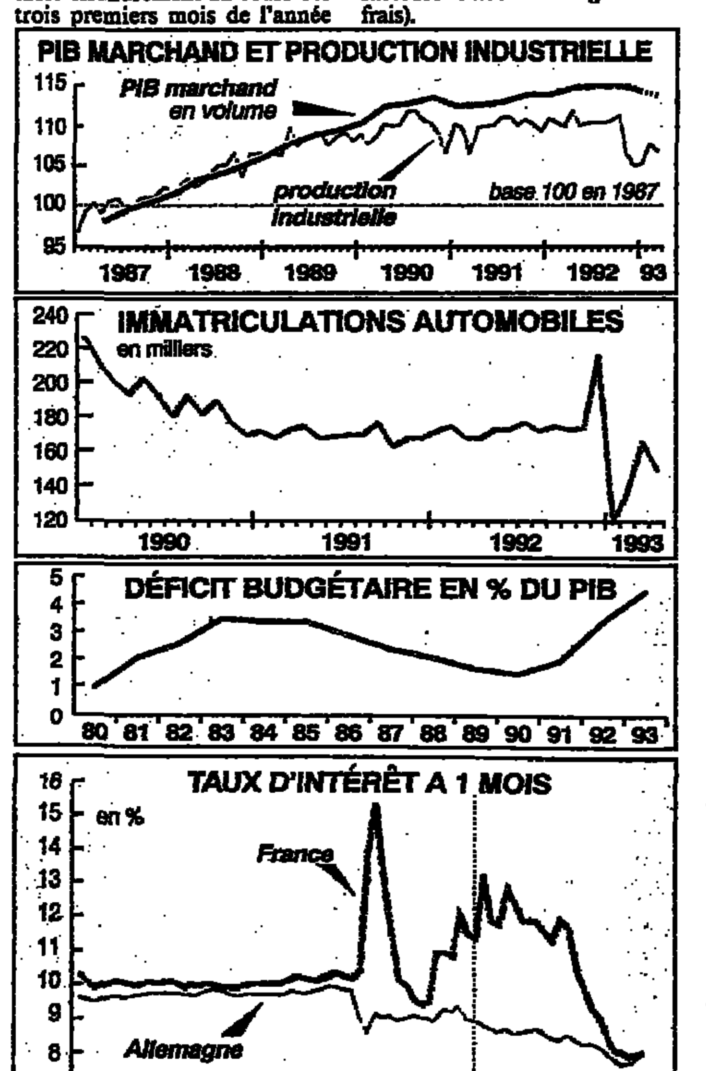
A cette chute de la production sont associées une montée des défaillances d'entreprises et une dégradation prononcée de la situation de l'emploi. Au premier trimestre, le nombre de défaillances d'entreprises s'est établi, en rythme annuel, à plus de 66 000, marquant une augmentation de 15 % sur le chiffre moyen de 1992. Les secteurs marchands non agricoles ont perdu 72 300 emplois au cours des trois premiers mois de l'année, soit une diminution de 0,5 %. En un an, la contraction de l'emploi s'y est élevée à 1,4 %; elle touche principalement l'industrie mais même l'emploi dans le tertiaire marchand tend à s'effriter. Aussi le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'est-il fortement accru, atteignant en avril 3 112 000, soit un accroissement de plus de 130 000 en quatre mois.

L'investissement des entreprises *poursuit le mouvement de* baisse ininterrompue engagé il y a plus de deux ans. Selon la dernière enquête sur l'investissement dans l'industrie concurrentielle, c'est à une chute en volume de 11 % qu'il faut s'attendre pour cette année. Les autres secteurs ne sont pas épargnés. La dégradation des perspectives de débouchés, qui se traduit par une forte réduction des investissements de capacité, explique pour l'essentiel ce mouvement.

Les exportations, après leur forte baisse de la fin de 1992, semblent être restées mal orientées. Même si la mise en place du nouveau dispositif de statistiques du commerce extérieur INTRASTAT, liée au marché unique européen effectif depuis le 1er janvier dernier, introduit une rupture dans les séries statistiques, les données en valeur pour janvier et février paraissent aller dans ce sens. Parallèlement, les jugements sur les commandes à l'exportation sont au plus bas; ces appréciations négatives reflètent tant la récession qui frappe actuellement l'Europe continentale que les pertes de compétitivité enregistrées vis-à-vis des pays ayant fortement dévalué leur devise depuis septembre (Royaume-Uni, Italie, Espagne, Suède principalement).

La contraction de la demande finale est aggravée par la consommation des ménages en produits manufacturés qui a fléchi au premier trimestre, de 1,7 %, alors qu'elle avait été relativement dynamique au second semestre de 1992. Malgré un rebond, elle n'a pas retrouvé en avril son niveau de la fin de 1992. S'agissant des achats d'automobiles, on a assisté à un véritable effondrement au cours des trois premiers mois de l'année (– 24 %), même si celui-ci est en partie imputable aux achats anticipés en décembre afin de bénéficier de l'aide fiscale aux véhicules équipés d'un pot catalytique. En avril et mai, les immatriculations se sont maintenues à un niveau très faible (– 12 % par rapport à l'année précédente). Ces évolutions s'expliquent par l'inquiétude des ménages concernant la montée du chômage et, d'une manière générale, les incertitudes économiques; ils ont ainsi privilégié la constitution d'une épargne de précaution.

Après avoir sensiblement augmenté fin 1992, à 13,4 %, le taux d'épargne des ménages pourrait encore avoir légèrement progressé en début d'année. En outre, les gains de pouvoir d'achat du revenu disponible tendent à se réduire. La diminution de l'emploi et le net ralentissement des hausses de salaires dans le secteur privé, qui répond à la dégradation des carnets de commandes et du marché du travail, se traduisent par un freinage de la masse salariale alors même que la hausse des prix s'est légèrement accélérée du fait de la hausse du prix du tabac et de facteurs saisonniers (produits frais).



Face à la dégradation de la situation économique, ressentie par beaucoup de chefs d'entreprise comme étant sans précédent, la politique économique vise à soutenir l'activité.

La crédibilité acquise par la politique de stabilité du franc au sein du SME, clairement réaffirmée par le gouvernement formé après les élections, a permis, entre le 13 avril et le 24 mai, d'abaisser par étapes les deux taux directeurs entre lesquels fluctuent les taux monétaires : le taux des prises en pension de 5 à 10 jours a été ramené de 12 % à 8,5 % et le taux des appels d'offres de 10 % à 7,5 %. Les taux à court terme, qui dépassaient 11 % avant les élections, sont revenus en dessous de 8 %. L'énorme « prime de risque » qui s'était constituée entre les taux allemands et les taux français a maintenant disparu. La deuxième crise du franc, qui s'était déclenchée fin novembre dernier, est terminée; nos réserves de change sont pleinement reconstituées; le franc occupe une position « confortable » au sein du mécanisme de change du SME.

Du côté des finances publiques, deux trains de mesures ont été présentés les 10 et 25 mai dernier. Ils répondent à une triple exigence : amorcer le rééquilibrage des comptes sociaux par le biais d'économies et d'une augmentation au 1er juillet de 1,3 point de la contribution sociale généralisée; soutenir l'emploi par des mesures de stimulation de la demande dans le secteur du BTP et des aides spécifiques à l'emploi; enfin, contenir l'accroissement du déficit budgétaire grâce à des économies, une augmentation des taxes sur l'essence et les alcools, ainsi qu'un emprunt-relais de 40 milliards de francs anticipant sur les recettes de privatisation. Selon les estimations actuelles, le déficit budgétaire atteindrait néanmoins 317 milliards de francs, soit 4,4 % du PIB, après 230 milliards en 1992, soit 3,2 % du PIB.

Dans les prochains mois, notre environnement européen devrait rester difficile. S'agissant de la demande interne, la question majeure qui se pose est indiscutablement celle du facteur « confiance » que la baisse marquée des taux d'intérêt – dorénavant pour l'essentiel conditionnée par les évolutions en Allemagne – et les mesures budgétaires de soutien de l'activité annoncées en mai devraient renforcer. La reprise de la demande interne ne pourra en effet se développer qu'à deux conditions : si les ménages – dont le pouvoir d'achat sera amputé par la hausse de la CSG et la baisse de leurs revenus d'intérêts – réduisent sensiblement leur épargne de précaution malgré la poursuite de l'aggravation du chômage, et si les entreprises, anticipant une amélioration de leurs débouchés, freinent les licenciements et débloquent leurs projets d'investissement.

Hervé Monet
Economiste d'entreprise

SECTEUR • La moto

Les « deux-roues » résistent

EN cas de ralentissement économique, les « deux-roues » freinent moins que les automobiles. La preuve : au cours des quatre premiers mois de 1993, les immatriculations de voitures ont chuté de quelque 11,7 % alors que celles de cyclomoteurs (moins de 50 cm³) et de motocycles n'ont baissé que de 1,7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Ce faible recul, entièrement imputable aux motos (-5,7 %) puisque l'ensemble des cyclomoteurs reste stable, est accueilli avec un certain soulagement par les professionnels qui redoutaient un effondrement comparable à celui du marché automobile. Visiblement, les « deux-roues » motorisés ont conservé leurs atouts dans la morosité générale. *« L'expérience montre qu'une situation économique difficile ne nous est pas particulièrement défavorable. Lorsque l'on sait que, chaque année, le temps perdu dans les embouteillages augmente de 12 % à 15 % par an, c'est assez logique »*, souligne Jean-Claude Olivier, le patron de Yamaha-Motor France, qui reste *« raisonnablement optimiste »* sur l'évolution de son secteur.

Cet optimisme s'explique si l'on regarde en arrière : de 1989 à 1992, les ventes de « deux-roues à moteur » en France avaient reculé de près de 15 %, passant de 337 500 exemplaires à 286 700. Une baisse, il est vrai, inégalement répartie, car elle portait seulement sur les cyclomoteurs, ces engins de moins de 50 cm³ qui peuvent se conduire sans permis. Sur le long terme, leur repli semble inexorable : de 218 200 unités vendues en 1988, on est tombé à 170 400 en 1992.

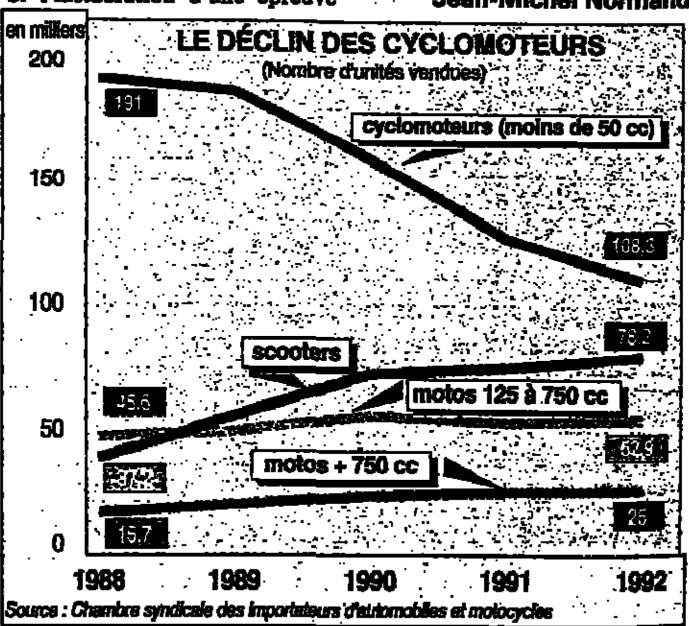
Cette dégringolade s'explique elle-même par celle des cyclomoteurs « conventionnels » (que certains continuent d'affubler du sobriquet impropre de *« mobylette »*), dont les ventes ont été pratiquement divisées par deux en cinq ans. Les constructeurs, MBK et Peugeot – localisés en France, – s'inquiètent du projet de réactivation d'un brevet de sécurité destinés aux plus de quatorze-seize ans. Si l'instauration d'une épreuve théorique n'est guère contestée (cela permettrait de *« sécuriser les parents »*), l'obligation d'un stage pratique de douze heures en auto-école risque, selon les professionnels, de *« tuer »* ce marché. En revanche, les scooters de même cylindrée (moins de 50 cm³) continuent de rencontrer le succès (+ 22 % sur les quatre premiers mois de l'année), malgré la progression continue des vols.

Bonne nouvelle, en revanche, pour les grosses cylindrées, à l'autre extrémité du marché. De janvier à avril 1993, les immatriculations d'engins de plus de 750 cm³ ont augmenté de 10 %, alors que l'ensemble des motos subissait un recul de plus de 5 %. En dépit des apparences, les utilisateurs paraissent moins rechercher des motos plus rapides et plus sportives que des engins plus confortables et plus sûrs : une moto de cylindrée élevée offre davantage de sécurité (en terme de protection, de freinage et de tenue de route) qu'un engin de moindre puissance.

Ce raisonnement, parfois difficile à intégrer pour un non-initié, est en train de s'imposer : on remarque notamment que les machines les plus typiquement sportives et agressives sont, relativement, en perte... de vitesse face aux modèles tout-terrain « rétro » ou privilégiant l'agrément et le confort. L'an passé, on a vendu 25 000 motos de plus de 750 cm³, ce qui représentait 21,5 % de l'ensemble des immatriculations. Sur les cinq années 1988-1992, les ventes de « gros cubes » n'ont cessé de... gonfler, augmentant au total de près de 60 %, alors que celles de motos de petite et moyenne cylindrées (125 cm³ à 750 cm³), après une progression de 18 % sur 1989 et 1990, ont du mal à se maintenir.

Enfin, du côté des marques, on assiste à un sévère coude à coude entre Honda et Yamaha. Honda, avec 5 175 immatriculations au premier trimestre, devance de justesse sa concurrente (5 133 immatriculations), alors qu'elle avait perdu du terrain ces dernières années.

Jean-Michel Normand



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.